



**HAL**  
open science

# RELATIONS PUBLIQUES ET PROMOTION DE L'ECOTOURISME EN CÔTE D'IVOIRE: Analyse des dispositifs de sensibilisation de l'OIPR

Kouakou Guillaume Yao

► **To cite this version:**

Kouakou Guillaume Yao. RELATIONS PUBLIQUES ET PROMOTION DE L'ECOTOURISME EN CÔTE D'IVOIRE: Analyse des dispositifs de sensibilisation de l'OIPR. Sciences de l'information et de la communication. Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire), 2019. Français. NNT : . tel-03710706

**HAL Id: tel-03710706**

**<https://theses.hal.science/tel-03710706>**

Submitted on 30 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA



UFR : Communication, Milieu et Société

Département des Sciences du Langage et de la Communication

## THESE DE DOCTORAT

MENTION : SCIENCES DE LA COMMUNICATION

Spécialité : Communication des organisations

# **RELATIONS PUBLIQUES ET PROMOTION DE L'ECOTOURISME EN CÔTE D'IVOIRE : Analyse des dispositifs de sensibilisation de l'OIPR**

Présenté par : **YAO Kouakou Guillaume**

Soutenue publiquement le 19 novembre 2019 devant le jury composé de :

Mme **N'GORAN-POAME Léa M.-L.**, Professeur titulaire, UAO, Président

M. **ABOLOU Camille Roger**, Professeur titulaire, UAO, Directeur

Mme **ANATE Kouméalo**, Maître de conférences des Universités, UL,

Examineur

M. **GOKRA Dja André O.J.**, Maître de conférences des Universités, UAO,

Rapporteur

**Année Académique 2018-2019**



**RELATIONS PUBLIQUES ET  
PROMOTION DE L'ECOTOURISME EN  
CÔTE D'IVOIRE : Analyse des  
dispositifs de sensibilisation de l'OIPR**

## SOMMAIRE

Dédicace.....	v
Remerciements.....	vi
Sigles et abréviations.....	vii
Introduction générale.....	1
Première partie : Des relations publiques à la sensibilisation : l'exemple de l'écotourisme.....	92
Chapitre 1 : L'écotourisme en Côte d'Ivoire : entre théorie et méthode.....	93
Chapitre 2 : Les relations publiques comme modalité de sensibilisation.....	133
Chapitre 3 : Les relations de confiance dans la gestion participative des parcs et réserve.....	197
Deuxième partie : Présentation et discussion des résultats sur les dispositifs de sensibilisation de l'OIPR .....	230
Chapitre 4 : La présentation des résultats.....	231
Chapitre 5 : La discussion des résultats.....	262
Chapitre 6 : Des contraintes liées au développement de l'écotourisme dans les PNR et une proposition de plan stratégique.....	318
Conclusion générale.....	372
Bibliographie.....	377
Annexes.....	403
Liste des tableaux et figures.....	416
Table des matières.....	425

A

mes parents pour leur patience

## **REMERCIEMENTS**

Ce travail est le résultat de l'appui de nombreuses personnes. Nous voudrions leur témoigner notre reconnaissance.

Nous voudrions exprimer, en tout premier lieu, notre profonde gratitude au Professeur Abolou Camille Roger, le Directeur de thèse, qui a accepté de diriger ce travail dans la continuité de notre mémoire de Master. Tout au long de ces années, le Professeur Abolou Camille Roger a su orienter nos recherches aux bons moments et son regard critique nous a été très précieux pour structurer le travail et améliorer la qualité des différentes parties.

Nous témoignons également notre reconnaissance au Professeur N'Goran-Poamé, Directeur scientifique et Directeur du département des Sciences du Langage et de la Communication.

Nous remercions spécialement Dr Gokra Dja André, notre encadreur, sans qui ce travail n'aurait pu voir le jour. Il a toujours cru en nous tout en ouvrant la voie de la recherche. Ce fut un grand honneur et un réel plaisir d'échanger avec lui sur les questions de communication. Merci encore à vous pour votre patience, votre accompagnement et vos encouragements, véritables sources de motivation dans la réalisation de cette prose.

Nos remerciements s'adressent aussi aux acteurs de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves. Il s'agit, en premier lieu, du Directeur grâce à qui les recherches ont pu être effectuées dans ses différentes structures. Merci, en deuxième lieu, aux responsables de Communication de la Direction Générale et de la Direction de zone sud-ouest, au Directeur de zone centre et aux agents techniques des secteurs Banco et Azagny pour des informations qu'ils nous ont fournies. Merci, en troisième et dernier lieu, à l'agent technique de la direction générale, M. Kanté qui nous a toujours soutenu et aidé à accéder à l'entreprise.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à nos parents pour leur soutien financier et moral dont nous avons bénéficié tout au long de notre cursus universitaire.

## **SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

ACB : Conservation de la Biodiversité en Côte d'Ivoire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AfD : Agence française de Développement

AIP : Agence Ivoirienne de Presse

ANDE : Agence Nationale De l'Environnement

ASSN : Académie Suisse des Sciences Naturelles

AVCD : Association Villageoise de Conservation et de Développement

BAD : Banque Africaine de Développement

BDAC : Banque de Développement d'Amérique Centrale

BGVA : Bureau de Gestion des Véhicules Administratifs

BID : Banque Inter-américaine de Développement

BM : Banque Mondiale

CAEZA : Coopérative Agricole Espoir de Zagné

C.C.C : Communication pour le Changement de Comportement

CDD : Contrat de Désendettement et de Développement

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CESP : Communication, Education et Sensibilisation du Public

CGDD : Commissariat Général au Développement Durable,

CGL : Comité de Gestion Locale

CI : Côte d'Ivoire

CIAPOL : Centre Ivoirien Anti-Pollution

CIDJ : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (France)

CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité



CITES : Convention on International Trade of Endangered Species (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)

CLS : Comité Local de Sensibilisation

CMAF : Commission Mondiale des Aires Protégées

CMS : Conservation of Migratory Species (Convention sur la conservation des espèces Migratrices appartenant à la faune Sauvage)

CNDD : Commission Nationale du Développement Durable

CNDFB : Comité National de Défense des Forêts contre les Feux de Brousse

COOPAHZ : Coopérative Agricole de Zagné

CORENA : Conservation des Ressources Naturelles

CPE : Cellule des Projets Environnementaux

CPNAP : Commission des Parcs Nationaux et Aires Protégées

CPRI : Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire des populations

CRE : Centre de Recherche en Ecologie

CSRS : Centre Suisse de Recherche Scientifique

DCV : Direction du Cadre de Vie

DG : Directeur Général

DPE : Direction de la Planification et de l'Evaluation

DPSE: Direction des Politiques et des Stratégies de l'Environnement et de coopération

DRENET : Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique

DZC : Direction de Zone Centre

DZO : Direction de Zone Ouest

DZS : Direction de Zone Sud

DZSO : Direction de Zone Sud-Ouest

ENA : Ecole Normale d'Administration

FEM : Commission nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial

FENATOURCI : Fédération Nationale de l'industrie Touristique de Côte d'Ivoire

FIRAPE : Fédération Ivoirienne des Randonnées Pédestres et du bien- être pour tous

FITUR : Foire Internationale du Tourisme

FNDE : Fonds National De l'Environnement

GEPRENAF : Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence Allemande de Coopération Internationale)

HACA : Haute Autorité de Communication de l'Audio-visuelle

HHH : Hash House Harries

IEC : Information, Education et Communication

IET : Institut d'Écologie Tropicale

INP-HB : Institut Polytechnique Houphouët Boigny

ISTHT : Institut Spécialisé de Technologie Hôtelière et Touristique

IRCOM : Institut des Relations Publiques et de Communication

JIEC : Journées d'Information, d'Education et de Communication

KfW : Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque de Développement et la Coopération Technique Allemande)

LPHA : Lycée Professionnel Hôtelier d'Abidjan

MAB : Man And Biophere (Programme sur l'Homme et la Biosphère)

MINEDD : Ministères de l'Environnement et du Développement Durable

MINEF : Ministères Eaux et Forêts

MINESUDD : Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable

OCB : Organisation Communautaire de Base

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OIPR : Office Ivoirien des Parcs et Réserves

OMS : Organisation Mondiale pour la Santé

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONMT : Office National Marocain du Tourisme

ONP : Office National de la Population

ONU : Organisation des Nations Unies

OTS : Opération Transitoire de Sécurisation

PACPNT : Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï

PAG : Plan d'Aménagement et de Gestion

PAM : Programme Alimentaire Mondiale

PAN : Personnes-Animaux-Nature

PCGAP : Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées

PDF : Plan Directeur Forestier

PNA : Parc National d'Azagny

PNAE : Programme National de l'Assainissement et de l'Environnement

PGE : Plan de Gestion de l'Écotourisme

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PNB : Parc National du Banco

PNC : Parc National de la Comoé

PNE : Politique Nationale d'Environnement

PNIE : Parc National des Îles Ehotilé

PNM : Parc National de la Marahoué

PNMP : Parc National du Mont Péko

PNMS : Parc National du Mont Sangbé

PNR : Parc National et Réserve

PNT : Parc National de Taï

PNUD : Programme des Nations unies pour le Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

RACE: Recherche, Action, Communication et Evaluation

RFA: Réserve de Faune d'Abokouamékro

RFD: Réserve de Faune de Dalhiafleu

RFHB: Réserve de Faune du Haut-Bandama

RIMN: Réserve Intégrale du Mont Nimba

RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

RTI : Radiodiffusion Télévision Ivoirienne

SARA : Salon international de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan

SFI : Société Financière Internationale

SIDA : Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis

SIG : Système d'Information Géographique

SITA : Salon International du Tourisme d'Abidjan

SODEFOR : Société de Développement des Forêts

SODEPRA : Société de Développement de la Production Animale

SODETOUR : Société de Développement Touristique de la région des Lacs

UE : Union Européenne

UFHB : Université Felix Houphouët Boigny

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources

UNA : Université Nangui Abrogoua

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

USFS : United States Forest Service

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

WWF : World Wildlife Fund (Fonds Mondial pour la Natu

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Première activité du secteur tertiaire, le tourisme constitue le moteur économique de nombreux pays tels que les États-Unis et l'Espagne. Marie Lequin (2001, p.1) soutient à ce sujet que le tourisme est « une activité économique à l'échelle mondiale, tant pour les pays en voie de développement que pour les pays développés ». L'auteur révèle que le tourisme se positionne comme l'une des activités économiques les plus importantes. Dans les pays sus cités, on constate une augmentation des recettes touristiques au cours de la période allant de 2013 à 2015. Dans le premier pays, l'on est passé de « 130.2 milliards d'euros à 184,3 milliards » (Pascal Faure, 2016, p.19), soit une augmentation de 53.1 milliards. Dans le second, l'on observe une lente progression 47,1 milliards à 50,9 milliards d'euros (idem), soit 3.8 milliards d'euros. Ces différents chiffres attestent que le tourisme occupe une place de choix dans l'économie des pays développés. L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) rejoint cette idée quand elle écrit que le tourisme « génère donc 4 milliards de dollars en moyenne, avec des variations selon les régions» (www.lechotouristique.com, 2016).

Au niveau des pays africains, les arrivées de touristes ont été marquées par une croissance assez solide au cours de ces dernières années. Certains pays comme le Maroc, l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont enregistré un nombre important de touristes en 2015. Ainsi, dans le premier pays, on note 10.18 millions de touristes contre 09.14 millions pour l'Égypte, 8.9 millions pour l'Afrique du Sud et 2.06 pour le Zimbabwe. Ces différents chiffres confirment l'attractivité du continent africain. L'Afrique du Nord, Sud et Australe occupent une place privilégiée au tableau des régions africaines qui recèlent les sites les plus visités. Le développement du tourisme dans ces pays contribue efficacement à leur croissance économique. À l'instar des pays développés, le tourisme en Afrique est en pleine évolution.

Son rôle devrait s'amplifier encore au cours des prochaines années. Cependant, comme dans tout autre secteur d'activité, une croissance accélérée et

non planifiée peut provoquer de nombreux impacts négatifs sur les milieux culturels, sociaux et environnementaux. Dans ce contexte, l'écotourisme est le produit de la reconnaissance mondiale à l'égard des pratiques écologiques durables. Marie Lequin (*op.cit.*, p.51) que nous avons déjà évoquée, définit ce type de tourisme comme

*une approche de développement qui favorise la conservation et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures, tout en contribuant à l'amélioration des conditions et qualités de vie des populations locales.*

Cette définition met en évidence la relation étroite qui existe entre le tourisme et le développement durable. En effet, l'écotourisme repose sur les trois aspects du développement durable, c'est-à-dire, l'environnement, le social et l'économie. Il permet de préserver et de valoriser les ressources naturelles, en créant de l'emploi pour les communautés hôtes et en générant des ressources financières aux gestionnaires. Dans cet ordre d'idées, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE, 2006, p.9) affirme que la relation spéciale qui lie le tourisme au développement durable « naît du fait que, contrairement à la plupart des autres secteurs, le consommateur de tourisme (le touriste) se déplace jusqu'au producteur et au produit ». Le tourisme permet aux individus d'être en contact direct avec l'environnement. Pour le PNUE, cela induit trois caractéristiques importantes et uniques de la relation entre le tourisme et le développement durable. La première est l'interaction. Cette dernière « en tant qu'activité de services qui consiste à faire découvrir de nouveaux lieux, le tourisme implique par nature de multiples interactions, directes et indirectes, entre les visiteurs, les communautés d'accueil et leur environnement local » (*idem*, p.10). La deuxième caractéristique est la sensibilisation. Selon l'organisation (*ibidem*) « le tourisme fait prendre conscience aux gens (visiteurs et hôtes) des problèmes d'environnement et des différences entre nations et cultures. Cela peut modifier les attitudes et les préoccupations par rapport aux questions de développement durable, au cours du voyage mais aussi pour toute la vie ». Quant à la troisième caractéristique qui est la dépendance, elle consiste pour de nombreux touristes à rechercher « des environnements intacts et propres, des aires naturelles attrayantes, des

traditions historiques et culturelles authentiques et des hôtes accueillants avec lesquels ils puissent avoir de bonnes relations » (PNUE, 2006, p.9). Le secteur est donc tributaire de l'existence de ces conditions. Ces caractéristiques énumérées par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement présentent de nombreux enjeux dans la recherche du développement durable.

En Côte d'Ivoire, à l'instar d'autres secteurs, le tourisme durable est confronté à des défis majeurs liés à la conservation des parcs nationaux et de réserves naturelles et au développement local. Au niveau de la préservation des aires protégées, le pays dispose de 14 espaces protégés qui constituent les reliques de forêts du pays. Leur importance est indéniable sur le plan écotouristique, écologique, éducatif et environnemental. Nonobstant ses nombreuses valeurs, ils subissent des pressions anthropiques. Ces actions humaines sur l'environnement, notamment la dégradation du patrimoine forestier, ont des inconvénients sur la qualité de vie des populations. L'une des conséquences immédiates reste le « dérèglement » climatique. Les propos d'un consultant (Bernard DJE, 2014, pp.29-30) au Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement Durable nous conforte dans notre position :

*l'analyse de la normale 1971-2000 par rapport à celle de 1961-1990 montre une réduction moyenne des hauteurs de pluie de 6% sur toute l'étendue du territoire ivoirien, avec des baisses remarquables de 13% à Sassandra et 11% à Adiaké, deux localités sur le littoral ivoirien situées respectivement au sud-ouest et au sud-est .*

Les variations de la pluviométrie constatée depuis plusieurs décennies sont aujourd'hui à l'origine de la baisse de la production agricole. Au cours de l'année 2016, par exemple, un manque de tubercule de manioc a été observé sur le marché ivoirien de la période de mars à juin, occasionnant, par voie de conséquence, une réduction de la production de l'attiéké.

Pourtant, au lendemain de l'indépendance, l'État a défini plusieurs stratégies et politiques forestières en vue d'assurer la qualité de vie des populations. Ces



stratégies, malheureusement, n'ont pas produit les résultats escomptés en raison de la croissance démographique et du « miracle économique » que le pays a connus dans les années 70 grâce à l'agriculture. Depuis 2000, le gouvernement a adopté une nouvelle stratégie qui a favorisé la création de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). Parmi les nombreuses fonctions assignées à cet organisme, l'écotourisme est perçu comme un moyen susceptible de contribuer à la conservation des ressources forestières. Il permet d'impliquer toutes les parties prenantes de l'entreprise dans la préservation des parcs nationaux et de réserves naturelles. En ce qui concerne le développement local, l'écotourisme permet d'insuffler le développement socio-économique des localités riveraines. Selon Christiane Gagnon et Serge Gagnon (2006, p.3), c'est « une forme de tourisme contribuant activement à la protection du patrimoine naturel et culturel et qui inclut les communautés locales et indigènes dans son développement afin de contribuer à leur bien-être ». Le tourisme vert prétend à la fois conserver, voire améliorer la diversité des écosystèmes, tout en accaparant une partie de l'énorme marché touristique, dont une partie profiterait aux populations locales. Cet objectif de l'écotourisme repose sur une relation entre les aires protégées et leur mise en valeur à des fins de développement local.

La promotion de l'écotourisme se révèle nécessaire pour renforcer la conservation des parcs nationaux et réserves naturelles et pour donner une impulsion au développement local. En effet, la promotion du tourisme vert engagée par l'OIPR vise le renforcement de l'attractivité des aires protégées et surtout à inciter les touristes nationaux et étrangers à visiter les parcs et réserves. De même, elle a pour objectif d'impliquer les populations riveraines dans la gestion du patrimoine forestier. Dans le processus de valorisation des PNR, les acteurs forestiers tentent de produire des informations et une connaissance spécifique par l'image. Cependant, il importe de souligner que la situation est paradoxale comme le soulignent Mouna El Gaied et Vincent Meyer, (2014, p.11)

*alors que les images de ces sites sont présentes sur l'ensemble des supports de promotion touristique, l'information locale sur une*

*architecture en ruine et les modes de vie afférents restent lacunaires.  
Elle n'est même pas pensée comme élément essentiel pour raconter une  
histoire et pour caractériser le lieu.*

Cet exemple de promotion touristique observé en Tunisie est similaire aux réalités ivoiriennes. En fait, les recherches sur le terrain montrent que la promotion de l'écotourisme reste encore à construire en direction de l'ensemble des publics ivoiriens et au niveau local. L'absence d'analyse sur les attentes des publics en matière d'écotourisme ouvre sur une communication « multi-vignettes », c'est-à-dire, une communication dialogique, d'image et de confiance. Les relations publiques se révèlent comme l'outil susceptible d'analyser les attentes des touristes et des populations riveraines en matière de visites touristiques et d'implication dans la gestion des aires protégées. Elles disposent d'une méthode dite « RACE » qui signifie Recherche, Action, Communication et Evaluation permettant d'analyser toute situation organisationnelle ou sociale. Aussi, cette technique de communication se positionne-t-elle comme un moyen de dialogue entre l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves et ses parties prenantes afin de concilier leurs efforts pour le développement de l'écotourisme. Dans ce contexte, le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et al. (2013, p.21) affirment : « il est nécessaire de dialoguer avec ses parties prenantes et de les associer en vue de prendre en compte leurs attentes en terme de développement durable ». Cette idée permet de comprendre que dans la quête du développement durable, la participation des publics est importante. Leurs avis, points de vue et préférences sont nécessaires dans l'élaboration de toute stratégie. Les relations publiques, à travers le modèle de la communication bidirectionnelle symétrique, permettent d'intégrer les préoccupations des parties prenantes dans la stratégie managériale de l'entreprise. En outre, le développement de l'écotourisme est conditionné par une amélioration de l'image dissuasive des PNR et la création d'un cadre de confiance afin de permettre aux publics de visiter en toute quiétude les aires protégées. Dans cette dynamique, le recours aux stratégies de relations publiques se révèle indispensable, car l'image et la confiance font partie des trois objectifs principaux de cette

technique de communication. Cette introduction s'articule autour de deux parties majeures : le cadre théorique et le cadre méthodologique.

## **I. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE THÉORIQUE**

Le cadre théorique de cette étude se compose de six (6) points: la justification du sujet, la clarification des mots-clés, la revue critique de littérature, la problématique, les hypothèses, les objectifs et le cadre de référence théorique.

### **1. Justification du sujet**

La définition d'un thème de recherche soulève toujours la question du « savoir désirable ». Selon Bernard Gauthier (2009, p.55) « un thème de recherche trouve sa pertinence lorsqu'il s'inscrit dans les valeurs de la société ». Le choix d'un thème de recherche ne peut, en effet échapper à l'influence des valeurs personnelles du chercheur ni de la société dans laquelle il vit, ni à l'intérêt que lui accordent les scientifiques.

#### **1.1 De la motivation personnelle d'une réflexion en relations publiques**

Depuis 2012, la relance du tourisme est l'une des préoccupations du gouvernement ivoirien. En effet, des émissions, des débats, des déclarations et des interviews sont consacrés à la reprise de l'activité touristique. Dans cet élan, un reportage sur l'écotourisme diffusé par la Radiodiffusion, Télévision Ivoirienne (RTI 1), le 30 septembre 2014, a retenu notre attention. Ce reportage stipule que la méconnaissance des potentialités touristiques des aires protégées et de l'impact socio-économique du tourisme responsable sur le développement territorial contribue à la déforestation. Cela a permis de comprendre les enjeux que pourrait présenter la promotion de l'écotourisme dans la recherche du développement durable. Cette étude vise à étudier les stratégies de communication adoptées par l'OIPR en vue de promouvoir ce type de tourisme et sensibiliser les populations à la préservation de l'environnement. Cependant, il convient de souligner que dans

sa mission, l'OIPR est souvent confronté à des conflits fonciers et diverses autres oppositions qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs. C'est pourquoi il a recours aux relations publiques.

Cette technique de communication est perçue par le code des professionnels de relations publiques en France (Danielle Maisonneuve, 2010, p.7) comme

*une activité de direction à caractère permanent et organisé par laquelle une entreprise ou un organisme privé ou public cherche à obtenir et à maintenir la compréhension, la sympathie et le concours de ceux à qui elle a ou peut avoir affaire : dans ce but, elle devra adapter autant que possible son comportement et, par la pratique d'une large information, obtenir une coopération plus efficace qui tienne effectivement compte des intérêts communs.*

De cette définition, il ressort que les relations publiques constituent un moyen de communication utilisé par les organisations pour créer et maintenir des relations de confiance avec leurs publics. Elles permettent d'établir la compréhension et de susciter une franche collaboration des publics et l'entreprise. Cette définition semble s'accorder avec la promotion du tourisme vert. À travers cet outil de communication, l'OIPR peut engager un dialogue avec ses parties prenantes afin de les amener à comprendre les enjeux de l'écotourisme dans le développement local en les impliquant davantage dans la promotion de cette activité. À cet effet, Lionel Chouchan et Jean-François, Flahault (2009, p.32) soulignent que « pour capter l'attention, les relations publiques vont surprendre, séduire, intéresser en trouvant ou en inventant les « vecteurs » qui vont contourner les réticences ou s'insérer dans les courants et les tendances. » L'on peut retenir, ici, que les relations publiques sont susceptibles de modifier le comportement des populations à travers plusieurs stratégies. Il s'agit d'un transfert de compétences de leur rôle commercial à une vision consacrée au développement durable.

Les enjeux des relations publiques dans la promotion du tourisme responsable ont suscité l'intérêt pour ce sujet. Cette présente étude vise à faire comprendre le

processus, les méthodes et les instruments de cette stratégie de communication utilisés dans le cadre de la sensibilisation des populations à cette activité touristique.

## **1.2 De la pertinence scientifique d'une réflexion en relations publiques**

Une revue de littérature sur les relations publiques dans le domaine du tourisme durable permet de constater que très peu d'études ont été réalisées dans ce secteur. Depuis plusieurs décennies, un seul ouvrage intitulé « travel and tourism public relations » qui signifie voyages et relations publiques touristiques a été publié en 2006. L'auteur de cette prose est Dennis Deuschl. En Afrique noire, et particulièrement en Côte d'Ivoire, il existe très peu de travaux scientifiques dans ce domaine. Néanmoins, quelques chercheurs se sont intéressés à la pratique des relations publiques dans les organisations. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, l'ouvrage intitulé « Les entreprises africaines face aux enjeux des relations publiques : l'exemple de la CIE et de la SIFCA en Côte d'Ivoire » écrit par Dja André Ouréga Junior GOKRA, paru en 2012 aux Editions Universitaires Européennes. Aussi, avons-nous des articles scientifiques dont « la gestion des relations publiques dans le gouvernement de Côte d'Ivoire » publié en 2012, par Julien Michel Adhepeau et « problématique de l'identité des relations publiques en Côte d'Ivoire » publié en 2012 par Gokra cité dans les lignes précédentes.

Ces différentes publications montrent que les relations publiques sont désormais au cœur de la réflexion dans les Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) en Côte d'Ivoire. Au niveau des organisations, nombreuses sont celles qui ont compris qu'en pratiquant les relations publiques (Dja Gokra, 2012), elles « se positionnent alors, non plus comme un acteur économique producteur de bien et de services, mais dans une mission d'intérêt public et de citoyenneté ». Cet outil de communication apparaît pour les entreprises comme un moyen efficace pour entretenir des relations harmonieuses avec leurs cibles. Il leur permet aussi de construire leur notoriété et d'améliorer leurs images vis-à-vis de leurs publics. Vu l'importance que les relations publiques revêtent au sein des institutions, elles font aujourd'hui l'objet d'écrits scientifiques. Cette étude s'inscrit

dans cette optique. Elle vise à faire avancer les connaissances des éléments qui conditionnent la notoriété des sites écotouristiques, le positionnement de leurs images dans la sphère touristique et l'implication des populations locales dans le développement de ce type de tourisme.

Par conséquent, cette recherche pourra servir de référence aux chercheurs dans les domaines de la communication touristique et du développement durable. De même, elle peut constituer un guide pour les acteurs du secteur touristique dans la promotion du tourisme durable en Côte d'Ivoire.

### **1.3 Pertinence socio-économique**

La lutte contre la pauvreté en milieu rural est une exigence de l'écotourisme. Pour Christiane Gagnon et Serge Gagnon, (*op.cit*, p.24) « la réponse aux besoins des communautés hôtes inscrit l'écotourisme de façon incontournable dans la sphère du social ». Cette acception permet de comprendre que le tourisme vert constitue un facteur essentiel et indéniable du développement local.

Né d'une volonté de satisfaire un besoin cognitif et affectif de se ressourcer dans un milieu naturel, l'écotourisme est devenu aujourd'hui un produit marketing d'une destination. C'est un type de tourisme qui se pratique en milieu rural, en symbiose avec les populations locales. Pour Laurent (in Seedou Mukthar Sonko, 2013, p.31) il constitue

*une offre intégrée à l'espace rural et à la culture rurale, inspirée par l'authenticité, une nature préservée, des produits du terroir, un esprit de découverte, une certaine lenteur, la maîtrise locale des décisions et une place prépondérante de la relation humaine au sein de petites unités touristiques familiales et de communautés villageoises .*

Par cette affirmation, nous saisissons que l'écotourisme permet aux populations locales de participer au développement de leurs régions. En effet, les liens qui unissent le tourisme responsable et le développement régional sont importants. Dans nombreux pays tels que le Kenya et le Maroc, l'industrie touristique assure

une croissance économique régionale et des créations d'emplois. À travers des politiques volontaristes, elle peut être un outil d'intégration et de cohésion sociale.

En Côte d'Ivoire, après une décennie de crises militaro-politiques, avec pour corollaire une baisse de l'activité touristique, le gouvernement, veut faire de ce secteur l'un des moteurs de la croissance économiques. Ce programme gouvernemental vise aussi à faire de l'industrie touristique un facteur d'intégration et de cohésion sociale. Pour atteindre ses objectifs, l'État entend améliorer l'environnement et l'offre des services de ce secteur. Il entend le promouvoir. Cette étude s'inscrit dans la dernière vision. En effet, la promotion du tourisme en général et l'écotourisme en particulier exige une stratégie de communication fondée essentiellement sur le dialogue et la confiance. Les relations publiques présentent beaucoup d'opportunités pour une meilleure communication sur le tourisme durable. Elles permettent d'authentifier le discours des acteurs forestiers en matière de préservation et de valorisation des aires protégées. À travers la « stratégie de contournement » qui permet de capter l'intérêt des destinataires des messages ou des relais d'opinion, les relations publiques permettent d'inciter les populations, les collectivités locales et les médias à s'impliquer dans le développement de l'écotourisme.

La pertinence sociale de cette investigation consiste à donner une orientation stratégique aux acteurs de conservation des aires protégées pour lutter contre la déforestation. Aussi, cette étude vise-t-elle à donner une piste de réflexion, aux décideurs, acteurs du tourisme, du développement durable et aux parties prenantes, sur la communication pour le développement territorial ou local. Par ailleurs, elle leur permettra de créer des projets qui répondront aux besoins des populations locales.

Au niveau économique, ce travail consiste à mettre en évidence l'idée selon laquelle si les relations publiques sont bien pratiquées dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, elles pourraient contribuer à la croissance du chiffre d'affaires de l'Office ivoirien des Parcs et Réserves et des collectivités locales.

## **2. Clarification des mots-clés**

Selon Durkheim (in Denis Goh, 2005, p.16), « toute science doit commencer par la clarification des concepts afin de mieux circonscrire les contours de l'étude ». Ainsi, dans cette partie du travail, il s'agira d'expliquer les unités conceptuelles, ci-dessous, qui constituent les termes clés de l'étude.

### **2.1 Relations publiques**

La documentation scientifique et professionnelle n'offre pas une définition partagée du concept de relations publiques. Il en existe plusieurs. Pour illustrer cette diversité de définitions, nous en avons listés quelques-unes axées sur des mots ou groupe de mots comme « fonction de direction et de gestion », « la communication institutionnelle » et « le produit ».

#### **2.1.1 Relations publiques, une fonction de gestion**

La spécificité des relations publiques est de ne pas avoir une seule identité mais plusieurs. Cette diversité d'identités amène les auteurs en relations publiques à définir de diverses manières cette discipline.

Selon la société québécoise des professionnels en relations publiques (Anne-Marie Gagné, 2012, p.14):

*Les relations publiques sont une fonction de direction, de gestion et de communication, à caractère permanent, grâce à laquelle un organisme public ou privé vise à établir, à maintenir et à promouvoir des relations de confiance fondées sur la connaissance et la compréhension mutuelle, entre cet organisme et ces publics internes et externes en tenant compte de leurs droits, besoins et attitude le tout conformément à l'intérêt du public.*

À travers cette définition, l'on peut dire que les relations publiques sont un outil de management utilisé par les institutions en vue d'établir des relations harmonieuses avec leurs publics internes et externes. Toutefois, la rédaction et la



planification demeurent des compétences fondamentales pour les praticiens. Cette définition est partagée par le code (code d'Athènes) des professionnels de relations publiques. Que dit ce code ?

Selon ce code (IRCOM, 1989, p. 99)

*Les relations publiques consistent à élaborer, proposer, mettre en œuvre et contrôler une politique permanente d'information et de communication en vue d'établir, de maintenir et de développer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un groupe, son développement (le personnel, la presse, les milieux économiques, sociaux, administratifs, les élus, le monde de l'enseignement et de la formation, etc.) Le développement d'une image cohérente devant figurer parmi les objectifs prioritaires de tout groupe, les relations publiques constituent une fonction permanente de management.*

Il ressort, ici, que les relations publiques constituent un outil de la politique générale de l'entreprise. C'est un vecteur d'information et de communication. Elles reposent sur le modèle diffusionniste de l'information. En outre, elles permettent aux organisations de s'intégrer dans un environnement à multiples facettes. Leurs capacités à communiquer à l'interne comme à l'externe de façon constante et adaptée représentent un facteur de succès essentiel.

Pour Unger (Unger in William Menvielle, 2004, p.91), les relations publiques sont constituées par « l'ensemble des moyens de communication utilisés par une entreprise pour créer un climat favorable dans les milieux avec lesquels elle est en rapport. » Les relations publiques sont perçues comme un ensemble d'outils de communication utilisés conjointement pour créer des relations harmonieuses entre une organisation et son environnement. L'auteur met ici en évidence l'une des priorités de cette discipline qui est l'instauration de la confiance.

Dans ce contexte, la définition que donne William Menvielle, (*op.cit*, p.91) des relations publiques semble plus ample et complète. Selon lui,

*elles représentent un ensemble de moyens utilisés par les entreprises pour créer un climat de confiance dans leur personnel, dans les milieux dans lesquels elles sont en rapport et généralement dans le public en vue de soutenir leur activité et d'en favoriser leur développement.*

Dans cette définition, l'auteur résume les relations publiques en un outil de communication permettant d'instaurer la confiance au sein des entreprises, entre celles-ci et leurs publics externes.

Lucien Matrat (in Boiry, 1989, p.31-32) pour sa part affirme qu'elles

*sont d'abord une façon de se comporter et ensuite une manière d'informer, de communiquer en vue d'établir et de maintenir des relations confiantes fondées sur une connaissance et une compréhension mutuelle entre le groupe considéré dans ses différentes fonctions et activités et les publics concernés par l'une ou l'autre de ces fonctions ou activités.*

Les relations publiques se perçoivent comme un état d'esprit dans la mesure où elles ont pour objet de créer et de développer un climat de confiance et de compréhension.

Quant à Hazelton (in Bertrand et Vallée, 1995, p.179), il les désigne comme « une fonction communicationnelle de gestion qui permet aux organisations de s'adapter à leur environnement, de le modifier ou de le maintenir dans le but d'atteindre des objectifs organisationnels ». À travers cette définition, l'on comprend que les relations publiques constituent un moyen idoine susceptible de permettre à toute entreprise de mieux s'intégrer à son environnement afin d'atteindre son but. Avant de clore cette section relative aux relations publiques, il est essentiel de découvrir ce que disent les professionnels de cette discipline.

### **2.1.2 Les relations publiques institutionnelles**

La profession des relations publiques (Lionel Chouchan et Jean-François Flahault, 2009) se diversifie et les modes de communication que celle-ci met en

place deviennent plus hétérogènes au fil du temps. Cet état des choses suscite une multiplicité de définitions de la part des praticiens de la communication.

Selon Silvie Lahanque et Fabienne Solatges (1991, p.12) « les relations publiques sont constituées par l'ensemble des actions de communication institutionnelle, hors achat d'espace. » Selon ces professionnels, les relations publiques constituent un ensemble de moyens de communication permettant aux entreprises de s'exprimer sur elles-mêmes. Elles sont déconnectées d'objectifs marchands directs. Leur but (Silvie Lahanque et Fabienne Solatges, op.cit, p.14) est « de confronter les intérêts des publics, et de parvenir par leurs actions à infléchir les deux courants de manière à les rapprocher dans les meilleures conditions ».

Philippe Paillart, (Burson-Marsteller) (in Chouchan et Flahault, op.cit, p.10) pour sa part, partage la même vision de la définition des relations publiques que les auteurs précédents lorsqu'il affirme que « les relations publiques, synonyme de communication corporate, consistent à mettre en cohérence le discours de l'entreprise avec les différentes cibles et publics. » Ce professionnel des relations publiques assimile cette discipline à la communication institutionnelle. L'objet de ce type de communication est l'organisation elle-même. Il vise à construire ou à améliorer l'image de l'entreprise. De cette définition, il soutient l'idée selon laquelle, les relations publiques permettent aux institutions de jouir d'une bonne réputation auprès de leurs publics externes.

Luc Marcenac et al. donnent un autre éclairage du concept. Pour eux, les relations publiques constituent « l'ensemble de moyens de communication que l'entreprise utilise, à titre gratuit (par opposition à la publicité), pour favoriser son insertion dans la société, et se faire reconnaître de façon positive auprès de cibles intermédiaires, qu'ils soient internes ou externes » (1998, p.454). Selon cette définition, les relations publiques permettent de communiquer sur l'image de l'entreprise en favorisant son insertion dans son environnement.

### 2.1.3 Les relations publiques produits

Lionel Chouhan (président du groupe de communication et de relations publiques) et Jean-François Flahault (spécialiste des campagnes institutionnelles et enseignant des relations publiques) n'appréhendent pas les relations publiques sous le même angle que l'auteur précédent. Pour eux (*idem*, p.16), elles sont

*le moyen privilégié de créer un terrain d'accueil favorable pour un prochain lancement d'une marque, d'un produit...précédent alors, et logiquement, la publicité et les actions de marketing opérationnel ; en termes de message ou de discours, elles sont le moyen d'expliquer et de compléter ledit message (voire de le démultiplier).*

La définition proposée par ces professionnels s'inscrit dans la dynamique des entreprises commerciales. En effet, le succès économique des organisations lucratives à long terme exige, (outre les activités marketing), également des efforts, de la compréhension et de l'acceptation concernant les agissements de l'ensemble des parties prenantes. Les relations publiques gèrent les relations de l'entreprise en tenant compte de son environnement spécifique.

Kotler et al. (2015, p.482) partagent la même vision que les auteurs précédents. Les relations publiques sont « un ensemble de programmes mis en place par une entreprise ou un organisme, afin d'établir ou d'améliorer son image ou celle de ses produits auprès des différents publics qui, à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution, conditionnent son développement ». Les relations publiques sont souvent utilisées pour préserver, promouvoir ou améliorer l'image d'une entreprise ou d'un produit. Elles peuvent avoir un effet sur les perceptions du grand public à une fraction du coût de la publicité, et sont souvent beaucoup plus crédibles

Au regard de toutes ces définitions issues des associations et théoriciens en relations publiques, il convient de retenir que ce concept admet une définition multiforme. Cependant, les termes ou groupes de mots comme «fonction de direction », « relations confiantes », « compréhension mutuelle », « sympathie » et

« intérêt du public » interviennent dans toutes ces définitions. Ce qui signifie que le concept de « relations publiques » renvoie à une stratégie de communication qui a pour but principal de créer et de maintenir la compréhension mutuelle entre une entreprise et son public. Cette stratégie de communication est plutôt perçue comme une activité dont l'objectif est d'aider les organisations et leurs publics à s'adapter dans un esprit de compréhension mutuelle.

La définition qui convient dans le cadre de ces recherches est celle issue du code des professionnels de relations publiques en France citée dans les lignes précédentes. Le choix de cette définition s'explique par le fait que l'OIPR qui est l'unique gestionnaire des parcs et réserves mène des campagnes de sensibilisation de grande envergure. Ces campagnes visent à faire comprendre la nécessité de préserver et valoriser le couvert végétal. Dans la perspective de la promotion de l'écotourisme, il cherche à entretenir des relations confiantes avec les populations rurales afin de bénéficier de leur soutien dans sa mission. Cette définition signifie dans notre contexte que les relations publiques constituent une stratégie de communication mise en place par l'OIPR en vue d'obtenir la compréhension, la sympathie et le concours des populations rurales et des collectivités locales dans la réalisation de ses activités à travers des campagnes de sensibilisation.

La définition des relations publiques ne saurait à elle seule nous permettre d'appréhender globalement notre sujet de recherche. Pour une meilleure clarté, il faudrait y ajouter celle de promotion. Les lignes ci-dessous s'inscrivent donc dans cette démarche.

## **2.2 Promotion**

Il existe une multitude de définitions du concept de promotion. Cependant, comme l'affirment Chouchan et Flahault (*op.cit*, p.5), « il est d'usage lorsque l'on se préoccupe d'une définition de commencer par regarder ce qu'en disent les dictionnaires et d'élaborer, à partir d'une explication qui a force de loi, sa propre compréhension du sujet ». Ainsi, dans le cadre de cette étude, nous l'avons défini à

partir des dictionnaires. Par ailleurs, quelques points de vue des auteurs face à ce terme nous ont intéressé.

Le Petit Robert (2008) définit la promotion comme une « accession, nomination (d'une ou plusieurs personnes) à un grade, une dignité, un emploi supérieur. » La définition de ce concept proposé par ce dictionnaire signifie dans ce contexte une admission. Par exemple : un ensemble de candidats admis la même année à certaines grandes écoles constituent une promotion. En outre, il existe plusieurs types de promotion dont celui de la vente. Selon ce dictionnaire, c'est un « développement de ventes, par la publicité, les efforts de vente exceptionnels (exposition, démonstrations, baisse des prix) ; ensemble des techniques, des services chargés de ce développement. » Cette autre définition que propose Le Petit Robert s'inscrit dans un cadre commercial. La promotion est ici perçue comme un échange de biens et de services à travers des stratégies de communication.

Le Larousse (2004), quant à lui, définit la promotion comme une « action d'élever simultanément plusieurs personnes à un même grade, à une même dignité ou à une fonction supérieure. » Cette première définition présentée par ce dictionnaire est identique à celles qui sont proposées par le précédent. Selon Le Larousse, la promotion signifie aussi « accession d'une personne, d'un groupe social à de meilleures conditions de vie, à un niveau supérieur de responsabilités, à un enrichissement culturel et moral. » De cette définition, il ressort que la promotion est un processus d'amélioration des conditions de vie des populations. Cependant que représente la promotion pour les théoriciens en marketing et communication ?

La promotion consiste, selon Kotler et al. (in Nozha Ibnlkhayat, 2005, p.309) « en un ensemble d'incitatifs à brève échéance dont le but est de stimuler l'achat ou la vente d'un produit ou service. » Pour ces auteurs, la promotion est une stratégie commerciale qui permet de susciter chez un individu un désir d'achat ou d'adhésion à un produit ou un service.

La définition que propose Desmet dans ce contexte semble plus explicite. Pour lui, (Desmet in Idi-Mohamed Abdellah et al., 2009, p.27)

*la promotion est une communication et, au-delà du choix du mécanisme, l'annonceur doit interroger sur le contenu de la communication dans sa capacité à déclencher l'action (conviction), l'objectif premier de la promotion, mais aussi de la marque (image).*

De cette définition, il découle l'idée selon laquelle la promotion est un échange persuasif sur un produit ou un service dans le dessein de déclencher de la part du client, un achat ou une adhésion au produit ou service. Aussi, permet-elle d'améliorer l'image d'une entreprise, d'un produit ou service.

Dans le domaine de la santé, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (1999, p.1) définit la promotion comme « un processus social et politique, qui comprend non seulement des mesures visant à renforcer les aptitudes et les capacités des individus mais également des mesures visant à changer la situation sociale, environnementale et économique, [...] ». Selon cette définition, la promotion est un procédé qui permet aux individus de mieux maîtriser les déterminants de la santé et d'améliorer leur état de santé.

À travers toutes ces définitions provenant des académiciens et des théoriciens, l'on constate que le concept de promotion est polysémique. Il admet plusieurs définitions selon le domaine dans lequel il est employé. Cependant, il convient de faire la différence entre ce terme dans son acception commerciale et le verbe promouvoir ou encore la locution « faire la promotion de... ». Le verbe promouvoir est souvent utilisé pour énoncer des objectifs de communication en général et des relations publiques en particulier. Par exemple, selon le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (France) (CIDJ, 2009 in Abdellah et al., op.cit, p.26) « la mission principale du chargé des relations publiques est de promouvoir l'image de marque de l'entreprise pour laquelle il travaille. » La promotion est, ici, perçue comme la création de la notoriété ou la construction de l'image d'une entreprise ou marque.

Dans le cadre de cette étude, la définition qui semble idoine est celle proposée par l'OMS. Le choix de cette définition s'explique par le fait qu'elle met en évidence le renforcement des aptitudes et des capacités des individus, mais aussi le changement de la situation sociale, environnementale et économique. La présente étude s'inscrit dans cette optique. En effet, par promotion d'écotourisme, l'on entend : une politique de renforcement des aptitudes des individus à comprendre la nécessité de préserver des aires protégées afin de répondre à leurs besoins socio-économiques.

### **2.3 Tourisme**

Depuis l'antiquité, le monde a toujours connu des déplacements des êtres humains d'un espace géographique à un autre pour plusieurs raisons. Cependant, c'est au XVII<sup>e</sup> siècle que les voyages se sont multipliés. En effet, les jeunes aristocrates britanniques ont effectué un périple continental c'est-à-dire un « Grand Tour » pour parfaire leur éducation. Le terme « tourism » est apparu pour la première fois en Angleterre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et son usage s'est étendu rapidement parmi les classes aisées. Ce terme a été employé officiellement en français pour la première fois en 1838 par Stendhal dans ses Mémoires d'un touriste, livre de voyage où il décrit son voyage de plusieurs mois en France. Définir le concept du tourisme est un exercice très délicat eu égard des difficultés qui proviennent du phénomène touristique. Il existe une multitude de définitions du concept. Selon Catarina Freitas Da Motas (2016, p.20), « il est généralement admis qu'il est possible de trouver deux types de définition du tourisme selon les objectifs poursuivis ». D'une part, le tourisme peut être envisagé sous un point de vue conceptuel et d'autre part sous un point de vue technique.

D'un point de vue conceptuel, l'OMT (1993, pp.2-3) définit le tourisme comme un

*phénomène socio-économique et culturel qui est basé sur le déplacement de personnes (touristes) à des endroits différents de leur résidence habituelle, où ils restent pendant plus de 24 heures et moins*



*de 12 mois, avec des objectifs de loisir, utilisant les facilités d'hébergement, de nourriture et d'autres activités offertes dans le lieu de destination. Ceux qui voyagent pour moins de 24 heures sont appelés excursionnistes. Cette définition s'applique à la fois au tourisme interne (résidents qui voyagent dans leur pays) et externe / international (en ce qui concerne la circulation internationale des touristes et considère que les pays émetteurs ou récepteurs de touristes.*

Cette définition s'inscrit dans l'approche économique du tourisme identifié par Boyer (2003). Le tourisme génère directement et indirectement une augmentation de l'activité économique dans les endroits visités (et au-delà), essentiellement en raison de la demande de biens et de services qui doivent être produits et fournis.

Du point de vue technique, on peut utiliser la définition de l'OMT (1993) qui considère le tourisme comme «l'ensemble des activités exercées décision des personnes pendant leurs voyages et séjours dans des endroits en dehors de leur environnement habituel pour une période continue n'excédant pas un an, pour des raisons de loisir, d'affaires et autres» (Catarina Freitas Da Motas, 2016, p.21). Cette définition privilégie la demande touristique au détriment de l'offre. Elle met en évidence trois caractéristiques du tourisme telles que l'activité des touristes relative aux aspects de la vie en dehors de l'environnement habituel, à l'exclusion de la routine normale de travail et des pratiques sociales. Ces activités impliquent le voyage et, généralement, une certaine forme de transport jusqu'à la destination. La définition qui convient dans le cadre de cette étude est la dernière.

## **2.4 Écotourisme**

Le concept d'écotourisme a fait son apparition dans le milieu scientifique dans les années 1980. Il a été créé par Hector Ceballos-Lascurain. Il est composé de deux mots : éco qui renvoie à la nature et tourisme. L'écotourisme peut être, de façon littérale, défini comme un tourisme appliqué à la nature. C'est un terme polysémique qui correspond à plusieurs réalités mouvantes et admet une approche

multiforme. Selon Marie Lequin (*op.cit*, p.13) « l'écotourisme semble endosser non pas une définition officielle unique, mais plusieurs définitions formulées selon différents objectifs d'analyse » dont les principaux sont : les ressources naturelles, les populations locales, la demande touristique.

#### **2.4.1 Définition axée sur les ressources naturelles**

Les organismes internationaux du tourisme, de conservation de la nature et les auteurs ont montré l'intérêt de l'écotourisme comme mode consensuel de conservation de la biodiversité. Cependant, tous s'accordent à dénoncer l'absence de définition uniforme du concept.

Ainsi, selon Ecotourism Society (Christian Chaboud et al., 2003, p.7), l'écotourisme est un

*voyage dans les aires naturelles dont l'objectif est de comprendre les cultures et l'histoire naturelle de l'environnement, qui prend garde de ne pas altérer l'écosystème et génère des opportunités économiques faisant que la préservation des ressources naturelles profitent aux populations locales.*

Cette définition donne un aperçu de l'objectif de l'écotourisme qui consiste à découvrir la diversité floristique et faunistique des aires protégées et surtout à promouvoir la préservation et la valorisation des ressources naturelles. Cette acception semble clairement indiquer une origine conservationniste.

La Société Internationale d'Ecotourisme (1991) abonde dans le même sens que l'organisme précédent lorsqu'elle affirme que c'est une « forme de voyage responsable, dans les espaces naturels, qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales ». L'écotourisme apparaît comme un moyen par lequel l'écotouriste contribue à la préservation de l'environnement.

### 2.4.2 Définition axée sur la durabilité

Le potentiel de l'écotourisme à contribuer au développement durable est substantiel. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) (OMT in Laura Lecolle, 2008, p.10), l'écotourisme est une forme de tourisme

*satisfaisant aux besoins présents des touristes et des régions hôtes, tout en protégeant et mettant en valeur les opportunités pour le futur. Il conduit à une gestion des ressources qui remplit les besoins économiques, sociaux et esthétiques, tout en mettant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité et les systèmes qui supportent la vie.*

De cette acception, découlent deux principes liés à la durabilité. Le premier principe est la contribution à l'économie locale et le second est la conservation des ressources naturelles. Ces principes sont intimement liés dans la mesure où si populations locales récoltent suffisamment de fruits de l'écotourisme, elles pourraient s'impliquer activement dans la conservation du milieu naturel. C'est alors que nous nous dirigeons fort probablement vers la durabilité.

Marie Lequin (*op.cit*, p.51) fait montre de lucidité à cet égard lorsqu'elle déclare :

*L'écotourisme est une approche du développement qui favorise la conservation et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures (développement durable), tout en contribuant à l'amélioration des conditions et de qualités de vie des populations locales (développement régional).*

Il convient de retenir que le tourisme responsable est donc une stratégie du développement qui permet de répondre aux besoins des populations locales tout en préservant la biodiversité de façon durable. L'écotourisme est, ici, perçu comme le développement durable. L'atteinte de ce type de développement exige une participation active des populations locales.

### **2.4.3 Définition axée sur les populations locales**

La définition que donnent certains auteurs de l'écotourisme s'inscrit dans une logique d'amélioration des conditions socio-économiques des communautés hôtes.

Butler (Butler in Lequin, *op.cit*, p.16) s'inscrit dans cette posture, lorsqu'il considère l'écotourisme « comme une forme de tourisme viable à long terme, [...] qui peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales ainsi qu'à la diversification de leurs activités économiques ». Cette définition instaure l'écotourisme dans une logique de développement durable et territorial. Le tourisme permet de préserver les ressources naturelles en contribuant au développement économique régional. À travers cette définition, l'on comprend que la question de l'environnement, le bien-être des populations rurales et le développement économique sont intimement liés.

C'est d'ailleurs dans cette optique que l'écotourisme a été défini, lors du sommet mondial de l'écotourisme en 2002 au Québec, comme une forme de tourisme durable (Québec, 2002 in Gagnon et Gagnon, *op.cit*, p.14) « qui contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel, qui inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être ». L'analyse de cette définition permet de comprendre que la participation des populations locales est une condition sine qua non à l'expansion de ce type de tourisme. Cependant, il convient de mentionner que le tourisme responsable ne peut exister que s'il y a une motivation d'observer et d'étudier les écosystèmes.

### **2.4.4 Définition axée sur la demande touristique**

Dans cette perspective axée sur la demande, la définition proposée par Martha Honey (Honey in Andy Drumm et Alan Moore, 2002, p.15) semble plus ample et détaillée :

*L'écotourisme, c'est le voyage dans les aires fragiles et primitives, généralement protégées, cherchant un impact minimal et (en général)*

*à petite échelle. Il aide à éduquer le voyageur ; il fournit des fonds pour la préservation de l'environnement ; il bénéficie directement au développement économique et à la souveraineté des communautés locales ; et enfin il stipule le respect des différentes cultures ainsi que des droits humains*

Cette définition met l'accent sur la proximité avec la nature recherchée par les touristes. Au-delà de la volonté de découvrir les richesses des aires protégées, l'écotourisme suscite, à travers l'éducation, une prise de conscience environnementale chez les touristes. Il propose une interprétation du patrimoine naturel et culturel.

Eu égard à ce qui précède, la définition élaborée par Hector Ceballos-Lascurain (Marie Lequin, *op.cit*, p.14) est plus complète. Selon lui, l'écotourisme est :

*[...] Une forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but précis d'étudier et d'admirer le paysage, et les plantes et animaux sauvages qu'il abrite, de même que toute manifestation culturelle (passée et présente) observable dans ces zones. Dans cette perspective, le tourisme axé sur la nature signifie une méthode d'approche scientifique esthétique ou philosophique du voyage, quoiqu'il ne soit pas nécessaire que l'écotourisme soit un scientifique, un artiste ou un philosophe de profession.*

De cette définition, découlent trois éléments qui permettent de caractériser la demande écotouristique. Il s'agit des voyages dans les aires protégées, de satisfaire un besoin cognitif et affectif de se ressourcer dans un milieu naturel, de répondre à un besoin d'évasion, une expérience relaxante, loin du stress quotidien et du rythme imposé par les milieux urbains.

La recension de toutes ces différentes définitions de l'écotourisme permet de constater que ce concept est ambigu. Il admet plusieurs approches qui sont dues à son expansion au cours de ces dernières années. Cette diversité d'acception du

concept permet de le rapprocher davantage à certains types de tourisme qui se pratiquent dans les milieux naturels. Il s'agit du tourisme de la nature, du tourisme vert ou durable, du tourisme d'aventure, du tourisme rural et de l'agrotourisme. Ces différents « termes parents » sont souvent utilisés par des auteurs pour désigner l'écotourisme. Dans le souci de lever toute équivoque entre ces concepts, nous les avons définis.

Le premier concept à définir dans ce contexte est le tourisme de la nature. De l'avis d'Andy Drumm et Alan Moore (op.cit., p.18), il « se réfère tout simplement au tourisme basé sur la visite des ressources naturelles.» Ce type de tourisme entretient des liens avec l'écotourisme, mais n'implique pas nécessairement protection et durabilité.

En ce qui concerne le tourisme vert ou durable,

*il décrit généralement toutes les formes de tourisme qui respectent, préservent et mettent durablement en valeur les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles, et sociales) d'un territoire à l'attention des touristes accueillis, de manière à minimiser les impacts qu'ils pourraient générer (Mathieu Petit, 2010, p. 4).*

Il incite à la conservation de la biodiversité tout en fournissant des bénéfices économiques locaux et nationaux. Le tourisme durable est la partie de l'industrie touristique qui « tourne au vert ». L'écotourisme est donc une forme de ce type de tourisme.

Le tourisme d'aventure, quant à lui, est selon Réseau de veille en tourisme (2012, p.6)

*une activité de plein air ou combinaison d'activité se déroulant dans un milieu naturel particulier (endroit, inusité, exotique, isolé, inhabituel ou sauvage). En tourisme d'aventure, on utilise des moyens de transport non conventionnels, soit motorisés (marche, canot, kayak, etc.). De plus, l'activité implique nécessairement un niveau de risque,*

*lequel peut varier selon l'environnement (isolement, caractéristiques géographiques, etc.) ou selon la nature des activités et des moyens de transport impliqués.*

Ce type de tourisme se diffère de l'écotourisme par le fait qu'il mise sur les possibilités récréatives, alors que l'écotourisme met l'emphase principalement sur la conservation de la nature et la sensibilisation.

Relativement au tourisme rural, Sonko (2013, p.28) le définit comme « un tourisme qui se passe en zone rurale, en campagne ou dans une zone isolée. Mais dans le respect de l'environnement naturel, culturel et patrimonial de la localité. » Le motif et l'intérêt principal du tourisme rural, c'est la passion de la nature. Ce type de tourisme regroupe l'écotourisme, le tourisme culturel ou ethnographique et l'agrotourisme.

Pour terminer avec l'agrotourisme, selon le groupe de concertation sur l'agrotourisme (Mapaq, 2002, p.1), c'est « une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu dans une exploitation agricole. Il met des productrices et producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte ». Le groupe indique qu'une offre agrotouristique doit être produite par un entrepreneur ayant le statut légal d'agriculteur puis elle doit mettre en valeur la production agricole et ses produits dérivés. Cette composante du tourisme rural se distingue de l'écotourisme par le fait qu'elle soit axée sur la découverte de l'agronomie.

L'écotourisme, en tant que concept usuel, est quelquefois mal utilisé. Cela explique la confusion avec les différents types de tourisme sus cités. En revanche, lorsqu'il est employé dans son sens dénoté, il recouvre une stratégie très importante de conservation permettant d'atteindre le développement durable. Il permet d'assurer la préservation et la valorisation des aires protégées, d'améliorer le bien-être des communautés locales, de créer des emplois et de diversifier les activités économiques des populations locales. C'est donc un levier du développement local

ou territorial. C'est pourquoi les rapports entre les défenseurs de la conservation, les populations rurales, les professionnels du tourisme, les collectivités locales, doivent être harmonieux afin de permettre le développement de cette activité.

Dans le cadre de la présente étude, la définition proposée par Marie Lequin semble la mieux adaptée. Le choix de cette définition se justifie par le fait qu'elle met l'accent sur la préservation des ressources naturelles pour les générations futures. De même, elle met en évidence la contribution de l'écotourisme à la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Cette étude se situe dans cette optique. Elle vise à montrer comment l'écotourisme pourrait contribuer à la lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire.

## **2.5 Sensibilisation**

La sensibilisation est un concept qui admet plusieurs définitions selon les académiciens et les organisations.

### **2.5.1 Selon les académiciens**

Les académiciens ont sensiblement les mêmes appréhensions de la sensibilisation.

Selon le dictionnaire Hachette (2003), ce terme désigne « l'action de rendre sensible une chose à quelqu'un, la lui faire percevoir, comprendre ». La sensibilisation signifie dans ce contexte, le fait d'attirer l'attention de quelqu'un sur quelque chose qui lui pourrait être utile pour la vie.

Pour Le Larousse (2004), la sensibilisation est « l'action de sensibiliser. » Selon ce dictionnaire le verbe sensibiliser signifie « rendre sensible, réceptif à quelques choses, rendre sensible à une action physique, chimique, etc. » La sensibilisation consiste donc à faire prendre conscience à quelqu'un de quelque chose. Elle suscite une émotivité, une affectivité en celui qui est sensibilisé. Cependant, que disent les scientifiques de ce terme ?



### 2.5.2 Point de vue des organisations internationales

La sensibilisation constitue l'épine dorsale de tout projet visant à promouvoir une action de développement ou lutter contre un phénomène social. Elle est perçue diversement selon les individus ou les organisations.

Le Programme Alimentaire Mondial (2009, p.3) définit ce terme comme

*un processus politique qui nécessite des efforts coordonnés pour modifier les pratiques, les idées [...]. La sensibilisation vise à modifier certaines décisions qui ont une incidence sur la vie des gens et à transformer le processus de prise de décision, en rendant par exemple celui-ci plus ouvert et plus économique.*

La sensibilisation est, ici, perçue comme une communication persuasive. Elle vise à modifier les attitudes ou comportements des publics relativement à un problème social, environnemental ou économique.

Pour Winrock International (2008, p.47),

*la sensibilisation est une voie à double sens, à savoir, promouvoir la communication et les échanges d'information pour améliorer la compréhension naturelle et la mobilisation des communautés ainsi que la société dans son ensemble dans la perspective d'aboutir aux changements nécessaires dans les attitudes et comportements.*

Cette définition met en évidence la communication bilatérale qui implique une rétroaction entre l'agent qui sensibilise et le public. Il existe plusieurs types de sensibilisations dont les plus courants sont : la transmission d'informations, la communication, l'éducation et la formation avec en priorité la participation directe et l'implication du public cible. Bien que la sensibilisation implique l'intervention du cognitif ou l'émotionnel par l'accroissement des connaissances et des compétences, elle peut également contribuer à des changements de pratiques.

Wetlands International (2003, p.1), enfin, définit la sensibilisation comme suit : « un exercice de détermination des actions et de promotion qui aide les gens à comprendre ce qui est important et pourquoi ce que l'on cherche à obtenir et comment l'on s'y prend ou l'on peut s'y prendre pour y parvenir ». La sensibilisation est perçue comme un moyen de communication sur des actions qui pourraient contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. Elle utilise de divers outils tels que les communiqués de presse, les expositions, les bulletins, les causeries, les discours, les réunions, les ateliers, les brochures, les affiches, les plaquettes, les magazines, etc.

Au regard de toutes ces définitions, l'on constate que les académiciens et les organisations convoqués dans le cadre de la définition de ce terme abondent dans le même sens. Ils conçoivent la sensibilisation comme une action qui consiste à attirer l'attention des publics sur un problème ou encore le fait de faire prendre conscience aux populations sur un phénomène. Dans le cadre de cette étude, l'on a retenu la définition proposée par Winrock International citée dans les lignes précédentes. Le choix de cette définition se disculpe par le fait qu'elle met l'accent sur la communication dialogique qui s'établit entre l'agent sensibilisateur et le public sensibilisé. Cet échange vise à renforcer la connaissance de l'objet de sensibilisation afin de déclencher une mobilisation chez les populations.

## **2.6 Aire protégée**

Le concept d'aire protégée a été défini par la Convention internationale sur la diversité Biologique (1992) et de l'Union Mondiale pour la Nature (1994) comme

*une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres.*

À travers cette définition, une aire protégée est perçue comme un espace protégé par l'État. Des spécialistes de l'UICN ont travaillé ensemble pour produire une nouvelle définition d'une aire protégée. La première version de cette nouvelle définition fut préparée au cours d'une réunion sur les catégories à Almeria, en Espagne, en mai 2007, et depuis lors, elle fut successivement affinée et révisée par de nombreuses personnes au sein la CMAP/UICN. Cette nouvelle acception reprise par Nigel Dudley (2008, p.10) présente une aire protégée comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». De cette définition, nous saisissons qu'une aire protégée inclut les aires terrestres, marines et côtières, d'eau douce ou une combinaison de deux ou plusieurs d'entre elles bénéficiant d'une protection intégrale de la part de l'État ou des pouvoirs publics.

La première aire protégée moderne fut créée à Yellowstone aux États-Unis en 1872. Depuis la première édition de la liste des Nations Unies, il y a eu une croissance importante du nombre des espaces protégés et de la superficie couverte. Le tableau, ci-dessous, met en évidence le nombre total de sites et la superficie totale déclarée dans les éditions précédentes de la liste des Nations Unies.

Années	Nombre de sites	Superficie protégée, km <sup>2</sup>
1962	9.214	2.400.000
1972	16.394	4 .100 .000
1982	27.794	8 .800 .000
1992	48.388	12.300.000
2003	102.102	18 .800 .000
2014	209.429	32.868.673

*Tableau 1: Nombre d'aires protégées dans le monde de 1962-2014*

*Source : Marine Deguignet et al. (2014, p.12)*

Le tableau permet de constater qu'en 50 ans, le nombre de sites a doublé et la superficie a augmenté de 30 millions de kilomètre carré. Cette évolution s'explique par le fait que les pays prennent de plus en plus conscience de la nécessité de conserver et de protéger l'environnement. Dans l'optique d'aider les pays à mieux gérer leurs aires protégées, l'UICN a défini des normes internationales de classement. Selon ces normes, il existe six catégories d'aires protégées. Il s'agit des : Réserve naturelle intégrale/Zone de nature sauvage, Parc national, Monument ou élément naturel, Aire de gestion des habitats ou des espèces, Paysage terrestre ou marin protégé et Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles.

### **2.6.1 Catégorie I : Réserve naturelle intégrale/Zone de nature sauvage**

Cette catégorie compte deux types d'aire protégée : Réserve naturelle intégrale (catégorie Ia) et Zone de nature sauvage (catégorie Ib).

### **2.6.1.1 Catégorie Ia : Réserve naturelle intégrale**

La réserve naturelle intégrale se présente, selon Nigel Dudley (*op.cit*, p.16), comme une catégorie qui

*contient des aires protégées qui sont mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques/géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation.*

Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche scientifique et la surveillance continue. La réserve intégrale vise principalement la conservation des écosystèmes exceptionnels au niveau régional, national ou mondial, les espèces et/ou les caractéristiques de la géodiversité.

### **2.6.1.2 Catégorie Ib : Zone de nature sauvage**

Les aires protégées de la catégorie Ib (*Idem*, p.17) « sont généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel ». La zone de nature sauvage a pour objectif de protéger à long terme l'intégrité écologique d'aires naturelles qui n'ont pas subi des actions anthropiques et dont les processus naturels prédominent, pour que les générations actuelles et futures aient la possibilité de connaître de tels espaces.

## **2.6.2 Catégorie II : Parc national**

Les parcs nationaux sont (Nigel Dudley, *op.cit*, p.19)

*de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature*

*spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.*

Les parcs nationaux se caractérisent par leur étendue. Ils sont vastes et permettent le bon fonctionnement de l'«écosystème». Ils doivent contenir des échantillons représentatifs des régions naturelles majeures, ainsi que des caractéristiques biologiques, panoramiques et environnementales les plus marquantes. Dans ces espaces, les espèces végétales et animales natives, les habitats et les sites géomorphologiques sont d'une importance spéciale du point de vue spirituel, scientifique, éducatif, récréatif ou touristique.

### **2.6.3 Catégorie III : Monument ou élément nature**

Les monuments ou éléments naturels (Nigel Dudley, *op.cit*, p.21)

*sont mis en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien.*

Les monuments ou éléments naturels sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les touristes. Aussi, ces sites doivent-ils toujours avoir d'importantes qualités en matière de biodiversité. Celles-ci doivent se révéler comme une priorité dans les objectifs de gestion pour qu'ils soient classés comme aires protégées plutôt que comme des sites historiques ou spirituels.

### **2.6.4 Catégorie IV : Aire de gestion des habitats ou des espèces**

Les aires protégées de cette catégorie (*Idem*, p.23)

*visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour*

*répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.*

Les aires protégées de cette catégorie permettent de protéger ou de restaurer des espèces végétales et animales d'importance internationale, nationale ou locale, y compris les espèces sédentaires ou migratrices et/ou des habitats.

### **2.6.5 Catégorie V : Paysage terrestre ou marin protégé**

Le paysage terrestre ou marin est une (*Ibidem*, p. 5)

*aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs.*

Les aires protégées de cette catégorie résultent d'interactions biotiques, abiotiques et humaines. Leur objectif principal est de protéger et de maintenir d'importants paysages terrestres ou marins. La conservation de la nature qui y est associée, ainsi que d'autres valeurs créées par les interactions avec les hommes et leurs pratiques de gestion traditionnelles.

### **2.6.6 Catégorie VI: Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles**

Cette catégorie d'aire protégée (Nigel Dudley, *op.cit*, p.27)

*préserve des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles; et une utilisation modérée des ressources*

*naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire.*

De cette définition, il ressort que l'utilisation durable des ressources naturelles est considérée comme un moyen de conserver la nature, en synergie avec d'autres actions plus communes dans les autres catégories, telle la protection. Cette catégorie d'aires protégées vise à protéger des écosystèmes naturels et à utiliser les ressources naturelles de façon durable.

Après avoir analysé les différents concepts de la thématique et circonscrit le sujet, il est plus aisé de passer à la revue critique de la littérature.

### **3. Revue critique de la littérature**

Suivant les ouvrages, les articles et les rapports publiés, l'on constate qu'il n'existe pas de littérature qui relie explicitement les relations publiques et la promotion de l'écotourisme. Cependant, de nombreux écrits empiriques ont traité les thèmes suivants : écotourisme, relations publiques et développement durable et sensibilisation à l'écotourisme. C'est pourquoi cette revue de littérature va étudier séparément ces différents concepts.

#### **3.1 Écotourisme**

L'écotourisme est un concept récent qui a fait l'objet d'une littérature abondante au cours de ces dernières années. Christiane Gagnon et Serge Gagnon (*op.cit*, p. 43) ne disent-ils pas que « lorsqu'une approche, une pratique ou une discipline émerge, tout un arsenal de formalisation se met en branle. » Nous retenons que, lorsqu'une science est en pleine croissance, elle fait l'objet de nombreux écrits scientifiques. C'est dans cette optique que plusieurs auteurs ont abordé le concept d'écotourisme sous plusieurs angles ou thématiques.

Ainsi, Antoine Ventura (2015) aborde le concept d'écotourisme sous la base de trois (3) aspects : développement durable, le développement régional et la démocratie participative. En effet, il définit l'écotourisme comme un effort de



collaboration entre les communautés locales, les intervenants touristiques et les protecteurs de la ressource, dont l'État, pour préserver les espaces naturels qui servent de supports au développement régional. Pour cet auteur, il y a un équilibre entre intérêts écologiques et socioéconomiques, entre populations locales, acteurs touristiques et gestionnaires des espaces protégés. Cet équilibre laisse entrevoir l'implication de tous les acteurs dans les prises de décisions et l'équitabilité dans la répartition des intérêts. Cette vision de l'écotourisme n'est pas approuvée dans tous les pays. En Côte d'Ivoire, le développement de l'écotourisme repose sur un seul acteur qui est l'État. Quelques populations locales participent aux activités écotouristiques, mais n'ont qu'une voix consultative. Les autres acteurs évoqués par l'auteur n'existent pas dans la chaîne des valeurs. Dans ce contexte, comment mobiliser tous les acteurs autour de l'écotourisme ? La réponse à cette question semble l'une des pistes que ce travail souhaite explorer.

Christiane Gagnon, et Serge Gagnon, apportent un autre éclairage dans la perspective de l'écotourisme lorsqu'ils affirment au chapitre I de leur ouvrage collectif paru en 2006, que l'écotourisme doit viser la viabilité économique tout en améliorant les produits et services destinés aux touristes et en créant de l'emploi économique. En effet, pour ces auteurs, la contribution du tourisme responsable au développement local sous-tend une politique de répartition de la richesse entre les populations locales, l'État et les opérateurs économiques. La redistribution de la richesse et la recherche d'équité sont des principes qu'un gouvernement doit promouvoir. Toutefois, la prise en compte des besoins des communautés hôtes ne doit pas se limiter à la dimension économique. Elle doit s'étendre à l'éducation environnementale, la culture, la dignité, etc.

Contrairement à l'auteur précédent, Christiane Gagnon et Serge Gagnon mettent l'accent sur les enjeux économiques de l'écotourisme. Ces enjeux sont susceptibles de contribuer au développement local. Cependant, dans la plupart des pays africains en l'occurrence la Côte d'Ivoire, les populations locales ne sont pas conscientes de ces enjeux. Il y a donc nécessité de promouvoir les enjeux de cette activité touristique afin qu'elle contribue réellement au développement local. Les

actions de promotion ne sont pas évoquées par l'auteur. Cette étude vise à mettre ces actions en évidence.

Rémi Castelli et al. (2010), abordent un autre aspect en parlant de l'écotourisme. Ils prétendent que c'est une forme de voyage responsable dans les milieux naturels qui contribue à la protection de l'environnement. En effet, selon ces auteurs, cette activité permet aux touristes d'observer et d'apprécier la faune, la flore et les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles. Elle repose sur l'éducation et l'interprétation de l'environnement. Le but assigné à l'éducation environnementale consiste à aider chaque touriste à prendre conscience de la place de l'être humain dans son milieu quotidien et de la protection du couvert végétal. Dans cette perspective, l'écotourisme se révèle comme un outil susceptible de susciter un comportement responsable chez chaque touriste et les populations hôtes.

Selon ces auteurs, les enjeux de l'écotourisme se limitent seulement aux touristes et populations locales, alors que l'éducation à l'écocitoyenneté doit s'étendre à l'ensemble du grand public afin de lutter contre la déforestation.

Les auteurs convoqués dans le cadre de l'élucidation de ce sous-thème ont permis de comprendre que l'écotourisme est une activité qui permet de lutter contre la déforestation, d'améliorer les conditions socio-économiques des populations locales et d'éduquer à l'environnement. Cependant, ces auteurs n'abordent pas les questions de mobilisation et de conscientisation des populations face aux enjeux de l'écotourisme. Cette étude a pour objectif d'exploiter toutes ces pistes ignorées par des auteurs.

Cependant, que disent les auteurs des relations publiques et développement durable ?

### **3.2 Relations publiques et développement durable**

La question de la préservation de l'environnement, et plus globalement du développement durable, est la responsabilité de tous y compris les communicateurs.

Dans cette perspective, le recours aux relations publiques ou à la communication dialogique pour mieux sensibiliser les populations a été abordé par plusieurs auteurs.

Dans son article intitulé « relations publiques, un outil de promotion du développement durable » publié en 2017, Dja André Gokra montre l'apport des relations publiques dans la promotion du développement durable en Côte d'Ivoire. En effet, dans le cadre de la protection de l'environnement, l'État a pris un décret en 2013 interdisant la fabrication et l'utilisation des sachets plastiques. À la suite de la prise de ce décret, plusieurs actions ont été menées en vue d'inciter les publics à s'accorder à la décision. Parmi ces activités, les séances d'informations-consultations des parties prenantes et les campagnes de sensibilisation ont été évoquées par l'auteur. Dans l'optique de mieux cerner le processus de production et diffusion des messages, il a analysé la stratégie de communication du Ministère de la Salubrité et du développement Durable à travers la méthode RACE qui est une méthodologie propre aux relations publiques. À l'issue de cette étude, Gokra révèle que la stratégie de communication élaborée par le ministère en vue de sensibiliser les populations sur l'usage des sachets plastiques demeure insuffisante. Ce déficit se justifie par le mauvais comportement des Ivoiriens constaté sur le terrain. C'est pourquoi il pense que le recours aux relations publiques dans les campagnes de communication gouvernementales se révèle une nécessité (Dja André Gokra, *op.cit*, p.171) « puisqu'il y a des indicateurs à prendre en compte tels que la géopolitique de l'information ». Cependant, il ne propose pas d'action concrète de relations publiques pour la sensibilisation des populations.

Solange Tremblay, (2011) pour sa part, apporte un autre éclairage à la question des relations publiques et développement durable. Dans sa publication intitulée « Développement durable et communication: vers un espace ouvert fondé sur la participation citoyenne, l'éthique du dialogue et l'interinfluence », l'auteur met en relief les quatre modèles théoriques en relations publiques (modèles de l'agent de presse/promotion, l'information publique, le bidirectionnel asymétrique et le bidirectionnel symétrique) élaborés par Grunig et Hunt avec le développement

durable. Pour elle, les idées de mise en relation, de dialogue et de participation, issues du modèle bidirectionnel symétrique, sont des notions essentielles du développement durable. La vision de l'excellence communicationnelle théorisée par James Grunig mentionnée dans les lignes précédentes répond à l'harmonie des trois sphères du développement durable. Cet article de Solange Tremblay a été d'un apport essentiel dans ce travail. Il a permis de cerner le lien existant entre les théories des relations publiques et le développement durable. De même que l'auteur précédent, celle-ci ne montre pas comment les actions de développement durable pourraient être conçues à partir des modèles théoriques de Grunig et Hunt.

Dans la même optique que les auteurs précédents, Thierry Libaert (2007) soutient, dans le deuxième chapitre de son ouvrage intitulé *communication verte*, que les relations publiques constituent un outil efficace de communication environnement. En effet, pour lui, dans l'élaboration de tout plan de communication, les organisations doivent respecter les deux grands principes : la communication environnement doit être adaptée à leur public et elle doit également investir tous les territoires de la communication. Par l'entremise du premier principe, l'auteur invite toutes les entreprises à prendre en considération les réalités de leurs publics en établissant des messages. À ce propos, il affirme qu'une entreprise dont les actions de relations publiques sur l'environnement apparaissent trop luxueuses risquerait de perdre toute efficacité. Car la recherche d'une image de proximité, de chaleur, de dialogue est totalement contradictoire avec l'expression de luxe, de richesse, voire de froideur. Quant au deuxième principe, il interpelle de même les institutions à éviter de recourir aux seuls événements ayant des liens directs avec l'environnement afin de se faire marginaliser. Une institution dont la communication ne se fonde que sur les manifestations spécialisées risquerait fort de voir son efficacité réduite par le dialogue avec un seul type de public. À travers cet ouvrage, Thierry Libaert nous renseigne véritablement sur les précautions à prendre dans l'élaboration des messages et l'organisation des événements dans le cadre de la communication environnementale. Cependant, il ne mentionne pas la méthode à utiliser pour concevoir un message adapté au public.

Au terme de cette recension des écrits portant sur les relations publiques et développement durable, il est crucial de retenir que cet outil de communication se révèle comme l'un des instruments de sensibilisation efficace et susceptible de mieux faire comprendre les messages relatifs au développement durable. Les différentes positions des auteurs confirment cette idée. Toutefois, ces auteurs n'évoquent pas des actions concrètes des relations publiques susceptibles de promouvoir le développement durable. Aussi, les méthodes pour la conception des messages adaptés à des publics ne sont pas évoquées.

Cette revue de littérature ne saurait, à elle seule, suffire pour mieux orienter ce sujet. Il faudrait, pour une bonne compréhension y associer la revue critique des ouvrages et articles scientifiques portant sur la sensibilisation à l'écotourisme.

### **3.3 Sensibilisation à l'écotourisme**

Les démarches de promotion et de sensibilisation à l'écotourisme se sont multipliées au cours de la dernière décennie et sont initiées par une diversité d'acteurs.

Ainsi, dans son rapport intitulé « Évaluation du cadre institutionnel et juridique relatif à l'écotourisme et aux aires protégées en Tunisie » publiées en 2011, Wahid Ferchichi présente les stratégies adoptées en Tunisie pour la promotion et la sensibilisation à l'écotourisme. Ces stratégies se révèlent comme des palliatifs de l'absence des textes juridiques spécifiques sur le tourisme durable. Elles sont variées dans la mesure où certaines concernent, d'une part, la promotion du plan national du tourisme culturel et écologique et de l'environnement, d'autre part, elles sont liées à la sensibilisation des populations. Les stratégies de promotion sont : la mise en place de l'agenda, l'élaboration des Agendas 21 régionaux et locaux, la mise en place de l'observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable, l'éco-labellisation en matière touristique, le plan national pour la promotion touristique, le projet de conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées et le plan du développement du tourisme en Tunisie. En ce qui concerne la sensibilisation, les actions se perçoivent à trois niveaux. Le premier est destiné

au grand public. Il consiste à vulgariser le concept et les projets écotouristiques et à sensibiliser les populations aux objectifs d'un tourisme durable. Le second concerne les populations locales. Les actions, dans ce sens, visent à faire prendre conscience de la richesse des ressources de leur territoire, de la possibilité d'en faire une source complémentaire de revenus dans le cadre d'une exploitation durable. Le dernier niveau est relatif à l'administration au sens large et aux agences de voyages pouvant intervenir dans la chaîne écotouristique.

La promotion et la sensibilisation à l'écotourisme en Tunisie évoquées par Wahid Ferchichi ont été d'un apport essentiel dans la compréhension de la question de la promotion de l'écotourisme en Côte d'Ivoire. En effet, elles ont permis de cerner les actions menées en vue de développer le tourisme durable dans ce pays. Cependant, ce rapport ne permet pas de cerner la contribution des relations publiques dans la promotion de l'écotourisme.

L'OIPR (2009), contrairement à l'auteur précédent, propose des actions concrètes de promotion et de sensibilisation à l'écotourisme en Côte d'Ivoire. Dans un rapport intitulé « stratégie de relance de l'écotourisme dans les parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire », l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves présente une stratégie axée sur cinq actions : la mobilisation des acteurs, la restauration du patrimoine, la valorisation du patrimoine, la formation et la promotion touristique. Parmi ces composantes de la stratégie, la mobilisation des acteurs et la promotion touristique s'inscrivent dans le cadre de notre recherche. Selon ce rapport, la mobilisation des acteurs vise à réunir tous ceux qui peuvent contribuer à la relance du tourisme dans les PNR. De même, elle a pour objectif d'améliorer la connaissance sur les missions de l'OIPR et les opportunités d'affaires touristiques dans les PNR. Quant à la politique de promotion, elle doit être conduite par des structures associées, telles que le ministère du tourisme, les agences de tourisme, les agences de voyages, les hôtels, les restaurants, la presse, etc. Les outils de sensibilisation envisagés sont : le porte-à-porte, la campagne médiatique, le web et la mise en réseau. Les actions de promotion proposées par l'OIPR pour la relance de l'écotourisme dans les PNR tiennent une place essentielle dans la compréhension

de la question de promotion de l'écotourisme en Côte d'Ivoire. Elles ont permis de cerner les actions de communication, déjà, menées dans la promotion du tourisme vert. Parmi ces actions mentionnées, les événements autour de l'écotourisme et l'éducation à l'environnement ne figurent pas. Cette prose vise à mettre en lumière ces actions qui contribuent à l'écocitoyenneté.

OIPR (2006) aborde la question de la promotion et de la sensibilisation des publics sous un autre angle. Dans un rapport publié, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves présente l'approche Information, Education et Communication (IEC) ou Communication pour le Changement de Comportement (CCC) comme la stratégie adaptée à la sensibilisation des populations à l'écotourisme dans le parc national de Taï. En effet, l'objectif principal de cette approche est de convaincre le grand public de la nécessité de préserver les PNR en l'occurrence le PNT. Pour atteindre cet objectif, les actions ont été orientées, prioritairement, vers les villages situés à proximité du parc, les ONG locales et internationales, les structures exerçant dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture comme l'ANADER. Au niveau des supports de sensibilisation, l'OIPR a eu recours aux dépliants, brochures, affiches, films, réunions d'information, exposés et débats, sorties, jeux-concours, etc. La question de promotion et de sensibilisation abordée par l'OIPR a permis de connaître l'approche de communication et les supports utilisés dans des campagnes de sensibilisation. Les relations publiques ne sont pas évoquées par l'OIPR, alors qu'elles pourraient mieux faire comprendre les messages et impliquer les parties prenantes dans la gestion des PNR. Cette étude vise à mettre l'emphase sur les actions de cette technique susceptible de contribuer à la promotion de l'écotourisme.

Au terme de cet état de savoir sur le sujet, il convient de mentionner que les différentes positions des auteurs convoqués ont permis de saisir d'abord les enjeux de l'écotourisme qui se perçoivent à trois niveaux. D'abord, c'est un moyen de valorisation et de préservation des aires protégées, ensuite, il constitue une approche de développement local. Enfin, c'est un type de tourisme qui offre une expérience authentique aux touristes et leur permet de contribuer à la préservation de l'environnement. Ces enjeux qui s'apparentent aux trois aspects du développement

durable que sont l'environnement, le social et l'économie ne peuvent être atteints par chaque nation que grâce à la communication. À ce propos, Solange Tremblay (2007, p. 31) n'affirme-t-elle pas que

*le développement durable suppose en effet la collaboration et l'écoute afin de trouver des solutions adaptées et durables. Et pour cela, il faut apprendre à consulter, à associer, à faire participer, à soutenir l'action, apprendre à transmettre l'information adéquate aux bons interlocuteurs et à gérer les divergences d'opinion.*

Il ressort, ici, que dans la recherche du développement durable, la communication dialogique occupe une place de choix. C'est pourquoi les auteurs convoqués en relations publiques soutiennent que cette discipline est un outil adapté à la promotion du développement durable. En Côte d'Ivoire, cette technique de communication est moins utilisée dans le domaine du développement durable. La présente étude a pour objectif de montrer comment cet outil de communication est utilisé dans ce domaine. Les différentes positions des auteurs évoqués ont permis de dégager la problématique de cette étude.

#### **4. Problématique de recherche**

L'écotourisme est le secteur du tourisme qui connaît aujourd'hui le plus fort taux de développement dans le monde. En Afrique, il contribue efficacement à l'économie de certains pays tels que le Kenya, l'Afrique du Sud, etc. Il est en voie de devenir un secteur clé pour d'autres nations comme la Mauritanie et le Maroc. Selon l'OIPR (2009, p. 2), il représente « 90% du marché touristique africain. » Le succès que connaît l'écotourisme au niveau du continent noir résulte de la présence des ressources forestières sur ce continent.

La plupart des pays africains, en l'occurrence la Côte d'Ivoire, dressent des potentiels naturels et culturels qui les prédisposent à la pratique du tourisme. Le patrimoine naturel ivoirien, très diversifié, comprend des sites archéologiques, des lagunes, des mangroves et surtout des parcs nationaux et réserves naturelles repartis



sur l'ensemble du territoire. Ces espaces protégés représentent un large échantillonnage des différents écosystèmes du pays. Ils couvrent une superficie (<http://www.environnement.gouv.ci>, 2016) de « 21 038 km<sup>2</sup>, soit 6.53% du territoire national ». Ce qui fait de ce pays, la première nation africaine francophone à disposer d'un réseau aussi important d'aires protégées. La Côte d'Ivoire possède également (*Idem*) « 17 réserves botaniques d'une superficie totale de 219 518 hectares et plus de 250 forêts classées qui couvrent, selon les textes officiels une superficie de 3 400 000 hectares soit 10,4% du territoire national ». La diversité biogéographique du couvert végétal ivoirien lui fait bénéficier d'une panoplie de biotopes<sup>1</sup> terrestres et marins peuplés d'une faune riche d'espèces sédentaires et migratrices. En plus des biotopes, le domaine naturel regorge d'autres sites hautement attrayants tels que les montagnes, les fleuves, les rivières, les lagunes, etc. Cela est attesté par le mont Niénokoué situé à l'ouest, précisément dans le parc national de Taï, la chute de la Nawa du fleuve Sassandra situé dans la ville de Soubré, les rivières Hana et N'Zo localisées respectivement dans le parc national de Taï et la réserve partielle de faune du N'Zo et les îles Ehotilés situées dans le parc national des Îles Ehotilé. Au regard de ce potentiel, les perspectives d'un développement écotouristique sont prometteuses.

Dans les années 80 et 90, l'écotourisme a connu un véritable succès, notamment dans les parcs nationaux de Taï, Comoé et Marahoué. Ce succès a propulsé ces espaces protégés sur la scène internationale et a permis d'inscrire les deux premiers et la réserve intégrale du Mont Nimba sur la liste du patrimoine de l'UNESCO. Ces moments de gloire ont également favorisé la réalisation d'infrastructures d'accueil et d'aménagement dans les aires protégées. Mais ces espaces dynamiques ont vu leurs activités touristiques régresser jusqu'à s'estomper à cause des crises socio-politiques que la Côte d'Ivoire a connues depuis 1999. En effet, « de 3 76 000 touristes en 1999, le nombre de touristes a chuté à 120 000 en 2004 » (<http://www.environnement.gouv.ci>, 2016). Après avoir longtemps bénéficié

---

<sup>1</sup>Composante d'un écosystème constituée par ses dimensions physico-chimiques et spatiales

d'un climat de paix et d'une stabilité politique qui ont favorisé son développement, le tourisme ivoirien, en général, et l'écotourisme, en particulier, a connu de fortes perturbations liées aux différentes crises sus mentionnées. Pendant plus d'une décennie, le développement économique, social et culturel avait marqué un ralentissement dans le pays. Il convient de souligner que pendant ces périodes de turbulence, le secteur touristique a complètement été sinistré. Les infrastructures de l'intérieur du pays ont été abandonnées ou détruites. Celles de la ville d'Abidjan et ses alentours ont sombré dans un état de vétusté. En ce qui concerne les aires protégées, elles ont connu de réelles menaces anthropiques entraînant le dépeuplement de la faune sauvage. La crise a aussi créé de l'insécurité dans les parcs et réserves. Comme Walter Kra (2016, p.144) le fait remarquer, « le parc national du Mont Péko était devenu après la crise militaro-politique de septembre 2002, un vaste territoire occupé majoritairement par des ressortissants Burkinabé organisés autour d'un groupe d'acteurs que l'on présente comme des ex-combattants ».

Depuis la fin de la crise, le gouvernement, à travers l'OIPR et les autres acteurs du tourisme, s'engage à « faire de la Côte d'Ivoire l'un des cinq premiers en Afrique et la première destination touristique en Afrique de l'ouest à l'horizon 2030 »<sup>2</sup>. Pour atteindre cet objectif, l'État a investi dans le secteur touristique entre 2012 et 2014 (<http://www.afrik.com/>) « environ 140 milliards de CFA. » Ce qui a servi à la construction « de 114 réceptifs hôteliers de moyen standing, de 1 à 3 étoiles pour une capacité de 14315 chambres. »<sup>3</sup> Ces structures hôtelières permettent d'accueillir surtout les touristes étrangers. Dans cette optique, un code du tourisme a été adopté par l'assemblée nationale le 28 février 2014. Il s'agit de mettre l'accent sur les réformes institutionnelles en vue de mettre en œuvre les structures adéquates pour la gestion du secteur et créer les bases du développement d'une économie du tourisme. À cela, il faut ajouter l'amélioration du climat

---

<sup>2</sup> Exposé du ministre du tourisme M. Roger KAKOU lors de l'émission "les rendez-vous du gouvernement" diffusé par la RTI le 13 mars 2014 à 21h.

<sup>3</sup> *Idem*

sécuritaire. Selon le ministre du Tourisme (2014)<sup>4</sup> le pays affiche aujourd'hui les mêmes indices de sécurité que la Suisse. Cet indice s'élève à « 1.16 »<sup>5</sup>. Toutes ces actions menées par le gouvernement ont permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer un nombre important de touristes étrangers. Le tableau ci-dessous présente les différents chiffres inscrits par l'aéroport international Felix Houphouët Boigny de 2011 à 2014.

Années	2011	2012	2013	2014
Nombre de touristes étrangers	259 000	289 191	380 000	470 809

*Tableau 2: Nombre de touristes enregistré de 2011-2014*

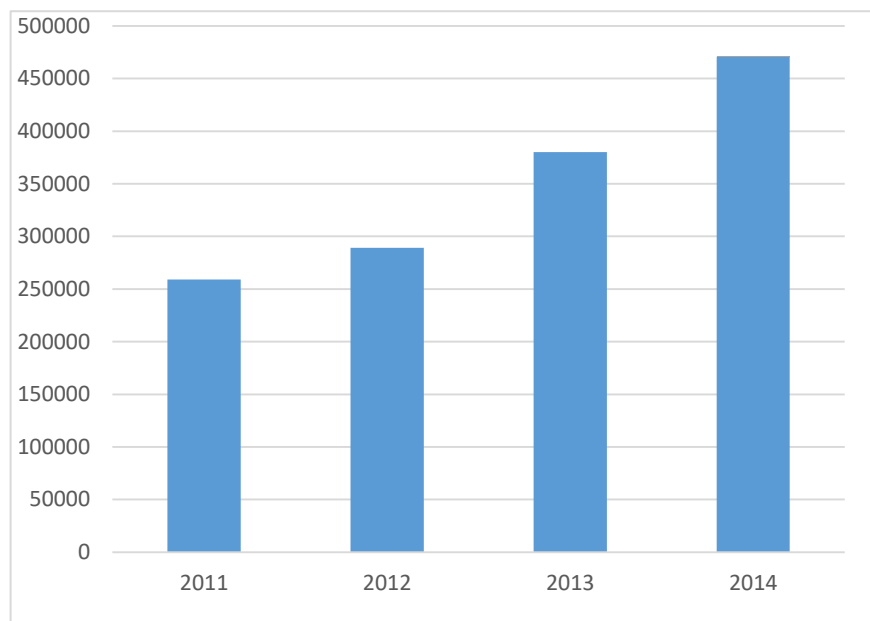
**Source : <http://www.tourisme.gouv.ci>, 2016**

Les différents chiffres consignés dans le tableau sont illustrés par la figure qui ci-dessous :

---

<sup>4</sup> Exposé du ministre du tourisme M. Roger KAKOU lors de l'émission "les rendez-vous du gouvernement" diffusé par la RTI le 13 mars 2014 à 21h

<sup>5</sup> *Idem.*



*Figure 1: Nombre de touristes enregistré de 2011-2014*

*Source : nous-mêmes*

Tous ces chiffres mis en évidence par la figure 1 relèvent de la période post-crise que le pays a connue. Ainsi, de 2011 à 2014, la Côte d'Ivoire a enregistré une augmentation 211 809 touristes. Cela signifie que le tourisme prospère en situation de paix. Aussi, grâce à la politique de relance mise en place par le gouvernement, la Côte d'Ivoire est devenue l'un des pays les plus prisés par les touristes étrangers.

Cependant, nonobstant les nombreux efforts déployés par l'État, le pays n'est pas encore parvenu à se hisser parmi les nations les plus visitées en Afrique. Selon la fédération Nationale de l'Industrie Touristique de Côte d'Ivoire (2013), son flux touristique n'a jamais excédé 500 000/an. Cette situation est due au manque de culture touristique des nationaux, la méconnaissance des sites touristiques, les préjugés et les pesanteurs culturelles. Or, les pays qui ont réussi à se positionner au rang des principales destinations mondiales touristiques tels que la France, les USA et l'Espagne se sont appuyés sur le tourisme intérieur qui (FENATOURCI, 2013) « compte pour environ 40 à 60% de leur tourisme national ».

La promotion de l'écotourisme se révèle aujourd'hui impérieuse pour positionner la Côte d'Ivoire parmi les pays les plus visités au monde et contribuer au développement local. En effet, les liens qui unissent le tourisme responsable et le développement local sont importants. L'écotourisme permet de préserver et de valoriser le patrimoine naturel tout en contribuant à la croissance économique des régions et à la création de nombreux emplois. À travers des politiques volontaristes, ce type de tourisme peut constituer un outil d'intégration des peuples et un facteur de cohésion sociale. En somme, le tourisme responsable est une voie privilégiée pour atteindre le développement durable. Pour nombreux auteurs en l'occurrence Christiane Gagnon et Serge Gagnon (2006) et Marie Lequin (2001), c'est une approche qui permet aux populations locales de participer au développement durable viable de leur contrée.

En la matière, la Côte d'Ivoire ne fait pas encore figure d'exemple. Le patrimoine forestier ivoirien est peu promu. Par conséquent, le grand public est moins informé et visite rarement les espaces protégés. En ce qui concerne les populations locales, elles sont moins impliquées dans la gestion des parcs et réserves. À ce propos, un rapport de l'OIPR (2009, p.17) affirme : « il existe [...] peu de produits publicitaires sur les PNR ; il reste un gros travail de marketing à réaliser ». Pour pallier cette situation, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, en synergie avec le ministère du tourisme, ont décidé de mobiliser, de former les acteurs du tourisme et surtout d'écocommiquer sur les aires protégées afin d'inciter les publics à les préserver, à les visiter et à découvrir leurs diversités floristiques et faunistiques. Selon l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) (2007, p.20),

*communiquer sur le développement durable représente un véritable enjeu stratégique et implique une communication d'écoute et de dialogue avec toutes les parties prenantes (clients, usagers, habitants, associations, organisations professionnelles, fournisseurs, collaborateurs, équipes internes, etc.)*

Pour l'ADEME, seule la communication dialogique est susceptible de susciter chez les publics une prise de conscience environnementale. Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, les relations publiques favorisent une franche collaboration entre l'OIPR et ses parties prenantes. De même, ses nombreuses actions menées par l'entreprise permettent de renforcer, d'une part, la visibilité des parcs et réserves et d'autre part, elles suscitent une augmentation de la fréquentation touristique. Au niveau de la visibilité, les actions de relations publiques ont permis, par exemple, d'augmenter le nombre de visites sur le site web du parc national de Taï. Pour s'en convaincre, référons-nous au rapport annuel de 2018 de la WCF qui stipule que « sur la période du 15 mai au 15 novembre 2018, le nombre de visiteurs [du] site arrivant par le biais de la recherche organique (utilisation de mots-clés) a augmenté de 222,78% par rapport à la même période en 2017 » (p.32). En ce qui concerne la fréquentation touristique des PNR, les actions de relations publiques menées ont permis d'augmenter le nombre d'écotouristes enregistrés dans les aires protégées. Par exemple, en 2018, le site de Taï a enregistré « 154 touristes » (WCF, 2018, p.30) contre « 60 touristes » (idem) en 2017, soit une augmentation de « 94 touristes ». Au niveau du site de Djouroutou (parc de Taï), le nombre de touristes est passé d' « environ 80 touristes » en 2017 à « 127 touristes » (ibidem) en 2018, soit une différence « 47 touristes ». Au total, « 281 touristes » ont été enregistrés en 2018 contre « 140 touristes » en 2017, soit une augmentation totale de « 141 touristes ». Il convient de noter que le nombre de touristes observés dans la dernière année est légèrement supérieur à celui enregistré en 2001 qui s'élève à « 249 touristes » (OIPR, 2009, p.9). Au niveau des parcs du Banco et d'Azagny, les visites semblent s'accroître, selon les chargés d'écotourisme des deux aires protégées, comparativement aux pics d'entrée enregistrés en 2007 pour le PNB et en 1999 pour le PNA qui s'élèvent respectivement à « 9536 touristes » (idem) pour le PNB et « 170 touristes » pour le PNA. Cependant, il convient de noter que les deux secteurs qui gèrent ces espaces protégés ne disposent pas de données exactes concernant les entrées au cours de ces dernières années. Au regard de l'augmentation de la fréquentation des sites web et écotouristiques des PNR, quelle est la contribution des relations publiques dans la promotion du tourisme vert ?

-Quelles sont les actions de relations publiques menées par l'OIPR en vue de renforcer l'attractivité des PNR et impliquer ses parties prenantes dans la promotion de l'écotourisme ?

-Pourquoi, en dépit de ces actions, la fréquentation touristique des PNR reste-t-elle limitée et les parties prenantes sont-elles moins impliquées dans la gestion des aires?

-Quelle stratégie de relations publiques faut-il mettre en œuvre pour positionner la Côte d'Ivoire comme une destination de référence en matière d'écotourisme en Afrique ?

Eu égard des différentes interrogations qui précèdent, l'on peut émettre des hypothèses qui répondent aux mieux à notre problématique de recherche.

## **5. Hypothèses**

Dans le souci de répondre à notre problématique, nous avons émis deux types d'hypothèse à savoir : une hypothèse principale et des hypothèses secondaires.

### **5.1 Hypothèse principale**

Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, le recours aux relations publiques permet de renforcer la visibilité, la recherche de réseaux et de performance relationnelle et d'établir le dialogue. Autrement dit, le recours aux relations publiques permet d'accroître l'attractivité des PNR, d'impliquer les parties prenantes dans leur gestion et de mieux collaborer avec elles. De même, cet outil de communication permet d'instaurer une communication bidirectionnelle symétrique autour de la gestion des aires protégées.

### **5.2 Hypothèses secondaires**

D'abord, dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, l'OIPR mène de nombreuses actions de relations publiques en vue de renforcer l'attractivité des PNR et impliquer ses parties prenantes dans la gestion de ces derniers.

Ensuite, malgré ces nombreuses actions, la fréquentation touristique des PNR reste limitée à cause de nombreux facteurs comme que la méconnaissance des potentialités touristiques des PNR, l’imaginaire touristique (préjugés liés aux PNR, manque de culture touristique), l’ignorance du processus de visite, etc. En outre, les parties prenantes sont moins impliquées dans la gestion des aires protégées à cause des manques de vision commune, d’intérêt et des pesanteurs socioculturelles.

Enfin, des stratégies de relations publiques adaptées au tourisme durable s’avèrent une nécessité pour positionner la Côte d’Ivoire comme une destination de référence en matière d’écotourisme en Afrique.

Ces hypothèses conduisent à des objectifs de recherche précis et concis.

## **6. Objectifs**

Nos objectifs prennent en compte l’objectif général et les objectifs spécifiques.

### **6.1 Objectif général**

L’objectif principal de cette recherche est de montrer la contribution des relations publiques dans la promotion de l’écotourisme. Autrement dit, il s’agit de saisir l’efficacité de la stratégie des relations publiques dans la promotion du développement durable.

### **6.2 Objectifs spécifiques**

- Étudier les actions de relations publiques menées par l’OIPR dans le cadre de la promotion de l’écotourisme afin d’en relever les insuffisances.
- Identifier les facteurs qui limitent la fréquentation touristique des aires protégées et la non-implication effective des parties prenantes dans la promotion de l’écotourisme.



-Proposer des stratégies de relations publiques adaptées au tourisme durable susceptible de positionner la Côte d'Ivoire comme une destination de référence en matière d'écotourisme.

## **7. Cadre de référence théorique**

Le présent cadre de référence théorique compte deux points : les théories convoquées et le positionnement théorique.

### **7.1 Les théories**

Les théories convoquées dans le cadre de cette recherche sont les modèles théoriques en relations publiques de Grunig et Hunt, la théorie de la communication à deux niveaux et l'approche Communication, Education et Sensibilisation des Publics (CESP). Ces théories ont servi de points de repère et ont permis d'enrichir nos hypothèses en leur donnant toute l'envergure de leur signification.

#### **7.1.1 Les modèles théoriques de Grunig et Hunt**

À l'issue de l'évaluation des pratiques des relations publiques aux États-Unis, les auteurs James Grunig et Todd Hunt ont élaboré quatre modèles théoriques. Ces modèles constituent une représentation simplifiée de la réalité qui permet d'en saisir les éléments essentiels. En d'autres termes, ces théories représentent les étapes de l'évolution des relations publiques et leur application dans le temps par les entreprises. Elles se présentent comme suit : les modèles de l'agent de presse/promotion, l'information publique, le bidirectionnel asymétrique et le bidirectionnel symétrique. Ces modèles cités ne sont pas les seules théories existant dans le domaine des relations publiques. De nombreux modèles tels que celui de l'avocat développé par Barney et Black et le modèle de l'utilitariste promu par Baker ont été mis à contribution de cette discipline. Cependant, les quatre présentes théories (Anne-Marie Gagné, *op.cit*, p.50) apparaissent comme incontournables et mieux adaptées à l'évolution de la pratique des relations publiques sur le terrain. « Autrefois agent de propagande, puis relayeur d'information, les relationnistes

seraient devenus des experts et des professionnels de la communication publique, voués à la recherche d'un certain équilibre entre l'intérêt public et les intérêts privés ». Selon cet auteur, les relations publiques sont passées d'une communication unidirectionnelle à une communication dialogique. En effet, les deux premiers modèles (agent de presse/promotion et modèle de l'information publique) proposés par Grunig et Hunt sont inspirés de l'approche communicationnelle de l'école classique en sociologie des organisations dont les précurseurs sont Taylor, Fayol et Weber. Ces théories mettent en évidence une communication verticale au sein de l'entreprise. Cette communication part du sommet, c'est-à-dire de la hiérarchie vers le bas. Elle est dirigée vers les salariés ou employés sans possibilité de rétroaction. Les modèles de l'agent de presse/promotion et l'information publique reposent sur la transmission de l'information.

Le premier sert surtout à promouvoir l'entreprise et à célébrer les seuls aspects positifs de ses réalisations. Selon Bertrand et Vallée (1995) les relationnistes qui s'appuient sur ce modèle se préoccupent peu de la véracité de l'information ou de l'éthique des relations publiques. À travers la propagande, ils tentent de persuader et d'imposer leur point de vue aux publics qu'ils considèrent comme récepteurs. Le recours à ce modèle par les entreprises peut susciter une méfiance de la part de leurs publics. Ce modèle semble aujourd'hui désuet en raison du but des relations publiques qui est d'établir des relations bénéfiques et durables entre l'organisation et ses parties prenantes. Les caractéristiques du modèle de l'agent de presse/promotion sont consignées dans le tableau suivant, suivi d'un schéma de ce modèle.

Description sommaire	Approche qui vise uniquement à promouvoir les organisations, à célébrer les seuls aspects positifs de leurs réalisations (Maisonneuve, Lamarche et St-Armand, 2006, p.19)
But	Propagande (James Grunig et Todd Hunt, 1984, p.22)
Nature de la communication	Unidirectionnelle, la vérité n'est pas essentielle (Marianne Kugler, 2010, p.16)
Mode de communication	Source-public ( <i>idem</i> )
Type de recherche	Peu. Statistique ( <i>ibidem</i> )

Tableau 3: Synthèse du modèle de l'agent presse

Source : Marc Angers, 2012, p.4.

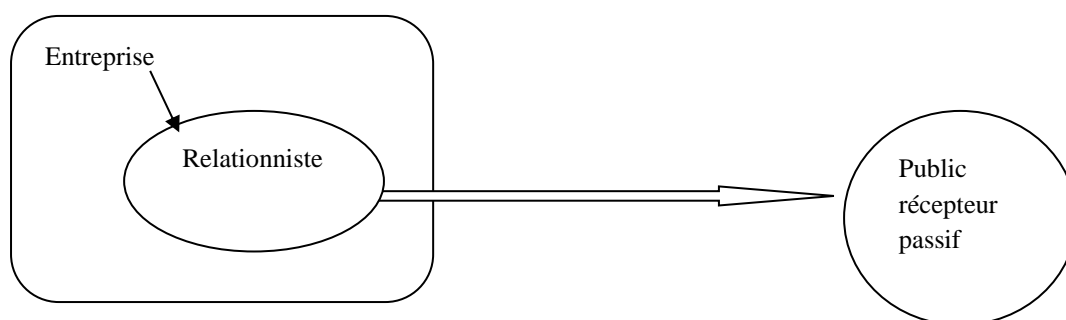


Figure 2: Schéma du modèle de l'agent presse/promotion

Source : Anne-Marie Gagné, 2012, p.54

L'on constate que le modèle de l'agent de presse/promotion est unidirectionnel. Dans ce modèle, le relationniste promeut l'image positive de l'entreprise, sans toutefois, se soucier de la véracité de l'information. Dans ce contexte, il fait de la propagande.

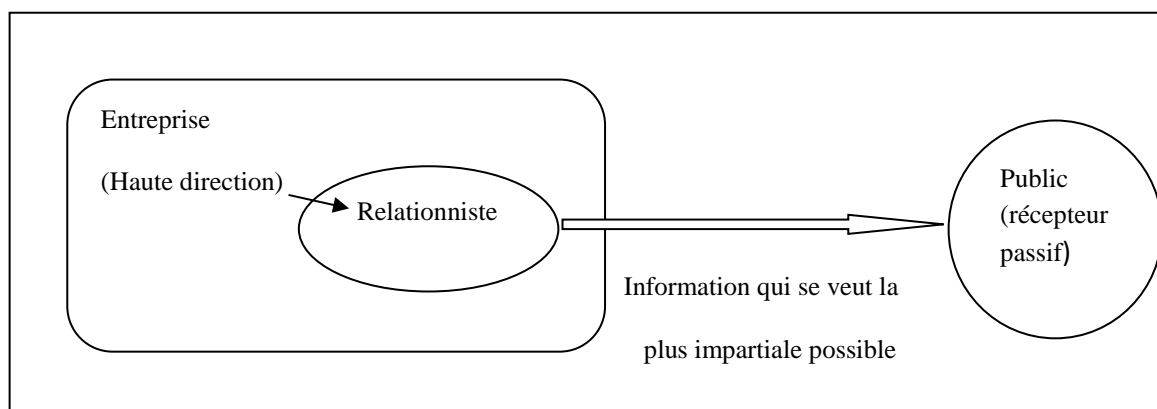
Le second modèle unidirectionnel, quant à lui, se différencie du premier par la nature de la communication. Dans ce modèle, le relationniste émet de l'information qui est purement factuelle. Il vise à (Anne-Marie Gagné, *op.cit*, p.51) « disséminer l'information sans forcément tenter de persuader ses parties prenantes ». Dans ce

contexte, le relationniste se substitue au journaliste en véhiculant de façon objective des informations sur l'entreprise ou son sujet. Il a donc pour mission de présenter l'image de l'institution avec la plus grande impartialité possible. Cette vision du relationniste semble être en congruence avec l'éthique actuelle des relations publiques. Cependant, ce modèle ne considère pas les parties prenantes comme étant des actives. Par conséquent, l'on ne peut pas parler véritablement de relation entre le relationniste et celles-ci. Les caractéristiques de ce modèle sont illustrées dans le tableau ci-dessous. Ce tableau est assorti d'un schéma.

Description sommaire	Le relationniste diffuse l'information requise par les différents publics de l'organisation, selon leurs besoins et non seulement en fonction des visées strictement promotionnelle et publicitaire de l'information (Maisonneuve et al., 2006, p.19)
But	Diffusion d'information (Marianne Kugler, 2010, p.16)
Nature de la communication	Unidirectionnelle, la vérité est importante (James Grunig et Todd Hunt, 1984, p.22 ; Marianne Kugler, 2010, p.16)
Mode de communication	Source-public (Marianne Kugler, 2010, p.16)
Type de recherche	Peu. Lisibilité, étude de lectorat. (Marianne Kugler, 2010, p.16)

*Tableau 4: Synthèse du modèle de l'information publique*

*Source : Marc Angers, 2012, p.40.*



*Figure 3 : Modèle de l'information publique*

*Source : Marc Gagné, 2012, p.54*

À travers ce deuxième tableau et la figure ci-dessus, l'on aperçoit, également, que le modèle de l'information publique repose sur l'unilatéralité de l'information. Mais dans ce cas, le relationniste se préoccupe de la véracité et de l'impartialité de l'information. Le but poursuivi dans ce modèle est la diffusion de l'information au public.

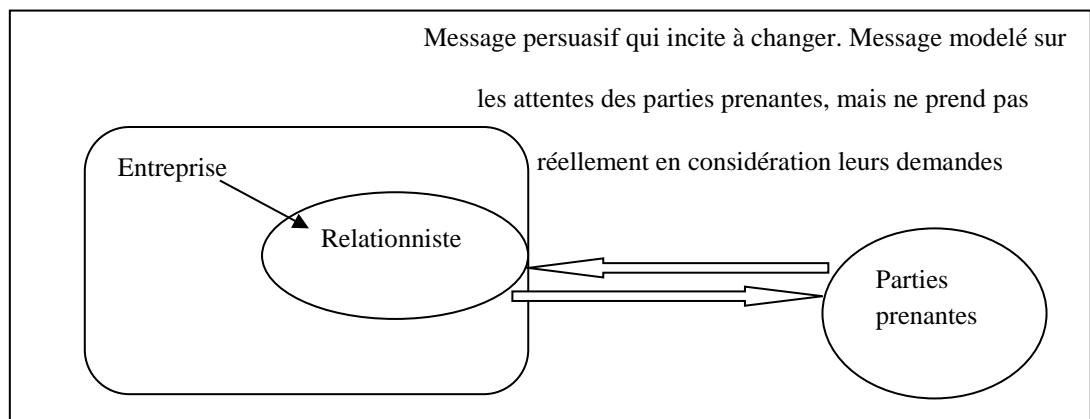
Le troisième modèle proposé par Grunig et Hunt appelé le modèle bidirectionnel asymétrique s'inscrit dans la visée actuelle des relations publiques. En effet, la communication d'une organisation est asymétrique lorsque celle-ci établit des mécanismes pour instaurer un dialogue avec ses publics. Cela est souligné par Danielle Maisonneuve et al., ( 2006, p.20) « sans que cela influe sur les enjeux organisationnels ». Les relations publiques créent alors un déséquilibre en faveur de l'entreprise. Selon Anne-Marie Gagné (*op.cit*, p.53) le modèle bidirectionnel asymétrique « s'apparente quant à lui au modèle de communication développé par les tenants de l'approche des relations humaines (Likert, Mayo et McGregor) en ce sens qu'il laisse davantage de place à la rétroaction des récepteurs. » Les entreprises qui utilisent cette théorie établissent une communication avec leurs publics cibles en se mettant à leur écoute pour identifier leurs attentes. À ce propos, Bertrand et Vallée (*op.cit*, p.183) affirment que « l'organisation émet des messages destinés, le cas échéant, à les convaincre de modifier leurs comportements et attitudes, en fonction de ses propres intérêts. »

Pour ces auteurs, l'entreprise a recours au discours pour agir sur le comportement de son public. Ce modèle est une approche rhétorique ou persuasive. Il suscite un feed-back entre l'émetteur et le récepteur, c'est-à-dire entre l'organisation et ses parties prenantes. Cependant, il n'établit pas l'équilibre entre les interlocuteurs. Il privilégie plutôt le discours de l'émetteur au détriment de celui du récepteur. C'est pourquoi il est qualifié « d'asymétrique ». Le tableau, ci-dessous, présente les caractéristiques de ce modèle, illustré par un schéma.

Description sommaire	Les relationnistes établissent des mécanismes de recherche et de communication avec les publics, pour leur donner la possibilité de s'exprimer, mais sans que cela influe sur les enjeux décisionnels (Danielle Maisonneuve et al., op.cit, p.19).
But	Persuasion scientifique (Grunig et Hunt, 1984, p.22 ; Kugler, 2010, p.16)
Nature de la communication	Bidirectionnelle, l'échange n'est pas équilibré (Grunig et Hunt, 1984, p.22 ; Kugler, 2010, p.16)
Mode de communication	Source-public avec rétroaction (Grunig et Hunt, 1984, p.22 ; Kugler, 2010, p.16)
Type de recherche	Rétroaction formative, évaluation des attitudes (Grunig et Hunt, 1984, p.22 ; Kugler, 2010, p.16)

*Tableau 5: Synthèse du modèle de la communication asymétrique*

*Source : Marc Angers, 2012, p.40.*



*Figure 4: Modèle bidirectionnel asymétrique*

*Source : Marc Gagné, 2012, p.54*

L'analyse du tableau et de la figure précédents donne lieu de constater que ce modèle repose sur un feed-back. Le relationniste tente, à travers ce modèle, de persuader ou de modifier le comportement du public en sa faveur. Les attentes des populations ne sont pas prises en compte.

L'évolution des relations publiques dans la moitié du XXe siècle a remis en cause le modèle bidirectionnel asymétrique et a incité Grunig et Hunt à élaborer un quatrième modèle, celui de bidirectionnel symétrique. Cette théorie indique (Julien Michel Adhepeau, 2012, p.135) que

*les entreprises échangent avec leurs publics à travers la communication bidirectionnelle symétrique en prenant en compte leur propre intérêt et celui de leurs publics en cause afin de maintenir des relations mutuellement profitables à long terme.*

Selon cet auteur, ce modèle établit le dialogue et l'échange entre l'organisation et ses publics cibles. Il permet d'améliorer la pratique des relations publiques (Danielle Maisonneuve, *op.cit*, p.17) « dans un effort de co-construction de sens avec les publics et les acteurs de l'organisation. » Les entreprises ont intérêt à recourir à ce modèle parce qu'il leur permet de mieux s'intégrer dans leur environnement. En outre, il permet aux parties prenantes de celles-ci de participer

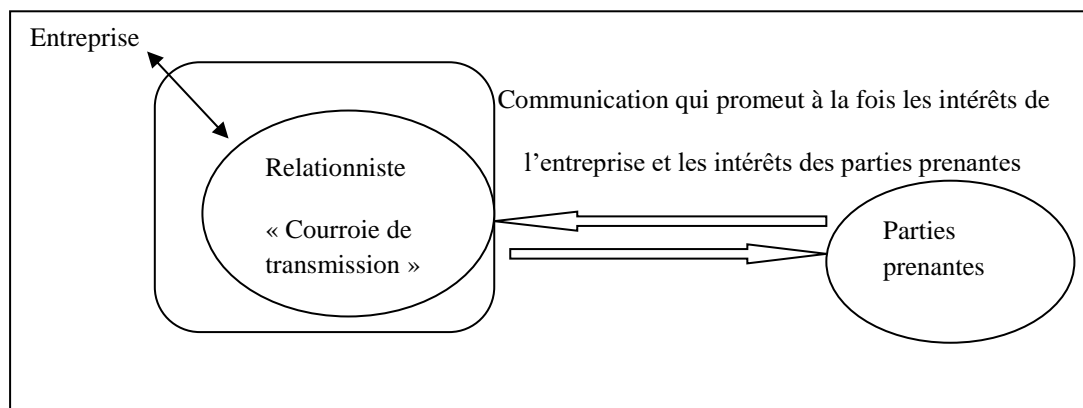
aux différentes prises de décisions. C'est le management participatif ou la gestion participative. Selon ce modèle, les relationnistes ont pour mission d'établir une communication dialogique avec leurs publics en vue de recueillir leurs besoins pour y répondre. On parle d'une approche symbolique interprétative puisque la communication qu'engage le leader est purement dialogique. Le tableau qui suit présente, sommairement, ce modèle. Il est accompagné d'un schéma.

Description sommaire	Tous les interlocuteurs peuvent avoir une influence dans l'échange communicationnel. (Maisonneuve et al., 2006, p.19)
But	Compréhension réciproque, rétroaction (Grunig et Hunt, 1984, p.22 ; Kugler, 2010, p.16)
Nature de la communication	Bidirectionnelle, les effets sont équilibrés (Grunig et Hunt, 1984, p.22 ; Kugler, 2010, p.16)
Mode de la communication	Groupe-groupe (Grunig et Hunt, 1984, p.22 ; Kugler, 2010, p.16)
Type de recherche	Formative, évaluation de la compréhension (Grunig et Hunt, 1984, p.22 ; Kugler, 2010, p.16)

*Tableau 6: Synthèse du modèle de la communication symétrique*

*Source : Marc Angers, 2012, p.40*





*Figure 5 : Modèle bidirectionnel symétrique*

*Source : Anne-Marie Gagné, 2012, p.54*

Les illustrations précédentes permettent de voir la bidirectionnalité de la communication. Elles donnent lieu de comprendre le processus d'échange entre l'institution et ses publics cibles. Ce modèle est caractérisé par une rétroaction entre celle-ci et ses parties prenantes. Ici, le relationniste considère les attentes de ses parties prenantes. En d'autres termes, les effets de la communication sont équilibrés.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons décidé de retenir les deux derniers modèles théoriques de Grunig et Hunt pour expliquer la promotion de l'écotourisme dans les parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire. Le premier modèle permet d'évaluer les mécanismes de communication établis par l'Office Ivoirien des parcs et réserves avec les populations dans le cadre de la promotion du tourisme responsable. Cette théorie donne la possibilité d'étudier et d'expliquer la communication dialogique engagée par l'OIPR en vue d'impliquer ses parties prenantes dans la gestion des aires protégées. Pour preuve, analysons les propos du représentant du DG de l'OIPR, le Colonel GONTO Alfred ([www.oipr.ci](http://www.oipr.ci)) lors de la JIEC 2015 : « l'écotourisme ou le tourisme communautaire est une opportunité que les populations riveraines doivent saisir pour non seulement mettre en valeur leur localité, mais surtout capter les revenus que cette activité peut générer ». Cet extrait du discours du forestier a un caractère persuasif. Il promeut

le développement local et la génération de revenus. Cependant, il ne précise pas comment l'écotourisme pourrait contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Le dernier modèle, quant à lui, repose sur une gestion participative ou un management participatif. Le choix de ce modèle pour la présente analyse réside en sa capacité à s'intéresser aux populations locales en tant qu'acteurs dans la gestion des aires protégées. La participation de celles-ci se révèle indéniable dans la promotion de l'écotourisme en Côte d'Ivoire. En effet, selon Ziffer (in Marie Lequin, *op.cit*, p.16) « l'écotourisme est une forme de tourisme qui s'inspire principalement de l'histoire naturelle d'une région, incluant ses cultures indigènes [...] ». Les propos de cet auteur démontrent que les communautés locales constituent un maillon essentiel dans le développement du tourisme vert. Le rôle que jouent les acteurs locaux se fonde entre autres sur leur intérêt, leur capacité d'organisation et leur sensibilité culturelle. Les intérêts des populations riveraines se traduisent par la construction des infrastructures de base à travers les revenus générés par l'écotourisme. La capacité d'organisation concerne l'accueil et les activités locales liés aux séjours touristiques. La sensibilité culturelle, quant à elle, relève des prestations de danse et de jeux liées à la culture des populations locales. Au niveau du parc national de Taï, tous ces facteurs sont perceptibles. Des dons d'hôpital, d'école, de clôture, de ponts, etc. sont faits par l'OIPR dans les villages riverains. Au niveau du coût du séjour dans le parc, les prestations des populations sont prises en compte par l'OIPR. À travers la contribution des populations à l'émergence de l'écotourisme, elles œuvrent en faveur du développement viable de leur région. Il importe de souligner (Marie Lequin, *op.cit*, p.46) que « les principaux objectifs et dimensions de développement régional liés à un projet en écotourisme sont : la croissance économique, la diversification des activités et l'autonomie régionale. » Dans ce contexte, l'écotourisme constitue une stratégie du développement local. Le modèle bidirectionnel symétrique permet de mieux expliquer la prise en compte des intérêts des parties prenantes dans la gestion des parcs. Cependant, il convient de mentionner que les deux modèles théoriques choisis ne permettent pas d'appréhender la nature des relations qui existent entre

l'OIPR et ses divers publics. Aussi, ces modèles théoriques ne permettent-ils pas de cerner le rôle de chacune des parties prenantes dans la promotion de l'écotourisme. Pour pallier cette insuffisance, la théorie de la communication à deux niveaux a été convoquée.

### **7.1.2 La théorie de la communication à deux niveaux**

Apparu dans les années 50, le modèle de « two-step flow » ou communication à deux niveaux est le fruit des recherches d'Elihu Katz et Paul Lazarsfeld. En effet, selon Philippe Cabin et Jean-François Dortier (2008, pp.59-60), « ce modèle est très daté historiquement. Il renvoie aux préoccupations des militaires qui étaient confrontés, pendant la guerre, à la propagande ». Pour ces auteurs, l'origine de ce modèle remonte à l'époque caractérisée par la résolution de la question de l'influence des médias sur les individus. Par la suite, le modèle fut développé dans le cadre des premières campagnes médiatisées des élections aux États-Unis. Dans ce contexte, Paul Lazarsfeld, Bernard Barelson et Hazel Gaudet (Philippe Cabin et Jean-François Dortier, *op.cit*, p.60) réalisent une enquête en 1940 afin de « soustraire le public aux manipulations de la propagande ». Aussi cette enquête visait-elle à accroître l'efficacité des campagnes électorales. Les résultats des investigations ont révélé que l'influence interindividuelle avait une part très importante dans les prises de décisions de vote. Selon Yves Winkin, (2001, pp.44-45), les auteurs ont aussi noté que « certaines personnes semblaient plus influentes que d'autres : ils les appelèrent « des leaders d'opinion » ou des « influents ». » Cependant, à la charnière de cette affirmation, une interrogation majeure traverse l'esprit d'autres chercheurs : comment ces leaders d'opinion étaient-ils, eux-mêmes influencés ? La réponse à cette question se trouve chez Katz et Lazarsfeld à travers, l'hypothèse de « la communication à deux étages ». À ce propos, les deux auteurs (Katz et Lazarsfeld, 1955, p.32) affirment : « Fondamentalement, la suggestion était celle-ci : que le flot des idées paraît souvent aller de la radio et de la presse vers les leaders d'opinion et de ceux-ci vers les segments moins actifs de la population ». Selon ces auteurs, le processus de communication dans le cadre des élections se fait à deux niveaux. Le premier niveau est la sensibilisation des « leaders d'opinion »

par les médias et le second est la sensibilisation des populations par les « Leaders d'opinions ». Ainsi entre les médias et les « masses », se trouvent une nouvelle variable intermédiaire, « les relations interpersonnelles » qui contribuent à faciliter ou à bloquer le « flot des communications ».

Dans le cadre de cette étude, la compréhension et l'explication des rôles que jouent les parties prenantes de l'OIPR dans la promotion de l'écotourisme a contraint à recourir à cette théorie. En effet, dans le processus de gestion des PNR, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves a adopté une approche participative. Cette approche est caractérisée par la création des Comités de Gestion Locale (CGL). Ce comité est composé d'autorités préfectorales, des collectivités locales, les chefferies traditionnelles, des responsables d'ONG environnementales, des opérateurs touristiques. Leur rôle est d'assurer le relais de l'information pour une gestion efficace et efficiente des aires protégées. Pour cela, ils sont souvent sensibilisés, eux-mêmes, sur la nécessité de conserver le patrimoine forestier. Le schéma, ci-dessous, nous permet de mieux comprendre le système de sensibilisation de l'OIPR.

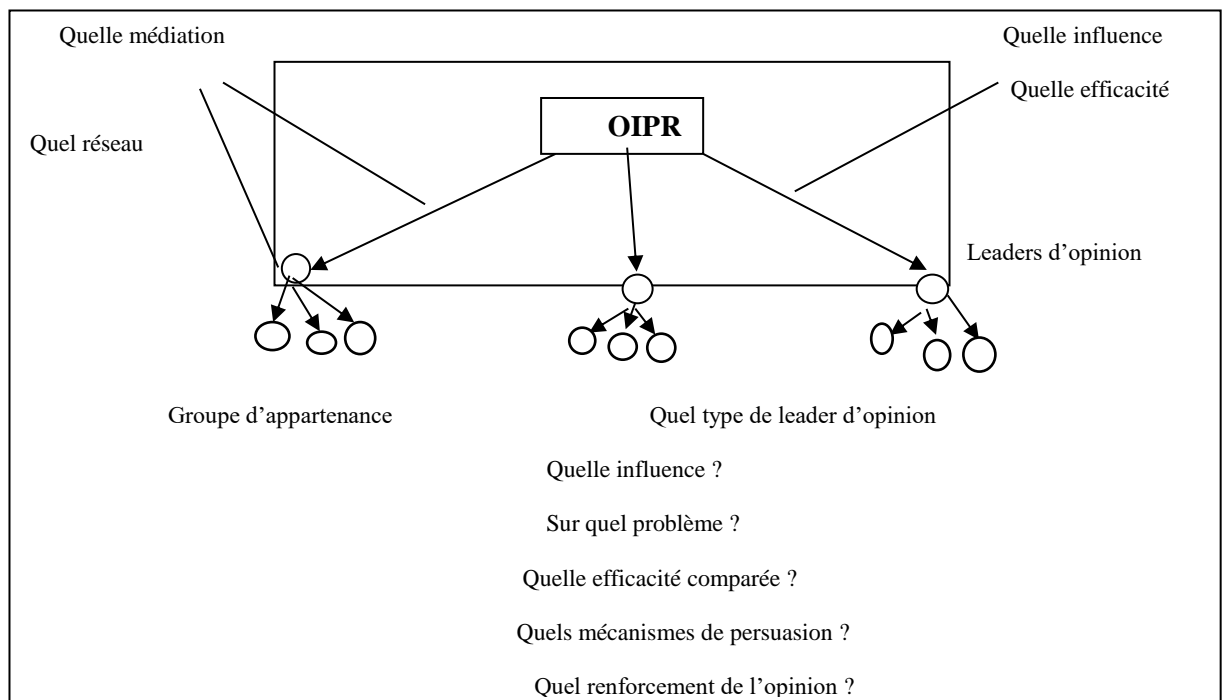


Figure 6: Modèle de communication à deux niveaux adapté à l'OIPR

Source : Inspiré de Cabin et Dortier, *op.cit*, p.60.

Le schéma, ci-dessus, met en exergue des différentes questions permettant de mieux appréhender le processus d'influence de l'OIPR sur les populations. Sa communication avec les leaders d'opinion constitue le premier niveau de communication. Le relais de l'information par les parties prenantes constitue le deuxième niveau de la communication. Cependant, soulignons que le type d'influence exercé par chaque acteur sur l'autre permet d'expliquer l'absence des agences touristiques, des collectivités locales et des populations locales dans la promotion de l'écotourisme. De même, ce modèle de la communication a permis de mieux analyser le taux de fréquence des PNR par les populations.

### **7.1.3 L'approche Communication, Éducation et Sensibilisation des Publics (CESP)**

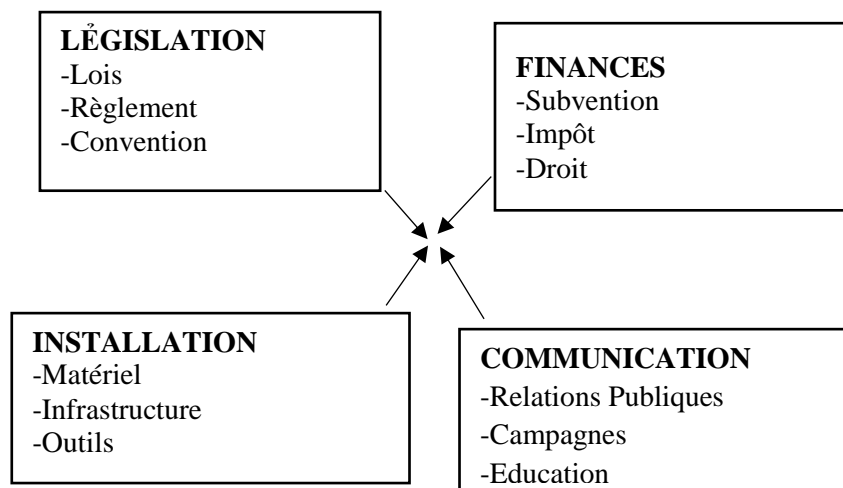
La dégradation de la biodiversité résulte principalement, selon la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), des actions anthropiques. Ces actions sont entre autre l'exploitation agricole, le tourisme de masse, le braconnage, etc. La destruction des ressources naturelles mettent en péril le bien-être de l'humanité. C'est pourquoi « de nombreux pays ont ratifié la Convention sur la diversité biologique et ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique afin de conserver et d'utiliser de manière durable cette diversité biologique » (Frits Hesselink et al., 2007, p.15). L'exécution de ces stratégies et plans nécessite une coopération de nombreux secteurs, des organisations et un grand nombre de réseaux. Pour parvenir à cette coopération, il est suggéré de faire un usage stratégique de la Communication, Education et Sensibilisation des Publics (CESP).

En effet, la CESP est née dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 13 de la Convention sur la Diversité Biologique. Cet article (Frits Hesselink et al., op.cit, p.17) « demande aux Parties de promouvoir et d'encourager la prise de conscience et de mettre au point des programmes d'éducation et de sensibilisation du public ». Il ressort, ici, que les acteurs impliqués dans la gestion de la biodiversité doivent amener les populations à contribuer à la préservation de l'environnement. Les

exigences de cet article ont donc suscité la création de l'approche CESP. En fait, pour relever le défi de la conservation et de la valorisation des ressources naturelles, la collaboration et la coopération des populations rurales, des organisations et des groupements de la société s'avèrent indispensables. Dans ce contexte, la Communication, Education et Sensibilisation des publics joue un rôle crucial. La Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN (idem, p.18) décrit les fonctions de la CESP dans le processus de changement de comportement en neuf (9) points. Le premier point qui est la Communication couvre l'échange d'informations. Elle repose sur le dialogue entre les parties prenantes et permet d'explorer en profondeur les questions environnementales. De même, elle donne lieu de mieux planifier les activités et les mesures qui favorisent une gestion participative des ressources naturelles. Le second point est le renforcement des capacités. Cet outil s'inscrit dans le volet éducatif de l'approche. Il améliore les compétences des individus et des groupes sociaux par le biais d'une formation participative. Il contribue également au raffinement des politiques et des procédures au sein d'organisations afin qu'elles tendent vers des pratiques plus positives pour l'environnement. Le troisième point qui est l'éducation développe la prise de conscience, précise les valeurs, crée un intérêt pour l'environnement et engendre la motivation et les aptitudes préalables conditionnelles aux actions en faveur de l'environnement. Le quatrième point est l'autonomisation. Cette dernière développe les compétences nécessaires pour assumer la responsabilité dans la prise de décisions. La cinquième fonction qui est la sensibilisation du public est le premier pas vers la compréhension et le développement d'un intérêt qui soit nécessaire pour aider les gens à prendre conscience d'un enjeu et pour faire de cet enjeu une partie intégrante du discours public. En ce qui concerne le sixième point, qui est la participation, permet le partage de différentes connaissances dans le processus d'apprentissage. Ces connaissances renforcent les capacités des personnes et leur donnent les moyens d'assumer leurs responsabilités et de prendre des mesures propres à générer des changements en faveur de l'environnement. La « participation » est un terme ayant plusieurs significations. L'autonomisation et la responsabilisation prennent de l'importance en proportion du progrès effectué en

améliorant l'information disponible aux parties prenantes ou du développement de partenariats. La septième fonction est relative aux partenariats. Ce sont des relations de travail coopératives entre organisations. Ces relations ajoutent une valeur aux contributions mutuelles des partenaires en ce qui concerne la réalisation de tâches communes. Les partenaires peuvent s'entraider en contribuant diverses compétences, idées ou une assistance technique et financière. La huitième fonction quant à elle, stipule que l'action est requise pour modifier l'état de la diversité biologique; la sensibilisation ne suffit pas. La dernière fonction est l'apprentissage par l'action. C'est un processus conçu pour renforcer la capacité que nous avons d'évaluer et de réfléchir à l'efficacité d'une action.

En somme, la CESP permet de créer des relations de confiance et le dialogue entre les gestionnaires des ressources naturelles et leurs parties prenantes. De même, elle favorise le changement de comportement chez les individus. Par ailleurs, elle sert aussi à diffuser de l'information, du savoir, des valeurs et à bien communiquer des objectifs et surtout à renforcer les capacités pour permettre à divers acteurs d'assumer leurs responsabilités. La CESP se révèle comme un instrument d'une politique en matière de préservation de la biodiversité. Elle est toujours utilisée en combinaison avec d'autres instruments. Le schéma, ci-dessous, permet de mieux comprendre son mode de fonctionnement.



*Figure 7: La CESP comme instrument d'une politique de préservation de la biodiversité*

*Source : Frits Hesselink et al., op.cit, p.29.*

L'observation de cette figure montre que la CESP fonctionne de façon synergique avec les autres outils d'une politique de conservation et de préservation de l'environnement. Elle apparaît comme une technique permettant d'expliquer les lois, les conventions et règlements relatives à l'environnement. C'est un moyen qui favorise, également, la mise en œuvre des subventions octroyées souvent par l'État ou les organisations aux parties prenantes pour les impliquer davantage dans la gestion des ressources naturelle. Aussi permet-elle de promouvoir les infrastructures touristiques et matérielles d'équipement pour les visites dans des aires protégées.

Dans le souci de mieux expliquer la promotion de l'écotourisme en Côte d'Ivoire, le recours à l'approche CESP a été essentiel. En fait, cette approche a permis de mettre en évidence les stratégies et actions de relations publiques menées par l'OIPR en vue de sensibiliser et d'inciter les publics à s'impliquer dans la gestion des aires protégées. La CESP a été utile dans la compréhension des relations publiques comme modalité de sensibilisation de l'OIPR.

## **7.2 Positionnement théorique**

Dans le cadre du positionnement d'une recherche de thèse au sein d'une discipline, il paraît pertinent d'adopter une ou des théorie(s). La construction du cadre de référence théorique de ce travail repose sur un mix théorique comportant à la fois le modèle bidirectionnel symétrique développée par Grunig et Hunt et l'approche CESP. En effet, le premier modèle théorique développé vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle permet de mieux expliquer notre objet de recherche qui consiste à saisir les enjeux des relations publiques dans la promotion de l'écotourisme. Cette théorie qui prône la nécessité d'intégrer les intérêts des populations dans le management des entreprises lève le voile sur les efforts consentis par l'OIPR pour impliquer ses parties prenantes dans la préservation et la valorisation des aires protégées. À ce propos, Botan (1997) (in Anne-Marie Gagné, op.cit, p.55) soutient qu'« une communication reposant sur la symétrie et la bidirectionnalité respecte davantage les parties prenantes et, par conséquent, permet de créer plus facilement



un climat de confiance ». Selon cet auteur, la prise en compte des préoccupations des parties prenantes dans la gestion des entreprises est un gage de confiance. Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, les parties prenantes participent souvent aux prises de décisions. Les rencontres de Comité de Gestion Locale (CGL) sont des occasions pour les parties prenantes de faire des propositions de stratégies de gestion des PNR. Le modèle bidirectionnel symétrique permet de mieux cerner comment les préoccupations des populations locales sont prises en compte dans la planification des activités de l'écotourisme.

En ce qui concerne l'approche CESP, elle a été utile pour mieux comprendre et expliquer comment les relations publiques sont utilisées comme un mode d'éducation et de sensibilisation des publics à la préservation de l'environnement. Cette approche nous permet de saisir le transfert de conception des relations publiques en tant qu'outil du management des organisations à un outil du développement durable. Les modèles théoriques bidirectionnels symétriques de la communication et la CESP inscrivent donc notre travail, à fois, dans les champs des relations publiques et du développement durable.

## **II. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE**

Cette partie, qui est le prolongement de l'introduction générale, présente la méthodologie adoptée dans le cadre de la réalisation de ce travail de recherche. Les démarches suivies pour collecter les données, les analyser ainsi que la présentation de l'entreprise et le plan y sont exposées.

### **1. Champ d'étude**

Dans le souci de collecter des informations utiles pour la réalisation de cette étude, certaines directions de zone de l'OIPR et localités situées à proximité des aires protégées ont été circonscrites. Les populations de ces espaces géographiques ont été soumises à des questionnaires et entretiens.

## 1.1 Le champ géographique

La présente étude concerne principalement trois (3) parcs nationaux. Il s'agit des parcs nationaux du Banco, de Taï et d'Azagny. Le choix de ces aires protégées se justifie par le fait que selon l'OIPR (2009, p.10) « le poids touristique est géographiquement concentré à l'extrême sud [ et sud-ouest] du pays dans les parcs nationaux du Banco, d'Azagny et de Taï ». Le premier qui est situé dans la ville d'Abidjan dispose d'une superficie de « 3 474 ha » (Francis Lauginie, op.cit, p.100). Le second localisé dans la zone de Grand-Lahou a une superficie de « 19 400 ha » ([www.oipr.com](http://www.oipr.com), 2019). Quant au parc national de Taï, il s'entend sur une surface de « 508 186 ha » (idem) et se situe dans les départements de Soubré, San-Pedro, Guiglo et Tabou. Les lignes suivantes présentent la cartographie de ces aires protégées.

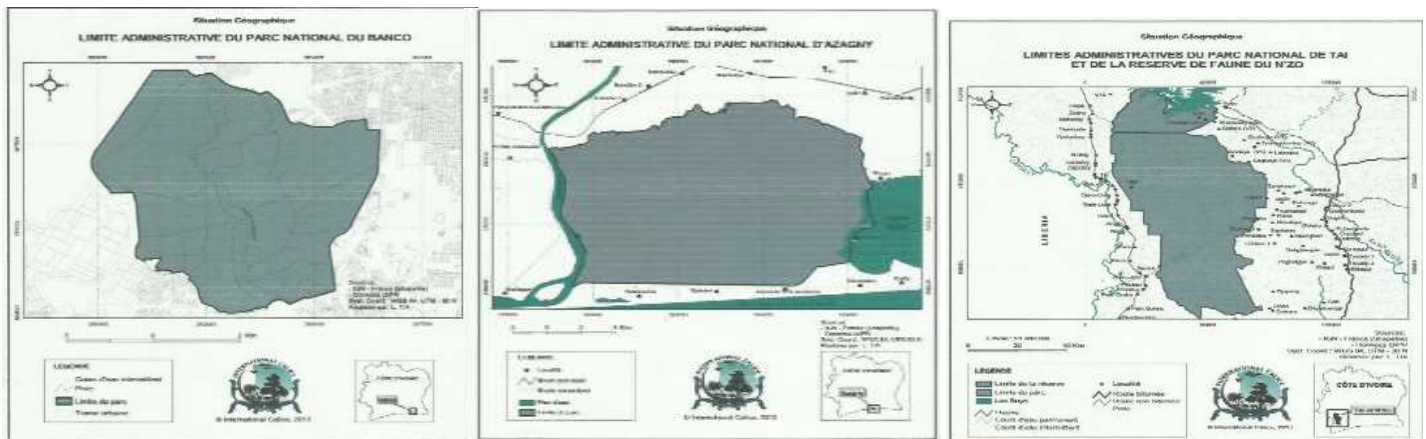


Figure 8 : Cartes géographiques des parcs de Banco, Azagny et Taï

Source : Direction générale de l'OIPR

Pour le recueil des informations, les investigations ont été effectuées, principalement, à la direction générale de l'OIPR, sis à Abidjan<sup>6</sup> Cocody II Plateaux-ENA. Cette institution est située précisément vers l'ENA (Ecole Normale d'Administration) et de l'ONP (Office National de la population). En plus de la direction générale, trois directions de zone ont été prises en compte. Il s'agit des

<sup>6</sup> Ville cosmopolite, située au sud de la Côte d'Ivoire. Elle est la capitale économique du pays.

directions de zone sud, centre et sud-ouest. Le choix de ces directions n'est pas fortuit. D'abord, le choix du siège se justifie par le fait qu'il est le lieu où se définissent toutes les stratégies de conservation des parcs nationaux et de réserves. Pour mieux appréhender la politique générale de l'OIPR, un stage de recherche a été effectué dans cette direction.

Ensuite, en ce qui concerne la direction de zone sud, elle se situe dans la commune de Cocody, précisément à Angré derrière la pharmacie « les Allées ». Deux secteurs de cette direction de zone ont été ciblés. Il s'agit des secteurs du Banco et d'Azagny. Le premier se situe dans la commune d'Adjamé sur l'axe Adjamé-Yopougon, précisément à l'entrée du parc national du Banco. Le choix de ce secteur se justifie par le fait qu'il gère le parc national du Banco. Une visite de ce parc a été effectuée afin d'observer les infrastructures touristiques. Le secteur d'Azagny a aussi été visité parce que ce parc enregistre en second rang un nombre important de visites. Ce secteur se situe dans la ville de grand-Lahou<sup>7</sup>, précisément au quartier N'Zida près de l'hôpital général et du Ministère des Eaux et Forêts.

Par ailleurs, des enquêtes ont été aussi effectuées au sein de la direction de zone sud-ouest pour comprendre la pratique de l'écotourisme dans le parc national de Taï. Il convient de noter que ce parc est l'une des aires protégées inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La direction qui est en charge de la gestion de cet espace protégé est localisée à Soubré<sup>8</sup> au quartier Gbakalepka non loin du lycée moderne BAD.

Enfin, l'on a effectué des enquêtes au sein de la direction de zone centre. En effet, cette direction est située à Yamoussoukro<sup>9</sup> au quartier « 100 logements garçon » près du Ministère des Eaux et Forêts. Le choix de la direction de zone

---

<sup>7</sup> Ville située dans la région du Grand-Pont au sud de la Côte d'Ivoire, Grand-Lahou est accessible par l'axe de la côte Abidjan-San-Pédro.

<sup>8</sup> Capitale de la région de la Nawa, Soubré est situé au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Il est accessible par l'axe Abidjan-San-pédro en passant par Gagnoa.

<sup>9</sup> Capitale politique de la Côte d'Ivoire, Yamoussoukro est situé au centre du pays. Il est situé sur l'axe Abidjan-Bouaké.

centre se justifie par le fait que cette direction gère l'un des parcs les plus menacés en Côte d'Ivoire. L'on peut citer en l'occurrence le parc national de la Marahoué. À travers des entretiens avec le responsable de cette sous-direction, l'on a voulu comprendre les actions de sensibilisation qui sont faites à l'endroit de la population rurale et les stratégies adoptées pour la restauration de cette aire protégée. Aussi avons-nous voulu comprendre les stratégies de développement de l'écotourisme dans les réserves scientifique de Lamto et du Haut Bandama dont cette direction de zone a la charge.

Afin de recueillir l'opinion des populations sur la communication qui est faite autour des parcs nationaux et réserves, des enquêtes ont été effectuées dans les villes d'Abidjan, de Grand-Lahou, de Soubré et de San-Pédro. Le choix de ces villes se justifie par le fait qu'elles sont situées à proximité des trois aires protégées les plus visitées du pays. Abidjan abrite le parc national du Banco, Grand-Lahou couvre le parc national d'Azagny et les villes de Soubré et San-pédro sont situées à proximité au parc national de Taï. Les investigations ont été étendues dans les zones rurales telles que Irobo<sup>10</sup> et Djapagui<sup>11</sup> afin d'évaluer l'implication des populations rurales dans la gestion des parcs nationaux d'Azagny et de Taï.

## **1.2 Le champ sociologique**

Dans le cadre de la collecte des informations, des enquêtes ont été réalisées auprès des individus présentant diverses caractéristiques. D'abord, au niveau du genre, on a sélectionné des hommes et des femmes, acteurs de l'OIPR et ceux vivant dans les villes et villages cités dans les lignes précédentes. Le choix de ces deux sexes se justifie par le fait que l'écotourisme n'est pas réservé à un genre particulier. Ensuite, l'âge a été déterminant dans le choix des individus enquêtés. Des personnes

---

<sup>10</sup> Irobo est un village situé dans le département de Jacqueville à une vingtaine de kilomètres de grand-Lahou sur l'axe Abidjan-Grand-Lahou. Il est situé à trois kilomètres du parc national d'Azagny.

<sup>11</sup>Djapagui est un village situé au cœur du parc national de Taï. Il est situé à une trentaine de Kilomètres de Méagui et de San-Pédro.

dont l'âge est compris entre 15 et 70 ans ont été interrogées. Les enfants et les hommes très âgés ont été exclus parce que selon les pré-enquêtes auprès des acteurs de l'OIPR, les visites des parcs nécessitent souvent un long temps de marche. Par exemple, le centre d'accueil du parc national du Banco, situé à l'entrée du parc est distant de 3 km du site écotouristique situé à l'intérieur du parc. Cet exemple est légion dans les autres parcs. Vu cette difficulté, les enfants et les hommes très âgés ne fréquentent pas trop souvent les parcs. Aussi, le choix du type de tourisme par les enfants est-il influencé par celui des parents ou de leurs encadreurs scolaires. Enfin, on a administré les questionnaires auprès de toutes les catégories professionnelles et des personnes de statut social différent. Il s'agit des cadres supérieurs de l'administration, des salariés moyens, des hommes de métier, les élèves, les étudiants, les commerçants et les paysans. Ce choix s'explique par le fait que toutes ces catégories de personnes s'intéressent à l'écotourisme

Les recherches sur le terrain ont été faites par le biais d'un échantillonnage.

## **2. Échantillonnage**

Dans le cadre des investigations, une recherche sur le terrain a été conduite de septembre à novembre 2015 et en novembre 2016. Nous avons été emmené à interroger des acteurs sociaux de l'OIPR pour comprendre les stratégies des relations publiques adoptées par l'institution en charge de la gestion des parcs et réserves en vue de promouvoir l'écotourisme. Selon les objectifs visés par cette recherche, on a choisi un échantillon de 120 salariés répartis comme suit : 80 salariés à la direction générale, 05 salariés du secteur de Banco, 05 acteurs du secteur d'Azagny, 10 agents de la direction de zone centre, et enfin 20 individus de la direction de zone sud-ouest. Cependant, il convient de préciser que tout ce nombre susmentionné n'a pas pu être interrogé à cause des absences de certains salariés en mission au moment des enquêtes. Le nombre d'individus enquêtés est 110 salariés sur un total de 120. Ce qui se traduit par un pourcentage de 91.66. Les tableaux, ci-dessous, nous permettent de mieux apprécier le nombre d'agents enquêtés et leurs catégories socio-professionnelles.

Catégorie socio-professionnelle	Effectif par catégorie	Pourcentage (%)
Directeurs de zone	02	1.66%
Chef de secteur	05	4.16%
Responsable de service	08	6.66%
Agents d'administration	18	15%
Agents techniques	25	20.83%
Agents de surveillance	32	26.66%
Agents ouvriers	20	16.66%
Total des individus enquêtés	110	91.66%
Individus n'ayant pas répondu	10	8.33%
Total de l'échantillon	120	99.99%

*Tableau 7: Répartition du personnel de l'OIPR*

Le choix des individus pour la taille de l'échantillon s'est fait à partir de deux techniques d'échantillonnage. Il s'agit de la technique des quotas et de la technique probabiliste. En effet, la première technique appelée communément échantillon non aléatoire (Loubet Del Bayle, 2000, p.97) est une « technique rationnelle ou de choix raisonné parce qu'elle fait appel dans une certaine mesure au raisonnement logique ». Dans le contexte d'une démarche qualitative, les personnes composant l'échantillon sont généralement choisies intentionnellement pour leurs caractéristiques. Ainsi, dans le cadre de ce travail de recherche, certains acteurs forestiers, notamment les directeurs de zone et les chefs de secteurs ont, délibérément été choisis pour leur représentativité par rapport à l'objet de recherche. Vu les différentes fonctions au sein de l'OIPR, l'on a constitué l'échantillon à l'aide de la technique « boule de neige » (Pierre Mongeau, 2008, p.92) où « l'on demande à un premier sujet de nous indiquer comment et où

rejoindre quelqu'un d'autre possédant les mêmes caractéristiques ». Ainsi, les responsables de service et certains chefs de secteur nous ont été recommandés par leurs supérieurs hiérarchiques ou leurs collègues, vu leur domaine de compétence.

En ce qui concerne la deuxième technique, qualifiée parfois de random (Paul N'Da, *op.cit*, p.67) « implique un véritable tirage au hasard, c'est-à-dire qui donne à chaque élément de la population une chance égale d'être choisi ». Dans le cadre de cette étude les agents techniques, de surveillance, administrateurs et ouvriers ont été sélectionnés sur le principe de la randomisation, c'est-à-dire au hasard tout en donnant la chance à chacun d'être choisi. Comme outil à cette technique d'échantillonnage, nous avons eu recours à l'échantillonnage aléatoire stratifié. Elle consiste à (Paul N'Da, *op.cit*, p.67) « diviser la population cible en sous-groupes homogènes ou strates, puis à tirer de façon aléatoire un échantillon dans chaque strate ; l'ensemble des échantillons ainsi choisis constitue l'échantillon final qui sera l'objet d'étude ». Le recours à cette technique s'explique par le fait que la création des strates a permis de rendre la stratégie d'échantillonnage plus efficace.

Par ailleurs, l'enquête a aussi concerné le grand public, c'est-à-dire les populations vivant à proximité des parcs nationaux du Banco, d'Azagny et de Tai. L'échantillon choisi, à ce niveau, est estimé à 250 individus répartis comme suit : 30 étudiants, 70 élèves, 50 fonctionnaires, 50 personnes exerçant des métiers et 50 paysans. Le choix de ces échantillons se disculpe par le fait qu'ils renferment le profil de toutes les catégories sociales. En ce qui concerne les populations rurales, elles représentent les communautés hôtes. Par conséquent, le développement de l'écotourisme ne peut se faire en marge de celles-ci. C'est pourquoi ces populations rurales ont été questionnées afin d'évaluer leur implication dans la promotion du tourisme vert. Sur la taille de l'échantillon indiqué, ci-dessus, seuls 230 individus ont pu répondre aux questions. Ce qui représente 92%. Le tableau suivant montre la répartition de l'échantillon.

Catégories socio-professionnelles	Effectif par catégorie	Pourcentage (%)
Élèves	67	26.8
Étudiants	27	10.8
Fonctionnaires	46	18.4
Hommes de métier	44	17.6
Paysans	46	18.4
Total des individus ayant répondu	230	92
Individus n'ayant pas répondu	20	08
Total de l'échantillon	250	100

*Tableau 8: Répartition de la population enquêtée*

La constitution de l'échantillon est faite, essentiellement, à partir de la technique probabiliste mentionnée dans les lignes précédentes. Comme outil à cette technique d'échantillonnage, l'on a, également, eu recours à l'échantillonnage aléatoire stratifié. Les informations ont donc été recueillies sur cette fraction de l'ensemble de la population pour procéder à des généralisations.

L'élaboration de cet échantillonnage s'est faite à partir des méthodes d'investigation.

### **3. Méthodes d'investigation**

Dans le cadre de la réalisation de cette recherche, l'on a utilisé les méthodes suivantes : l'approche quantitative et l'approche qualitative.



### **3.1 Approche quantitative**

L'approche quantitative est l'une des méthodes les plus utilisées en sciences sociales. Pour Pierre Mongeau (2008, p.32), elle « est dite quantitative car elle a recours à la mesure et à l'analyse chiffrée ainsi qu'aux calculs statistiques qui permettent de s'assurer que les conditions à la généralisation des résultats sont respectées ». Elle fait appel à des connaissances de base en statistique. Une étude quantitative vise la validité et la généralisation des résultats plutôt que la contextualisation. Cela signifie qu'elle cherche à valider et à généraliser une hypothèse. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'on a eu recours à cette méthode. En effet, la construction des faits empiriques en géorologie<sup>12</sup> consiste à partir d'une situation réelle ou d'un problème quelconque pour en faire une théorie. L'élaboration de cette dernière se fait par le biais des hypothèses, des concepts et des indicateurs. Selon Jean Stafford (1998, pp.1-2) « le caractère scientifique d'une théorie se manifeste par son caractère réfutable : la théorie doit être mise à l'épreuve. » L'épreuve dont il est question, ici, constitue l'enquête effectuée sur le terrain. L'approche quantitative, à travers ses techniques telles que le questionnaire, nous a permis de recueillir l'opinion des populations sur la notoriété et la pratique de l'écotourisme dans les parcs nationaux et réserves. Aussi nous-a-t-elle été utile pour savoir l'avis des paysans sur leur implication dans la promotion de ce type de tourisme. Il convient de souligner que cette enquête menée vise à vérifier les hypothèses et les théories convoquées dans le cadre de ces recherches.

### **3.2 Approche qualitative**

Cette étude s'inscrit dans une démarche qualitative. Nous entendons par cette approche « la recherche qui implique un contact personnel avec les sujets de la recherche principalement par le biais d'entretiens et par l'observation des pratiques dans les milieux mêmes où évoluent les acteurs » (Pierre Paillé et Alex Mucchielli, 2012, p.9). En effet, la décision d'opter pour cette approche découle de l'objet de recherche. Il s'est agi pour nous de saisir les enjeux des relations publiques dans la

---

<sup>12</sup> Science du tourisme

promotion de l'écotourisme. L'approche qualitative telle proposée par Glaser et Strauss (2010) a été déterminant dans l'atteinte de cet objectif. Selon ces auteurs, les étapes de l'approche qualitative sont : « l'accumulation de données théoriques pertinentes; la réalisation d'entretiens; l'analyse; l'élaboration d'un modèle théorique intégrateur » (Anne-Marie Gagné, *op.cit*, p.146). La première étape dans notre cas se perçoit à travers une recherche documentaire relative aux relations publiques et la promotion de l'écotourisme en Côte d'Ivoire. Cette étape s'est effectuée parallèlement avec la réalisation d'entretien avec les acteurs de l'OIPR et les parties prenantes. L'analyse des données recueillies a permis de confronter les données empiriques issues des entretiens aux modèles théoriques de Grunig et Hunt.

#### **4. Techniques d'enquête**

Dans le cadre de ce travail de recherche, le choix des outils de collecte des données s'est opéré en fonction des méthodes d'investigation. Ainsi, le questionnaire, l'entretien, l'observation et la recherche documentaire ont été choisis.

##### **4.1 Le questionnaire**

Le questionnaire est l'un des instruments subtils utilisés pour la collecte des informations. Il a consisté à poser, par écrit, à des sujets une série de questions relatives aux aires protégées, à l'écotourisme et aux actions de relations publiques. Cette technique a permis de recueillir l'opinion des individus sur les indicateurs mentionnés, ci-dessus. Pour l'administration des questionnaires, les enquêtés ont été accostés ou abordés dans les établissements, les domiciles, les lieux de culte, les lieux de travail etc. Comme type de question, l'on a choisi les questions à réponses fermées, ouvertes et les questions couplées.

##### **4.1.1 Les questions à réponses fermées**

Une question est dite fermée (Paul N'Da, *op.cit*, p.137) lorsqu'elle « donne le choix entre deux modalités de réponses dichotomiques oui ou non ». Ainsi, les

questions N°7, 17 et 25 de notre questionnaire indiqué dans l'annexe sont dites fermées. Ce type de question a permis de guider les enquêtés et de leur proposer des possibilités dont ils n'ont pas la connaissance.

#### **4.1.2 Les questions ouvertes**

La question ouverte suscite une réponse libre, proposée par le sujet lui-même. Le recours à ce type de question présente des avantages pour la présente étude. Il a permis d'offrir la possibilité aux enquêtés de s'exprimer en toute liberté et de fournir de nombreuses informations. Au niveau du questionnaire, les questions N° 1, 2, 5, 10, 11, 13, 15, 18, 29 et 30 sont dites ouvertes.

#### **4.1.3 Les questions couplées**

En ce qui concerne les questions couplées (Omar Aktouf, *op.cit*, p.80), « ce sont des questions qui sont caractérisées par une double forme d'interrogation, une forme fermée et une forme ouverte, et leur ordre importe peu ». Ce type de question a été utile dans la mesure où il a permis de s'assurer, à la fois, de la promotion de l'écotourisme et des éléments particuliers qui sous-tendent cette promotion, selon chacun des répondants. Les questions couplées au niveau du questionnaire sont les numéros suivants : 3, 8, 14, 20.

#### **4.2 L'entretien**

Dans le cadre des investigations, on a eu recours à l'entretien. En effet, ce dernier a constitué pour nous une discussion orientée (Omar Aktouf, *op.cit*, p.74), un « procédé d'investigation utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations en relation avec des objectifs fixés ». C'est un échange dans lequel l'on a concentré davantage la conversation autour de ses hypothèses de travail sans interdire bien sûr la possibilité de développements parallèles susceptibles de les nuancer ou les corriger.

Sur le terrain, on a effectué des séries d'entretiens avec des acteurs de l'OIPR consignés dans le tableau, ci-dessous.

N°	Personnes interviewées	Date
1	Directeur de la communication de la direction générale	02/09/15
2	1 membre de la direction des ressources humaines de la direction générale	02/09/15
3	1 agent technique de la direction générale	02/09/15
4	Chef du secteur Banco	06/09/16
5	1 agent de surveillance du secteur Banco	06/09/16
6	Chef du secteur Azagny	25/09/16
7	Chargé d'écotourisme du secteur Azagny	25/11/16
8	1 agent de surveillance du secteur Azagny	02/09/16
9	Directeur de zone sud-ouest	28/12/15
10	Chargé de communication de la direction de zone sud-ouest	28/12/15
11	Chef du secteur Taï	28/12/15
12	Chef du secteur Soubré	28/12/15
13	Directeur de zone centre	26 /09/15

*Tableau 9 : Liste des acteurs de l'OIPR interviewés*

Ces séries d'interviews engagées par les acteurs indiqués dans le tableau ont permis de mieux comprendre la politique de gestion des aires protégées et les actions de promotion qui sont menées à l'endroit de la population ivoirienne par l'entreprise objet de notre étude. Par ailleurs, des séries d'entretiens avec quelques individus vivant dans des zones interdites, en l'occurrence le parc national du Banco ont été prises en compte pour comprendre davantage leur implication dans la gestion de cet espace protégé. Les entretiens avec ces personnes avaient aussi pour but de s'enquérir sur des conflits fonciers qui les opposent quelquefois à l'entreprise. Lors de ces entrevues, on a utilisé comme technique l'entrevue semi-dirigée. En effet, l'entrevue semi-dirigée (Bernard Gauthier, 2008, *op.cit*, p.340)

*consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le*

*participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewés.*

Selon Gauthier, ce type d'entretien se fonde sur des postulats spécifiques par rapport au type de situation où aux modes de production de savoir. L'avantage de cette technique est d'offrir l'opportunité aux interviewés de parler dans les termes qui leur conviennent. Un autre avantage de cette technique de collecte des données pour cette étude est la dynamique de la coconstruction de sens qui s'est établie entre les interviewés et nous. Au cours de ces entretiens, chacun a appris de l'autre et a stimulé l'émergence d'un nouveau discours et d'une nouvelle compréhension à propos de la promotion de l'écotourisme. Le but recherché, ici, est de s'informer, mais, en même temps, de vérifier à l'aide de questions, des points particuliers liés à certaines hypothèses préétablies.

#### **4.3 L'observation participante**

Cette technique a été très utile dans la collecte des données. En effet, dans ce type d'observation (Paul N'Da, 2015, p.126) « le chercheur est amené à participer à la vie du groupe qu'il étudie ». Dans le but de recueillir des informations, l'on a participé à la vie des directions de l'OIPR visitées. Vu les objectifs de cette étude, l'on a opté comme technique d'observation participante la recherche-action. Celle-ci vise la transformation du groupe, objet d'étude par le chercheur. Dans le cas précis, cet outil a été choisi pour deux raisons fondamentales. La première relève du fait que cette recherche vise à, travers une stratégie des relations publiques, agir sur le comportement des populations, à l'égard de la préservation de l'environnement. Pour cela, des propositions d'actions ont été faites pour l'élaboration des plans de communication de l'OIPR. La deuxième raison est le fait que ces recherches visent à impliquer les paysans, les organisations touristiques, les collectivités locales et les radios locales dans la promotion de l'écotourisme qui semble être une solution idoine à la problématique de la

déforestation. Dans ce contexte, ce type de tourisme se révèle comme une voie du développement durable.

#### **4.4 La recherche documentaire**

Elle a été l'une des étapes clés du démarrage de cette recherche. Comme son nom l'indique, cette méthode de pré-enquête (Omar Aktouf, *op.cit*, p.26) a consisté « à répertorier et à consulter des documents, les plus spécifiques et les plus spécialisés possibles sur le sujet de la recherche ». On a donc eu recours à un volume important de documents, des rapports, des articles scientifiques, des manuels, des thèses et même, des documents audio-visuels, afin de savoir le plus que l'on peut, à l'avance, sur le problème traité ou sur des problèmes identiques et similaires. Les documents consultés dans ce contexte sont : les ouvrages de méthodologie, de tourisme en général et de l'écotourisme en particulier, de développement durable, de communication liée à l'environnement et de relations publiques. Au niveau des rapports, l'on s'est intéressé à ceux qui traitent des aires protégées, du développement durable et de l'écotourisme en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les articles scientifiques, ceux qui ont pour thématique les relations publiques, la communication environnementale, le développement durable et l'écotourisme ont été exploités. Aussi, les manuels et thèses portant sur les relations publiques et la préservation de l'environnement ont été pris en compte. Quant aux documents audio-visuels, seuls ceux qui portent sur les parcs nationaux et réserves en Côte d'Ivoire ont été exploités. Ces documents consultés ont permis d'extraire des informations factuelles ou des opinions qui ont servi à appuyer notre argumentation.

Internet a aussi été le support principal de notre objet de recherche. Il a été une importante source de documentation. Il a permis de vérifier certaines informations relatives à la pratique des relations publiques 2.0 par l'OIPR. Par exemple, la zone du Sud-ouest dispose d'un site web qui lui permet d'échanger cordialement avec des internautes. Il a également permis d'entrer en possession des documents relatifs à la situation géographique de toutes les aires protégées de Côte d'Ivoire, leur

spécificité en matière de flore et de faune. Ces documents présentent aussi des opportunités d'écotourisme dans ce pays.

## **5. Méthode d'analyse**

Le choix d'une méthode d'analyse ou d'un paradigme semble toujours important pour un travail scientifique. Selon Gilles Willet (1996, p.3) « l'existence d'un paradigme est, une source de certitude quant à la standardisation des pratiques scientifiques ». Pour cet auteur, le paradigme est l'un des critères valables pour décider qu'un ensemble de recherches constitue une discipline scientifique. C'est un guide qui permet d'orienter la recherche. Ainsi, pour notre étude, les paradigmes du type déterministe, plus précisément l'analyse systémique et le fonctionnalisme ont été choisis.

### **5.1 L'analyse systémique**

Cette méthode de par son nom fait référence à une notion de système auquel s'identifient les domaines du tourisme, de l'environnement et des relations publiques. L'analyse systémique, dans cette étude, renvoie à la définition proposée par Eric Hellendorf (in Jean-Michel Decroly, 2000, p.150) qui stipule que ce paradigme

*s'appuie sur la notion de "système"[...]. Née de la fécondation croisée de disciplines telles la biologie, la cybernétique, la théorie de l'information et la théorie des systèmes, cette approche commune, transdisciplinaire permet de décrire la complexité organisée. C'est une nouvelle méthodologie, permettant de rassembler et d'organiser les connaissances en vue d'une plus grande efficacité de l'action, d'englober tous les éléments du système étudié ainsi que leurs interactions et interdépendances.*

Selon cette définition, l'analyse systémique permet de mieux comprendre le fonctionnement des éléments en interaction. Ce paradigme présente de nombreux avantages pour ce travail. En effet, il permet de saisir les relations étroites qui

existent entre le tourisme, la préservation de l'environnement, le développement local et la communication. De même, il permet d'appréhender les relations publiques à la fois comme un outil de gestion des organisations et une modalité de sensibilisation des publics. L'objectif de l'analyse systémique dans ce travail s'appuie sur deux fondamentaux qui sont la démarche empirique et l'analyse structurelle. Au niveau de la démarche empirique, il s'est agi de faire une étude minutieuse des éléments du terrain. Cette enquête de terrain a permis de relever les contraintes liées au développement de l'écotourisme parmi lesquelles les déficits communicationnel et promotionnel occupent une place importante. Au niveau de l'analyse structurelle, il s'est agi d'étudier les interactions qui existent le tourisme, l'environnement, la culture et les relations publiques. Cette interaction se révèle indispensable pour comprendre en profondeur les réalités de l'écotourisme en Côte d'Ivoire. L'analyse systémique a pour finalité l'application systémique comme une thérapie de jouvence sur un corps touristique en mal de perspectives.

## **5.2 Le fonctionnalisme**

Initialement formulé par Bronislaw Malinowski et développé par Robert Merton, le fonctionnalisme (Paul N'Da, 2015, p.112) se définit comme « démarche qui consiste à saisir une réalité par rapport à la fonction qu'elle a dans la société ou par rapport à son utilité ». Selon cette définition, le fonctionnalisme cherche à expliquer les phénomènes de la société par les fonctions que remplissent les organisations, les institutions et les comportements des individus. Dans notre cas, le recours au fonctionnalisme a permis de saisir les différentes fonctions des relations publiques dans la promotion de l'écotourisme. Ces fonctions sont de deux ordres : corporatiste et marketing. Les tâches d'ordre corporatiste visent « la visibilité et le bien-être » (Ghorghe-Ilie Fârtre, 2014, p.126) de l'OIPR par la création et le maintien des relations de confiance réciproquement bénéfiques avec les parties prenantes. Quant aux fonctions marketing, elles ont pour but de gérer les relations avec les écotouristes, les agences de voyages et tous ceux qui sont intéressés par la nature afin d'élever la cote du marché écotouristique.



## **6. Présentation de l'OIPR**

Cette présentation de l'entreprise qui est le champ de recherche s'articule autour de trois points : l'historique, les missions et fonctions de l'OIPR, l'organisation administrative de l'OIPR et l'organisation de la gestion du patrimoine forestier.

### **6.1 L'historique, les missions et fonctions de l'OIPR**

Ce premier point est composé de deux points : l'historique de création et les fonctions de gestion de l'OIPR.

#### **6.1.1 L'historique de création**

Dans le souci de préserver et de conserver un échantillon représentatif de son patrimoine forestier, l'État de Côte d'Ivoire a créé un réseau de huit parcs nationaux et six réserves naturelles, soit 6.5% du territoire national. Ces aires protégées ont subi de nombreuses menaces anthropiques entraînant entre autres, la destruction des habitats, puis la raréfaction de certaines espèces végétales et animales. Afin d'arrêter la spirale de dégradation de ces espaces protégés, le gouvernement s'est doté en 2002 d'une nouvelle stratégie appelée Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP). Selon Francis Lauginie (PCGAP, 2001 in Francis Lauginie, *op.cit*, p.375),

*ce programme se caractérise par :*

*-une prise en compte globale des problèmes sectoriels et capitalisation des acquis et expériences ;*

*-une cohérence dans le plan d'action ;*

*-une volonté de concertation et,*

*-une vision sur une période de 15 ans, bien adaptés au cycle des actions de conservation à mener.*

Pour cet auteur, cette stratégie prend en compte tous les aspects de gestion des ressources naturelles. La mise en place d'une loi-cadre était donc au cœur des propositions centrales de ce programme. La loi-cadre visait à renforcer le statut des aires protégées en inscrivant leur attachement au domaine public de l'État. Elle mettait en joue ensuite la précision du mode de gestion des parcs et réserves. Par ailleurs, cette loi envisageait les possibilités de délégation au secteur privé d'une partie des missions dévolues à l'administration. De même, elle permettait la création d'un établissement public à caractère particulier chargé de la conservation des aires protégées. Enfin, elle autorisait l'établissement d'une fondation spécifique.

La nouvelle stratégie de conservation du patrimoine forestier, consolidée (Francis Lauginie, *op.cit.*, p. 375) par « la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles », a montré la nécessité d'adopter une approche participative qui concilie l'appui au développement local et des ressources naturelles. Dans ce contexte, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a été créé (*Idem*) « par décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002 ». La survenance de la crise militaro-politique au lendemain de la création de cette institution a malencontreusement perturbé le fonctionnement de cette réforme. Le retrait des bailleurs de fonds et les effets collatéraux de la crise ont considérablement affecté l'état déjà peu reluisant des parcs nationaux et réserves naturelles.

### **6.1.2 Les fonctions de gestion de l'OIPR**

Dans l'intention de gérer durablement les aires protégées, l'OIPR s'est assigné six (6) fonctions de gestion: l'aménagement, le suivi-écologique ou biomonitoring, la surveillance, l'écotourisme, l'appui aux populations riveraines et l'information, l'éducation et la communication.

### **6.1.2.1 L'aménagement**

Afin de rendre aisé les activités de surveillance des parcs nationaux et réserves naturelles et de dynamiser la police judiciaire, des aménagements continus sont réalisés. Selon un acteur du service technique de la direction générale de l'OIPR, « ces aménagements se concrétisent par la matérialisation et l'entretien des limites, des layons de surveillance et des pistes des aires protégées »<sup>13</sup>. Cette fonction présente beaucoup d'intérêts pour une gestion efficace des ressources forestières. Ces avantages concernent l'accessibilité des PNR, la performance de la surveillance, la qualité du biomonitoring (suivi-écologique) et de l'écotourisme.

### **6.1.2.2 Le suivi-écologique ou biomonitoring**

Le biomonitoring est une notion communément utilisée pour désigner le suivi-écologique. Selon le directeur de communication de la direction générale de l'OIPR, il consiste « à suivre des activités biologiques pour recenser ou récolter des informations dans un milieu donné, selon une méthode bien précise ; on parle d'échantillonnage »<sup>14</sup>. Le suivi-écologique dont il est question dans ce contexte concerne la faune et certains paramètres susceptibles d'influencer cette dernière. Il requiert un système d'échantillonnage adéquat fondé sur la méthode générale de transects en ligne. En guise d'illustration, nous pouvons citer le parc national de Taï dans lequel un nouveau système de biomonitoring a été adopté en vue de faire un balayage complet et systématique de toute l'étendue du parc. Des échantillonnages sont effectués dans presque tous les compartiments de cet espace protégé. Selon le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest, « ce nouveau système a permis à la reconnaissance de nombreuses espèces fauniques et surtout d'envisager des estimations d'effectifs plus précis »<sup>15</sup>. Le but de cette activité dans

---

<sup>13</sup> Propos recueillis au cours d'un échange à la direction générale, le 26/08/2016.

<sup>14</sup> Propos recueilli lors d'un entretien à la direction générale, le 13 /11/15.

<sup>15</sup> Propos recueilli au cours d'un entretien à la direction de zone sud-ouest à Soubré, le 28/12/15.

ce parc est d'assurer la protection de ces espèces mais aussi de favoriser les activités écotouristiques.

### **6.1.2.3 La surveillance des parcs nationaux et réserves naturelles**

La surveillance des parcs nationaux et réserves naturelles est assurée par la police judiciaire. En début de chaque trimestre, la brigade mobile établit un programme d'activité de patrouille dans les aires protégées afin d'assurer une présence permanente des agents de surveillance sur toute l'étendue des parcs nationaux et réserves. Dans certaines zones en l'occurrence le parc national de Taï, la surveillance se voit renforcer par l'implication de la population rurale. Le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest explique l'action des paysans en ces termes :

*La participation des populations riveraines, à travers le comité de gestion locale, nous permet d'adapter régulièrement notre stratégie d'intervention en vue d'assurer convenablement la surveillance des espaces protégés. Elle contribue également à réduire de façon drastique le braconnage et autres activités illégales pour une conservation durable du parc.<sup>16</sup>*

Selon cet acteur de l'OIPR, la fonction de surveillance est assurée grâce à la collaboration entre l'institution et les populations vivant autour des espaces protégés. La fonction de surveillance poursuit deux objectifs majeurs à savoir : la dissipation des pressions anthropiques et la restauration des PNR.

### **6.1.2.4 L'écotourisme**

Les parcs et réserves de Côte d'Ivoire enserrent une diversité floristique et faunistique. La majorité des aires protégées de ce pays renferme des espèces animales et végétales rares et endémiques. Ce qui les prédispose à la pratique de l'écotourisme. C'est pourquoi l'OIPR en fait l'une de ses fonctions principales.

---

<sup>16</sup> Idem.

L'écotourisme, tel qu'envisagé par l'institution, objet de l'étude, désigne les formes de tourisme nature qui veulent, de façon responsable, réduire tant les effets négatifs sur l'environnement et les changements socio-culturels. Il permet à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves d'acquérir des moyens financiers afin de gérer de façon durable les ressources naturelles. Cette activité touristique constitue une stratégie pour éduquer les populations à la préservation de l'environnement. Elle favorise l'implication des populations rurales dans les projets de conservation des espaces protégés, par ricochet, la contribution au développement durable.

#### **6.1.2.5 L'appui aux populations riveraines**

Dans l'optique d'impliquer davantage les populations locales dans la gestion durable des aires protégées, l'OIPR a mis en place des projets. Ces derniers se focalisent sur trois axes : l'économie locale, l'éducation environnementale et la responsabilisation des individus. L'élaboration de ces projets en faveur de la population riveraine se justifie par le fait que celle-ci constitue la première pierre d'achoppement pour la préservation des ressources naturelles, par conséquent, elle mérite de bénéficier de soutien afin d'améliorer leur condition socio-économique. C'est pourquoi, l'OIPR et ses partenaires les soutiennent dans la création et le développement des activités économiques telles que : la riziculture, les cultures maraîchères, l'élevage, etc. Par exemple, la périphérie du parc national de la Marahoué autorise le développement de l'élevage d'aulacode appelé communément agouti. Selon Sinan Adaman (2011, p.225) « outre les critères techniques,[...], plusieurs autres raisons justifient la nécessité de développer ce type d'élevage. Très apprécié des populations, la viande d'aulacode [...] fait l'objet d'une très forte demande. Le prix moyen d'un aulacode est d'environ 4500 fcfa ». Cette affirmation montre l'intérêt du financement de ce type d'élevage par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves. Cet exemple est légion dans les zones de plusieurs parcs. Les mesures riveraines favorisent des actions de développement socio-économiques locales.

### **6.1.2.6 L'information, l'éducation et la communication**

Les PNR relèvent d'une importance indéniable dans la quête du développement durable en Côte d'Ivoire. Cependant, de nombreux ivoiriens, surtout les paysans ignorent cela, ce qui les incite à exploiter de façon abusive les aires protégées. Dans le besoin de quête de fonds, ces dernières subissent d'énormes pressions anthropiques en matière de braconnage, d'exploitation du bois et d'orpaillage. Il y a donc nécessité de pratiquer l'IEC (Information-Éducation et Communication) ou la C.C.C (Communication pour le Changement de Comportement des populations). Ainsi, des séances de sensibilisation sont organisées par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves à l'endroit des cibles comme les populations locales, les autorités administratives, politiques, religieuses, les élèves et le grand public afin de les impliquer dans la gestion des PNR.

### **6.2 L'organisation administrative de l'OIPR**

L'OIPR est administré, selon le directeur du personnel de la direction générale, par un conseil de gestion conformément à «la loi n° 98-388 du 2 juillet 1998 sus visée »<sup>17</sup>. Ce conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la structure et sous réserve des attributions propres du directeur général et des règles du ministère de l'environnement et du développement durable. Il vote le budget et arrête les comptes annuels. Il approuve la nomination et la révocation des directeurs de zone proposées par le directeur général. De même, il agréé les mesures des aires protégées proposées par le directeur général pour la conservation durable de la biodiversité et l'aménagement des parcs et réserves.

En plus du conseil de gestion, l'OIPR est dirigé par un directeur nommé par décret, sur proposition du ministre de tutelle et après avis du conseil de gestion. Il occupe le rang de directeur général d'administration centrale. Il en est l'ordonnateur principal. Il autorise les recherches scientifiques dans les parcs nationaux et

---

<sup>17</sup> Propos recueilli lors d'un entretien à la direction générale, le 13 /11/15.

réserves naturelles après avis conforme du conseil scientifique. Aussi, consentit-il à toute forme de capture de la faune, de destruction ou de collection de la flore, de récolte de plantes, fruits ou produits sur toute l'étendue des aires protégées dans les conditions fixées par décret. Le directeur est soutenu dans ses tâches par un directeur technique, un directeur de l'administration et des ressources humaines et un directeur financier et de la comptabilité.

Par ailleurs, l'entreprise dispose également d'un conseil scientifique. En effet, le conseil scientifique des parcs et réserves est un organe consultatif. Il est constitué de personnalités issues du milieu scientifique et de la recherche de nationalité ivoirienne ou étrangère. Ces scientifiques sont choisis pour leur compétence et leur expérience ainsi que leur complémentarité en matière de conservation de la biodiversité. La composition, les attributions et le fonctionnement de ce conseil sont définis par arrêté du ministre chargé de l'environnement, de la salubrité et du développement durable. Ses membres sont nommés par arrêté conjoint du ministre chargé de la recherche scientifique et de celui chargé des parcs et réserves.

### **6.3 L'organisation de la gestion du patrimoine forestier**

La gestion des parcs nationaux et réserves naturelles relève des directions de zone de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves. En effet, cet établissement national public à caractère particulier est représenté au niveau du terrain par cinq (5) directions de zone. Ces dernières se présentent comme suit : la direction de zone ouest (le siège est à Man), la direction de zone sud-ouest (dont le siège est à Soubré), la direction de zone centre (Yamoussoukro abrite le siège), la direction de zone sud (le siège est Abidjan), la direction de zone nord-est (Bouna abrite le siège de la direction). Toutes ces directions disposent des unités opérationnelles appelées secteurs. Ainsi, la direction de zone ouest compte trois (3) secteurs dont Mont Péko, Mont Sangbé et Mont Nimba. Ces secteurs dirigent les aires protégées suivantes : le parc national du Mont Péko, le parc national du Mont Sangbé et la réserve intégrale du Mont Nimba. La direction de zone sud-ouest se compose de cinq (5) secteurs qui sont : Djouroutou, Taï, Soubré, ADK/V6 et Djapagui. Tous ces secteurs dirigent le parc national de Taï et la réserve partielle de faune du N'Zo. La

direction de zone centre, quant à elle, dispose de quatre (4) secteurs qui sont : Marahoué, Haut-Bandama, Abokouamékro et Lamto. Ces secteurs dirigent le parc national de la Marahoué, la réserve de flore et de faune du Haut-Bandama, la réserve de faune d'Abokouamékro et la réserve scientifique de Lamto. La direction de zone sud compte également quatre (4) secteurs : Azagny, Banco, Îles Ehotilé et Dalhiafleur. Ces secteurs ont pour mission de gérer le parc national d'Azagny, le parc national du Banco, le parc national des Îles Ehotilé et la réserve partielle de Dalhiafleur. La direction de zone nord-est compte enfin cinq (5) secteurs : Bouna, Dabakala, Téhini, Nassian et Kong. Ces secteurs ont en charge la gestion de la réserve de biosphère de Bouna.

## **7. Plan du travail**

Cette étude s'articule autour de deux parties. La première intitulée *des relations publiques à la sensibilisation : l'exemple de l'écotourisme*, fait, un exposé sur l'écotourisme comme une théorie et une méthode de gestion des PNR. En outre, elle présente les relations publiques comme une modalité de sensibilisation. Cette partie traite en dernière position les relations de confiance dans la gestion participative des PNR.

La deuxième partie, en revanche, traite des *résultats sur les dispositifs de sensibilisation de l'OIPR à la pratique de l'écotourisme*. Elle expose les résultats des investigations sur le terrain. Elle fait une analyse de ces résultats et propose des stratégies de relations publiques pour une meilleure promotion de l'écotourisme en Côte d'Ivoire.



**PREMIÈRE PARTIE :**  
**DES RELATIONS PUBLIQUES À LA**  
**SENSIBILISATION : L'EXEMPLE DE**  
**L'ÉCOTOURISME**

## **CHAPITRE I : L'ÉCOTOURISME EN CÔTE D'IVOIRE : ENTRE THÉORIE ET MÉTHODE**

La Côte d'Ivoire dispose d'un grand réseau de parcs et réserves, judicieusement répartis sur l'ensemble de son territoire. Ces aires protégées représentent un large échantillonnage des différents écosystèmes du pays. L'ensemble de ces espaces protégés présentent de multiples potentialités touristiques. Ces attraits ont toujours suscité une curiosité touristique de la part des populations ivoiriennes et étrangères. Dans le but de conserver et de renforcer l'attractivité des PNR, l'OIPR développe l'écotourisme. Dans ce contexte, le tourisme vert apparaît comme une approche du développement et une méthode de valorisation des espaces protégés. Le présent chapitre présente quatre points : l'écotourisme, une approche du développement durable, l'écotourisme, un mode valorisation des PNR, l'écotourisme un moyen de promotion du territoire touristique ivoirien et le développement de l'écotourisme.

### **I. L'ÉCOTOURISME : UNE APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'écotourisme est une stratégie du développement durable. Il s'inscrit à la fois dans une approche environnementale et socio-économique du développement soutenable.

#### **1. L'écotourisme et l'approche environnementale du DD**

L'approche environnementale du développement durable met l'emphase sur la conservation et la préservation de l'environnement. Selon Christiane Gagnon et Serge Gagnon (op.cit, p.29) « le développement est durable seulement s'il permet aux écosystèmes et aux ressources qui y sont rattachées de durer dans le temps, notamment pour répondre à une fonction économique, soit celle de l'exploitation de la ressource ». Pour ces auteurs, la protection de la faune et de la flore contribue au développement durable. Cette approche, appliquée à l'écotourisme signifie que l'orientation de la politique de l'Etat privilégie la protection des ressources

naturelles en l'occurrence les aires protégées. Les orientations de la politique de l'État en matière de préservation de l'environnement se traduisent par l'adhésion du pays à des conventions et la mise en place des projets dans les parcs nationaux et réserves.

## **1.1 Les conventions relatives à la préservation des PNR**

Plusieurs conventions ont été ratifiées par la Côte d'Ivoire dans le sens de la préservation de l'environnement. Parmi celles-ci, trois constituent le fondement de la politique de développement de l'écotourisme. Il s'agit des conventions de Ramsar, de Bonn et de Rio.

### **1.1.1 La convention de Ramsar (Iran, 1971)**

Une conférence intergouvernementale s'est tenue dans la ville de Ramsar en Iran le 2 février 1971. Au cours de cette rencontre, 18 nations ont paraphé la convention sur les zones humides, engageant ainsi leurs gouvernements à promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides de leur territoire. La Convention est entrée en vigueur en 1975. Selon Scott Frazier (1999, p. v) « en mars 1999, les parties contractantes à la Convention de Ramsar étaient au nombre de 114 et avaient inscrit un millier de zones humides sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale, soit plus de 70 millions d'hectares ». Cette convention a permis aux pays membres du réseau d'avoir une image positive des zones humides qui étaient considérées comme des lieux insalubres et inutiles. En effet, les zones humides sont très importantes du point de vue écologique. Elles possèdent une richesse floristique et faunistique. C'est ce qui justifie que l'objectif global de la convention est d'assurer leur conservation et leur utilisation rationnelle. À cette fin, ce traité impose aux États qui sont parties contractantes des obligations générales relatives à la conservation des sites de leur territoire, et surtout aux zones humides inscrites sur la liste Ramsar.

L'inscription d'un site sur la liste Ramsar est fondée essentiellement (Scott Frazier, *op.cit*, p.vi) sur son « importance internationale du point de vue écologique,

botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique». Des critères de sélection particuliers ont été définis par la convention afin de faciliter l'identification de ces sites. Selon cette convention (*op.cit*, p.16), les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. Le texte de la Convention précise en outre que les zones humides pourraient inclure des zones de rives ou de côtes adjacentes aux zones humides et des îles ou des étendues d'eau marine d'une profondeur supérieure à six mètres à marée basse et situées dans les zones humides.

Pour la convention, tout site Ramsar doit obéir à cette définition. Certains parcs nationaux ivoiriens s'inscrivent dans le cadre de cette définition. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire a adhéré à cette convention depuis 1993 afin de bénéficier du soutien extérieur dans la gestion de ses espaces protégés. Elle a inscrit deux de ses aires protégées sur la liste Ramsar. Il s'agit des parcs nationaux d'Azagny et des Îles Ehotilé inscrits respectivement en 1996 et en 2005. Le statut international dont jouissent ces aires protégées constitue une source de notoriété de celles-ci. C'est un moyen fiable de promotion de l'écotourisme. C'est une garantie pour les écotouristes de visiter des sites authentiques et bien conservés.

### **1.1.2 La protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 1972)**

La convention du patrimoine mondial a été adoptée à Paris, le 23 novembre 1972, sous les auspices de l'UNESCO à la 17<sup>ème</sup> session de sa conférence générale. Elle est entrée en vigueur le 17 décembre 1975. Elle rassemble actuellement 164 parties, parmi lesquelles 42 États africains. La particularité de cette convention, c'est qu'elle établit une harmonie entre l'environnement et la culture. Selon Kiss et Beurrier (1989, p.217), en « réunissant patrimoine culturel et patrimoine naturel, la Convention opère une réconciliation et même une synthèse entre les deux grandes composantes de notre patrimoine ». Pour ces auteurs, la conciliation de ces deux

patrimoine est la bienvenue dans la mesure où leurs préservations présentent un intérêt pour tous les peuples du monde. À ce propos, ces auteurs n'affirment-ils pas dans leur préambule que leur dégradation ou disparition (*Idem*) constitue «un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde».

La convention du patrimoine mondial s'articule principalement autour de deux séries de dispositions concernant le contenu de la protection et les modalités de sa mise en œuvre technique et financière. En effet, dans la première série (Doumbé-Billé, *op.cit*, p.17), les « obligations des États sont conçues de façon très souple ». Leurs devoirs se traduisent par la mise en place d'un cadre de protection appropriée. Aussi, doivent-ils élaborer un inventaire des biens qui sera classé dans la Liste du Patrimoine Mondial établie auprès de l'organe de gestion des sites et le comité du patrimoine. En ce qui concerne la deuxième série de dispositions, il convient de relever qu'un Fonds du Patrimoine Mondial est constitué pour le financement de l'assistance et que les conditions et modalités de celui-ci reposent sur une procédure d'examen des demandes d'assistance, laquelle est susceptible de revêtir sept formes décrites à l'article 22. Par ailleurs, selon Doumbé-Billé (*idem*, p.18) « les États «s'efforcent par tous les moyens appropriés» d'élaborer des programmes éducatifs (art. 27 et 28) et doivent, en vertu de l'article 29, présenter à la Conférence générale de l'UNESCO des rapports sur la mise en œuvre de la Convention ». Ces séries de disposition sont adoptées par l'État de Côte d'Ivoire depuis la ratification de la convention qui a eu lieu le 09 janvier 1981. Son adhésion s'est traduite par l'inscription de ses sites tels que la réserve naturelle intégrale du Mont Nimba (1981,1982), le parc national de Taï (1982) et le parc national de la Comoé (1983). L'inscription de ces sites sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO a suscité le développement de l'écotourisme en Côte d'Ivoire. Ces aires protégées, jouissant d'une réputation internationale, attirent chaque année des touristes étrangers. Par exemple, du 22 au 23 octobre 2013, des représentants des organes de presse allemands ont effectué une visite touristique dans le parc national de Taï afin de découvrir ses potentialités touristiques. Par ailleurs, la convention a permis au pays de mieux conserver la biodiversité de ses sites. C'est le cas du parc évoqué supra

qui, malgré la longue crise qui a traversé le pays, n'a pas connu de véritable dégradation.

### **1.1.3 La convention sur la diversité biologique (RIO, 1992)**

La préservation de la biodiversité présente un intérêt mondial à tel enseigne que chaque citoyen doit s'y impliquer. Selon Doumbé-Billé (*op.cit*, p.11) « la conservation de la diversité biologique, de par son importance pour l'évolution et la préservation des systèmes qui permettent la vie sur terre, constitue une préoccupation commune à l'humanité ». Cette idée met en évidence la nécessité pour les nations d'œuvrer en faveur de l'environnement. La convention sur la diversité biologique s'inscrit dans ce cadre. En effet, adoptée à Nairobi en mai 1992, ouverte à la signature au cours de la conférence de Rio et entrée en vigueur le 29 décembre 1993, la convention de la biodiversité est un acquis juridique du processus de Rio. Elle apparaît comme l'instrument global qui manquait encore au droit de l'environnement naturel pour parachever, à la lumière de l'évolution scientifique, la construction juridique permettant de régir, à la fois, les gènes, les espèces et les écosystèmes. Elle est parfois qualifiée de « convention-chapeau » pour caractériser la place qu'elle occupe et le rôle qu'elle doit jouer dans l'encadrement juridique de l'exploitation et de l'utilisation durables des ressources de la diversité biologique (Doumbé-Billé, 1998a). C'est pourquoi cette convention jouit de l'adhésion de la quasi-totalité des pays de la planète.

La Côte d'Ivoire fait partie des nations qui ont signé la convention, en 1992, lors de la conférence qui s'est tenue à Rio au Brésil. Mais la convention a été ratifiée par le pays le 24 novembre 1994. Selon Marcel (Projet d'Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial (ANCR-GEM, rapport final disponible sur <http://C:/Users/poste%/201/final>) « elle vise trois principaux objectifs à savoir (1) la conservation de la diversité biologique, (2) l'utilisation durable de ses éléments et (3) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ». Ces objectifs visés par la Côte d'Ivoire en adhérant à la convention s'inscrivent dans le cadre des

métaprinçipes de l'écotourisme. Selon Christiane Gagnon et Serge Gagnon (*op.cit*, p.21), ces métaprinçipes sont :

- la valorisation de la conservation de l'environnement ;*
- la contribution équitable au développement économique ;*
- la prise en compte et réponse aux besoins des communautés hôtes ;*
- la génération d'une expérience touristique nouvelle, authentique et responsable.*

À l'analyse de ce qui précède, l'on constate que les objectifs sus cités obéissent aux trois premiers métaprinçipes. La valorisation de la conservation de l'environnement suppose une bonne gestion de la biodiversité, c'est-à-dire une meilleure préservation et une utilisation rationnelle des produits des ressources forestières. L'écotourisme prétend à la fois conserver, voire améliorer la diversité des écosystèmes. Le deuxième et le troisième métaprinçipe sont relatifs au troisième objectif de la convention qui stipule (*Idem*) « le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ». En effet, la contribution de l'écotourisme à un développement économique plus équitable, à toutes les échelles spatiales et catégories sociales, sous-tend une politique de redistribution de la richesse entre le local, soit la communauté hôte, le national, soit les gouvernements supérieurs, et l'international, soit les opérateurs privés. L'application d'un métaprinçipe d'équité nécessite une prise en compte des besoins des populations locales. Ce qui entraînerait donc un partage de la richesse à l'intérieur même de la communauté, notamment une diminution de la pauvreté pour les groupes sociaux fragilisés. En clair, la ratification de la convention sur la biodiversité a permis à la Côte d'Ivoire d'adopter une stratégie de gestion durable de sa biodiversité. Cette stratégie renvoie à l'écotourisme.

## 1.2 La mise en place des projets de conservation dans les PNR

Pour développer l'écotourisme dans les parcs nationaux et réserves, des projets d'aménagement et de restauration sont réalisés. Les projets, les plus illustres sont : le PACPNT, le PCGAP, le CORENA et le PAGT.

### 1.2.1 Le Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï (PACPNT)

Suite aux différents échecs des stratégies de conservation des ressources forestières, le gouvernement ivoirien a initié en 1993, le PACPNT (Article 2 de l'arrêté n°198 du 2 juillet 1993 instituant le PACPNT) pour « ...exécuter, ... un programme de conservation à long terme du Parc National de Taï et de développement durable dans le milieu rural environnant qui exerce une influence sur ce parc ». En effet, dans le cadre de la recherche d'une stratégie efficace et efficiente pour la restauration du parc national de Taï, l'État a sollicité l'appui financier et technique des partenaires au développement. Pour cela, il a créé par arrêté n°198/MINAGRA du 2 juillet 1993 le PACPNT. Selon Denis Goh (*op.cit*, p.117)

*l'atelier de planification (ZOPP IV) du Projet organisé à Grand Béréby du 22/11/93 au 03/12/93 a regroupé trente et un participants constitués de bailleurs de fonds, des représentants des ministères techniques, des riverains et des structures intervenant dans l'Espace Taï.*

Cet atelier a permis de relever trois obstacles à la conservation du parc qui sont le non-respect des limites du parc national de Taï, l'insuffisance de développement socio-économique adapté dans la zone riveraine du PNT et l'insuffisance de l'aménagement au niveau du PNT.

Des recommandations ont été faites suite à ce diagnostic. Elles portent essentiellement sur l'implication de la population riveraine dans l'aménagement du PNT. Dans cette optique, le Projet a identifié des domaines où il doit apporter un appui technique et/ou financier aux populations locales pour leur développement



socio-économique et pour la conservation à long terme du parc. Ces domaines (Denis Goh, *op.cit*, p.117) sont :

*-l'aménagement intégré des bas-fonds et intensification agricole.  
(Riziculture, pisciculture, maraîcher) ;*

*-l'augmentation de la protéine animale et intégration agriculture-  
élevage (porc, volaille, aulacode, etc....)*

*-la promotion de l'information, la sensibilisation et l'éducation  
environnementales*

Le financement des populations rurales dans ces domaines leur ont permis d'améliorer leur condition de vie, par conséquent, celles-ci se sont impliquées dans la gestion du PNT. Il convient de souligner que les principaux partenaires de ce projet sont la coopération Technique Allemande (GTZ) et la Coopération Financière Allemande (KFW).

### **1.2.2 Le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP)**

Les parcs nationaux et les réserves naturelles subissent des pressions diverses et croissantes qui ont pour effet la dégradation des écosystèmes, de la biodiversité et la destruction de certains habitats naturels. Pour pallier cette situation, l'État s'est doté d'une nouvelle stratégie qui est le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP). La mise en œuvre de cette stratégie est assurée par l'OIPR. Ce programme s'étend sur une durée entre 10 et 12 ans et définit la politique et les programmes sur une base commune à l'ensemble des espaces protégés. Selon Gérard Colin et Amadou Boureïma (2006, p.7), le

*PCGAP fonctionne sur trois phases :*

*-développement de l'OIPR, actions d'urgence*

*-actualisation ou établissement des plans de gestion, investissements*

*-investissements, valorisation (écotourisme) ».*

Pour ces consultants de l'UICN et de l'UNESCO, le fonctionnement de l'OIPR, ses stratégies de gestion et le développement de l'écotourisme sont les fondements de ce projet. La réalisation du PCGAP (Gérard Colin et Amadou Boureïma, *op.cit*, p.7) s'est appuyée sur 4 documents :

- un plan d'aménagement et de gestion (durée de 10 ans, révisable à 5 ans)
- un plan d'affaire (mobilisation des ressources financières nécessaires)
- un plan de développement de la zone périphérique
- un plan de valorisation écotouristique.

Ces documents, développant des différentes stratégies de gestion, constituent des guides pour la restauration des aires protégées. Ils ont permis à l'OIPR de réaliser des résultats prometteurs. Par exemple, l'exécution du PCGAP dans le parc national de la Comoé s'est traduite par le cadre de politique de réinstallation involontaire des populations (CPRI). En effet, le CPRI vise la clarification des principes guidant la réinstallation, les dispositions organisationnelles et les critères conceptuels devant être appliqués aux sous-projets et autres interventions à envisager pendant la mise en place des activités dudit projet. L'établissement d'un système de gestion intégré et communautaire a permis à la PNC de disposer de compétences et des effectifs nécessaires à une conservation efficace, dans le cadre d'une organisation décentralisée et d'une plus grande autonomie de gestion de l'aire concernée. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la protection du parc, le projet a permis de lutter contre le braconnage et à restaurer l'intégrité de l'aire protégée qui comptait des plantations. À cet effet, des rencontres locales inclusives et participatives avec les populations riveraines des sites litigieux ont permis de trouver des solutions plus idoines, amiables et durables aux éventuels conflits.

### **1.2.3 Le Projet de Conservation des Ressources Naturelles (CORENA)**

Dans l'optique de restaurer l'ensemble des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire, un nouveau projet a été lancé le 29 avril 2014 à Abidjan. Il s'agit du projet CORENA qui s'inscrit dans le cadre du financement des activités de la première phase du contrat de désendettement et de développement (C2D) pour la période 2012-2015. Soulignons que ce contrat a été conclu entre la Côte d'Ivoire et la France. Le projet est exécuté par les Ministères de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) et celui des Eaux et Forêts (MINEF) respectivement pour les composantes « préservation des Parcs et Réserves », « REDD+/Surveillance Spatiale des Terres », « Appui institutionnel », et les composantes « Gestion durable des forêts classées ». La mise en œuvre de la première composante est assurée par l'OIPR. Pour cela, selon le directeur général (L'Univers des parcs et réserves, *op.cit*, p.4), il « bénéficie [...] d'un important appui financier de trois milliards de franc CFA pour le renforcement des quatorze (14) parcs nationaux et Réserves naturelles ». Parmi ces aires protégées, les parcs nationaux d'Azagny, de Comoé et du Mont Sangbé bénéficient principalement de cet appui financier. Le choix de ces espaces protégés se justifie par le fait qu'une étude sur le bilan de la biodiversité a été diligentée avec l'appui financier de l'Agence française de Développement (Afd) en 2012. L'exécution du projet dans ces trois parcs nationaux constitue un défi pour l'OIPR dans la mesure où elle vise à restaurer le parc national d'Azagny afin de lui restituer sa vocation touristique des années 90. En ce qui concerne le parc national du Mont Sangbé, il s'agit de le réhabiliter en déguerpissant les occupants clandestins installés pendant les différentes crises militaro-politiques. Au niveau du parc national de la Comoé, le projet a pour objectif de le repositionner dans le concert des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, puisqu'il a été déclaré site en péril depuis 2003.

### **1.2.4 Le Projet d'Appui à la Gestion du Parc National de Taï (PAGT)**

Le PAGT intervient dans le cadre de la restauration du parc national de Taï. En effet, le PNT subit plusieurs menaces anthropiques. Parmi ces dernières,

l'orpaillage artisanal et les feux de forêts ont pris une proportion importante. Bien que surveillé, le parc abrite aujourd'hui des orpailleurs qui dégradent la flore et font fuir les animaux par le bruit des machines. En plus de cela, les feux de brousse ont fait une irruption dans le PNT depuis 2012. Depuis lors, ils sévissent et provoquent une perte énorme de la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre. La direction de zone sud-ouest de l'OIPR reste impuissante face à ces fléaux parce qu'elle ne dispose pas, selon elle, les moyens matériels et financiers pour répondre à cette problématique. Pour pallier cette situation, un projet a été mis en place par le gouvernement au titre de l'année 2016 en vue de reconstituer le parc. Il s'agit du « Projet d'Appui à la Gestion du Parc National de Taï ». Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'Investissement Forestier (PIF) 2016. Son objectif (Plan d'Investissement Forestier, 2016, p.67) est « de soutenir la gestion et la conservation du PNT en renforçant la capacité de l'OIPR pour surveiller efficacement le Parc et ses limites, et en travaillant à inverser la tendance à l'orpaillage dans le Parc, notamment par l'introduction d'activités alternatives génératrices de revenus ». Pour atteindre cet objectif, le projet sera mis en œuvre à travers deux composantes : le renforcement des capacités de l'OIPR et l'appui aux communautés et au programme de rationalisation de l'orpaillage.

Au niveau de la première composante, notons que le renforcement des capacités va se traduire par une contribution à l'entretien et à la gestion des pistes d'accès, la fourniture de véhicules supplémentaires adaptés au nombre et aux distances croissantes des missions de surveillance, et la fourniture d'équipements et de formations pour la surveillance. Ce renforcement s'est fait sur la base d'un programme d'investissement développé conjointement avec OIPR (télédétection, drones, unités mobiles, caméra de surveillance).

La deuxième composante, quant à elle, se compose de deux programmes : le programme de rationalisation de l'orpaillage et des activités alternatives génératrices de revenus. Au niveau de la première activité, la rationalisation doit se faire en partenariat avec le secteur privé minier et le Ministère des Mines et de l'Industrie. Il s'agira d'identifier et d'organiser les orpailleurs et de travailler

avec eux pour passer à d'autres moyens de subsistance. Les sites d'exploitation pourront ensuite être restaurés par régénération naturelle assistée. Cette sous-composante vise à éliminer la menace d'orpaillage au sein du Parc ; et mettre en œuvre les dispositions du Code Minier et des politiques de sauvegarde sociale et environnementale, notamment la responsabilité des compagnies minières pour la réhabilitation des sites et la réglementation de l'utilisation de substances toxiques. Les activités alternatives génératrices de revenus sont relatives à l'agroforesterie et aux plantations forestières. Celles-ci compléteront certaines des actions menées en marge de la première composante. Des activités génératrices de revenus identifiées par les communautés seront également soutenues, mais principalement par le Mécanisme Spécial de Don (DGM).

En clair, le projet PAGT est une stratégie participative qui permet d'impliquer les populations locales dans la restauration du parc national de Taï. La mise en œuvre du projet pourrait avoir un impact significatif pour l'éco-région dans son ensemble, l'entretien du PNT ayant un impact sur les corridors fauniques et la richesse de l'écosystème de la forêt guinéenne dans son ensemble.

## **2. L'écotourisme et l'approche socio-économique du DD**

L'approche socio-économique du développement durable met l'être humain au centre des préoccupations du développement. Selon Christiane Gagnon et Serge Gagnon (op.cit, p.32) « s'il y a surexploitation des ressources naturelles et dégradation des écosystèmes c'est à cause des inégalités entre les humains, inégalités qui poussent les plus démunis à des pratiques non durables ». L'écotourisme tente de résoudre cette inégalité en améliorant les conditions socio-économiques des populations locales. Selon les résultats des enquêtes réalisées autour des parcs de Taï, du Banco et d'Azagny, les revenus générés par l'écotourisme sont de trois (3) ordres. Le premier est la création d'emploi qui se perçoit à travers le recrutement des populations locales comme des écouguides, des responsables de projet, des surveillants, ouvriers, etc. Par exemple, dans le parc

national de Taï, un projet d'écotourisme mis en place par la WCF en 2010 a permis de créer une cellule d'écotourisme composée de représentants des communautés locales des cantons Dao et Oubi. Cet exemple est légion dans les parcs d'Azagny et du Banco. Le deuxième revenu généré par l'écotourisme est le service culturel proposé par les communautés locales. Parmi les trois parcs étudiés, seul celui de Taï génère véritablement ce type de revenu. Dans cette aire protégée, le séjour touristique prend en compte le circuit des villages riverains. Selon le responsable de communication de la DZSO, ce circuit coûte 25000f et est composé de huit étapes : présentation générale du village visité, rencontre avec le chef du village, balade au sein du village, visites des champs, visite de l'atelier d'artisanat, balade à la découverte du Cavally, soirée traditionnelle, soirée contes au bord du feu. Le troisième type de revenu est la vente des objets d'arts, la restauration, le transport, etc.

## **II. L'ÉCOTOURISME, UN MODE DE VALORISATION DES PNR**

Dans le cadre de la gestion des aires protégées, le développement de l'écotourisme est envisagé par l'OIPR comme un mode de valorisation des PNR. Cette valorisation se présente sous deux aspects : la politique nationale de valorisation des parcs et réserves et les produits d'appel à l'écotourisme dans les PNR : l'exemple de Taï, Banco et Azagny.

### **1. La politique nationale de valorisation des parcs et réserves**

Plusieurs nations ont compris que leur développement socioéconomique ne peut être possible que grâce à la mise en valeur des ressources naturelles dont elles disposent. Dans cette optique, les pays, en l'occurrence la Côte d'Ivoire, a mis en place une politique de promotion de son environnement. Cette politique se traduit par la signature des accords entre l'OIPR et des institutions nationales ou internationales. Cependant, soulignons que plusieurs traités ont été signés entre le pays et les institutions dans le domaine du tourisme en général. En ce qui concerne l'écotourisme, trois conventions ont retenu l'attention dans ce travail.

## **1.1 La coopération touristique entre la Côte d'Ivoire et le Maroc**

La Côte d'Ivoire et le Maroc ambitionnent se positionner comme des destinations de référence en matière d'écotourisme en Afrique. Pour atteindre cet objectif, les deux nations ont signé des conventions de coopération visant la promotion du tourisme. Ces accords ont eu lieu le mercredi 03 juin 2015 à Abidjan, dans le cadre de la visite de travail et d'amitié effectuée par le Roi Mohammed VI dans le pays. Il convient de souligner que ces accords interviennent six mois après l'invitation de la Côte d'Ivoire à la première journée nationale du tourisme au Maroc. À cette journée, le royaume du Maroc a adopté une charte dite du «Tourisme responsable et durable». Une délégation ivoirienne composée du ministre du Tourisme et des experts touristiques a participé à cette adoption de la nouvelle charte marocaine.

Les conventions de coopération signées stipulent la mise en place en 2015 d'une commission mixte spécialisée. Cette dernière aura pour mission de veiller à l'élaboration d'un document d'analyse et d'évaluation identifiant les défis et axes de croissance du secteur touristique dans les deux pays. En vertu de ce document, les deux parties ont aussi convenu de favoriser, dans le cadre de ce programme, l'échange d'expériences en matière de diagnostic et d'évaluation de l'offre et des potentialités touristiques (balnéaire, culturelle, nature). De même, les signataires ont pris la résolution d'analyser et de qualifier les différents atouts pour le rayonnement touristique aussi bien au niveau international, national que territorial. Par ailleurs, les accords (<http://Int.ma/3-conventions-touristiques-signees-entre-le-maroc-et-la-cote-divoire>, 2016) visent également « la création de portefeuilles produits diversifiés, le développement des produits à forte valeur ajoutée permettant l'augmentation de la durée moyenne de séjour et la répartition géographique ». Cet objectif consiste pour ces deux pays à créer des produits touristiques susceptibles d'intéresser les touristes. L'échange d'informations relatives à la stratégie et à la réglementation des entreprises du secteur du tourisme était aussi au centre des accords. Cet échange vise l'encadrement, une meilleure qualité de service et une plus grande compétitivité, de même que la mutualisation des approches auprès des

organisations internationales telles l'Organisation Mondiale du Tourisme, la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale (SFI).

En somme, les conventions signées entre la Côte d'Ivoire et le Maroc sont justifiées dans la mesure où le pays dispose, certes d'énormes potentialités écotouristiques mais celles-ci ne sont pas valorisées comme au Maroc. Les conventions signées pourraient corriger ces faiblesses, étant donné que le Maroc fait partir des pays ayant une solide compétence et expérience dans le domaine de l'écotourisme.

## **1.2 La signature d'un accord sur le tourisme durable entre la Côte d'Ivoire et L'OMT**

Le 7<sup>ème</sup> Forum Touristique sur les Investissements et les Opportunités d'Affaires en Afrique (INVESTOUR 2016) a eu lieu le jeudi 21 janvier 2016. Ce forum s'est déroulé en marge de la Foire Internationale du Tourisme de Madrid (FITUR 2016), qui s'est tenue en Espagne du 20 au 24 janvier 2016. Cette rencontre internationale a réuni le secrétariat général de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et les ministres du tourisme de plusieurs pays africains. Parmi ceux-ci, figure le ministre Ivoirien du tourisme. L'un des temps forts de la participation ivoirienne a été la signature d'un accord entre l'État de Côte d'Ivoire et L'OMT. Cet accord paraphé par le ministre Roger Kakou et le secrétaire général de l'OMT Taleb Rifai s'inscrit dans le cadre de la promotion du tourisme durable. Il (<http://cotedivoiretourisme.ci>, 2016) « porte principalement sur l'organisation de la 58<sup>ème</sup> réunion de la Commission de l'OMT pour l'Afrique (CAF) prévue à Abidjan, du 19 au 21 avril 2016 ». Cette rencontre à Abidjan réunira tous les ministres africains du tourisme et leurs homologues des autres continents et l'équipe dirigeante de l'OMT. Cette grande réunion annoncée démontre que le pays en général et son secteur touristique en particulier a retrouvé sa place dans le concert des nations fréquentables et sûres.



En clair, cette convention signée entre la Côte d'Ivoire et l'OMT va permettre aux acteurs de l'écotourisme, notamment l'OIPR de bénéficier de l'expertise de l'OMT dans les orientations de la politique du tourisme vert.

### **1.3 La convention de partenariat entre l'OIPR et l'Office Ivoirien "Côte d'Ivoire Tourisme"**

Une convention de partenariat a été signée entre l'OIPR et l'Office Ivoirien Côte d'Ivoire Tourisme le jeudi 22 février 2016 à la direction générale de la dernière institution. En effet, cette convention intervient dans le cadre du développement de l'écotourisme. Elle vise principalement la promotion du tourisme vert. Selon les deux signataires (<http://www.oipr.ci>, 2016) « allier le réseau des parcs nationaux et réserves naturelles, bien aménagés et sécurisés, à la compétence avérée de Côte d'Ivoire Tourisme, pourra indubitablement booster l'écotourisme ». Pour ces deux entreprises, l'aménagement, la surveillance des aires protégées et la compétence de l'office ivoirien Côte d'Ivoire Tourisme constituent des atouts nécessaires pour une meilleure promotion de l'écotourisme. En ce qui concerne les activités d'aménagement et surveillance, notons que depuis 2013, l'OIPR mène des actions minutieuses dans les parcs et réserves en vue de les reconstituer et de les revaloriser.

La convention de partenariat pour le développement de l'écotourisme entre ces deux structures nationales est la bienvenue dans la mesure où elle va permettre aux signataires d'unir leur compétence pour redorer l'image des aires protégées ivoiriennes et positionner la Côte d'Ivoire comme la meilleure destination en matière d'écotourisme. En dehors des conventions, la mise en place des projets dans les parcs nationaux et réserves constitue une autre orientation de la politique nationale d'écotourisme.

## **2. Les produits d'appel à l'écotourisme dans les PNR : l'exemple des parcs de Taï, Banco et Azagny**

Les produits d'appel à l'écotourisme dans les parcs sont de deux natures : les produits écologiques et d'aménagement touristiques et les produits culturels des parcs.

### **2.1 Les produits écologiques et d'aménagement des parcs**

Il existe divers produits écologiques et d'aménagement dans les parcs. Les lignes ci-dessous présentent ceux des trois aires protégées choisies comme les terrains de recherche.

#### **2.1.1 Le cas du parc national de Taï**

Le parc national de Taï tire son nom de la ville de Taï. Cette ville est située à l'ouest de la Côte d'Ivoire précisément à la frontière du Libéria. Le PNT est localisé au sud-ouest du pays, dans l'interfluve Cavally-Sassandra, à une centaine de kilomètres au nord du littoral, à la limite des départements de Guiglo et Sassandra. Il dépend des sous-préfectures de Taï, Buyo, Soubré, San-pédro et Grabo. Le parc national de Taï est accessible par les villages suivants : par l'Ouest, le village de Djouroutou, par le Sud, le village de Dogbo et par l'Est, le village de Djapagui et par les villes de Taï, de Grabo et de Guiglo.

##### **2.1.1.1 L'originalité biologique du PNT**

Les critères botaniques ont largement suscité l'intérêt de la création du parc national de Taï. Dans cet espace protégé (UICN/BRAO, 2008, p.9), il existe environ « 145 espèces de mammifères, soit 93 % des espèces de mammifères » de la zone forestière Ouest-guinéenne, près de (*idem*) « 240 espèces d'oiseaux », « 56 espèces d'amphibiens, 63 espèces de reptiles ». Les espèces de mammifère du PNT (Pfeffer, 1975 ; Roth et al., 1979c ; Hoppe-Dominik, 1995 ; Chatelain et al., 2001 cités par Lauginie, *op.cit*, p.250) sont composées de « primates (11), ongulés (15), carnivores (16), pholidotes (3), hyracoidés et proscidiens (2), insectivores (14), chiroptères (43) et rongeurs (41) ».

Au niveau des oiseaux, le parc abrite « 234 espèces ». Les familles les plus représentatives sont Accipitridae (les rapaces), les Alcedinidae (les martins pêcheurs et martins chasseurs et les Bucerotidae (les calaos). Selon Lauginie (*op.cit*, p.251), « 12 espèces propres à la zone d'endémisme d'oiseaux de la haute guinée et 157 qui sont caractéristiques du biome de la forêt guinéo-congolaise ». En plus de ces espèces, le parc (*Idem*) compte

*15 espèces d'intérêt mondial, dont les principales sont les pintades à poitrine blanche, la chouette-pêcheuse rousse, l'Echenilleur à barbillon, le Bulbul à queue verte Bleda eximius, le Bulbul à jaune, le Gobemouche du nimba et le Picatharte de Guinée.*

En ce qui concerne les amphibiens et reptiles, selon Mark-Olivier Rödel (Mark-Olivier Rödel cités par F. Lauginie, *op.cit*, p.251), « 56 espèces d'amphibiens » existent dans le parc national de Taï dont une espèce nouvelle « *Hyperolius nienokouensis* ». Les reptiles sont également bien représentés (*idem*) avec « 63 espèces comprenant entre autres, les crocodiles à nuque cuirassée et à front large, 9 espèces de tortues, divers sauriens dont un varan *Varanus ornatus*, 43 espèces de serpents ». Toutes ces espèces animales sus citées sont susceptibles, selon le chef du secteur Taï de l'OIPR, d'être observées par les touristes dans le parc. Pour cet agent forestier, la période idoine pour le tourisme dans le PNT est la saison des pluies. À cette période, les espèces animales errent dans tous les sens du parc.

La flore du parc national de Taï constitue un patrimoine unique. Sa richesse se caractérise par l'abondance des espèces sassandrienne<sup>18</sup> et la présence d'arbres plusieurs fois centenaires ainsi que de plantes d'une grande rareté ou d'un intérêt particulier. On peut citer en guise d'exemple, les caféiers sauvages. Selon le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest, la flore du PNT est « composée de 1200 espèces végétales dont environ 200 endémiques à l'Afrique

---

<sup>18</sup> C'est à Mangenot (1956) que l'on doit ce terme de « sassandriens » désignant les taxons végétaux « confèrent aux forêts ombrophiles de l'Ouest ivoirien un faciès particulier »

de l'Ouest »<sup>19</sup>. Cette diversité floristique place l'ensemble du parc dans la grande région floristique guinéo-congolaise des forêts denses sempervirentes. Selon Denis Goh (2005, p.82) « le Parc National de Taï est l'une des dernières reliques, témoin de l'ancien grand bloc forestier Ouest-africain le mieux connu au plan de ses potentialités ». Pour cet auteur, ce parc représente l'un des centres d'endémismes les plus importants d'Afrique. Sa diversité biologique et les services écosystémiques qu'il fournit le positionnent comme une destination de choix pour ceux qui rêvent de s'immerger dans un environnement de forêt primaire. Les potentialités écologique et biologique du parc national de Taï furent reconnues par la communauté internationale en 1978. Ainsi, l'UNESCO l'inscrit sur la liste du réseau des réserves de la biosphère, puis sur la liste du patrimoine mondial en 1982. Il convient de mentionner que cet espace protégé est le plus grand bloc intact de forêt ombrophile primaire d'Afrique de l'Ouest, sous protection. En plus de la flore, la faune et des infrastructures touristiques, le PNT possède d'autres attraits touristiques remarquables tels que le Mont Niénokoué, les rivières N'Zué, Hana et la plage du fleuve Cavally.

Au niveau du Mont Niénokoué, notons que c'est une montagne sacrée du peuple Patokola. Elle a une hauteur de 396 mètres et est située vers le confluent des rivières Hana et Méno. Selon le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest de l'OIPR « l'escalade de ce Mont permet une vue panoramique sur le parc et offre une véritable expérience touristique ».<sup>20</sup> Pour cet acteur forestier, la visite de ce Mont produit de nombreuses émotions. Cependant, selon cet acteur, l'ascension de cette montagne n'est pas aisée, même si les flancs de cet Inselberg semblent raides, elle dure entre 30 minutes et deux heures selon la vitesse des visiteurs. L'ascension est déconseillée durant la saison pluvieuse qui s'étend de mai à octobre en raison de la glisse.

---

<sup>19</sup> Propos recueilli lors d'un entretien à la DZSO, le 28/12/15.

<sup>20</sup> Propos recueilli lors d'un entretien à la DZSO, le 28/12/15

En ce qui concerne les cours d'eau, les rivières N'Zué et Hana et le fleuve Cavally constituent les attraits du parc. Les rivières prennent leur source dans le PNT et sont navigables. Le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest de l'OIPR décrit la visite de la rivière Hana en ces termes :

*En pirogue-canoë ou en hors-bord, la navigation de la rivière Hana peut durer une à quatre heures. Sur environ 20 km entre l'Ecotel et le Mont Niénokoué, on observe sur les berges les oiseaux et le paysage ripicole. La visite en canoë est offerte simultanément à quatre (4) visiteurs avec deux (2) guides (canoéistes) et deux (2) pirogues soit deux (2) visiteurs par canoë. De novembre à janvier, cette navigation donne la possibilité de camper et de pique-niquer sur les plages temporaires le long de la rivière à cette période de l'année.<sup>21</sup>*

À l'analyse de ces propos, l'on comprend que la visite de cette rivière offre beaucoup de sensations. La rivière Hana permet d'entrer au cœur de la forêt luxuriante. Au niveau de la rivière N'Zué, sa navigation débouche sur l'embouchure du fleuve Cavally qui fait la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Liberia. Ce fleuve dispose d'une belle plage en sable et des grands rochers. Les touristes peuvent se reposer après la baignade sur des grèves de sable et prendre un bain de soleil.

#### **2.1.1.2 Les offres touristiques du PNT**

Les produits touristiques du PNT sont : un hôtel-campement appelé Ecotel Touraco et un écomusée. L'hôtel-campement est situé dans la localité de Djouroutou. Selon le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest,

*cet hôtel peut recevoir 20 personnes à la fois et dispose d'un restaurant. Avec son design qui allie harmonieusement tradition et*

---

<sup>21</sup> Propos recueillis lors d'un entretien à la DZSO, le 28/12/15.

*modernité, l'Ecotel Touraco constitue un cadre idéal pour les retraites solitaires entre amis ou en famille* <sup>22</sup>.

L'image, ci-dessous, atteste les propos de cet acteur de l'OIPR.



*Figure 9 : Ecotel Touraco*

**Source : DZSO de l'OIPR**

Cet hôtel donne un caractère exceptionnel aux séjours touristiques dans le PNT. Il contribue à la valorisation du parc. Il permet aux touristes de passer de séjours agréables au sein de ce dernier en toute sécurité. En plus de l'hôtel, deux camps comptant chacun six cases surélevées susceptibles d'accueillir deux personnes existent dans le parc. L'un se situe au pied du Mont Niénokoué et l'autre dans la zone la plus fréquentée par les chimpanzés. Ces camps permettent de bivouaquer au cœur de la forêt. Une vingtaine de kilomètres de sentiers pédestres facilitent la découverte de cette zone touristique.

Le PNT abrite aussi un écomusée. Ce dernier retrace la vie des chimpanzés dans leur milieu naturel, à travers les résultats de nombreuses recherches scientifiques. Il est le fruit d'un partenariat entre l'OIPR et la WCF. Il a été réalisé en 2014 et inauguré en 2015, par la WCF en collaboration avec l'OIPR. L'image de cet écomusée se présente comme suit :

---

<sup>22</sup> Propos recueillis lors d'un entretien à la DZSO, le 28/12/15



*Figure 10: Ecomusée du PNT, 2015*

Source : [www.oipr.ci](http://www.oipr.ci)

Ce musée est un bâtiment renfermant une salle dans laquelle sont exposées les espèces florales et animales qui existent dans le parc et, qui participent de l'élan global des actions visant à sa préservation. Son but est de présenter l'héritage naturel et culturel de la zone de Taï. L'écomusée inclut la réception des touristes et un centre d'information afin d'accueillir et aider les touristes. Il valorise le PNT en ce sens qu'il présente l'historique de la gestion de ce parc. Il constitue une véritable attraction pour les populations riveraines et les touristes.

### **2.1.2 Le parc national du Banco**

Parc périurbain situé en plein cœur de la capitale économique de la Côte d'Ivoire, le parc national du Banco est, selon le directeur de communication de la direction générale de l'OIPR, le plus visité par des touristes au cours d'une année. Le PNB, forêt sempervirente à l'intérieur de la capitale économique de la Côte d'Ivoire a toujours constitué une curiosité. Selon Eloi Anderson Bitty et al. (2013, p.1679), il « couvre une superficie de 3474 hectares et est encerclé par l'agglomération d'Abidjan [...]. Le PNB s'étend entre 5°21' et 5°25' de latitude nord et 4°01' et 4°05' de longitude ouest ». Ensermée entre la route d'Agboville/Adzopé et les autoroutes du nord et d'Abobo, la plus grande partie de l'espace protégé est entouré par les communes de Yopougon au sud-ouest, d'Attécoubé au sud, d'Adjamé à l'est et d'Abobo au nord-est. Seule la limite nord

et nord-ouest est bordée d'espace non construit. Le PNB tire son nom de la rivière qui y prend sa source. Ce nom (Lauginie, *op.cit*, p.99) est précisément dérivé « du terme Gbangbo à l'origine attribué, en langue ébrié, à un génie des eaux fraîches censé fréquenter cet îlot de nature et désignant, par extension, une source rafraîchissante ». Il a été classé comme réserve forestière en 1926, à la suite d'une prospection conduite en 1924 dont le but était de créer une station de recherche forestière.

### **2.1.2.1 Les produits naturels du PNB**

Le parc national du Banco offre des séjours agréables aux touristes. En de nombreux sites, l'on rencontre de gigantesques lianes se croisant dans les frondaisons ou plongeant vers le sol en de grandes boucles parfois doublées de guirlandes de mousse. De plus, les nombreuses pistes pédestres ou praticables en véhicules permettent d'y passer de longues heures. Au niveau de la faune, selon les gestionnaires, la situation périurbaine de la forêt du Banco et sa superficie limitée ont conduit à la disparition des grands mammifères tels que le buffle, l'éléphant, le bongo ou la panthère. Cependant, en ce qui concerne l'avifaune, la présence de (K.H. Yaokokore-Beibro et al., 2014, p.198) « 167 espèces d'oiseaux dont cinq sont considérées comme menacées » a été répertoriée. Les espèces menacées (*idem*) sont « Calao à joues brunes, de l'Indicateur à pieds jaunes, du Bulbul à queue verte, le Bulbul à barbe jaune et le Choucador à queue bronzée ». Celles-ci constituent des attraits touristiques du parc. Ce parc se révèle aussi comme un véritable outil d'éducation environnementale dans la mesure où il permet à un nombre d'individus important d'avoir des informations sur la conservation des ressources forestières. Selon le directeur de la communication de la direction générale de l'OIPR, « son rôle éducatif et récréatif tend d'ailleurs à prendre le pas sur les considérations strictement touristiques.»<sup>23</sup> Pour preuve, le PNB dispose d'un arboretum. Ce produit du parc est un attrait touristique particulier. En effet, celui-ci résulte de plusieurs aménagements à but pédagogique faits dans le parc par le Gouverneur

---

<sup>23</sup> Propos recueillis lors d'un entretien à la direction générale de l'OIPR, le 13/11/2015 à 10h.



Reste. Ainsi, entre 1930 et 1933, le gouverneur aménagea un espace de visite d'une quinzaine d'hectares, qu'il voulait à l'image du bois de Boulogne. On y trouve ([www.oipr.ci](http://www.oipr.ci), 2016) plus de « 700 espèces de végétaux, dont 47 d'origine exotique ». Voici l'image de l'arboretum ci-dessous :



*Figure 11: Aperçu de l'arboretum situé au cœur du PNB, 2016*

Source : Nous-même

L'aménagement des différentes espèces de plantes supérieures originaires des régions tropicales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine renforce l'attractivité du PNB.

#### **2.1.2.2 La vocation récréative et pédagogique du parc**

Le PNB est un extraordinaire outil d'éducation environnementale et de loisirs. Il dispose d'une école forestière et d'un écomusée.

##### **2.1.2.2.1 L'école forestière de l'Afrique occidentale francophone**

L'école forestière constitue aussi un produit touristique spécifique au parc national du Banco. En fait, cette école a été créée en 1938 pour la formation des techniciens supérieurs des Eaux et Forêts de l'Afrique occidentale francophone. L'image de cette école est la suivante :



*Figure 12: L'école forestière de l'Afrique occidentale francophone, 2016*

Source : Nous-même

Cet institut, en plus d'être un lieu de formation, constitue un centre de sensibilisation à l'environnement, un véritable lieu de vie, espace de promenade et de détente. Il est très prisé des Abidjanais grâce à sa piscine naturelle, ses aires de pique-nique aménagées et son mini-zoo, aujourd'hui à l'abandon.

#### **2.1.2.2.2 L'écomusée du PNB**

L'écomusée du PNB est l'ancienne résidence secondaire du gouverneur français Reste. Ce dernier était un naturaliste qui a habité le parc entre 1930 et 1933. Cette ancienne maison coloniale a été entièrement rénovée en 2005 par la WCF en partenariat avec l'OIPR et reconvertie en écomusée. Ce dernier appelé « Maison de la Nature » a une vocation pédagogique avec ses salles d'exposition et sa bibliothèque. Tombée en ruine par manque d'entretien, cet écomusée a entièrement été réhabilité par le groupe SIFCA en 2014. Pour preuve, observons l'image ci-dessous :



*Figure 13 : Ecomusée à l'intérieur du parc, 2016*

Source : Nous-même

Cette « maison de la nature » a pour objectif principal de sensibiliser le visiteur à la protection de l'environnement, dans une perspective ludique et récréative. Selon un agent du secteur Banco de l'OIPR, « elle est en fait principalement destinée aux écoliers qui y viennent en visites collectives »<sup>24</sup>. L'écomusée met en exergue une exposition sur différents thèmes, des ateliers interactifs destinés à la compréhension du mode de vie des chimpanzés et d'autres animaux (atelier de cassage de noix, pêche aux termites et moulages d'empreintes), ainsi que des films éducatifs et des sons d'animaux sous forme de jeux et de découverte.

### **2.1.3 Le parc national d'Azagny**

Avec un accès facile depuis la capitale économique, le parc national d'Azagny (PNA) est une aire protégée caractérisée par une existence de plans d'eau navigables. Il offre de nombreuses opportunités touristiques aux visiteurs. Dans le cadre de ce travail, l'on présentera sa situation et son historique, sa végétation et flore, la faune, ses infrastructures. Situé entre (Francis Lauginie, *op.cit*, p.81), « les 5°9' et 5°17' de latitude nord et entre les 4°47' et 4°57' de longitude ouest » le parc national d'Azagny s'insère entre le fleuve Bandama et le fleuve Comoé. La plus grande partie de ce parc est localisée dans la sous-préfecture de Grand-Lahou, seul un dixième de son territoire relève de l'est de la sous-préfecture de Jacquville et du département d'Abidjan. Il est limité au sud par le canal artificiel d'Azagny, creusé dans les années 20 pour faciliter l'exploitation du manganèse dans la lagune Tadio. En effet, le site était au point de départ une réserve de chasse où toute activité cynégétique était interdite dès 1954. En 1960, c'est-à-dire six ans plus tard, une partie de la zone (*Idem*, p. 81) soit « 30 000 hectares », est classée en réserve partielle de la faune. Cependant, une partie de la réserve, proche de la piste d'Iribo-N'zida, étant menacée par l'exploitation des cultures, l'État a décidé d'aménager l'espace. Cette décision a conduit alors au classement de cette portion totalement dégradé, soit environ un tiers de l'ancienne réserve. Le parc national d'Azagny couvre aujourd'hui une superficie de 21 850 ha (ce qui comprend l'ancienne zone

---

<sup>24</sup> Propos recueillis lors de la visite du PNB, le 06 /09/16.

tampon de 2 450 ha). Vu les importances faunistiques et floristiques qu'il revêt, il est classé site RAMSAR depuis février 1996.

### **2.1.3.1 Les produits biologiques du PNA**

La description de la végétation et de la faune du PNA repose sur les travaux de l'équipe de la mission d'assistance technique allemande aux parcs nationaux de la Côte d'Ivoire en 1977 et 1978 et Roth et al., (1979).

Le relief du parc national d'Azagny est peu accentué, formé de plateaux dont l'altitude est comprise entre 40 et 100 mètres. Ces derniers dominent les lagunes et la mer dans la partie Sud. Le PNA apparaît comme une mosaïque de formations végétales, très différentes les unes des autres, allant de la savane herbeuse à la forêt dense. La partie méridionale du parc forme un vaste bas-fond alimenté par le ruissellement des zones forestières situées sur les plateaux supérieurs et les savanes côtières. Le marécage, ainsi formé, couvre une superficie d'environ (Laugenie, *op.cit*, p.83) « 9000 hectares ». En ce qui concerne les formations forestières, il y a trois sortes: la forêt littorale qui subsiste localement dans la partie Sud du parc, les forêts de terre ferme qui sont des forêts primaires, hygrophiles (au Nord du parc), les forêts marécageuses qui occupent les sols soumis à une inondation plus ou moins permanente. Quant à la savane, il s'agit selon Shnell (Schnell (1976-1977) in Lauginie, *op.cit*, p.83), « de formations ouvertes et peu boisées, à graninées et laiches, qui se trouvent à proximité des côtes ». Pour cet auteur, le parc est caractérisé par les savanes côtières sèches et les savanes côtières inondées.

La faune du parc national d'Azagny est caractérisée par la présence effective de deux espèces animales à savoir les buffles et les éléphants. Ces deux espèces sont les plus spectaculaires de la grande faune africaine. Elles partagent le parc avec d'autres mammifères de forêts comme les primates, les céphalophes, les carnivores, etc. La faune du PNA est aussi marquée par la présence des reptiles dont le crocodile du nil et celui à front large. Il existe aussi un nombre important de varan du nil et diverses espèces de serpents et de tortues.

La richesse de l'avifaune est très remarquable dans le parc national d'Azagny. Cette avifaune est représentée par une diversité d'oiseau d'eau dont les principales espèces sont l'Anhinga d'Afrique, la Cigogne épiscopale, le canard de Hartlaub, l'Anserelle naine, le Grébifoulque d'Afrique et 13 espèces de hérons. Selon Lauginie (*op.cit*, p.91) « plus de 210 espèces d'oiseaux sont recensées mais des études plus approfondies devraient permettre de compléter la liste des espèces présentes ». Pour cet auteur, le parc est dominé par les espèces d'oiseaux. Cela se confirme avec la présence des rapaces comme le Palmiste africain, le pygargue vocifer (aigle pêcheur), devenu rare en Côte d'Ivoire et le gymnogène d'Afrique. Cette liste n'est pas exhaustive. La faune du PNA permet aux touristes de passer de moment agréable pendant leur séjour. Certaines espèces animales se laissent découvrir aisément la journée, en revanche d'autres sont nocturnes.

### **2.1.3.2 Les infrastructures touristiques**

Le parc national d'Azagny a bénéficié, au milieu des années 80, de nombreuses actions d'aménagement financées par la banque mondiale. Ces aménagements ont été réalisés dans le cadre de la mise en valeur des potentialités touristiques du pays. Ainsi, des pistes de surveillance et de visite ont été ouvertes, ainsi qu'un intéressant circuit pédestre faisant le tour de la "petite Ile". L'entrée principale du parc, située au nord-est, sur la piste en provenance d'Irobo comporte un poste de garde d'accueil des visiteurs. Aussi, un campement-hôtel existe-t-il à quelques kilomètres du poste. Cet hôtel domine toute la cuvette méridionale et ses paysages végétaux. Il permet d'accueillir un nombre important de touristes. Aussi, existe-t-il un mirador à l'entrée de l'aire protégée permettant de mieux surveiller et d'observer la faune du parc. L'image de cette infrastructure se présente comme suit :



*Figure 14: Mirador du parc d'Azagny*

Source : Secteur Azagny

Cette infrastructure comme la montre la planche ci-dessus semble abandonnée. Il en est de même pour l'hôtel-campement qui est resté pendant longtemps dans la ruine. Toutes ces infrastructures sont en voie de réhabilitation au moment de nos enquêtes.

## **2.2 Les produits culturels des parcs**

Par son peuplement, la Côte d'Ivoire est une véritable mosaïque de toutes les civilisations de l'Afrique de l'Ouest avec une extraordinaire richesse culturelle et une grande variété de son folklore. Cela se traduit chaque année par une prolifération de fêtes et de manifestations traditionnelles. Selon les régions, les composantes et les occasions de fête sont différentes. Cette situation résulte du fait que le pays compte de plus de soixante ethnies réparties en quatre groupes linguistiques (Akan, Krou, Mandé du sud et nord). Ces différents peuples vivant autour des parcs et réserves contribuent au développement de l'écotourisme à travers la découverte de leur culture. Ainsi, autour du parc national de Taï, les communautés locales sont les Kroumen, les Guéré et les Bété. Les sites touristiques du parc sont localisés dans les zones des Kroumen et des Guéré. Il s'agit des villages de Djouroutou et de Gouléako 1, situé respectivement dans les départements de San-Pedro et de Taï. Dans ces localités, les populations locales contribuent au développement de l'écotourisme à travers la découverte de leurs masques, les danses et jeux traditionnels. De même, des statues, d'une rare beauté et d'une grande valeur culturelle contribuent à l'écotourisme. Au niveau du parc national du Banco,

les pratiques religieuses et mystiques contribuent à l'originalité des découvertes. En effet, dans cet espace protégé, des baptêmes et des séances de purification sont récurrents. Selon un agent de l'OIPR, toutes les personnalités de la capitale économique y vont souvent pour des rituels. La planche ci-dessous montre le lieu où les rituels ou sacrifices sont pratiqués.



*Figure 15 : Le Baptistère*

Source : <https://avenue225.com>, 2019

Ce baptistère ou lieu où les sacrifices sont pratiqués suscite une curiosité chez les touristes. En ce qui concerne le parc national d'Azagny, la culture ne contribue pas véritablement au développement de l'écotourisme.

### **3. L'éthique et les principes de l'écotourisme**

L'écotourisme dans les parcs nationaux et réserves en Côte d'Ivoire obéit à une éthique ou à des principes de base. Cette éthique s'articule autour du respect de la biodiversité, l'humain et le développement local.

#### **3.1 L'éthique fondée sur le principe du respect de la biodiversité**

Le pays aspire, certes, à un développement écotouristique, cependant le tourisme de masse est interdit dans les PNR. En guise d'exemple, selon le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest de l'OIPR, « le nombre de touristes pour la visite du parc national de Taï est limité. De même, les touristes

sont tenus de respecter l'environnement au cours de leurs séjours dans les PNR ».<sup>25</sup> Pour ce lieutenant des Eaux et Forêts, un trop plein de visiteurs peut occasionner la dégradation du patrimoine et en dénaturer le sens. Ceballos-Lascuráin soutient cette idée lorsqu'il affirme que « si le tourisme est dommageable pour l'environnement, ce n'est pas le cas de l'écotourisme (1996, p. 24). Selon cet auteur, l'écotourisme est non dommageable pour l'environnement dans la mesure où le touriste est tenu de respecter des règles de protection de la biodiversité. Dans le cas des aires protégées ivoiriennes, tout touriste doit observer l'éthique ou des principes suivants au cours de sa visite :

*Ni cueillette, ni prélèvement. Pas d'arme et de feu, pour éviter incendies et dégradations du sol. Pas de camping ou de stationnement de camping-car pendant la nuit pour préserver la beauté des sites et éviter les pollutions. Ni bruit, ni dérangement pour la quiétude de tous. Pas de parapente ou autres sports aériens ; le survol à moins de 1 000 m du sol est interdit pour la tranquillité de la faune sauvage. L'utilisation de véhicules 4 x 4 tout comme la pratique du moto-trial sont interdites dans le parc national. Le V.T.T est également interdit en dehors des pistes autorisées. Prévoyez d'amener avec vous des sacs-poubelles pour redescendre vos déchets afin de garder le parc national propre pour tous. Les chiens ne sont pas admis dans le parc national, même tenus en laisse. Évitez d'amener avec vous votre animal ou prévoyez de le faire garder pendant vos randonnées.*<sup>26</sup>

Le respect de ces principes par les touristes vise à contrôler les impacts négatifs des visites touristiques sur la diversité biologique.

### **3.2 L'éthique fondée sur le bien-être socioéconomique**

L'un des principes clés de l'écotourisme ivoirien est de contribuer au bien-être socioéconomique. L'écotourisme (OIPR, 2009, *op.cit*, p.7) doit générer des profits sociaux en installant sur des sites naturels une activité touristique respectueuse de

---

<sup>25</sup> Propos recueilli lors d'un entretien qui a eu lieu à la DZSO, le 28/12/ 2015.

<sup>26</sup> Propos recueilli au cours d'un entretien qui a eu lieu à la direction générale, le 13/11/2015.



la biodiversité. Il doit affecter une partie des profits obtenus à l'effort de conservation et de développement des sites utilisés. Ce type de tourisme doit également favoriser sur le terrain la diminution des pressions de dégradation et de pollution en créant des emplois pour la population locale, guides, agents de la conservation, réceptifs hôteliers, villageois utilisant en direct la production agricole et artisanale locale et en instaurant une présence rationnelle et favorable des visiteurs. En outre, il doit contribuer par l'information apportée aux touristes à l'accroissement d'une opinion désormais mondiale qui recherche et approuve l'action de protection de l'environnement. Par ailleurs, il doit contribuer à valoriser la diversité biologique et l'intérêt paysager remarquables en les faisant connaître et apprécier tout en respectant un objectif d'impact faible sur l'environnement. Pour terminer, le tourisme vert doit gérer durablement en créant directement des emplois sur les sites ciblés et en contribuant au développement économique du pays par un apport de devises.

Selon ces principes, l'écotourisme doit contribuer d'abord au développement économique des régions à travers des activités lucratives qu'il génère. Ensuite, il doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales à travers des emplois. Par exemple, selon le directeur de la zone sud-ouest de l'OIPR, sa direction dispose d'un comité d'orientation et de décision qui a pour mission « d'améliorer les conditions de vie des populations par le truchement de l'écotourisme ». <sup>27</sup> Ce comité est composé des mairies et des conseils généraux. Selon ces principes, l'écotourisme doit générer des moyens pour une gestion durable des parcs nationaux et réserves. Par exemple, la visite écotouristique du parc national de Taï s'élève, selon le chef de secteur de Taï, à « 5000f ». Ces frais recueillis permettent à la direction de zone de gérer de façon efficiente et durable le parc.

---

<sup>27</sup> Propos recueillis lors d'un entretien à la direction de zone sud-ouest à Soubré, le 28/12/15.

### III. L'ÉCOTOURISME, UN MOYEN DE PROMOTION DU TERRITOIRE TOURISTIQUE IVOIRIEN

Les parcs nationaux constituent des territoires délimités pour la protection de la faune et de la flore sauvages. Selon Ferielle Podgorski (2015, p.252) « le terme de parc national renvoie à la fois au territoire et à la fois à l'établissement public qui le gère ». En tant que des territoires, ils attirent des visiteurs et promeuvent le pays comme l'une des meilleures destinations touristiques au monde.

#### 1. Les PNR, un label attractif

Les parcs nationaux et réserves naturelles ivoiriens constituent un véritable réservoir de biodiversité. Le patrimoine possède une grande panoplie de biotopes terrestres et marins. On compte (OIPR, 2014, p.5) des

*forêts et lianes ; savanes herbeuses ; mangroves ; cocoteraies et bamboueraies (peuplement de bambous) ; bosquets et buissons épineuses ; fougères (peuplements de fougères) ; friches, prairies et rôneraies (peuplement de rôniers) ; marais et phragmitaie (formation à dominance roseaux) ; marécages à raphia *Raphia spp.*; sommets savanicoles de montagne ; divers plans d'eau : lacs, rivières et mer.*

Cette diversité de végétations suscite un intérêt de découverte des aires protégées. Selon un rapport de l'OIPR (*Idem*), le pays dispose de « plus de 4 800 espèces de la flore forestière ouest-africaine ». Ce nombre d'espèces floristiques démontre que le patrimoine naturel constitue dans son ensemble une potentialité touristique.

En plus des biotopes, les parcs et réserves renferment une diversité faunique. La faune ivoirienne est composée des espèces rares et en danger. Ces dernières (*Ibidem*) se présentent comme suit :

*-les grands mammifères : éléphant *loxodonta africana*, *L. cyclotis*, buffle *syncerus caffer*, lion *panthera leo*, panthère *panthera pardus*, hippopotame *hippopotamus*. *amphibius* ;*

*-les petits mammifères : hyène crocuta crocuta, hippotrague hippotragus equinus koba, singes et autres antilopes, etc. ;*

*-les espèces endémiques : crapaud vivipare nectophrynoïdes occidentalis, lamantin ouest africain trichechus senegalensis ;*

*-de nombreux oiseaux dont les calaos et les touracos ;*

Toutes ces espèces fauniques montrent que le patrimoine naturel ivoirien dispose des atouts touristiques susceptibles de ravir tous les passionnés de la nature sous toutes ses formes. Selon l'OIPR (*Ibidem*, p.5), la faune est composée « de 232 espèces de mammifères dont 12 endémiques ; 712 espèces d'oiseaux ; 56 espèces d'amphibiens ». Les visites dans les aires protégées permettent aux touristes de découvrir des espèces animales et végétales spécifiques à la Côte d'Ivoire. Par exemple, la découverte en pirogue du parc d'Azagny est un enchantement au milieu des plantes aquatiques aux formes variées. Selon Francis Laugenie (*op.cit*, p.95) « aucune aire protégée ne peut offrir, en si peu de temps, la découverte d'une telle profusion de types de végétation semi-aquatique ». De même, ce parc dispose d'une richesse faunique importante. Toutes ces potentialités incitent Laugenie à comparer cette aire protégée aux autres du monde. Il affirme à ce propos que « très peu de milieu aussi particulier existent au monde » (*Idem*). Il ajoute : « la réserve de Doula-Edea, au Cameroun, présente des points communs avec ce parc mais les savanes côtières en sont absentes et la faune y est moins variée » (*Ibidem*). Par ailleurs, d'autres sites hautement remarquables pour l'écotourisme ont été observés. Il s'agit des montagnes, fleuves, etc. tels que le Mont Niénokoué et le Mont Boutourou situés respectivement dans les parcs nationaux de Taï et Comoé, le fleuve Comoé, la rivière Hana (située dans le PNT), les canons coloniaux, la forêt primaire urbaine du Banco ainsi qu'un réseau important de voies fluviales et maritimes avec près de 100 km de voies navigables.

La publicisation de tous ces atouts touristiques par l'OIPR permet de promouvoir le territoire touristique ivoirien. On entend par publicisation « le processus de mise en public, c'est-à-dire à la fois d'informer, notamment par la voie des médias, mais également de discuter et de favoriser le débat » (Pailliart, 2005 in

podgorski, op.cit, p.182). Dans ce contexte, la communication parc se fait par l'entremise de l'internet, la participation de l'entreprise à des événements touristiques internationaux et l'organisation des activités de promotion telles que les JIEC, les journées Hippo, etc.

## **2. Les PNR, des outils de promotion nationale**

La Côte d'Ivoire dispose d'un vivier important pour le développement de l'écotourisme à travers ses aires protégées. Il convient de rappeler qu'elle possède huit parcs nationaux, cinq réserves naturelles et une réserve partielle répartis sur une superficie globale (OIPR, 2014, p.16) de « plus de 2 100 000 ha (soit 6,5% du territoire) ». Cette grande superficie lui permet de se positionner comme le premier pays africain francophone à disposer d'un réseau aussi important d'aires protégées. Parmi ces ressources forestières, trois sont inscrites sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit des parcs nationaux de la Comoé et de Taï et la réserve Intégrale des Monts Nimba. Les deux premières appartiennent également au réseau des réserves de la biosphère. Deux autres, c'est-à-dire le parc national d'Azagny et celui des Iles Ehotilé figurent sur la liste des sites de Ramsar. La préservation de tous ces sites cités présente un intérêt international. À ces aires protégées, s'ajoute la réserve scientifique de Lamto qui présente aussi un intérêt international. Grâce aux statuts de tous ces PNR, la Côte d'Ivoire est connue du monde scientifique et touristique. Aussi, les produits spécifiques des parcs tels que l'hippopotame pygmée présent dans le parc de Taï positionne le pays comme l'une des meilleures destinations touristiques au monde.

## **IV. LA PROMOTION DE L'ECOTOURISME : SOUS L'INFLUENCE DE LA STABILITE POLITIQUE**

L'exploitation écotouristique des aires protégées de la Côte d'Ivoire connaît, depuis leurs créations, des phases contrastées de développement à cause de la stabilité politique.

## 1. La stabilité politique, un facteur décisif d'attractivité touristique

L'écotourisme ivoirien a connu un instant de gloire durant les années 80 jusqu'à la fin des années 90. Notons que cette période est considérée comme un temps de stabilité politique en Côte d'Ivoire. En effet, certains parcs nationaux, notamment ceux de Taï, de la Comoé et de la Marahoué, ont rencontré un succès touristique. L'exploitation touristique de ces aires protégées a permis la réalisation des infrastructures d'accueil et les a propulsées sur la scène internationale. Pour preuve, le parc national de Taï a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1982 suite à des aménagements touristiques faits en 1975. À l'instar de ces parcs, les autres aires protégées ont bénéficié d'infrastructures d'accueil et des aménagements appropriés leur permettant d'être ouverts au tourisme. Afin de mieux dynamiser l'écotourisme dans les parcs et réserves, des concessions ont été passées avec le secteur privé pour l'exploitation touristique dans les aires protégées d'Abokouamékro, d'Azagny et de la Marahoué.

La politique d'aménagement des espaces protégés a permis à l'État d'enregistrer, selon l'OIPR (2009), des pics d'entrées très remarquables avant la crise de 2002. Le tableau ci-dessous présente ces différents nombres de touristes répertoriés dans les parcs nationaux et la réserve de faune d'Abokouamékro.

Aire protégée	Durée d'ouverture	Nombre de touristes
Parc National Comoé	8 mois	4500 (1989)
Réserve d'Abokouamékro	8 mois	2889 (1996)
Parc National Marahoué	8 mois	1840
Parc National Taï	9 mois	249 (2001)
Parc National Azagny	9 mois	170 (1999)
Parc National Sangbé	8 mois	Moins de 50
Parc National Péko	7 mois	Moins de 50
Parc National Ehotilé	7 mois	Moins de 50

Tableau 10: Les visites touristiques dans les PNR

Sources : OIPR, 2009, p.8

À travers ce tableau, l'on constate qu'avant 2002, le parc national de la Comoé a enregistré le plus grand nombre de touristes. Il est suivi de la réserve de faune d'Abokouamékro, puis le parc national de la Marahoué, et enfin du parc national de Taï et celui d'Azagny. Les autres parcs ont enregistré moins de 50 touristes par an. Ces différentes données démontrent que les activités écotouristiques ont effectivement eu lieu dans les aires protégées avant les crises. Les dates consignées dans le tableau montrent que l'écotourisme a connu un succès en période de stabilité politique. Cependant, ce tableau présente des limites, car il ne nous permet pas de cerner toutes les dates relatives au développement du tourisme dans les PNR.

## **2. Les crises sociopolitiques, un frein à l'émergence de l'écotourisme**

Le développement du tourisme dans les aires protégées a connu des moments de régression à cause des crises sociopolitiques parmi lesquels l'on peut en citer deux. La première période de turbulences date du début des années 90. En effet, au cours de ce laps de temps, les activités touristiques avaient connu une cessation à cause des troubles sociaux et l'insécurité dans le pays. Les visites dans les parcs et réserves avaient temporairement marqué un arrêt. Pour preuve, selon l'Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie, les entrées touristiques enregistrées en 1992 concernant le tourisme en général s'élève (<http://www.cotedivoiretourisme.ci>, 2016) à « 138,662 » touristes alors qu'en 1989, on enregistrait (idem) « 191,975 ». Ce ralentissement du secteur touristique a incité l'Etat à procéder à des réformes, notamment la création de l'Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie en 1992.

La deuxième phase de régression du tourisme dans les aires protégées a débuté en 1999 et a pris fin en 2011. Cette période a été la plus longue et est marquée par la crise sociopolitique que le pays a connue. En effet, les parcs nationaux et réserves ont été les plus victimes de cette crise dans la mesure où ils ont été occupés par endroit et ont subi de nombreuses pressions. Les infrastructures d'accueil réalisées au sein de ceux-ci ont connu une vétusté accrue parce qu'elles avaient été abandonnées pour la plupart. Pendant cette période,

seules les aires protégées du sud et sud-ouest de la Côte d'Ivoire étaient visitées par des touristes. Selon les acteurs de la direction générale de l'OIPR, le parc national du Banco situé en plein cœur d'Abidjan a enregistré, au cours de ce laps de temps, de nombreuses entrées touristiques. Par exemple en 2007, il a enregistré un pic de « 9536 touristes » (OIPR, op.cit, p.8). Cet exploit touristique s'explique par le fait que durant la période de crise, l'insécurité régnait dans la plupart des aires protégées de l'intérieur du pays, en l'occurrence les parcs nationaux du Mont Péko, de la Comoé, du Mont Sangbé, de la Marahoué, et de la réserve de faune du Haut-Bandaman. Les aires protégées situées au sud et sud-ouest semblaient bénéficier d'une protection intégrale. Par conséquent, les touristes se sentaient plus en sécurité pendant leur visite. Aussi, les facteurs psychologiques de la crise ont contribué à l'émergence de l'écotourisme dans les PNR situés dans les zones sous contrôle gouvernemental. En ce qui concerne les autres PNR, le déficit d'une stratégie de communication de crise de l'OIPR explique l'arrêt des visites touristiques en leur sein.

### **3. Le retour de la paix : une aubaine pour la relance de l'écotourisme**

Depuis la fin de la crise sociopolitique, le gouvernement s'est engagé à relancer son secteur touristique en général et l'écotourisme en particulier. Plusieurs investissements et réformes ont été réalisés dans ce secteur.

Au niveau de la législation, un nouveau code a été élaboré, en 2014 afin de favoriser la promotion du tourisme. En effet, selon l'article 7 de ce code (Ministère des Eaux et Forêts, 2014),

*-L'État veille à la mise en place de zones de développement et d'expansion touristique par :*

*-L'identification, la délimitation, l'aménagement et la protection de zones de développement et d'expansion touristiques ;*

*-La libération de ces zones de toute servitude ;*

*-La création de structures chargées de la gestion de zone de développement et d'expansion touristiques.*

Selon cet article, l'État est chargé d'assainir les espaces touristiques notamment les parcs nationaux et réserves. L'application de cet article a donc permis de déguerpir les populations installées de façon illégale dans les aires protégées. En guise d'exemple, nous pouvons citer le parc national du Mont Péko dont la gestion relève depuis quelques années de l'État. À propos de la gestion de cet espace protégé par le gouvernement, un acteur du service technique de la direction générale de l'OIPR a affirmé :

*les parcs nationaux de la Marahoué et du Mont Péko, en raison de leur occupation par un nombre importants de paysans clandestins ont été confiés au gouvernement. L'OIPR a tenté de déguerpir tous ces occupants clandestins, mais certaines institutions internationales parlent de violation de droits de l'homme dans la mesure où ces paysans doivent être relogés. L'OIPR étant incompetent face à cette situation a confié le dossier de ces deux parcs à l'Etat<sup>28</sup>.*

Ces propos recueillis confirment l'application de l'article 7 cité ci-dessus. L'État est l'organisation la plus compétente pour libérer les zones touristiques de toute servitude.

Relativement à la réhabilitation des infrastructures entamées depuis la fin de la crise sociopolitique par l'OIPR et ses partenaires, elle a concerné des infrastructures touristiques des PNR. Il s'agit des centres d'accueil, les pistes et l'écomusée du PNB. Au niveau des centres d'accueil, ceux des PNB, PNC, PNA et PNM ont été réhabilités. Pour preuve, voici les images du centre d'accueil du PNM avant et après sa réhabilitation.

---

<sup>28</sup> Propos recueillis au cours d'échange avec un agent à la direction générale le 13 /10/16.





*Figure 16 : Aperçu du centre d'accueil du PNM avant et après sa réhabilitation, 2014*

Source : [www.oipr.com](http://www.oipr.com)

La réhabilitation de ce centre traduit la volonté de l'OIPR de relancer ses activités d'écotourisme. En ce qui concerne les pistes, de nombreux efforts ont été consentis. Selon un agent technique de la direction générale de l'OIPR, dans le parc national de la Comoé, une ouverture de piste de « 72 Km » était en cours pendant la phase de rédaction de ce travail. En plus des pistes, l'écomusée du PNB a connu une rénovation. En effet, cet édifice connu sous le nom de « Maison de la Nature » permet de retracer l'histoire du parc. Tombé dans un état de vétusté à cause de la crise politico-militaire, il a été entièrement rénové en 2014 par le groupe SIFCA qui est un partenaire de l'OIPR.

### **Conclusion partielle**

Le réseau des aires protégées de la Côte d'Ivoire est très riche en biodiversité. Ce réseau (OIPR, 2009, p.3) a été créé dans le dessein de « la propagation, la protection et la conservation de la vie animale sauvage et de la végétation naturelle dans un intérêt scientifique et éducatif au profit, à l'avantage et pour la récréation du public ». Selon l'OIPR, la création des parcs et réserves traduit la volonté politique de l'État de préserver et de valoriser la faune et la flore à travers l'écotourisme. Dans ce contexte, le tourisme vert apparaît à la fois comme une approche ou théorie et une méthode de gestion des aires protégées.

## **CHAPITRE II : LES RELATIONS PUBLIQUES COMME MODALITE DE SENSIBILISATION**

La prise de conscience des acteurs environnementaux et leur dévouement ainsi que la création d'une atmosphère de confiance permettent d'impliquer les populations dans la gestion de la biodiversité, par ricochet l'écotourisme. L'OIPR est conscient de cela. C'est pourquoi il envisage (OIPR, *op.cit*, p.13) « réunir tous ceux qui peuvent contribuer à la relance de l'écotourisme » autour d'un objectif commun. Pour atteindre cet objectif, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves mène des actions suivantes autour de l'écotourisme : les événements, les concours, l'éco-éducation des populations et les campagnes de sensibilisation.

### **I. L'ÉCOTOURISME DANS LES ÉVÉNEMENTS**

Dans le cadre de la sensibilisation des populations à l'écotourisme, l'OIPR a souvent recours à la communication événementielle qui est l'un des outils privilégiés des relations publiques. L'utilisation de cette technique de communication se traduit par la création des événements autour de l'écotourisme par l'OIPR et la participation de l'entreprise à des événements en rapport avec le tourisme ou l'environnement.

#### **1. Les événements créés par l'OIPR**

Les événements créés par l'OIPR dans le cadre de la promotion de l'écotourisme sont : les éco-manifestations dans les régions, les journées socioculturelles autour des parcs et réserves et les tournées de familiarisation.

##### **1.1 Les éco-manifestations**

Les éco-manifestations organisées par l'OIPR se résument en trois activités : les journées d'information, d'éducation et de communication (JIEC), les journées « Hippo » et la journée de promotion de l'écotourisme et de l'écocitoyenneté.

### 1.1.1 Les journées d'information, d'éducation et de communication (JIEC)

Les JIEC sont des activités organisées par l'OIPR en vue d'informer les populations sur les potentialités touristiques des parcs et réserves. Ces événements visent aussi l'éducation environnementale et la communication sur les stratégies de gestion des PNR. Les JIEC sont une initiative de la Wild Chimpanzee Foundation (WCF) et exécutées par la direction de zone sud-ouest. Mais, aujourd'hui, la plupart des directions de l'OIPR les organisent dans leur zone d'intervention. À la direction de zone sud-ouest, cette activité est organisée une fois dans l'année. Elle permet à l'Office en charge de la gestion des aires protégées d'être plus proche de la population. De même, elle permet surtout de dialoguer avec les riverains sur la nécessité de préserver les parcs nationaux et réserves et les intérêts qu'ils y gagnent en s'impliquant dans la promotion de l'écotourisme. Les informations concernant l'édition de 2015 sont consignées dans le tableau qui suit :

Édition	Date	Lieu	Thème	Participants
2015	05 au 06 juin 2015	Gouléako 1	Tourisme communautaire au parc national de Taï	<ul style="list-style-type: none"> <li>-responsable de WCF, Mme Emmanuelle Normand,</li> <li>- représentant du DG OIPR, le Colonel Gonto Alfred</li> <li>-Secrétaire Général de la Préfecture de Taï, monsieur Dao Moussa</li> <li>-Chefs traditionnels de Galéako 1 et 2, Taï</li> <li>-Autorités politiques de Taï</li> <li>-Acteurs de l'OIPR</li> <li>-Acteurs de WCF</li> <li>-Populations locales</li> </ul>

*Tableau 11 : Les informations relatives à la JIEC 2015*

L'édition consignée dans le tableau démontre que l'OIPR mène effectivement des actions de sensibilisation autour du parc national de Taï. Ces activités promeuvent les atouts touristiques du parc et les intérêts de l'écotourisme pour le développement local.

Ainsi, le thème développé en 2015 au cours de la JIEC s'inscrit dans le cadre d'un projet de tourisme communautaire initié par la DZSO et ses partenaires dans les localités de Gouléako 1 et 2. Ce type de tourisme se caractérise par l'implication active des populations locales comme fournisseurs de services et comme bénéficiaires directs des revenus touristiques, dans une démarche de développement durable respectueuse des valeurs locales et de l'environnement. Pour le cas du parc national de Taï, selon le responsable de communication de cette direction, la mise en œuvre de ce projet doit permettre au village de bénéficier d'une somme de « 40 500 FCFA »<sup>29</sup> sur le séjour touristique d'un touriste dans le parc. Ce bénéfice est réparti comme suit :

*-2500 FCFA pour le circuit dans le village ;*

*-13 000 FCFA pour une nuit en case traditionnelle (avec diner du soir et de petit déjeuner) ;*

*-25 000 FCFA pour la soirée traditionnelle<sup>30</sup>.*

Ce bénéfice prévu par ce projet à l'endroit de ce village permettrait aux populations de réaliser des infrastructures, de réduire la pauvreté et d'améliorer leurs conditions de vie. Par ailleurs, ces événements permettent aux populations locales de valoriser leurs cultures. En effet, les peuples Dao et Oubi sont des groupes avec des cultures extraordinaires et uniques, chacun avec des rituels traditionnels de danse, de masques et de jeux. Les JIEC sont pour ces peuples des occasions de montrer la richesse culturelle dont ils disposent et d'inciter les individus à visiter leur localité

---

<sup>29</sup> Chiffre recueilli lors d'un entretien à la direction de zone sud-ouest, le 28/12/ 2015.

<sup>30</sup> *Idem.*

située autour du parc de Taï. Pour la JIEC 2015, des danses et jeux traditionnels ont été exécutés. Ils sont traduits par les planches ci-dessous :



*Figure 17: Danse traditionnelle*

*Des peuples oubi*



*Figure 18: Jeu traditionnel à l'occasion de la*

*JIEC 2015*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Ces danses et jeux traditionnels exécutés par des villageois ont permis aux invités et aux touristes de s'épanouir et d'apprécier la culture Oubi et Dao. Ils dépeignent la vie quotidienne de ces peuples. Selon le responsable de communication de la DZSO, une case traditionnelle, construite par les habitants de Gouléako 1, pour servir de site d'hébergement pour des touristes a été visitée par la délégation officielle. Cet événement a été l'occasion pour les acteurs de sensibiliser les populations rurales sur le bien-fondé de leur implication au développement du tourisme communautaire autour du PNT.

### **1.1.2 Les journées Hippo**

Les journées Hippo sont une activité de la direction de zone sud-ouest qui a débuté depuis 2010 et est organisée souvent autour du parc national de Taï. Elles ont été initiées par le chercheur Ouattara Karim du Centre Suisse de Recherches Scientifiques. Elles consistent à faire connaître l'hippopotame pygmée qui est l'une des espèces emblématiques du parc national de Taï afin d'inciter les populations à préserver son habitat. À ces journées, des processions sont faites par les populations surtout les élèves et des projections de diapositives sur la vie de cette espèce animale

sont faites par l'OIPR. De 2012 à 2016, deux éditions de cette activité ont été organisées. Le tableau ci-dessous met en exergue ces éditions.

Éditions	Date et lieu	Activités	Participants	Total participants
4 <sup>ème</sup> édition	29 novembre 2013	-Procession -Projection de film -Rencontre sportive	-Autorités administratives -Autorités préfectorales -Acteurs de l'OIPR -Karim Ouattara, initiateur du projet -Élèves -Parents	Environ 500 personnes
3 <sup>ème</sup> édition	19 octobre 2012 à Taï	-Procession et projection de film -Cérémonie officielle -Handball -Football	-le premier adjoint au maire de Taï, -le représentant du Directeur du parc national de Taï, - le représentant du responsable du Projet Hippopotame de Taï - le Sous-préfet de Taï) -Les élèves -les parents d'élève	Environ 500 personnes

*Tableau 12 : Les éditions de la journée Hippo de 2012 à 2016*

La quatrième édition de cet événement a connu du succès. Cette journée a débuté avec une grande procession des élèves du groupe scolaire de Taï, à travers les artères principales de la ville. Près de 500 enfants ont entonné des chants pour la conservation de l'hippopotame pygmée. L'image ci-dessous témoigne ces propos.



*Figure 19: L'exécution des chants à la conservation de l'hippopotame pygmée, 2013*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Cet événement qui réunit les écoliers ainsi que leurs parents a une vocation éducative. Pour renforcer cette instruction, une projection de film a été faite. Elle a été commentée par l'initiateur du projet. Elle a permis aux enfants d'avoir une connaissance relative à cet animal qui est une espèce en voie de disparition et spécifique au PNT. Dans le souci de tester les niveaux de compréhension des apprenants, des questions-réponses ont été administrées. En guise d'illustration, voyons cette image :



*Figure 20: Séance de question-réponses, 2013*

*Source : DZSO de l'OIPR*

La réaction des enfants aux questions comme le montre l'image témoigne qu'ils ont beaucoup appris de l'hippopotame pygmée. La dernière activité de cette journée est le sport qui a réuni un grand nombre de jeune et d'adultes. Le handball et le football ont permis aux femmes et aux hommes d'être présents dans un même espace. Ils ont constitué une occasion pour les forestiers de communiquer sur les potentialités touristiques du PNT.

La troisième édition a connu aussi un succès comme la quatrième. Cette édition s'est distinguée de la précédente par des séries d'allocution axée sur la conservation du PNT et la remise de présents aux élèves. En effet, les différents discours prononcés par les autorités ont permis aux populations de prendre conscience de la nécessité de préserver et de s'impliquer dans la promotion du PNT. En ce qui concerne les présents, ils se composent de cartables, tee-shirts, fournitures scolaires. Cette remise de kits scolaire est traduite par cette image.



*Figure 21 : Remise de kits scolaires aux meilleurs élèves, 2012*

Source : DZSO de l'OIPR

Ces offres motivent les parents d'élèves à soutenir l'OIPR dans ses missions. Les journées Hippo sont des moments de festivité et de communion entre les acteurs forestiers et leurs parties prenantes. Ce sont des occasions que les populations locales saisissent souvent pour dialoguer avec les acteurs de l'OIPR. Ce sont également des aubaines pour les autorités locales d'affirmer leurs engagements quant à la préservation du PNT.

### **1.1.3 La journée de promotion de l'écotourisme et de l'écocitoyenneté**

Cette activité est l'initiative de l'OIPR en collaboration avec la société Tranchivoire, l'ONG Côte d'Ivoire Nature et la structure Hash House Harries (HHH). La première édition a eu lieu, le 21 mars 2015, au sein de la réserve partielle de Dahliafleur. Quant à la deuxième édition, elle a eu lieu, le 08 octobre 2016, au parc national du Banco. Cette édition a été caractérisée par une longue marche et du jogging. Selon le chargé d'écotourisme du secteur Banco, les écotouristes sont



allés en petites et longues foulées, en passant par l'école forestière, l'arboretum, le musée écologique. Tel était le circuit défini, long entre 15 et 20 km. Notons que cette journée a aussi été marquée par la présence des autorités de la chefferie traditionnelle du village d'Agban-attié. L'image ci-dessous atteste cette affirmation.



*Figure 22: Les autorités traditionnelles avec le DG de Trachivoire, 2016*

*Source : direction générale de l'OIPR*

Cette deuxième édition, toute comme la première a connu un véritable succès dans la mesure où elle a enregistré plusieurs centaines de participants. En ce qui concerne la présence des autorités traditionnelles, elle témoigne de la contribution des populations locales au développement de l'écotourisme dans ce parc. Celles-ci ont procédé à la cérémonie de libation avant le point de départ de la marche. Il convient de souligner que les touristes ont été sensibilisés sur les principes de l'écotourisme dans ce parc.

## **1.2 Les Journées socioculturelles**

Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, l'OIPR organise souvent des journées socioculturelles au cours desquelles il communique avec les populations. Ces activités sont l'occasion pour l'Office de rassembler les autorités locales, les chefs traditionnels, les jeunes, les femmes, les responsables d'association et de groupement villageois autour d'un événement commun afin de leur expliquer la nécessité de préserver les parcs nationaux et réserves naturelles. À cet effet, des jeux et concours sont organisés autour de la conservation des aires protégées. Cette

communication dialogique faite par l'entreprise lui permet d'être plus proche de ses parties prenantes, par conséquent de renforcer ses relations avec celles-ci. Le lancement de la deuxième édition des journées socio-culturelles pour la conservation du parc national d'Azagny s'inscrit dans cette optique. En effet, cette activité s'est tenue le mardi 28 juin 2016 à Nandibouo 1, l'un des villages riverains de cette aire protégée. Elle cadre avec la mise en œuvre du projet de Conservation des Ressources Naturelles (CORENA). Cet événement a réuni la présence des chefs traditionnels, des gestionnaires, des présidents d'associations de jeunes, de femmes ainsi que des élèves dudit village et le secrétaire général de la préfecture de Grand-Lahou. Il a été meublé de messages de sensibilisation issus du directeur de zone sud et l'autorité préfectorale. Pour preuve observons les planches ci-dessous :



**Figure 23: La sensibilisation par les autorités Forestières, 2016**



**Figure 24 : La sensibilisation par l'autorité préfectorale, 2016**

*Source : Secteur d'Azagny de l'OIPR*

Les différents discours prononcés ont été une invitation à l'ensemble de la population de ladite localité à respecter les prescriptions en matière de protection du PNA. Pour atteindre cet objectif, les autorités ont également mis un accent sur la cohésion sociale. À ce propos, le secrétaire général de la préfecture (<http://www.oipr.ci>, 2016), a affirmé :

*Prendre l'initiative d'organiser la 2e édition des journées socio-culturelles pour la conservation du Parc national d'Azagny est très louable. Cela ne doit pas être source de conflit.. Bien au contraire, c'est l'occasion de raffermir les liens, consolider la coexistence pacifique et*

*déboucher sur l'adoption ou le renforcement de comportements s'inscrivant dans le cadre de la conservation de notre bien commun, notre trésor qu'est le parc national d'Azagny.*

Cette invitation, s'inscrivant dans un cadre de convivialité, semble être entendue par les populations puisqu'elles ont affiché leur volonté d'œuvrer pour la promotion de cette aire protégée.

### **1.3 Les tournées de familiarisation**

Les tournées de familiarisation sont des visites des familles, des salariés des entreprises ou institution, des membres d'une association ou d'un groupement, des élèves, des étudiants, etc. Ces activités sont fréquentes dans les parcs nationaux du Banco et de Taï. Durant la période de 2014 à 2016, les tournées de familiarisation enregistrées dans ces deux aires protégées sont consignées dans le tableau suivant :

Années	Parc visité	Ecotouristes	Date
2016	Banco	Les membres de la Commission nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	24/09/2016
		Membres de la GIZ (coopération Allemande)	22/09/2016
		Plus de 800 élèves	12/03/2016
		-Ministre français de l'environnement -Ministre ivoirien de l'environnement et du développement durable -Ministre de la salubrité urbaine et de l'assainissement -Ambassadeur de la France en Côte d'Ivoire	02/03/2016
2015	Taï	Ambassadeur d'Allemagne et sa fille	30/05/2015
		Formateur de la fondation SHELL	20 au 20 /03/2015
	Banco	Ambassadeur d'Espagne	26/06/2015
2014	Taï	Commission parlementaire de l'environnement de Côte d'Ivoire	25 au 26/05/2014

*Tableau 13: tournées de familiarisation effectuées dans les parcs du Banco et de Taï de 2014-2016*

Le tableau met en évidence huit (08) visites dans les parcs nationaux de Taï et du Banco au cours de la période indiquée dans le tableau. Au cours de ce temps, le parc national du Banco a enregistré plus de visites que celui de Taï. Ainsi, au cours de l'année 2016, ce parc a reçu quatre tournées. La dernière visite est l'initiative des membres la Commission nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Une délégation de 20 personnes conduites par sa secrétaire permanente a été reçue à la salle de réunion de l'espace écotourisme du centre d'accueil du PNB le 24 septembre 2016. Cette rencontre des touristes avec les acteurs de l'OIPR, avant la visite du parc a permis au porte-parole de situer le contexte de la visite. L'image suivante illustre l'allocution du chef de la délégation.



*Figure 25: Allocution du porte-parole, 2016*

*Source : direction générale de l'OIPR*

Cette séance d'allocution a été suivie de la visite du parc. Notons que cette dernière vise à découvrir l'organisation de l'écotourisme dans les PNR ivoirien en l'occurrence le PNB. Elle a permis aux écotouristes de découvrir les infrastructures touristiques du parc, mais surtout elle leur a donné lieu de passer ensemble des moments agréables.

La troisième visite dans ce parc date du 22 septembre 2016. Elle a été effectuée par les membres de la GIZ (coopération Allemande). Cette visite s'inscrit dans un cadre récréatif et vise le renforcement des relations entre les membres hiérarchiques de cette organisation. Il convient de noter que cette rencontre a réuni la directrice générale de Giz pour le département Afrique, le directeur résident de la Giz-Côte d'Ivoire, le chargé de biodiversité et conservation du programme de développement des espèces économiques et naturels Taï et Comoé (PROFIAB) et l'assistance de PROFIAB. Avant de sillonner l'aire protégée, une présentation de son plan a été faite par le chef de secteur Banco. Pour preuve, observons l'image ci-dessous :



*Figure 26 : Séance de présentation du plan du parc aux touristes, 201*

**Source : direction générale de l'OIPR**

Cette présentation du parc a permis aux touristes de connaître les atouts du parc et de mieux effectuer la visite. La tournée de familiarisation a été l'occasion pour les acteurs de la GIZ d'échanger avec les agents de l'OIPR autour d'un terme commun en se divertissant.

La deuxième activité organisée au cours de l'année 2016 concerne la visite des élèves du lycée classique d'Abidjan. En effet, le samedi 12 mars 2016, de 8h à 16h, le PNB a accueilli la présence de plus de 800 élèves en classe de seconde du lycée classique d'Abidjan. La planche suivante illustre cette visite.



*Figure 27: Visite du PNB par les élèves du lycée classique d'Abidjan, 2016*

**Source : Direction générale de l'OIPR**

Cette image démontre la participation effective des élèves à cette visite touristique. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'une sortie d'étude et de récréation

ayant pour thème (<http://www.oipr>, 2016): « la forêt, une solution contre le réchauffement climatique : le cas du parc national du Banco ». Cet événement a permis aux acteurs de l'OIPR, de communiquer sur le rôle écologique joué par le PNB dans la ville d'Abidjan et surtout d'éco-éduquer les élèves. Cette visite a aussi donné l'opportunité aux élèves de découvrir et d'apprécier les merveilles naturelles de cet espace protégé.

La première activité de tournée de familiarisation pour l'année 2016 a débuté avec le ministre français de l'environnement, accompagné de ses collègues ivoiriens, le ministre de l'environnement et du développement durable et celle de la salubrité urbaine et d'assainissement. À cette visite, l'ambassadeur de la France en Côte d'Ivoire a pris part. Son objectif était de s'imprégner des réalités de la conservation de ce parc. À travers cette visite, le ministre français, présidente de la COP 21, a pu se rendre compte du bon état et des atouts écotouristiques de cette aire protégée. Ce constat a permis aux autorités de dialoguer autour du PNB. Voyons en image cette tournée :



*Figure 28: Echange des autorités au sein du parc, 2016*

*Source : direction générale de l'OIPR*

Cette tournée de familiarisation a permis aux personnalités réunies pour la circonstance de sympathiser et de passer des moments agréables autour d'un thème commun, le parc national du Banco.

Contrairement au parc national du Banco, le parc national de Taï bénéficie aussi des tournées de familiarisation, mais à moindre fréquence. En 2015, ce parc a aussi reçu trois visites. La dernière a été celle de l'Ambassadeur de la république fédérale de l'Allemagne en compagnie de sa fille. Elle a eu lieu du 05 au 08 janvier 2016. Cette visite intervient suite à une invitation du directeur général de l'OIPR à cet ambassadeur qui a pris fonction en Côte d'Ivoire lors du premier trimestre de l'année 2014. Pour s'en convaincre, observons cette image :



*Figure 29: L'ambassadeur d'Allemagne et sa fille en visite dans le PNT, 2015*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Cette visite a surtout été mise à profit par le diplomate pour, d'une part, s'immerger dans l'atmosphère unique qu'offre la forêt tropicale sempervirente du parc national de Taï. D'autre part, l'Ambassadeur a pu constater et apprécier les résultats des efforts consentis par son pays depuis plus de deux décennies pour contribuer à la conservation durable du PNT et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations riveraines.



La deuxième activité dans ce parc est la visite des formateurs de la fondation SHELL. Cette visite a été organisée suite à la formation de certains agents de la direction de zone sud-ouest en Afrique du Sud en 2014 par cette fondation. La formation a porté sur la rédaction d'un plan d'affaire. La visite du PNT par les formateurs s'inscrit dans le cadre du suivi post formation. À travers cette tournée, les touristes se sont familiarisés aux agents de l'OIPR. Ils ont partagé un grand temps de sensation que la nature leur a procuré. La planche suivante traduit cette communion entre les acteurs de l'OIPR et ceux de la fondation SHELL.



*Figure 30 : les acteurs de la fondation Shell et OIPR au sommet du Mont Niénokoué, 2014*

**Source : DZSO de l'OIPR**

Cette image montre la satisfaction des touristes au sommet du Mont Niénokoué avec les acteurs de l'OIPR. Cette visite a été une occasion pour les gestionnaires et les formateurs de Shell de sympathiser.

L'année 2015 a aussi été marquée par la visite du PNB par l'Ambassadeur d'Espagne en Côte d'Ivoire. En effet, dans le souci de s'épanouir avec certains de ses collaborateurs, le diplomate a organisé une visite dans le parc. À travers cette tournée, il a pu découvrir les atouts touristiques de cette aire protégée. Cette visite lui a permis également de s'enquérir sur les modes de gestion de cet espace protégé. L'image suivante illustre bien ces propos.



*Figure 31: Séance de présentation du PNB à l'Ambassadeur d'Espagne par les acteurs de l'OIPR, 2015*

*Source : Direction générale de l'OIPR*

Au terme de cette visite, le diplomate s'est dit émerveillé par la beauté du site. Il a salué les efforts de l'OIPR dans sa mission de conservation des aires protégées. De même, il a dit toute sa disponibilité à nouer un partenariat pour les Parcs nationaux et Réserves naturelles de Côte d'Ivoire.

L'année 2014, quant à elle, a été marquée par une visite du PNT par la commission parlementaire de l'environnement de Côte d'Ivoire. En effet, comprendre le mécanisme de gestion du PNT et le niveau d'implication des populations, tel était l'objectif de la commission qui a effectué une tournée dans le secteur Taï.



*Figure 32: Visite du PNT par des députés ivoiriens, 2014*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Cette visite touristique a permis aux députés de s'imprégner des réalités de gestion du parc. Elle a constitué un cadre d'échange entre les gestionnaires et les

parlementaires. En somme, les tournées de familiarisation permettent aux touristes de passer de moments conviviaux et surtout de dialoguer avec les gestionnaires sur les modes de gestion des PNR.

## 2. La participation de l'OIPR à des événements touristiques

Les événements auxquels l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves participe se présentent comme suit : l'EDUCATOUR, le Salon International du Tourisme d'Abidjan (SITA), le Salon international de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan (SARA).

### 2.1 L'ÉDUCATOUR

L'EDUCATOUR est une activité de promotion des sites touristiques de la Côte d'Ivoire organisée depuis 2013. C'est une initiative de l'Office Ivoirien du Tourisme ayant pour but de vendre les produits touristiques ivoiriens sur le marché international. Cette activité s'inscrivant dans la vision de l'OIPR le contraint à s'impliquer dans son organisation. À travers cette activité, l'entreprise planifie des visites guidées dans les parcs nationaux et réserves naturelles afin de faire découvrir leur potentialité touristique. En 2013, le parc national de Taï a vu trois (3) tours d'opérateurs étrangers. Ceux-ci sont mentionnés dans le tableau qui suit :

Parcs	Tour-opérateurs	Date de visite
Taï	Tour-opérateurs et organes de presse Allemands	20 au 22 octobre 2013
Taï	Tour-opérateurs français Tour-opérateurs belges	30 avril 2013

*Tableau 14: Liste des tour-opérateurs ayant visité le PNT en 2013*

Comme le tableau l'indique, la première édition de l'éducateur a été une occasion pour deux (2) Tour-opérateurs de visiter le parc national de Taï. La deuxième qui s'est déroulée dans le mois d'octobre 2013 a vu la participation des tour-opérateurs et organes de presse allemands tandis que la première, effectuée en avril a enregistré

la présence des tour-opérateurs français et belges. Tous ces touristes étrangers étaient venus découvrir le potentiel touristique du parc national de Taï. En ce qui concerne les touristes allemands, selon le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest, ils « ont été accueillis sur le site d'Ecotel TOURACO par les responsables du PNT, le Sous-préfet de Djouroutou accompagné des dignitaires coutumiers du canton PATOKOLA »<sup>31</sup>. La planche qui suit présente leur arrivée à Djouroutou.



*Figure 33 : Accueil des touristes, 2013*

*Source : DZSO de l'OIPR*

L'accueil des touristes par les autorités traditionnelles et administratives de la localité de Djouroutou démontre leur implication dans la question de la promotion de l'écotourisme. Celles-ci sont conscientes des nombreux enjeux que présente le tourisme pour le développement de leur localité. C'est pourquoi elles ont sensibilisé leurs administrés sur l'importance de l'accueil des touristes et le respect des règles de courtoisie et d'hospitalité. Dans le souci d'offrir un séjour agréable aux touristes, une soirée de danse traditionnelle a été organisée. Selon le responsable de communication de la DZSO, cette soirée a été marquée par une danse de masque kroumen très apprécié par les touristes. L'image de ce masque se présente comme suit :

---

<sup>31</sup> Propos recueillis au cours d'un entretien à la direction de zone sud-ouest, le 28/12/15.



*Figure 34: Danse de masque à l'occasion de l'EDUCATOUR, 2013*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Cette danse de masque a permis aux touristes de découvrir et d'apprécier la richesse de la culture Kroumen. Elle traduit aussi la contribution de toute la population à la promotion du tourisme vert. Au-delà des potentialités touristiques du PNT, les populations riveraines disposent d'une culture susceptible de propulser le développement de l'écotourisme.

Relativement aux tour-opérateurs français et belges, ceux-ci ont été accueillis par des autorités administratives et traditionnelles ainsi que les populations dans une atmosphère de convivialité. Pour s'en convaincre, observons la planche qui suit :



*Figure 35: Accueil des touristes par des autorités traditionnelles et administratives, 2013*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Le comité d'accueil, à sa tête le Sous-préfet de Djouroutou a donné une touche solennelle à ce premier contact. Afin de faire découvrir la culture des populations locales, c'est-à-dire les Kroumens, un spectacle de masque a été offert aux touristes. Il s'agit du masque « Guêblogahi » traduite par l'image ci-dessous :



*Figure 36 : Danse du masque Guêblogahi, 2016*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Cette danse de masque a permis aux touristes de s'épanouir avant la visite du parc. Elle leur a aussi donné lieu de découvrir les richesses culturelles des populations locales. En résumé, ÉDUCATOUR a permis aux touristes étrangers de prendre connaissance des potentialités touristiques du PNT.

## **2.2 Le Salon International du Tourisme d'Abidjan (SITA)**

Le SITA est une activité organisée par le Ministère du Tourisme et regroupant tous les opérateurs du tourisme au niveau national et international. Cet événement est un outil privilégié de l'OIPR pour promouvoir l'écotourisme dans les parcs nationaux et réserves naturelles. En effet, l'entreprise participe à chaque édition de ce salon pour communiquer sur les potentialités touristiques des aires protégées. Aussi, cette activité qui a un statut international permet à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves de communiquer sur son image à l'extérieur du pays. Le tableau ci-dessous présente les différentes participations de l'OIPR de 2015 à 2016 à cette activité.

Date	Lieu	Personnalités présentes
20 au 24 avril 2016	Eden Golf Hôtel à Abidjan	-DG de l'OIPR
07/05/2015	Heden golf hotel	-Ministre du tourisme -Ministre du transport -Ambassadeur du Maroc -DG de Côte d'Ivoire Tourisme -Président du conseil général du Gkèkè

*Tableau 15: les différentes participations de l'OIPR au SITA de 2014 à 2017*

Comme on le constate dans ce tableau, depuis 2015, l'OIPR participe régulièrement au salon international du tourisme d'Abidjan. En effet, cette activité qui réunit le plus souvent un grand nombre de public local et étranger constitue une occasion pour l'entreprise de promouvoir l'image des PNR en l'occurrence les parcs nationaux de Taï, d'Azagny, de Comoé, du Banco et de la réserve de Dalhiafleu. Les attraits touristiques des PNR exposés au cours de ces événements sont : l'arborétum, le musée écologique, le kossipo, l'arbre centenaire, l'école forestière de l'époque de l'Afrique occidentale française au parc national du Banco, l'Ecotel Touraco avec ses dix bungalows, les chimpanzés intelligents, les hippopotames pygmées, les bambouseraies féeriques de la réserve de Dahliafleu, les circuits de randonnées du parc national de la Comoé. À ces occasions, les danses traditionnelles des populations locales en l'occurrence celles des Dao, Oubi ou des Kroumen sont mises en évidence. Les outils de communication utilisés à ces occasions sont : la projection de film, les banderoles, les affiches, les dépliants et les kakemonos. À cet effet, un stand est ouvert à chaque édition.

L'édition de 2016, quant à elle, s'est caractérisée par l'ouverture deux stands : le parc national de Taï et le parc national de la Comoé. Le premier a été animé par le responsable de communication de la DZSO et le second par le responsable de

communication de la direction générale. La planche suivante permet d'apprécier le stand du PNT.



*Figure 37 : stand du PNT ,2016*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Ce stand a enregistré de nombreux visiteurs comme le témoigne l'image. Chaque visite d'un stand donne droit à une plaquette ou un dépliant ou encore un tee-shirt portant la marque du PNR.

En ce qui concerne l'édition de 2015, elle a également connu du succès dans la mesure où elle a dressé de monde. Cette édition a été marquée par la présence des personnalités comme Aka Aoulé, ex-ministre de la santé, Roger Kacou, ministre du Tourisme, Gaoussou Touré, ministre du transport et l'ambassadeur du Maroc. Le directeur général de l'Office Ivoirien Côte d'Ivoire Tourisme, Somé et le président du conseil général de Bouaké, Jean Kouassi Abonouan ont également pris part à cet événement. Observons ces personnalités à travers ces images.





*Figure 38: La visite des stands de l'OIPR par des personnalités, 2015*

*Source : Direction générale de l'OIPR*

La présence de ces personnalités démontre que la promotion de l'écotourisme incombe toutes les couches de la société. Ces autorités apportent leur soutien à l'OIPR dans sa mission.

En clair, il convient de souligner que la participation de l'OIPR au SITA est une opportunité pour mieux communiquer sur l'écotourisme en Côte d'Ivoire. Elle permet aux visiteurs de connaître tous les parcs et réserves existant mais surtout de connaître les potentialités touristiques de chaque espace protégé.

### **2.3 Le Salon international de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan (SARA)**

Le Salon international de l'Agriculture et des Ressources Animales est une activité organisée par les Ministères du Tourisme et de l'Agriculture et des Ressources Animales et Halieutique. Il s'articule autour des activités d'ordre promotionnel, scientifique, commercial et médiatique, réunissant à la fois le grand public et tous les professionnels des secteurs agricoles et de l'élevage. Après 16 ans d'interruption, le SARA a repris ses activités en 2012. C'est donc une opportunité pour l'OIPR de communiquer sur les potentialités touristiques des parcs et réserves. L'édition de 2015 a été une occasion pour l'entreprise d'exposer sur les produits touristiques des aires protégées au stand du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cette édition a eu lieu du 03 au 12 avril 2015 à Abidjan

précisément dans la commune de Port-Bouët. L'OIPR a marqué sa présence par des projections de films relatives aux PNR, des affichages et des entretiens avec des autorités et des journalistes. Cette activité a vu la participation du président de la république et certaines autorités ministérielles telles que le ministre de l'environnement. La présente planche témoigne la présence de ces autorités sus citées.



*Figure 39: Visite du stand de l'OIPR par les hautes personnalités, 2015*

*Source : Direction générale*

La visite du chef de l'Etat ainsi que les ministres du stand de l'OIPR montrent l'implication du gouvernement dans la promotion des aires protégées. En effet, le succès de l'agriculture et de la production animale est en partie dû à l'environnement qui y est favorable. Cet environnement propice est représenté par le réseau des parcs et réserves que gère l'OIPR. Pour preuve, la production abondante du cacao dans la région du Nawa (Soubré) est due à la pluviométrie que favorise le parc national de Taï. Le pays, étant le premier producteur de Cacao, contraint l'État à contribuer à la promotion des aires protégées afin de lutter contre le réchauffement climatique. Les visites des membres du gouvernement s'inscrivent dans cette optique. Par ailleurs, le SARA est une occasion pour l'État, à travers l'Office Ivoirien des parcs et Réserves de sensibiliser les populations à la préservation de la biodiversité.

## 2.4 Le salon international du tourisme de Paris

Le salon international du tourisme est une activité organisée par l'Organisation Mondiale du Tourisme et regroupant tous les professionnels du tourisme du monde entier. C'est une opportunité pour chaque pays de promouvoir ses potentialités touristiques. La participation de la Côte d'Ivoire de façon régulière à ce salon s'inscrit dans cette optique. En effet, conscient des enjeux du tourisme, le pays a opté pour une stratégie offensive afin de reconquérir les marchés perdus suite à la crise qu'il a traversée. Pour atteindre cet objectif, chaque édition du salon est une opportunité pour lui de présenter ses atouts touristiques en général et ceux des parcs nationaux et réserves en particulier. L'OIPR, étant l'acteur principal du tourisme écologique fait souvent partie de la délégation de la Côte d'Ivoire aux éditions de ce salon. Le tableau ci-dessous met en évidence les participations de l'OIPR à cet événement international.

Éditions/Dénomination	Date	Lieu	Chef de délégation	Personnalités présentes
38 <sup>ème</sup> dénommée Forum des Investissements Touristiques en Afrique de l'Ouest	20 au 23 septembre 2016	Paris	Ministre du Tourisme, Roger Kacou	-DG de l'OIPR -DG de l'Office Ivoirien Côte d'Ivoire Tourisme
37 <sup>ème</sup> dénommée IFTM TOP RESA	29 septembre au 02 octobre 2015	Paris	Ministre du Tourisme, Roger Kacou	-DG de l'OIPR -DG de l'Office Ivoirien Côte d'Ivoire Tourisme
36 <sup>ème</sup> dénommée IFTM TOP RESA	23 au 26 septembre 2014	Paris	Ministre du Tourisme, Roger Kacou	-DG de l'OIPR -Directeur de zone sud-ouest -Directeur de zone Nord-est -DG de l'Office Ivoirien Côte d'Ivoire Tourisme

Tableau 16: Participation de l'OIPR au salon international du tourisme de Paris

À ces différentes éditions, la délégation ivoirienne a été conduite par le ministre du Tourisme. Celui-ci a animé des conférences de presse et présenté les attraits touristiques de la Côte d'Ivoire. Au niveau du stand du pays, des projections de films sur les potentialités faunistiques et floristiques ont été faites. À ces différentes occasions, les acteurs de l'OIPR ont souvent animé le stand. Par exemple, pour l'édition de 2014, le directeur de zone Nord-est a animé le stand de la Côte d'Ivoire. Le choix de l'agent forestier pour l'animation démontre que l'écotourisme occupe une place essentielle dans le tourisme ivoirien. À cet effet, des supports de communication tels que des dépliants, des plaquettes, des tee-shirts sont offerts aux visiteurs. Des explications, réponses aux préoccupations des visiteurs ont été données par les acteurs de l'OIPR. Le salon international du Tourisme est également une opportunité que l'OIPR saisit pour organiser des rencontres d'affaire avec des agences de voyages en vue de faciliter l'accès des PNR aux touristes.

### **2.5 Journées Nationales de Valorisation de l'Agriculture et des ressources halieutiques (JNVA)**

La JNVA est une initiative de l'agence de valorisation de l'agriculture du Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et Halieutiques. Elle vise à apporter une contribution aux solutions recherchées pour l'amélioration de la performance environnementale de l'ensemble des activités de la chaîne de valeur agricole. D'autant plus que les questions liées au changement climatique se posent de façon visible dans les champs, dans le développement des semences et des plants, dans la qualité et la quantité des récoltes. Dans le dessein d'atteindre cet objectif, l'agence de valorisation de l'agriculture a mis en place la JNVA. Cette dernière permet de présenter aux paysans et leur faciliter l'appropriation du concept de l'agriculture zéro déforestation. De même, elle donne lieu de sensibiliser les agriculteurs sur les pratiques et les avantages de l'agroforesterie et la protection de l'environnement. L'organisation de cette activité est soutenue par l'Assemblée nationale et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. La JNVA s'inscrivant dans la vision de l'OIPR constitue une opportunité

d'écocommunication pour l'entreprise. En effet, la sixième édition de cette activité organisée du 12 au 15 octobre 2016 à San-Pedro a été une occasion saisie par la direction de zone sud-ouest pour montrer les bienfaits des aires protégées, en l'occurrence le parc national de Taï, dans la production agricole. La première participation de l'OIPR à cet événement s'inscrit dans le cadre du thème qui s'intitule : « L'agriculture africaine face au défi de l'environnement et du développement durable ». Ce thème si important a réuni les autorités suivantes : le président de l'Assemblée nationale, parrain de l'édition, le président de la CEI, représentant du président Henri Konan Bédié ministre de l'Environnement et du Développement Durable, directeur de zone sud-ouest.

La présence de ces autorités politiques démontre que la question de la préservation de l'environnement concerne tous les individus de la société. La conservation des aires protégées est intimement liée au développement de l'agriculture. Le choix du président de l'Assemblée nationale comme parrain s'explique par le fait que c'est l'un des grands agriculteurs du pays. Il en est de même pour le président Henri Konan Bédié, qui est également un agriculteur. Face à ces personnalités, les acteurs de l'OIPR ont montré la contribution de la biodiversité au développement de l'agriculture. À cet effet, un stand a été ouvert par la DZSO. Celui-ci a été animé par le responsable de communication de cette direction. L'image, ci-dessous, atteste la présence de ce stand.



*Figure 40 : Le stand de l'OIPR à la JNVA 2016*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Ce stand tenu par la DZSO a permis d'instruire les visiteurs sur la contribution du parc national de Taï à la régulation du climat dans la zone et au maintien d'une bonne pluviométrie au sud-ouest du pays. Ce qui profite au développement des cultures de rente. Pour preuve, selon le responsable de communication de la DZSO une étude menée par les partenaires de l'entreprise révèle que la zone « d'influence climatique du PNT qui s'étend sur un rayon de 50 à 75 km inclut la nouvelle boucle du cacao et représentait 40% de la production nationale de cette spéculation en 2012 »<sup>32</sup>. Les résultats de cette étude permettent de mieux saisir les liens étroits existant entre la question de la préservation de l'environnement et le développement de l'agriculture. Les visiteurs du stand ont été sensibilisés et encouragés à respecter l'environnement de façon générale et le parc national de Taï en particulier.

En dehors des événements, l'OIPR a aussi recours aux jeux et concours pour sensibiliser les populations.

## **II. LES CONCOURS AUTOUR DES PARCS**

Les concours autour des parcs se perçoivent à deux niveaux : le prix vert de conservation et le prix de l'excellence.

### **1. Le prix vert de conservation**

Le concours du « prix vert de la conservation » est une initiative de la direction de zone sud, précisément du secteur d'Azagny depuis 2015. Il s'inscrit dans le cadre du projet de Conservation des Ressources Naturelles (CORENA). Il consiste à décerner un prix au meilleur village écocitoyen riverain du PNA. Cette activité démarre toujours avec une campagne de sensibilisation dans les villages situés à proximité de l'aire protégée dans les départements de Jacquville et de Grand-Lahou. L'objet de la campagne consiste à expliquer les critères du concours qui sont entre autres : « la non-implication de la population du village dans le braconnage, la pêche et les prélèvements du bois dans le parc »<sup>33</sup>. À l'issue de cette

---

<sup>32</sup> Propos recueillis au cours d'un entretien à la direction de zone sud-ouest, le 28/12/15.

<sup>33</sup> Propos du responsable de communication recueillis lors d'un entretien le 28/12/16.

sensibilisation, la cérémonie de récompense a eu lieu à la mairie de Grand-Lahou. Le présent tableau met en évidence les différentes dates de démarrage et de récompense et les gagnants des deux premières éditions de ce concours.

Éditions	Date de démarrage des campagnes de sensibilisation	Date de la cérémonie de récompense	Lieu de récompense	Gagnant	Prix
Deuxième	28 juin 2016	12 octobre	Grand-Lahou	Nandibo 2	-trophée -100 000F -tricycle
Première	21 septembre 2015	01 octobre	Grand-Lahou	village de Gboyo	-trophée -100 000F -tricycle

*Tableau 17: Les différents prix de conservation attribués de 2015 à 2016*

Ce concours constitue une source de motivation pour les populations locales quant à l'adoption d'un comportement écocitoyen. Il leur permet de s'impliquer réellement dans la gestion du parc national d'Azagny. La première édition de ce concours a connu un réel engouement vu la participation effective des autorités administratives, coutumières et les populations riveraines des deux départements sus cités à la cérémonie de récompense. Cette deuxième édition qui a réuni un nombre important de publics a permis aux acteurs forestiers de sensibiliser les populations riveraines sur la nécessité de préserver le PNA. Elle a aussi été une opportunité pour les agents de l'OIPR de promouvoir les potentialités touristiques du parc.

En ce qui concerne la première édition, elle a réuni aussi un grand nombre de publics. Les autorités administratives telles que le préfet de région, le député-maire de Grand-Lahou ont pris part à cet événement. Aussi convient-il de mentionner la présence des chefs traditionnels des villages des deux départements. Les populations riveraines ont honoré également l'événement par leur présence. Cette édition a été caractérisée par des jeux question-réponses. Chaque bonne réponse concernant le parc donnait droit à un tee-shirt portant le logo de l'OIPR. Les images ci-dessous illustrent ces jeux.



*Figure 41: Séance de jeux question-réponses, 2016*

Source : Secteur d'Azagny de l'OIPR

Les questions relatives au PNA posées aux populations locales ont permis aux agents de l'OIPR d'évaluer leur niveau de connaissance en termes de préservation des aires protégées. Par ailleurs, ce moment festif a été une occasion pour l'entreprise de sensibiliser les publics et surtout les autorités traditionnelles et coutumières à s'impliquer véritablement dans la gestion du parc national d'Azagny. Ces dernières ont été mises en mission par l'institution pour relayer l'information auprès de leurs administrés.

## **2. Le prix de l'excellence**

Le prix de l'excellence est une activité gouvernementale qui consiste à promouvoir l'excellence en Côte d'Ivoire. Il est présidé par le chef de l'État et est mené chaque année à la veille de la fête de l'indépendance. À cette activité, le gouvernement célèbre les meilleurs agents dans tous les domaines ainsi que les meilleures organisations. Depuis 2016, les Comités de Gestion Locales (CGL) des aires protégées ont été intégrés à ce concours. Il convient de rappeler que les CGL constituent des organes consultatifs, des creusets de la gestion participative des PNR. Ce sont des outils efficaces de bonnes gouvernances, qui sont placés sous la présidence des préfets et enregistrent la participation des parties prenantes clés, au nombre desquelles, les autorités administratives des départements riverains, la chefferie traditionnelle, les opérateurs économiques, les chercheurs, les ONG et les élus locaux (députés, maires, conseils régionaux). Pour l'édition de 2016, le CGL



du parc national de la Comoé a vu ses efforts récompensés par le gouvernement. L'image suivante montre la remise du prix au préfet de la région du Bounkani, président du CGL du PNC.



*Figure 42: La remise du prix au directeur de zone nord-est, 2016*

*Source : Direction générale de l'OIPR*

Ce prix remporté par le comité de gestion local du PNC est composé d'un trophée, d'un diplôme et d'une somme de dix millions de francs CFA. Il vient pour couronner les actions de sensibilisation menées par la direction de zone nord-est, la gestion durable de l'aire protégée, l'élaboration et la validation des outils de gestion (Plan d'aménagement et de gestion, Plan d'affaires), des plans annuels d'activités et leur évaluation trimestrielle et annuelle. Grâce à toutes ces activités, le PNC bénéficie aujourd'hui d'une couverture végétale intacte avec la présence de plusieurs espèces animales. Aussi, notons que depuis 2016, cet espace protégé a été retiré de la liste des parcs menacés au monde.

Le deuxième prix de cette édition a été remporté par le CGL du parc national de Taï. Il se compose d'un diplôme, trophée et d'une somme de 1.500.000 F CFA. Ce prix a été remis au préfet de la région du Nawa le jeudi 24 novembre 2016 par le ministre de l'Environnement et du Développement Durable. La planche ci-dessous présente le trophée de ce prix.



*Figure 43: trophée du prix de l'excellence décerné au CGL du PNT, 2016*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Le deuxième prix accordé au CGL vient également récompenser les efforts de sensibilisation de la DZSO. Les campagnes d'information et de communication menées à l'endroit des paysans leur permettent de s'engager davantage dans la gestion du PNT. Ce qui explique la meilleure conservation de cette aire protégée.

Le prix de l'excellence est un concours qui motive les comités de gestion locale à œuvrer véritablement en faveur de la préservation des parcs nationaux et réserves naturelles. Il permet d'impliquer les élus locaux et les chefferies traditionnelles dans la gestion et la sensibilisation des populations riveraines.

### **III. L'ÉCO-ÉDUCATION DES POPULATIONS**

L'éco-éducation se perçoit à travers deux niveaux : l'éducation au sujet de l'environnement et l'éducation pour l'environnement

#### **1. L'éducation au sujet de l'environnement**

Cette forme d'éco-éducation pratiquée par l'OIPR est axée sur l'acquisition de connaissances relatives aux aires protégées et des habiletés requises pour acquérir ces compétences. Les moyens utilisés par l'institution pour parvenir à ses fins sont : les journées d'éducatives environnementales dans les établissements scolaires et l'instauration d'un programme d'éducation environnementale dans quelques écoles primaires des DRENET de Soubré et de Guiglo.

## **1.1 Les journées d'éducation environnementales**

Les journées d'éducation environnementales organisées par l'OIPR se caractérisent par deux activités principales : les conférences et projections de film dans les établissements scolaires et les conférences et projection dans les espaces publics

### **1.1.1 Les conférences et projections de film dans les établissements scolaires**

Donner aux élèves une éducation en matière de conservation de la nature afin qu'ils soient les écocitoyens de demain, telle est l'ambition que nourrit l'OIPR. Pour réaliser cet objectif, l'entreprise organise souvent des journées d'éducation environnementale dans les établissements scolaires primaires et secondaires. En effet, le choix des élèves comme la cible principale de l'éducation environnementale n'est pas anodin. Il se justifie par une insuffisance d'approche d'éducation environnementale dans les programmes scolaires ivoiriens. L'approche adoptée par les gouvernants ivoiriens tire son origine dans la vision que ceux-ci ont de l'environnement. En fait, le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) présente différents schèmes d'une volonté manifeste de protection de l'environnement. Ainsi, l'une des approches affirmées dans ce plan est de transformer les comportements des individus à travers l'école. Cependant l'absence de moyens effectifs (humains, matériels et financiers) ont réduit le PNAE ivoirien au simple stade de documents stratégiques. Conscient de ce fait, l'OIPR a décidé d'adopter une approche d'éducation environnementale informelle qui consiste à rencontrer les élèves afin de leur inculquer des savoirs liés à l'environnement. Durant la période de 2012 à 2016, les conférences et projections de films réalisées par l'OIPR dans les zones concernées par notre étude sont inscrites dans les tableaux suivants :

Activités	Établissements	Date	Thème	Conférencier	participants
Conférence et projection de film	Groupe Scolaire Ange Mikaël de Soubré	7 mai 2014	L'importance des parcs et réserves dans la protection de l'environnement en côte d'ivoire : cas du parc national de Taï dans la région de la Nawa	lieutenant Ouattara Mamadou du service suivi écologique du Parc national de Taï.	-Directeur des études -Éducateurs -Professeurs -Élèves de 3 <sup>ème</sup> et de Tle.
Conférence	Groupe scolaire DJE LOUKOU d'Attécoubé	25 novembre 2014	La conservation du PNB	-Pole Jean-Baptiste, responsable de communication de la direction générale -Lieutenant Marie-Paule Aboua, responsable des mesures riveraines à la Direction de Zone Sud de l'OIPR	-Conseiller Pédagogique du Groupe scolaire DJE LOUKOU -Représentant du maire de la Commune d'Attécoubé -Enseignants - Élèves

*Tableau 18: Les activités réalisées dans les établissements scolaires de 2012-2016*

Comme l'indique le tableau, l'OIPR a mené deux actions de sensibilisation dans les établissements scolaires au cours de ces dernières années. Selon le responsable de communication de la direction générale, l'objectif était de former les élèves et leurs encadreurs, de les initier à la protection de l'environnement en vue d'assurer la relève demain en matière de conservation des parcs nationaux et réserves naturelles. Ainsi, la séance de sensibilisation organisée au groupe scolaire Ange Mikaël vise à instruire les élèves sur la nécessité de préserver le parc national de Taï. Pour atteindre cet objectif, la DZSO a fait une projection de film sur le parc. Ce moyen audio-visuel a permis aux spectateurs que sont les élèves et leurs encadreurs de

prendre des notes relatives aux potentialités touristiques du PNT. Pour preuve, voyons les planches qui suivent :



*Figure 44: Séance de projection de film au groupe scolaire Ange Mikaël, 2015*



*Figure 45 : Les spectateurs présents*

Source : DZSO de l'OIPR

Le film projeté dans le cadre de cette sensibilisation s'intitule « *Dianes et Colobes : une alliance de singes dans le parc national de Taï* ». Il lève le voile sur l'harmonie et la symbiose qui règnent sous la canopée du parc national de Taï. Il a visiblement émerveillé les spectateurs du jour. Afin d'évaluer la compréhension des spectateurs, des questions-réponses ont été administrées donnant droit aux gadgets.

Au niveau du groupe scolaire DJE LOUKOU, la sensibilisation a eu pour objectif de faire des écoliers des éco-citoyens. Après une instruction des enfants sur le parc national du Banco, ceux-ci ont été évalués à travers des questions-réponses. Pour faire des élèves des ambassadeurs de la préservation de l'environnement, des tee-shirts leur ont été offerts après chaque bonne réponse donnée à une question.



*Figure 46: Séance de question-réponses, 2014*

*Source : Direction générale de l'OIPR*

La sensibilisation des écoliers traduit la volonté de l'OIPR de contribuer à la formation des futurs écocitoyens. En effet, pour un mode de vie sain, les enfants doivent être éduqués de manière positive à l'environnement. Cette instruction a pour objectif de développer une conscience et un sens de la participation. De même, elle leur permet d'acquérir des connaissances sur les principes écologiques visant à trouver un équilibre entre la santé individuelle, celle de la société et de l'environnement.

### **1.1.2 Les conférences et projections de film dans les espaces publics**

L'éducation environnementale à travers les conférences publiques et les projections de films relatives aux aires protégées est une option utilisée, quelquefois, par certaines directions de zone, en l'occurrence celle du sud-ouest. En effet, elle vise à inciter les populations à connaître et apprécier les richesses floristiques et faunistiques des parcs nationaux et réserves. Cela pourrait les amener à s'impliquer dans leurs gestions. De même, ces activités ont pour objectif de faire découvrir les potentialités touristiques de ces espaces protégés aux publics. Durant la période de 2012 à 2016, l'OIPR a mené trois activités consignées dans le tableau.

Activités	Titre du film	Date	Lieu	Personnalités présentes
Projection de film	-« Les animaux du parc national de Taï » -« SOS forêt ivoirienne » -« Forêts secrètes »	25 juin 2015	Villa Kaïdin, sis à la riviera golf	-représentants des ministères -Diplomates -chefs d'entreprise -Représentants d'institution -DG OIPR -DG de fondation des parcs et réserves -DG de la Villa kaïdin
Projection de film		29 avril 2014	Buyo	-Autorités préfectorales -Acteurs de l'OIPR -les populations rurales
Projection de film	Dianes et colobes : alliance de singes dans le parc national de Taï	20 décembre 2013	San-Pedro	-Acteurs de la direction régionale de l'environnement Acteurs de l'OIPR -Populations

Tableau 19: Conférences et projection de film réalisées de 2012 à 2016

Les trois (3) activités de conférence et de projection de film menées au cours de la période indiquée promeuvent le parc national de Taï. La première tenue en 2015 est une initiation de l'OIPR en collaboration avec la GIZ et la fondation pour les parcs et réserves. Elle vise à sensibiliser les hautes personnalités sur les richesses en matière de faune et de flore du PNT et la nécessité de le préserver. À cet effet, trois films ont été diffusés. Selon le responsable de communication de la direction générale de l'OIPR, le premier intitulé «les animaux du Parc national de Taï » résulte de la recherche dans le PNT et se présente comme une compilation des captures vidéo des caméras pièges installées dans le parc. Ce film permet de voir dans leur habitat naturel des espèces animales dont la présence dans le parc n'était prouvée jusqu'alors que par des indices (empreintes, crottes, poils, plumes ou cris). Le second qui a pour titre « SOS, forêts ivoiriennes » est réalisé par la Fondation pour les chimpanzés sauvages. Ce film relate la vie des chimpanzés dans leur habitat naturel, la forêt, et les pressions qu'ils subissent du fait des actions de l'homme (braconnage, destruction de la forêt). Ce film est un appel à la prise de conscience sur les dangers qui planent sur cette espèce en particulier, mais en général sur toute

la diversité biologique des aires protégées. Le troisième film porte le titre « Forêts secrètes, secrets d'eaux ». Ce film est réalisé par Kaïdin le Houelleur. C'est une forme de sensibilisation des consciences à la préservation de l'environnement à travers l'art, notamment des créations artistiques éphémères dans le Parc national de Taï. Ces films projetés ont été commentés par le directeur général de l'OIPR. Ces commentaires ont visé à inciter les personnalités à s'impliquer dans la promotion de l'écotourisme dans ce parc. Cette phase de sensibilisation est traduite par l'image, ci-dessous :



*Figure 47: séance de sensibilisation par la projection de film, 2015*

*Source : direction générale de l'OIPR*

Cette sensibilisation semble toucher les participants dans la mesure où la projection de film a suscité des échanges sur la problématique de la conservation des aires protégées en Côte d'Ivoire.

La deuxième activité, quant à elle, s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation des populations rurales au respect de l'intégrité du PNT. Elle vise à amener les paysans du secteur d'ADK/V6 à renoncer à une quelconque reconquête des parcelles aménagées. Cette projection a réuni un nombre de public très important. Pour preuve, observons cette image.





*Figure 48: Les paysans de Buyo assistant à une séance de projection de film, 2014*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Cette projection de film a donné lieu aux acteurs de l'OIPR en l'occurrence le chef du secteur ADK/V6 de montrer les limites du parc aux paysans. La planche suivante présente l'agent forestier en pleine explication de la délimitation de l'aire protégée.



*Figure 49: L'agent forestier en pleine sensibilisation, 2014*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Les explications de l'agent de l'OIPR ont suscité un dialogue entre les paysans et les acteurs de l'entreprise afin de mieux cerner l'intérêt du respect de cette limite. À travers cette activité, l'entreprise démontre l'importance de la gestion participative du PNT.

La dernière conférence et projection de film réalisée au cours de la période indiquée plus haut s'inscrit dans le cadre de la quinzaine de l'environnement initiée par la direction régionale de l'environnement. La direction de zone sud-ouest de l'OIPR a été invitée à cette occasion pour une projection de film. Cette cérémonie

a réuni un nombre important de participants. En guise d'illustration, voyons l'image suivante :



*Figure 50 : Séance de projection de film à San-Pedro, 2013*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Cette projection de film intitulée « Dianes et colobes : alliance de singes dans le parc national de Taï » a instruit les publics sur les atouts du PNT. Elle les a sensibilisés sur le rôle que joue ce massif forestier dans la lutte contre le changement climatique. L'éducation environnementale à travers la projection de film dans les espaces publics permet de créer une saine émulation au niveau des populations et de leur inculquer les valeurs de la protection de l'environnement.

## **1.2 L'instauration d'un programme d'éducation environnementale dans quelques écoles primaires des DRENET de Soubré et de Guiglo**

La direction de zone sud-ouest, en collaboration avec le club PAN (Personnes-Animaux-Nature) a initié un programme d'éducation environnementale autour du parc national de Taï dans les écoles primaires des départements situés dans la zone du parc national de Taï. Le club PAN est une activité du Programme Éducation de la Wild Chimpanzee Foundation (WCF) mise en œuvre par la Cellule des Projets Environnementaux (CPE) de la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) de Soubré. Ce programme met en évidence dix leçons :

Leçons	Titre
Leçon 1	L'environnement
Leçon 2	Les forêts tropicales
Leçon 3	Les animaux et leur habitat
Leçon 4	La biodiversité
Leçon 5	Les espèces menacées
Leçon 6	Les chimpanzés
Leçon 7	Le rôle des animaux
Leçon 8	Les conflits entre humains et animaux
Leçon 9	Les aires protégées et ton rôle dans leur protection
Leçon 10	Le Parc national de Taï

*Tableau 20: Les différentes leçons dispensées par le club PAN*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Ce programme permet de constater que toutes les leçons dispensées par le club PAN concernent essentiellement la faune et la flore. Ces leçons sont dispensées les jours non ouvrables pour les écoles primaires, c'est-à-dire les mercredis et les samedis et entrent dans le cadre des activités extra-scolaires dites également activités de la vie scolaire. Ce programme se déroule sur toute l'année scolaire. En outre, notons qu'en plus des dix leçons précitées, les écoliers sont formés à la sensibilisation des parents.

Les activités du club PAN s'achèvent à la fin de l'année scolaire avec une journée festive et récréative dénommée « journée des parents ». Cette dernière est organisée dans l'une des écoles concernées par le programme dans chaque département. Cet événement réunit tous les parents d'élèves, les enseignants et les autorités de l'éducation nationale et administratives de la région ou de la ville. Au cours de cette journée, les enfants passent en revue toutes les leçons apprises et sensibilisent leurs parents réunis sur la nécessité de préserver le parc national de Taï. Il convient de noter que cette activité ne concernait que les établissements

primaires dont huit (8) sont de l'IEP (Inspection de l'Enseignement Primaire) de Taï issues de la DRENET de Guiglo et sept (7) de l'IEP de Soubré 1 de la DRENET de Soubré. Pour chaque année scolaire, le choix des écoles pour cette activité se fait en fonction des projets environnementaux qu'elles présentent. Ainsi, durant les années scolaires 2016, 2015 et 2014, voici les établissements primaires qui ont connu l'exécution de ce programme.

Années scolaires	Nombre d'établissements	Noms d'établissements	Nombre de participants
2015-2016	05	Gouléako, Sakré, Ziriglo Adamakro et Petit-Tiémé	262 élèves
2014-2015	15	Djouroutou, Daobly, Taï, Paule-Oula, Diero-Oula, Sakré, Ziriglo Para, Karie, Youkou, Amaragui Petit Tieme, Sarakagui Adamakro, Kouperou	700 élèves
2013-2014	16	Djouroutou, Daobly, Taï, Paule-Oula, Diero-Oula, Sakré, Ziriglo Para, Karie, Youkou, Amaragui Petit Tieme, Sarakagui Adamakro, Kouperou, Gouléako	818 élèves

*Tableau 21: Liste des écoles primaires ayant bénéficié des activités du PAN DE 2013 à 2016*

Comme on le constate dans le tableau, ci-dessus, l'éducation environnementale à travers les programmes instaurés par le club PAN connaît un succès dans la mesure où elle enregistre un nombre important de participants ou apprenants. Pour les trois années scolaires, sus citées, cette activité a mobilisé 1772 écoliers. Ce nombre démontre la volonté du club et l'OIPR à former des écocitoyens. Selon le rapport annuel de l'année 2016 (p.24) de la WCF « les résultats d'évaluation montrent que les connaissances des enfants ayant participé au programme du Club P.A.N. ont augmenté de 67% en moyenne ». Ce taux de connaissance acquis montre que l'éducation environnementale contribue à la formation des enfants. Notons que dans le souci de mieux faire comprendre les leçons, les cours sont dispensés en pleine nature. Pour s'en convaincre, observons les images, ci-dessous.



*Figure 51: Séance de cours à Taiï et à Adamankro, 2015*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Ces images mettent en évidence les conditions favorables dans lesquelles les enseignements sont dispensés. Le lieu idéal pour une éducation au sujet de l'environnement ne peut être qu'en pleine nature. Les enfants apprennent à adopter des comportements écocitoyens par le contact avec la nature.

L'OIPR, en plus de faire de l'environnement un objet d'éducation, inculque des savoirs relatifs à la résolution des problèmes environnementaux aux populations.

## **2. L'éducation pour l'environnement**

L'éducation pour l'environnement vise un changement de comportement, une adoption des gestes favorables à l'environnement. À travers cette approche, l'OIPR envisage de transformer les pratiques sociales en impliquant les populations dans la gestion des parcs et réserves. Dans ce contexte, il apprend aux individus à résoudre et à prévenir les problèmes environnementaux de même qu'à gérer les ressources collectives telles que la lutte contre les feux de forêt, l'accueil des touristes, la pratique de la pisciculture, l'élevage d'aulacode, etc. L'environnement devient un but. Cette forme d'éducation repose sur le courant de Robottom (Robottom (1993) in Cheriki-Nort, op.cit, p.24) : « une approche positiviste où il s'agit de faire adopter les comportements et les gestes qui semblent les plus favorables à l'environnement et qui sont dictés par les experts et les politiques ». Les actions d'éducation pour l'environnement menées par l'institution objet de notre étude sont : le théâtre scolaire, les compétitions scolaires et les émissions radiophoniques autour du PNT.

### **2.1 Le théâtre scolaire**

Le théâtre scolaire est une initiative de l'ONG Wild Chimpanzee Foundation en collaboration avec la direction de zone sud-ouest de l'OIPR et la Cellule des Projets Environnementaux (CPE) du Ministère de l'Education. Il vise à inculquer des comportements favorables à l'environnement aux populations riveraines du parc national de Taï. À cet effet, une tournée est organisée tous les deux ans dans les villages situés en périphérie de l'aire protégée. Les acteurs sont des élèves issus des établissements primaires et secondaires de la zone du parc. De 2012 à 2016, deux tournées ont été organisées. Ces campagnes de sensibilisation se présentent comme suivent :

Années	Date	Groupes de théâtre	Localités visitées	Nombre de spectateurs
2015	Avril	Sakré	Gouléako, Paulé-Oula, Port-Gentil	900
	Mai	Sakré	Tiélo-Oula, Ponan, Daobly	1200
	Juin	Djouroutou	Petit-Grabo, Poutou, Béoué, Djouroutou	1050
	Juin	Wonséaly	Kouamékro, Alexandrekro, Bertinkro, Wonsély	1300
2013	Avril	Lycée Municipale Taï	Taï	1900
	Mai	Wonséaly	Wonséaly	720
	Juin	Djouroutou	Djouroutou	1550
	Juin	Lycée Municipal de Taï	Gouléako	1080
Total			15 villages	9700

*Tableau 22: Informations sur les différentes tournées de théâtre autour du PNT*

**Source : DZSO**

Durant la période de 2013 à 2015, huit (8) tournées théâtrales ont été organisées dans 15 villages. Ces tournées ont mobilisé 9700 spectateurs. Le thème développé au cours de ces campagnes est « Protégeons les chimpanzés, nos cousins de la forêt et le PNT, leur habitat ». À partir de ce thème, deux pièces ont été réalisées. Selon le rapport annuel de la WCF (2013, p.12), la

*première explique l'origine du totem chimpanzés chez certaines populations » et la deuxième « présente un conflit entre un chef de famille qui a acheté la viande de chimpanzé pour une grande réception et les jeunes du village qui font la sensibilisation et le dénoncent à l'OIPR, puis au chef du village.*

L'exécution de ces pièces vise la sensibilisation des populations rurales à la préservation des chimpanzés. À cet effet, des bulletins d'informations et des prospectus sont distribués aux spectateurs. Des sessions de discussions sont également engagées entre les acteurs forestiers et les populations rurales. Cette campagne d'éducation environnementale a permis au monde rural de prendre des initiatives dans le sens de la préservation du PNT.

## 2.2 Les compétitions scolaires

Les compétitions scolaires sont des approches communicationnelles adoptées par certaines directions de zone afin d'impliquer les élèves et la corporation enseignante dans les actions d'écocitoyenneté. Elles sont une routine dans la zone du parc national de Taï. En effet, chaque année scolaire, une activité de compétition inter-écoles est organisée par l'ONG Wild Chimpanzee Foundation en collaboration avec la direction de zone sud-ouest de l'OIPR pour renforcer les valeurs écocitoyennes. Ces concours se présentent sous diverses formes. Ceux, menés dans la période de 2012 à 2015 sont consignés dans le tableau, ci-dessous :

Nom du concours	Date	Nombre de participants	Nom du gagnant
Eco-wozo	Avril-mai 2015	6 écoles	Sioblo-Oula
Concours de dessin (mon panneau pour le PNT)	Mars 2013	20 élèves	Lagba Willy
Génie éco-nature	Février-mars 2012		Groupe scolaire Djapagui
Eco-contes	Février-mars 2012		École de Karié

Tableau 23: Les différents types de concours menés autour du PNT

Toutes ces activités consignées dans le tableau visent à éveiller les consciences pour la préservation du PNT. D'abord, l'éco-wozo est une compétition fondée sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet portant sur la conservation de la biodiversité. Les gagnants de ce concours obtiennent une visite guidée dans le parc national de Taï. Pour l'édition de 2015 dénommée «meilleure *Action Environnementale* », le lauréat a été l'établissement primaire Sioblo-Oula. La victoire de cet établissement se justifie par le fait que son projet a mis en évidence la sensibilisation à la fois dans les écoles et dans des villages environnants. En plus de cela, les élèves de cette école avaient créé un jardin biologique contenant du



manioc, de l'aubergine, des arachides et du maïs. Cette compétition est une approche qui permet chaque année, en plus des élèves et enseignants, d'impliquer les élus locaux, les chefferies traditionnelles et les opérateurs économiques riverains dans la gestion de l'environnement. Ensuite, le concours de dessin dénommé « mon panneau pour le PNT » est une compétition qui vise à amener les écoliers à réaliser des panneaux de sensibilisation sur la préservation des chimpanzés. La compétition s'est déroulée par la sélection de 20 élèves sur 120 compétiteurs dans les six circonscriptions de l'enseignement primaire autour du PNT. Le lauréat est l'élève Lagba Willy inscrit au CM2 à l'école de Buyo. Le chef-d'œuvre de cet écolier se présente comme suit :



*Figure 52 : Le panneau présentant le dessin du vainqueur, 2015*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Ce concours se présente comme un moyen pour apprendre aux élèves à concevoir des affichages qui ont pour vocation de sensibiliser les publics à la conservation de l'environnement.

En plus du concours de dessin, le Génie éco-nature est une compétition qui a pour objectif d'inciter les élèves à créer des spectacles relatifs à la préservation du PNT en vue de la sensibilisation des populations rurales. Ce concours met en évidence la créativité des écoliers. L'édition de 2012 s'est déroulée à Karié dans le département de Doba. Selon le rapport annuel de la WCF (2012, p. 12) « l'école de Karié déclarée lauréate, a émerveillé le jury par les incantations faites afin d'exorciser le mal de la terre aride et des forêts stériles qui planent dans le canton

Patokloa des Kroumen de l'espace Tai ». L'image de la prestation de cette école se présente comme suit :



*Figure 53: Prestation de l'école de Karié, 2012*

*Source : Dzso de l'OIPR*

Cette prestation, pleine d'enseignement, est une invitation des paysans à adopter un comportement écocitoyen. Les parents présents à ce spectacle ont été touchés par la sensibilisation de leurs enfants.

L'éco-conte quant à lui, s'inscrit dans la même optique que l'activité précédente. Il a été organisé en 2012 à Djapagui dans la sous-préfecture de Doba. Le lauréat de ce concours a été le groupe scolaire de Djapagui. La victoire de cette école résulte du conte dit par les élèves qui a moralisé le public. Selon WCF (2012, p.12) le résumé de cette pièce mentionne qu'un père braconnier qui a tué le dernier varan dans une forêt n'a pu guérir son fils qui n'avait besoin que de l'excrément d'un varan pour ne pas perdre la vie. La prestation du lauréat se présente comme suit :



*Figure 54 : prestation du lauréat, 2012*

Source : DZSO de l'OIPR

L'éco-conte est une démarche qui permet d'expliquer les liens de cause à effet pour assurer la préservation de l'environnement. C'est un moyen pour les écoliers de contribuer à la sensibilisation de leurs parents.

### **2.3 Les émissions scolaires radiophoniques autour du parc national de Taï**

Les radios de proximité sont des puissants moyens de transmission des messages forts de conservation aux populations riveraines. C'est pourquoi depuis quelques années, la direction de zone sud-ouest et la Wild Chimpanzee Foundation (WCF) s'emploient à les mettre à contribution. Deux types d'émission, proposées par la Cellule des Projets Environnementaux (CPE) du Ministère de l'Éducation nationale, sont produites et diffusées sur les antennes de cinq (5) radios de proximités dans la zone périphérique du PNT depuis 2010. Le tableau, ci-dessous, présente ces radios ainsi que leurs situations géographiques.

Radios locales	Situation géographique	Radios régionales	Situation géographique
Radio Zagné FM	Zagné	Radio la Voix de la Nawa	Soubré
Radio Buyo	Buyo	Radio régionale du Cavally	Guiglo
Radio la voix de Guinglo	Guiglo		

*Tableau 24 : Liste des radios de proximité diffusant des émissions relatives au PNT*

La contribution de ces radios à la sensibilisation des populations riveraines pour la conservation du parc se traduit par la réalisation des spots en français et en langue locale, des reportages et des émissions. Selon le responsable de communication de la DZSO, de 2012 à 2016, ces radios ont produit entre « 2500 et 300 spots de sensibilisation ». Au niveau des émissions, il en existe deux types : « l'écocitoyen » et « le parc national de Taï ». Cependant, la première concerne les élèves. En effet, « l'écocitoyen » est une émission d'éducation environnementale à laquelle participe une trentaine d'élèves (filles et garçons) issus des écoles d'une inspection de l'enseignement primaire riveraine du parc. Les participants ont pour rôle de traiter un sujet relatif à la conservation du parc national de Taï. Cette émission se déroule sous la supervision des coordonnateurs de la CPE. Elle s'articule autour de trois (3) rubriques et dure « 60 minutes ». Ses trois rubriques sont : « Eco-découverte, Coup de gueule et éco-alternatives ». Dans la première, il est question de la présentation de l'importance du sujet du jour. La deuxième se caractérise par la dénonciation des actions anthropiques provoquant la destruction du PNT. La dernière consiste à faire des propositions d'approches pour une implication effective des populations dans la gestion du PNT.

Ainsi, le 8 juillet 2012, une émission ayant pour thème : « Parc national de Taï, un trésor pour nous les enfants, adultes de demain ! » a été diffusée sur les antennes de radio Buyo (au Nord-est du parc). « Trente (30) élèves de l'école de Buyo »<sup>34</sup> ont

<sup>34</sup> Propos recueilli au cours d'un entretien à la DZSO, le 28 /12/15.

participé à cette émission, en présence des coordonnateurs de la CPE, des autorités invitées et du chef de secteur d'ADK/V6. L'émission du jour a comporté trois rubriques caractérisées chacune par un décryptage de planche pédagogique. La première planche se présente comme suit :



*Figure 55: planche pédagogique, 2012*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Le décryptage de la planche par les élèves révèle selon le responsable de communication de la DZSO :

- *une abondance de forêts abritant une exceptionnelle biodiversité avec ses ressources naturelles très peu agressées, rappelant l'époque des indépendances*
- *les aires protégées se confondent au domaine rural ;*
- *Les élèves ont fait remarquer que ces conditions sont propices au bien-être des populations (autosuffisance alimentaire, abondance des pluies, bonnes récoltes des produits agricoles, moins de gaspillage des ressources).<sup>35</sup>*

Ce commentaire des écoliers démontre qu'ils connaissent réellement le bien-fondé de l'existence des forêts. Ils ont à l'esprit les nombreux services que les ressources forestières procurent à l'être humain. La deuxième planche est la suivante :

---

<sup>35</sup> Propos recueilli au cours d'un entretien à la DZSO, le 28 /12/15.



Figure 56: *Planche pédagogique, 2012*

Source : *DZSO de l'OIPR*

À travers le décryptage de cette planche, les élèves ont livré les commentaires suivants :

- *les défrichements abusifs et autres mauvaises pratiques agricoles;*
- *la recherche du gain facile à travers le braconnage ;*
- *l'exploitation minière ;*

*Les élèves ont été amenés à se prononcer sur les conséquences de ces actes. Ils ont sur ce point parlé de :*

- *rareté des pluies*
- *plantations peu productives,*
- *migrations des populations vers le Parc national de Tai.*<sup>36</sup>

Le décryptage de la planche, ci-dessus, atteste une prise de conscience par les élèves sur les actions anthropiques de l'homme sur l'environnement. Ils dénoncent donc les mauvaises pratiques des populations rurales. La dernière planche est la suivante :

---

<sup>36</sup> Propos recueilli au cours d'un entretien à la DZSO, le 28 /12/15.



Figure 57: *planche pédagogique, 2012*

Source : *DZSO de l'OIPR*

La troisième planche a été nommée par les élèves la planche de l'espérance et du rêve à réaliser.

*Les élèves, en purs éco-citoyens, ont fait ressortir dans la rubrique « éco-alternatives » les bonnes pratiques pour restaurer le couvert végétal : le reboisement ; la sensibilisation sur la protection des aires protégées ; la promotion des activités génératrices de revenus ; les visites guidées dans le Parc national de Taï; l'éducation environnementale en milieu scolaire.<sup>37</sup>*

Ces commentaires des écoliers traduisent des actions préconisées pour la restauration du couvert forestier en Côte d'Ivoire, en général, et du parc national de Taï, en particulier. Ce décryptage met également l'accent sur des actions à mener pour une implication effective des populations dans la gestion du PNT.

En somme, l'animation de cette émission impliquant les écoliers a permis aux gestionnaires du parc de Taï et les acteurs de l'Éducation nationale de Buyo d'évaluer les connaissances environnementales des élèves. Notons que ces derniers constituant les acteurs de développement de demain pourraient mieux préserver les parcs s'ils connaissent leur utilité. De même, cette émission a permis aux élèves de

---

<sup>37</sup> Propos recueilli au cours d'un entretien à la DZSO, le 28 /12/15.

renforcer leurs connaissances et de prendre des résolutions en faveur de la préservation de l'environnement.

#### **IV. LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION**

Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, l'OIPR mène une vaste campagne de sensibilisation depuis quelques années. Ces différents types de campagne sont : campagnes de communication dialogique, campagnes de panneauage et les éditions.

##### **1. Les campagnes de communication dialogique**

Communiquer dans le cadre de la préservation de l'environnement, c'est informer les publics mais surtout savoir les écouter afin de connaître leurs attentes et leurs craintes. Cette attitude de dialogue est indispensable à toute action d'information si on veut que celle-ci soit perçue et efficace. Selon l'UICN (2002, p. 17), « souvent des politiques de communication ont échoué faute de mettre en œuvre ce principe de base ; chacun estime pourtant bien l'appliquer, mais parfois il est seul à le penser ». Cette assertion permet d'affirmer que le dialogue est fondamental dans toute campagne de sensibilisation. C'est pourquoi l'OIPR en a fait une priorité dans sa stratégie de communication avec les populations locales. En effet, dans le souci d'amener les communautés riveraines à adopter un comportement écocitoyen, l'entreprise objet de notre étude effectue souvent des déplacements vers ces populations afin d'échanger avec elles. Les objets de ces échanges sont divers. Nous les avons regroupés selon les thèmes suivants : le respect de l'intégrité des parcs et réserves et la lutte contre l'orpaillage dans les PNR.

##### **1.1 Le respect de l'intégrité des parcs et réserves**

Le non-respect des limites des espaces protégés est souvent source de conflit entre les paysans et les acteurs de l'OIPR. C'est pourquoi l'institution a décidé de rencontrer régulièrement les populations vivant aux périphéries des PNR pour les



sensibiliser sur le respect de l'intégrité de ces espaces protégés. Les actions menées dans ce sens au cours de ces dernières années sont :

Direction de zone	Date	Villages	Départements	Personnalités présentes
DZSO	27 mai 2016	Sarakadji	Soubré	-Sous-Préfet d'Oupoyo -Chefs traditionnels
DZS	26 mai 2016	Djidjikro	Grand-Lahou	-Autorités municipales -Autorités préfectorales -Chefs traditionnels
DZS	24 mai 2016	Irobo	Jacqueville	Autorité préfectorale de grand-Lahou et de Jacqueville
Direction générale	21 juillet 2014	Abidjan-Agban	Abidjan	-Représentant du groupe SIFCA -Chef du village -Notables

*Tableau 25: Activités de sensibilisation portant sur le respect de l'intégrité des PNR réalisées de 2014 à 2016*

Dans le but d'amener les populations riveraines à renoncer à une quelconque reconquête des parcelles aménagées et à s'approprier la politique de conservation des PNR, l'OIPR a mené de nombreuses activités au cours de la période de 2014 à 2016 comme l'atteste le tableau 21. Parmi ces activités, celles menées au cours de l'année 2016 constituent une caravane de sensibilisation et s'inscrit dans le cadre du projet CORENA. Cette campagne résulte de l'insuffisance d'information sur les PNR constatée par les acteurs de l'OIPR pendant leurs missions. La caravane a débuté à Irobo pour s'achever à Fronan dans le département de Katiola. Les parcs et réserves autour desquels les sensibilisations ont tourné sont : les parcs nationaux d'Azagny, de Taï, du Mont Sangbé et la réserve de faune et de flore du Haut-Sassandra. Ces rencontres de sensibilisation ont été meublées de projections de film, de communications sur les résultats des aménagements effectués au sein des PNR et des risques de reconquête et des séances de question-réponses. Cette

caravane a réuni de grand nombre de populations rurales dans les différentes localités. L'image, ci-dessous, atteste cette affirmation.



*Figure 58 : Public présent à la caravane de sensibilisation à Sarakadji/Oupoyo , 2016*

*Source : DZSO*

Le monde réuni au cours de ces campagnes de sensibilisation démontre l'intérêt que les populations locales accordent aux aires protégées. Les séances de question-réponses ont permis également au public d'échanger avec les agents de l'OIPR sur leurs besoins et les raisons de leurs infiltrations dans le parc. À travers ces échanges, les agents forestiers ont tenu en toute confiance un langage de vérité face aux populations présentes sur d'éventuelles tentatives de recolonisation des espaces et sur les sanctions qu'elles encourtent.

En outre, l'appropriation de la politique de conservation a, aussi, été l'objet de campagne de sensibilisation dans la capitale économique, c'est-à-dire Abidjan. En effet, dans le cadre de son programme d'IEC, la direction de zone sud en collaboration avec le groupe SIFCA a organisé une séance de sensibilisation le samedi 21 Juin 2014 au foyer d'Abidjan-Agban. Notons que ce village est situé dans la commune d'Attécoubé à proximité du parc national du Banco. Cette action de communication vise à amener les populations à s'inscrire dans le processus de la conservation de ce parc. Elle a rassemblé un grand nombre de chefs traditionnels ainsi que des villageois. Voici les participants de cette campagne de sensibilisation.



*Figure 59: Sensibilisation des populations d'Abidjan-Agban, 2014*

*Source : direction générale de l'OIPR*

La présence de tous ces participants, notamment les chefs traditionnels, montre que la préservation du PNB s'inscrit dans la vision des populations riveraines. La rencontre a, aussi, été l'occasion pour les autorités traditionnelles d'échanger avec les agents de l'OIPR sur les mesures à prendre pour une meilleure conservation du parc. Ces premières ont, également, exprimé leur besoin à l'entreprise. Ces besoins se résument à la réhabilitation de l'école primaire du village et le financement des activités génératrices de revenus. L'analyse de ces besoins exprimés démontre que les populations locales sont conscientes des avantages que l'écotourisme dans le parc doit leur procurer. Afin de répondre immédiatement à quelques demandes exprimées, le groupe SIFCA a offert « 30 fourneaux économiques au village »<sup>38</sup>. Ces dons contribueront à la croissance économique du village. À travers ces actions les villageois ont exprimé leur volonté de s'impliquer davantage dans le processus de la conservation du parc.

## **1.2 La lutte contre l'orpaillage dans les PNR**

Le phénomène de l'orpaillage clandestin dans les PNR est aussi un sujet abordé par l'OIPR au cours de ses rencontres avec les populations. En effet, ce phénomène a pris de l'ampleur dans les aires protégées depuis quelques années. Les PNR victimes de l'orpaillage clandestin sont les parcs nationaux de Taï et de la

---

<sup>38</sup> Propos recueillis au cours d'un entretien à la direction générale, le 02/09/15.

Comoé et la réserve de faune et de flore du Haut-Bandama. Pour mettre fin à ce fléau qui menace les espaces protégés, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves a décidé d'organiser des rencontres d'échanges avec les populations riveraines afin de leur expliquer les inconvénients de cette activité illicite. Au niveau du parc national de Taï, la direction de zone sud-ouest a rencontré les populations du village de Liagui situé dans la sous-préfecture d'Oupoyo le 24 mars 2014. Selon le responsable de communication de cette direction de zone, plus d'une vingtaine de villages et de campements situés aux alentours de ce village ont pris part à cette rencontre d'échange. L'objet de la rencontre était « les dangers de l'orpaillage clandestin dans le parc national de Taï ». Par l'entremise d'une communication dialogique, les acteurs de l'OIPR ont fait comprendre à la population les impacts négatifs de l'orpaillage sur les ressources naturelles et sur les êtres humains.



*Figure 60 : communication du chef de secteur Soubré à Liagui, 2014*

**Source : DZSO de l'OIPR**

L'intervention de l'agent forestier a été une invitation aux populations à s'inscrire dans la lutte contre l'orpaillage. Cette invitation semble être entendue par les populations locales dans la mesure où le dialogue leur a permis de comprendre que les objectifs poursuivis par l'OIPR présentent de nombreux intérêts pour eux. De même, cet échange dialogique leur a permis d'être plus proche de l'entreprise et de sympathiser avec elle.

Toutes ces actions menées autour des aires protégées les plus touchées par le phénomène de l'orpaillage, montrent la volonté de l'Office Ivoirien des Parcs et

Réserves de mettre fin, définitivement, à cette activité illégale en sollicitant une franche collaboration des populations riveraines.

## **2. Les campagnes de panneautage**

Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, l'OIPR mène des campagnes de panneautage. En effet, depuis longtemps, les panneaux se sont imposés comme l'un des médias les plus importants pour la communication dans un espace public. Ils permettent de toucher n'importe quelle personne en déplacement sur son trajet ou pendant ses loisirs. En ce qui concerne la promotion de l'écotourisme, deux types de panneaux existent : les panneaux de sensibilisation et les panneaux de promotion.

### **2.1 Les panneaux de sensibilisation**

Les panneaux d'affichage sont très importants pour la diffusion d'une information à un grand nombre de personnes sans avoir à faire parvenir le message à chacun des destinataires. Ils se présentent sous diverses formes selon qu'ils sont réalisés en zone urbaine ou rurale (le long des routes) ou dans les transports. Ainsi, on a les affichages urbains, routiers et dans les transports. Parmi ces différents types d'affichage, les panneaux routiers sont les plus utilisés par l'OIPR pour communiquer avec son grand public. La création de ces panneaux d'affichage à des carrefours et entrées des villages riverains aux PNR présente beaucoup de retombées positives pour l'entreprise. En effet, l'efficacité de l'affiche repose, majoritairement, dans l'effet de surprise ménagé chez l'individu. Grâce à cet effet, elle peut faire véhiculer un message profitant de son désarroi momentané et de la seconde attention consacrée au stimulus. L'affiche force le regard de tout passant, il lui est donc difficile d'y échapper. Par exemple, à l'entrée du village de Pocréagui, situé dans le département de Méagui à une vingtaine de kilomètres du parc national de Taiï, précisément du secteur Djapagui, un panneau routier sensibilisant les populations rurales sur les activités illicites dans le parc est installé. Il se présente comme suit :



*Figure 61: Panneau de sensibilisation installé à l'entrée du village de Pocréagui/Méagui, 2015*

*Source : Nous-même*

Ce panneau routier sensibilise les publics sur les activités d'orpaillage, de chasse, de pêche et de défrichement agricole dans le parc. L'intérêt pour l'OIPR de communiquer à travers cet affichage réside en trois points essentiels.

D'abord, le panneau ne se contente pas d'être une image gratuite plus ou moins pour l'œil. Il fait partie d'un véritable réseau de communication qui relie l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves à la population rurale en vue de porter à sa connaissance son existence et ses missions et dans le meilleur des cas de l'amener à modifier son comportement vis-à-vis du parc.

Ensuite, l'affiche permet de persuader les paysans. En effet, ce que peut proposer l'affiche aux paysans, c'est un répertoire des significations qui pénètrent profondément le psychisme de chaque agriculteur. Ces significations peuvent induire chez ce dernier des sentiments complexes tels que la confiance en l'entreprise, l'adhésion, etc.

Enfin, l'affiche permet de contribuer à la rééducation de la population rurale. C'est une véritable force vitale qui va modifier progressivement la sensibilité des paysans et leur mode de réaction à l'environnement. L'affiche en tant qu'une structure dotée de formes et de couleurs peut engendrer au sein de la corporation paysanne de nouvelles habitudes de perception.

Dans les aires protégées, il existe, également, des panneaux de sensibilisation. Ces panneaux sensibilisent les écotouristes sur la préservation de la faune et de la flore. Pour preuve, observons cette image du parc national du Banco.



Figure 62: panneau de sensibilisation installé dans le PNB, 2016

Source : Nous-même

Le message inscrit sur ce panneau, est une invitation aux écotouristes à prendre conscience de l'importance de la faune et de la flore.

## 2.2 Les panneaux de promotion

Afin de promouvoir les potentialités touristiques des parcs et réserves, l'OIPR en collaboration avec ses partenaires a initié une campagne de panneauage. Selon le responsable de communication de la direction générale de l'OIPR dix panneaux routiers de 12 m<sup>2</sup> et 24 m<sup>2</sup> ont été implantés dans huit localités à l'intérieur du pays et à Abidjan dans le courant du mois de décembre 2015. Ces localités sont : Bondoukou, Man, Danané, Yamoussoukro, Toumodi, Grand-Lahou, San-Pédro et Abidjan. Ces panneaux sont installés à des lieux stratégiques des villes sus citées.

Ils présentent les produits touristiques des parcs et réserves situés dans ces localités. En guise d'illustration, voyons ces images :



*Figure 63: Panneau de promotion du PNB  
installé à Abidjan, 2016*



*Figure 64 : Panneau de promotion du  
PNC installé à Grand-Lahou, 2016*

*Source : Nous-même*

Ces deux panneaux routiers sont installés sur deux grands axes. Le premier est situé sur l'autoroute du nord dans la commune d'Adjamé et le second à Grand-Lahou sur l'axe de San-Pedro. La présentation des produits touristiques du PNB et du PNA ne laisse indifférent aucun passager. Ces images forcent le regard des individus et les incitent à visiter ces aires protégées. Ces exemples sont légions dans les autres parcs et réserves. En plus des campagnes de panneautage, l'OIPR a aussi recours aux éditions pour sensibiliser les publics.

### **3. Les éditions**

Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, l'OIPR a recours aux outils d'éditions pour faire connaître les potentialités touristiques des PNR et inciter les populations à pratiquer l'écotourisme. Ces techniques d'édition sont généralement des brochures ou des dépliants. En effet, la plupart des activités de sensibilisation organisées par les directions de zone dans les villes sont sanctionnées par une distribution de brochures ou de dépliants. De même, certaines directions de zones, en l'occurrence celle du Sud-ouest, offre des dépliants à tout visiteur de la direction. Il existe quatre types de dépliants relatifs aux atouts touristiques du PNT. Ces différents modèles se présentent comme suit :





Figure 65 : Les différents modèles de dépliant du PNT,2015

Source : DZSO de l'OIPR

Le premier modèle présente les produits touristiques du PNT. Le second concerne la présentation de l'Ecotel Touraco et son restaurant. Le troisième met en évidence les différents cours d'eau qui prennent leurs sources ou traversent le parc. Le dernier présente la situation géographique du parc, la flore et la faune. Ces différents types de dépliants permettent aux populations de mieux s'enquérir sur le parc. Ces différents supports de promotion permettent de montrer la richesse d'informations en décrivant les produits touristiques du PNT, les offres et services fournis par l'OIPR et les communautés locales.

### Conclusion partielle

Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, l'OIPR a recours à de nombreuses actions de relations publiques en l'occurrence les événements, les concours, l'éco-éducation c'est-à-dire la formation et les campagnes de sensibilisation. Toutes ces actions permettent de communiquer sur la visibilité et l'image des parcs et réserves. Aussi, elles permettent de lutter contre la dégradation des aires protégées.

## **CHAPITRE III : LES RELATIONS DE CONFIANCE DANS LA GESTION PARTICIPATIVE DES PARCS ET RESERVES**

Le mode de gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire, est passé de l'approche exclusive à la gestion participative. Le mode exclusif qui visait à repousser les différentes populations riveraines des ressources naturelles hors des limites du territoire protégé devient rapidement contesté pour des raisons d'éthique et d'équité sociale envers les parties prenantes. Quant à la nouvelle approche, elle a été adoptée par les gestionnaires afin de concilier conservation de la biodiversité et développement socio-économique des populations riveraines. L'un des outils efficaces de ce mode de gestion est la communication. Cependant, les gestionnaires des PNR et leurs parties prenantes se trouvent rarement en situation parfaite de communication. Dans le but de créer des liens réciproques de communication, de compréhension, d'acceptation et de coopération avec ses publics, l'OIPR a recours aux relations publiques. Ce chapitre est articulé autour des points suivants : les relations de l'OIPR avec les parties prenantes, les relations avec les médias et les relations avec les leaders d'opinion.

### **I. LE SYSTEME RELATIONNEL DE LA GESTION DES PNR**

Les aires protégées de nombreux pays en Afrique en l'occurrence la Côte d'Ivoire représentent de véritables casse-têtes pour les gestionnaires : comment préserver la biodiversité tout en permettant aux parties prenantes de se développer économiquement ? La réponse à cette question semble résider dans la gestion participative. Cette approche a été employée abondamment dans la gestion des PNR afin d'impliquer les parties prenantes dans les prises de décision et la réalisation des projets. Par gestion participative, l'on entend « une approche de conservation qui reconnaît et implique les communautés locales comme partie intégrante de conservation de la biodiversité » (Office Burundais pour la protection de l'environnement, 2015, p.13). Dans le processus de la conservation des PNR, les parties

prenantes jouent un rôle déterminant et développent des relations harmonieuses avec l'OIPR grâce aux relations publiques.

### **1. La gestion participative des PNR : un système d'acteur en interaction**

La gestion du réseau des aires protégées en Côte d'Ivoire se révèle comme un système dans lequel plusieurs acteurs sont en interaction. Ces acteurs sont pour la plupart des parties prenantes. On entend par partie prenante, « tout groupe ou individu qui peut affecter ou qui peut être affecté par la réalisation des objectifs de l'entreprise » (H. Mintzberg et al., 1999 in Robert Freeman, 2017, p.3). Dans le cadre de la gestion des aires protégées, l'OIPR dispose de deux types de parties prenantes : primaires et secondaires. Les parties prenantes primaires sont des « agents organisationnels en relation directe et déterminée contractuellement, comme son nom l'indique, avec l'entreprise (ou encore qualifiées de « parties prenantes contractuelles » (Robert Freeman, idem). Elles ont été les premières à avoir été mises en évidence, fondant ainsi une conception partenariale au regard des relations dressées avec l'entreprise. Elles se présentent comme suit : le comité de gestion locale (CGL), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, le Centre de Recherche en Ecologie (CRE), le Wild Chimpanzee Foundation (WCF), le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS). Les relations de l'OIPR avec ses parties prenantes primaires se présentent comme suit :

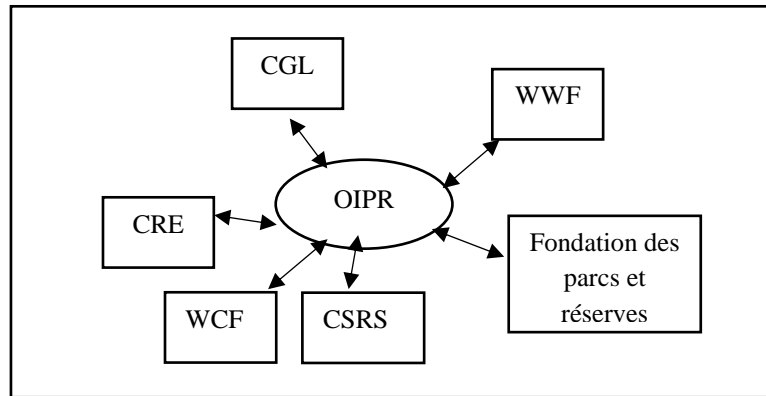


Figure 66: Les relations de partenariat de l'OIPR avec ses parties prenantes primaires

Source : Nous-même

Dans cette relation de partenariat développée par l'entreprise et ses parties prenantes primaires, les rôles sont multiples et divers. Au niveau des comités de gestion locale, ils contribuent de façon directe à la gestion des PNR. Tous les parcs et réserves sont dotés, chacun, d'un comité de gestion locale présidé par le préfet de département ou de région dont dépend la plus grande superficie du parc et de la réserve. Le CGL participe aux prises de décisions et aux sensibilisations des publics. En ce qui concerne le WWF, il intervient dans la gestion parc national de Taï. Son appui pour la conservation et le développement de ce parc relève de son premier projet de conservation en 1988. Ses interventions se résument en quatre phases qui sont : l'éducation environnementale, la surveillance, le suivi-écologique et les mesures riveraines. La fondation des parcs et réserves, quant à elle, a pour objectif majeur de consacrer des financements (Francis Lauginie, *op.cit*, p.407) considérés comme « des deniers privés, soit à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, soit à des actions identifiées ou approuvées par celui-ci ». Aussi, ses relations avec l'OIPR se font sous la forme contractuelle d'un programme triennal et de plans d'exécution annuels. Le CRE, pour sa part, a pour mission principale d'organiser, de coordonner et d'animer les recherches sur les écosystèmes et les ressources naturelles, en particulier les parcs, les réserves, les forêts classées et les sites sacrés. Ses activités s'articulent autour de deux axes prioritaires de recherche.

Dans un premier temps, il développe une gestion intégrée des écosystèmes naturels et conservation de la biodiversité et dans un deuxième temps, il gère de façon intégrée des Écosystèmes Anthropisés (Écosystèmes urbains et péri urbains). En ce qui concerne la WCF, depuis 2004, elle développe et met en œuvre un plan d'action à l'intérieur et autour des parcs et réserves. Dans le parc national de Taï, sa mission consiste essentiellement à préserver les espèces menacées telles que le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest, le colobe rouge, l'hippopotame pygmée, le céphalophe de Jentink, le céphalophe zèbré et la mangouste du Libéria. Aussi, ses activités sont-elles axées sur la conservation, l'application des lois relatives à la conservation des ressources naturelles, le biomonitoring, l'éducation environnementale et les actions de sensibilisation contre le braconnage. La fondation y mène également des recherches pour améliorer les actions de conservation de la nature. Au niveau du Centre Suisse de Recherche Scientifique, son intervention est relative à la gestion du parc national de Taï. Ses activités dans cet espace protégé se développent d'une part autour des recherches portant sur la botanique, les singes et les chimpanzés et d'autre part autour des initiatives innovantes dans le domaine de conservation (biomonitoring).

En ce concerne les parties prenantes secondaires, elles regroupent « les agents situés autour de l'organisation envers lesquels son action se trouve avoir un impact mais sans pour autant se trouver en lien contractuel » (Robert Freeman, op.cit, p.3). Elles fondent une conception sociétale des relations entre l'organisation et son environnement. Dans le système de gestion des parcs, les parties prenantes secondaires sont : les populations riveraines, les médias, les Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD), les Comités Locaux de Sensibilisation (CLS), les mairies, les conseils généraux, les directions départementales et régionales du tourisme et les ONG.

## **2. Les relations publiques : L'épine dorsale de l'approche participative**

Dans le processus de la gestion participative des parcs et réserves, les relations publiques jouent un rôle important. Elles permettent à l'OIPR de gérer ses relations avec les parties prenantes et faciliter la compréhension des messages émis. En effet, tout comme un message peut être diffusé sans être reçu, un message peut être reçu sans être compris. Afin de favoriser une bonne réception du message et une influence sur le comportement des parties prenantes, la communication s'établira avec d'autant plus d'efficacité que s'il existe une relation entre les interlocuteurs. Dans ce contexte, le rôle des relations publiques est de s'assurer qu'il existe « une liaison en état d'acheminer efficacement un message » (Stephane Billiet, op.cit, p.70) entre les acteurs forestiers et les parties prenantes. Les relations de confiance suscitent une franche collaboration dans la gestion des aires protégées. L'auteur mentionné dans les lignes précédentes soutient cette idée lorsqu'il affirme : « meilleures seront les liaisons, plus efficace sera la communication » (idem). Si l'on considère l'OIPR et ses publics comme un groupe interdépendant, l'efficacité de la gestion des PNR réside dans la qualité des relations qui s'établissent entre ses acteurs. Dans le processus de la gestion des PNR, il est essentiel que les parties prenantes primaires et secondaires participent à toutes les discussions sur les différents projets. Cette participation peut établir un équilibre entre les aspects économiques des aires protégées et la nécessité de protéger les ressources environnementales. La collaboration de l'OIPR avec ses parties prenantes se traduit par la cogestion. Cette dernière s'articule autour de la participation aux prises de décision et la création d'emploi en amont et en aval des parcs et réserves.

## **3. Les relations de nature citoyenne de l'OIPR avec ses parties prenantes: une relation gagnante-gagnante**

Dans la gestion des PNR, l'OIPR est conscient que le contrat est préférable à la contrainte. Plutôt que de répondre par la violence à l'instabilité sociale et aux conflits fonciers, l'entreprise définit un mode opératoire beaucoup plus efficace : le

paternalisme et le patronat. L'OIPR assume sa responsabilité sociale à travers l'alphabétisation, les ateliers de formation des journalistes et le mécénat ou don.

### **3.1 L'alphabétisation fonctionnelle pour la conservation des PNR**

Apprendre à lire et à écrire aux populations riveraines afin de mieux décrypter les messages relatifs à la préservation des aires protégées est un objectif poursuivi par l'OIPR. En effet, l'analphabétisme accentué dans le monde rural est un facteur important de la dégradation de la biodiversité. Selon le responsable de la communication de la direction de zone sud-ouest, « au sein de la communauté locale du parc national de Taï, le taux d'analphabétisme est estimé à 60% »<sup>39</sup>. Ce taux élevé tend à compromettre les efforts quotidiens déployés par l'OIPR et ses partenaires pour lutter contre les multiples pressions exercées sur le parc et préservées la diversité biologique. L'analphabétisme des populations riveraines se traduit, entre autres, par une mauvaise interprétation des messages de sensibilisation audio, vidéo, sur supports imprimés et panneaux de signalisation ; et une mauvaise compréhension de la réglementation régissant la protection de la nature en général, et du parc national de Taï en particulier. Ces difficultés conduisent en définitive à une participation limitée et une faible appropriation par les populations des activités menées en vue de réduire la dégradation des ressources naturelles du parc. Par conséquent, le braconnage, les défrichements et l'orpaillage clandestins, continuent d'être perpétrés. En outre, selon le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest « 80% des personnes interpellées pour agressions sur le parc sont analphabètes »<sup>40</sup>. Cette situation justifie la nécessité d'alphabétiser ces populations. C'est dans cette optique que la direction de zone sud-ouest a initié un programme d'alphabétisation des populations vivant à la périphérie du parc national de Taï. La cérémonie officielle de lancement de ce programme a eu lieu le samedi 14 novembre 2015 au sein de la direction de zone sise à Soubré. Pour preuve, observons l'image suivante :

---

<sup>39</sup> Propos recueillis au cours d'un entretien à la direction de zone sud-ouest, le 28/12/15.

<sup>40</sup> Idem.



*Figure 67: Cérémonie de lancement du programme d'alphabétisation à la DZSO, 2015*

**Source : DZSO de l'OIPR**

Cette cérémonie a réuni le préfet de la région de la Nawa, le directeur de l'OIPR, les acteurs de l'entreprise et de l'éducation nationale et quelques populations rurales. Au cours de cet événement, le directeur de zone de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves a remis à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) de Soubré les syllabaires et les guides IEC (Information Education et Communication) pour l'alphabétisation des populations riveraines. Les documents remis permettront à la population rurale d'acquérir de solides connaissances sur le PNT. Ainsi, durant les années 2015 et 2016, neuf (9) localités du département de Soubré ont connu l'exécution de ce programme. Ces villages sont : Sarakagui, Adamakro, Moussakro Brouagui, Kra N'Guessankro, Koffikro, Zoumanankro Koupéro et Sagboya. Ces différents villages qui ont connu l'exécution de ce programme sont tous situés autour du parc national de Taï précisément dans les secteurs de Soubré et d'ADK/V6. Ce projet met l'accent sur le genre féminin. Il vise à faire des femmes riveraines un levier important de conservation. Pour la mise en œuvre de ce programme d'alphabétisation fonctionnelle dans ces centres, la direction de zone sud-ouest, en synergie avec la Direction Régionale de l'Education Nationale (DREN) de Soubré, à travers sa Cellule Alpha et l'ONG AURORE, ont procédé à des remises officielles des kits de formation au cours des mois d'avril et de mai 2016. Pour preuve, nous avons la remise des manuels scolaires dans la localité d'Adamakro, traduite par l'image ci-dessous :





*Figure 68: Remise de kits scolaire à Adamankro, 2015*

Source : DZSO de l'OIPR

Ces kits scolaires sont composés, selon le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest, d'un manuel d'alphabétisation, d'un guide IEC (Information, Éducation et Communication), d'un journal de centre, d'un registre d'appel, de support de formation et du matériel d'apprentissage (cahiers, crayons, craies, ardoises, etc.). Parmi ces supports, le guide IEC et le journal de la DZSO permettront aux femmes d'acquérir des connaissances relatives à la gestion du parc national de Taï et de la réserve de faune de N'Zo. Ces documents leur permettront également de découvrir les opportunités que l'existence de ces aires protégées leur offre afin d'améliorer leurs conditions de vie. En clair, ce projet apparaît comme un véritable moyen de sensibilisation des femmes, quant à leur implication dans la gestion des aires protégées.

### **3.2 Les ateliers de formation de journalistes**

Pour amener les médias à s'impliquer véritablement dans la lutte contre la déforestation, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, en collaboration avec l'OIPR et la Fondation des Parcs et Réserves initient souvent des ateliers de formation des journalistes. Ces ateliers visent le renforcement des capacités des médias sur le développement durable et aussi la création des réseaux des journalistes luttant contre la dégradation de l'environnement. Durant les années 2015 et 2016, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves a contribué à l'organisation

de deux (2) ateliers de formation. Ces activités sont enregistrées dans le tableau, ci-dessous.

Thèmes	Modules	Date	Lieu	Participants
Développement durable (DD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-objectifs du DD</li> <li>-Accord Climat de Paris</li> <li>- implication des médias dans la promotion du DD</li> <li>- mise en œuvre des ODD</li> </ul>	27 juillet 2016	L'hôtel Manhattan à Abidjan	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conseiller Technique du Ministre de tutelle</li> <li>-Acteurs de l'OIPR</li> <li>-Organes de presse</li> <li>-Acteurs de régulation de la presse</li> </ul>
Préservation de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Définition du concept d'environnement et historique de son évolution ;</li> <li>-Problématiques environnementales ;</li> <li>-Changements climatiques ;</li> <li>-Concept et nécessité du développement durable.</li> </ul>	2 au 3 octobre 2015	Direction générale de l'OIPR	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fraternité Matin (2 journalistes)</li> <li>-l'Intelligent d'Abidjan (1journaliste)</li> <li>-Notre Voie (1 journaliste)</li> <li>Soir Info (1 journaliste)</li> <li>-Le Sursaut (1 journaliste)</li> <li>-Acteur de l'OIPR (04 journalistes)</li> </ul>

*Tableau 26 : les ateliers de formation déroulés en 2015 et en 2016*

Ces ateliers visent à instruire les médias sur les problématiques environnementales afin de sensibiliser les populations sur les enjeux de celles-ci. De même, ils ont pour objectif de faciliter leur compréhension ainsi que leur appropriation dans leur vécu quotidien. Au cours de ces formations, des recommandations ont été faites. Elles concernent la sensibilisation, la mobilisation et le renforcement des capacités des médias sur le développement durable. Ces ateliers ont permis aux participants de prendre des engagements en matière de création de modules relatifs à l'environnement, aux ODD dans la formation des journalistes, la création de service dédié à l'environnement dans les différentes rédactions, la production de journaux gratuits, de rubriques ou d'émissions

spéciales en la matière. Par ailleurs, ces activités ont donné lieu aux journalistes de prendre des décisions d'accompagner et de relayer les informations relatives à la préservation de l'environnement en Côte d'Ivoire.

### 3.3 Les dons et parrainages

Les dons et parrainage permettent à l'OIPR de nouer des relations de confiance avec ses parties prenantes afin de cogérer les aires protégées.

#### 3.3.1 Les dons

Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, l'OIPR se lance de plus en plus dans des activités de communication pour accroître sa visibilité et son image auprès des populations locales. Parmi ses actions de communication, les dons lui permettent de manifester son insertion dans le tissu social. En effet, dans le but d'impliquer les paysans vivant aux périphéries des parcs nationaux et réserves naturelles dans les activités de surveillance et d'aménagement des PNR, l'entreprise a décidé de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ces derniers. Dans cette optique, elle pratique les dons en nature, c'est-à-dire la construction ou la réhabilitation des infrastructures sanitaires, scolaires et routières des localités situées dans ses zones d'activité. Le présent tableau met en évidence les dons faits par la direction de zone sud-ouest dans la zone de Taï de 2012 à 2015.

Type de dons	Date de réalisation
-Achèvement de la construction maternité de Djapagui -Équipement de la maternité	2015
Construction de la clôture de la maternité de Zagné	2015
Construction de la clôture de la maternité de Taï	2015
Réhabilitation d'un bâtiment de 3 classes de la localité de Kodaya	2015
Réhabilitation de la pompe hydraulique de Djouroutou	2013
Construction d'un pont sur la rivière San-Pedro à Kouadiokro	2012

*Tableau 27 : Les dons faits aux populations riveraines de la zone de Taï par la DZSO*

Durant la période indiquée plus haut, la direction de zone sud-ouest a fait cinq (5) dons. En 2015, la DZSO a fait trois (3) dons dans le domaine sanitaire. Le premier a consisté à l'achèvement de la maternité de Djapagui. La construction de ce centre a été initiée par les autorités locales. Après un arrêt des travaux depuis plusieurs années, l'OIPR a achevé la construction et a équipé ce centre de matériels. La cérémonie de remise des clés de cet hôpital s'est déroulée le 15 novembre 2015 San-Pedro. L'image de cette maternité se présente comme suit :



*Figure 69 : La maternité de Djapagui achevée par l'OIPR, 2015*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Ce don a coûté selon le responsable de communication de la DZSO « 17 millions de franc CFA »<sup>41</sup> à l'OIPR. Ce don s'inscrit dans le cadre du programme de la gestion participative et appui au développement local. Il témoigne de la sociabilité de l'entreprise et la rend crédible aux yeux des populations locales.

---

<sup>41</sup> Propos recueilli au cours d'un entretien à la DZSO, le 28 /12/15.

En outre, l'OIPR a également fait des dons dans le domaine sanitaire à Zagné et à Taï. Il a contribué à la construction des clôtures des centres de santé de ces villes. Les images de ces réalisations se présentent ci-dessous :



*Figure 70: clôture des centres de santé de Zagné, 2015*



*Figure 71 : clôture des centres de Santé Taï, 2015*

Source : DZSO de l'OIPR

Ces deux réalisations de l'OIPR traduisent sa volonté de contribuer au bien-être de la population. L'entreprise se soucie des intérêts de ses parties prenantes. Ces actes renforcent ses relations avec ces dernières.

En plus du domaine sanitaire, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves fait aussi des dons dans le domaine éducatif. En 2015, la DZSO a contribué à la réhabilitation d'un bâtiment de trois (3) salles dans la localité de Kodaya. Ce bâtiment réhabilité se présente comme suit :



*Figure 72: Bâtiment réhabilité par l'OIPR à Kodaya, 2016*

Source : DZSO de l'OIPR

Cet acte de générosité montre que l'OIPR est convaincu de l'importance de l'éducation dans la construction de chaque personne, ainsi que de son rôle de vecteur d'intégration et d'égalité des chances.

Au niveau social, l'institution a fait deux dons en 2013 et en 2012. Elle a réalisé une pompe hydraulique dans la localité de Djouroutou et un pont sur la rivière San-Pedro à Kouadiokro dans le département de San-Pedro. Ces deux réalisations se présentent comme suit :



*Figure 73: Réhabilitation de la pompe hydraulique par l'OIPR à Djouroutou, 2013*



*Figure 74: Construction d'un pont sur la rivière San-pedro par l'oipr, 2012*

Source : DZSO de l'OIPR

Ces deux dons montrent que l'entreprise se préoccupe du quotidien de ses parties prenantes. Elle contribue à leur bien-être social.

En somme, les différents dons faits par la direction de zone sud-ouest de l'OIPR lui permettent de renforcer ses relations avec les populations locales. Ils constituent l'un des moyens pour initier facilement le dialogue avec les riverains. À travers ces gestes de générosité, l'Office Ivoirien des Parcs et réserves se rend crédible aux yeux de ses publics. Il positionne son image en tant qu'une entreprise soucieuse du bien-être de la population et du développement local. Ce qui permet d'impliquer les paysans dans la gestion du PNT. Pour preuve, ce parc est l'une des aires protégées qui bénéficie d'une réelle protection et qui ne subit pas trop de menaces grâce à la collaboration des paysans.

### 3.3.2 Les parrainages

Le parrainage est une forme de communication par laquelle, sur la base d'un contrat, l'OIPR apporte un soutien le plus souvent financier, matériel ou financier à une manifestation ou une activité dans un but promotionnel. Les activités soutenues par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves de 2012 à 2016 sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Activités	Thème	Date	Lieu
Activité socio-culturelle de l'ONG Sifokha		30 juillet 2016	Doba
Tournoi de football	cohésion et conservation du parc national de Taï	14 Août 2015	Doba
Compétition inter-école	Protégeons la nature pour préserver l'avenir	17 avril 2013	Soubré
Journée de la francophonie	tourisme, culture et gastronomie	20 au 24 mars 2013	San-Pedro

*Tableau 28: Liste des activités parrainées par l'OIPR de 2012 à 2016 dans la zone de PNT*

De 2013 à 2016, la direction de zone a parrainé quatre activités. Son soutien à l'organisation des différentes activités consignées dans le tableau traduit sa volonté de créer ou développer une image positive du parc national de Tai. Ainsi, son appui au lancement des activités de l'ONG Sifokha en 2016 résulte du fait que cette organisation non gouvernementale a pour vocation l'encadrement sanitaire et environnemental. Cet objectif s'inscrit dans la vision de l'OIPR qui est de soutenir des actions de développement local dans la zone périphérique du PNT. Aussi, convient-il de mentionner que cette ONG participe souvent aux activités de gestion du parc. Par exemple, elle a participé aux ateliers de suivi trimestriel du plan d'opérations de la Direction de Zone Sud-ouest de l'OIPR. Le soutien de la DZSO à l'organisation de cet événement se traduit par l'offre des tee-shirts portant la marque du PNT aux hôtes, le trophée pour le tournoi de football. Cette activité a réuni un grand nombre de populations ainsi que des autorités administratives telles que le sous-préfet de Doba, les acteurs de l'entreprise OLAM et les chefs traditionnels. Pour s'en convaincre, voyons l'image ci-dessous :



**Figure 75: Autorités et populations présentes à la journée socio-culturelle à Doba, 2016**

*Source : DZSO de l'OIPR*

Ce grand nombre de populations réuni a été une occasion pour l'Office de sensibiliser les populations rurales sur la nécessité de s'impliquer dans la gestion du parc. Le soutien à l'organisation du tournoi de « cohésion et de la conservation du PNT » s'inscrit dans la même optique que l'activité précédente. Cette activité est l'initiative du comité de développement local de Doba. L'appui de l'OIPR a été



« 01 trophée, 02 ballons, 02 jeux de maillots et une vingtaine de tee-shirts à l'effigie du PNT »<sup>42</sup> Ce soutien matériel apporté par la direction de zone sud-ouest à l'organisation de ce tournoi traduit sa volonté de valoriser l'image du PNT. En plus de cet objectif, l'entreprise démontre qu'elle se soucie des intérêts des populations locales, par conséquent, elle contribue à leur épanouissement. Cet acte contraint donc les jeunes de Doba à être proactif dans leurs relations avec l'OIPR. Cette activité a permis aux forestiers de sensibiliser les publics sur les potentialités touristiques du PNR.

La contribution de la DZSO à l'organisation des finales régionales des compétitions sportives inter-établissements 2013 vise les mêmes objectifs que l'activité précédente. En effet, organisée principalement par l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires, cette finale a mobilisé « environ 1500 personnes »<sup>43</sup>. Au total, « 644 athlètes venant de tous les départements de la région de la Nawa se sont affrontés dans 3 disciplines (football, basketball et handball) »<sup>44</sup>. L'OIPR a marqué sa contribution à travers des tee-shirts et des trophées. Voyons l'image de cette contribution.



*Figure 76 : le soutien de l'OIPR à l'OISSU, 2016*

*Source : DZSO de l'OIPR*

---

<sup>42</sup> Propos recueilli au cours d'un entretien à la DZSO, le 28 /12/15.

<sup>43</sup> Propos recueilli au cours d'un entretien à la DZSO, le 28 /12/15.

<sup>44</sup> *Idem.*

Ce parrainage a permis à la DZSO de promouvoir les potentialités touristiques du PNT. Cette démarche a donné lieu d'accroître rapidement la notoriété de cette aire protégée au niveau local et d'améliorer son image de marque.

Dans le souci de faire connaître les produits touristiques du PNT, l'OIPR parraine aussi des activités culturelles et sociales. Au niveau des événements culturels, l'entreprise a contribué à l'organisation de la francophonie 2013 à San-Pedro. À travers cette activité, elle a ouvert un stand en vue de mieux renseigner les publics sur le PNT. L'image ci-dessous met en évidence l'animation de son stand :



*Figure 77 : Animation du stand de l'oipr, 2013*

*Source : DZSO de l'OIPR*

Ce stand a servi d'exposition sur les potentialités du PNT comme le montre l'image. Il a été animé par un agent de l'OIPR. Les images et les informations données par l'animateur se sont conjuguées pour faire mémoriser intensivement les messages.

## **II. LES RELATIONS PRESSE**

Les médias constituent des vecteurs de promotion de l'environnement. Ils contribuent à l'éducation et à la sensibilisation des populations à la protection de l'environnement. Afin de les inciter à s'impliquer véritablement dans la gestion des PNR, l'OIPR entretient des relations de confiance avec les journalistes. Les fruits

de cette relation sont : les voyages de presse, des campagnes radiophoniques, des déclarations à la télévision et des interviews.

### 1. Les voyages de presse

Les voyages de presse sont un moyen de communication utilisé par l'OIPR pour communiquer et bâtir son capital de confiance avec les médias. Le choix de cet outil par l'entreprise se justifie par le fait que les médias se révèlent prépondérants pour toute communication publique étant donné qu'ils font une bonne partie de l'opinion. Ils permettent de relayer l'information. Par ce concept, on entend un déplacement ou un séjour offert tout en partie par l'institution aux journalistes pour qu'ils rédigent ou pas un article. Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, seul le parc national du Banco bénéficie réellement de cette activité. Son choix résulte de sa situation géographique.

En effet, situé en plein cœur de la capitale économique, les potentialités touristiques de cette aire protégée sont méconnues par le grand public. Afin de corriger ce problème de notoriété, l'OIPR organise, quelquefois, des voyages de presse au sein du parc. Le présent tableau met en évidence les voyages de presse organisés par l'Office au cours de ces dernières années.

Date	Parc	Nombre de participants
1 <sup>er</sup> avril 2016	Banco	Plus de 30 journalistes nationaux et étrangers
14 au 16 avril 2015	Banco	-6 agences : Mali, Sénégal, Ghana, Benin, Nigéria et Côte d'Ivoire - AFD Paris
2 mai 2014	Banco	-Le réseau des communicants du MINESUDD

*Tableau 29 : Les voyages de presse réalisés au PNB au cours de ces dernières années*

En prélude au lancement de la 6<sup>ème</sup> édition du Salon International du Tourisme d'Abidjan à Grand-Bassam le 1er avril 2016, l'OIPR a organisé, dans la matinée, un voyage de presse dans le parc national du Banco à l'attention d'une trentaine de

journalistes. L'objectif de cette visite du parc était de faire de ces hommes et femmes de médias des ambassadeurs pour la promotion de cette destination touristique à travers leurs organes de presse. Les journalistes, étant conduits par le responsable de communication de la direction générale de l'OIPR, ont pu découvrir ce joyau de la nature de 3474 ha avec ses atouts tels que l'école forestière, la rivière Banco, l'arboretum et la maison de la nature. Ils ont aussi été instruits sur les stratégies de gestion du parc. La planche ci-dessous illustre bien ce voyage.



*Figure 78 : Voyage de presse réalisé en 2016 au PNB, 2016*

*Source : Direction générale de l'OIPR*

Les journalistes ayant participé à ce voyage sont issus des organes de presse nationaux et internationaux. Cette visite leur a permis de découvrir les potentialités touristiques du PNB afin de pouvoir mieux relayer l'information.

En ce qui concerne le voyage effectué en 2015, il a concerné le Réseau Africain pour la communication environnementale. La visite du PNB par le réseau s'inscrit dans un cadre de formation initiée par l'Agence Française de Développement (AFD). Après la formation qui a eu lieu dans les locaux de cette agence, un voyage dans le PNB a été organisé afin de faire découvrir les produits touristiques de cette aire protégée. Cette visite a permis aux agents de l'OIPR notamment le directeur de communication de la direction générale et le chef du secteur Banco d'instruire les journalistes sur l'écotourisme dans ce parc. La planche ci-dessous atteste cette affirmation.



*Figure 79 : Visite du réseau africain de la communication environnementale, 2015*

*Source : Direction générale de l'OIPR*

Ces instructions données par les agents forestiers visent à mieux faire connaître le parc aux journalistes afin de les inciter à rédiger des articles sur cet espace protégé. Grâce à ce voyage, un nombre important de journalistes africains et français dispose de nombreuses informations sur le parc national du Banco. Au niveau du voyage organisé en 2014 par l'OIPR au PNB, Il a regroupé les membres du Réseau des Communicants du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD). Ce réseau est composé de journalistes et des membres des services de communication des structures rattachées au MINESUDD. Cette visite du PNB par ce réseau vise à amener les membres à promouvoir l'écotourisme dans ce parc.

## **2. Les émissions radiophoniques**

Les radios de proximité sont des puissants moyens de transmission des messages de conservation aux populations riveraines. Elles disposent souvent des programmes d'émission en langue locale. Ce qui justifie le fait qu'elles présentent de forte audience. Depuis quelques années, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves s'emploie à les mettre à contribution. Ses directions de zone ont signé des conventions de partenariat avec la plupart des radios situées dans leur zone d'intervention afin de créer des programmes de sensibilisation. Par exemple dans la zone du parc national de Taï, selon le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest, des accords de partenariat ont été signés avec quatre

radios de proximité en 2013. Il s'agit de : la Radio Buyo ; la Radio Yackoi de Soubré ; la Radio Zagné et la radio de Guiglo. Ces radios disposent des programmes de sensibilisation des publics autour du parc national de Taï. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la promotion de l'image du parc. Ils se présentent comme suit : « l'écocitoyen, le parc national de Taï et protégeons le parc national de Taï ». Les deux premières émissions ont pour cibles les élèves. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'éducation environnementale. Elles ont été abordées dans le chapitre précédent. En ce qui concerne la dernière émission, elle a pour objectif de sensibiliser les populations sur la nécessité de préserver le PNT. Elle compte « trois (3) volets :

*-La présentation des structures de gestion du PNT*

*- La présentation du Parc national de Taï*

*- Les agressions sur le parc national de Taï<sup>45</sup>*

Ces différentes rubriques sont précédées par des spots audio diffusés en langue locale. Les thèmes de ces spots se présentent comme suit :

*-Lutte contre le braconnage*

*-Lutte contre l'orpaillage*

*-Lutte contre le défrichement*

*-Importance du parc national de Taï<sup>46</sup>*

Cette émission a démarré dans le mois de septembre 2013 et se poursuit au moment de la réalisation de cette étude. Elle est diffusée une fois dans le mois. L'une de cette émission réalisée en 2016 à la radio Buyo se présente comme suit :

---

<sup>45</sup> Propos recueillis au cours d'un entretien à la direction de zone sud-ouest, le 28/12/15.

<sup>46</sup>Idem.



*Figure 80: Animation de l'émission « protégeons le parc national de Taï », 2016*

Source : DZSO de l'OIPR

Ces émissions permettent aux auditeurs des radios sus citées de connaître les potentialités touristiques du parc et ses gestionnaires. En outre, dans certaines localités, en l'occurrence la ville de Nassian, située à proximité de la Réserve de Biosphère de la Comoé, l'OIPR a créé une radio de proximité afin de mieux sensibiliser les populations riveraines. Notons que cette radio a été créée en 2008 et porte le nom de « radio Boutourou (FM. 104.3) » (Toua, T.M., 2013, p.8). Elle dispose des programmes de sensibilisation en langues locales.

En somme, les radios locales constituent de véritables supports d'information et de sensibilisation des publics à la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire.

### **3. Les déclarations à la télévision et à la radio**

Depuis la fin de la crise militaro-politique qui a traversé la Côte d'Ivoire, l'OIPR a décidé de restaurer l'ensemble des aires protégées. Cette restauration suppose le déguerpissement des paysans clandestins vivant dans ces espaces protégés. Dans le souci de sensibiliser ces paysans aux mesures prises par l'État, le directeur général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves fait souvent des déclarations à la télévision. De 2012 à 2016, voici les déclarations faites par le DG de l'OIPR.

Objet de déclaration	Date	Médias	Espace
État Conservation des parcs et réserves en CI	10 octobre 2016	RT1	JT de 13 h
Opération commando dans les parcs nationaux et réserves naturelles	15 mai 2016	RTI 1	dimanche Magazine », JT de 13h
Restauration des parcs et réserves	14 août 2014	RCI	
Restauration des parcs et réserves	13 décembre 2013	RT1	JT de 2013

*Tableau 30 : Les déclarations du DG de l'OIPR de 2012-2016 dans les médias*

Les déclarations faites par le directeur de l'OIPR dans les différents médias ont but de faire le point de la gestion des aires protégées. En effet, depuis la crise de 2002 jusqu'en 2011, certains parcs et réserves ont été occupés par des paysans clandestins. Après la crise post-électorale de 2010, l'Office Ivoirien des parcs et réserves a décidé de restaurer tous les espaces protégés. À cet effet, des appels ont été lancés à l'endroit des occupants afin de libérer les parcs et réserves. Les déclarations du DG de l'entreprise en 2013 et 2014 s'inscrivent dans un cadre de sensibilisation des paysans exploitant ces espaces. De même, ces interventions avaient aussi pour but de faire mention des travaux de réhabilitation des infrastructures touristiques entrepris dans certains parcs nationaux. Elles ont permis à l'ensemble du public de l'entreprise de savoir la politique adoptée par cette dernière pour la restauration des PNR. La déclaration faite en mai 2016, quant à elle, vise à annoncer les mesures prises par l'OIPR en collaboration avec le gouvernement en vue de déguerpir les occupants des parcs et réserves et leur recolonisation. L'opération commando dans les aires protégées était prévue pour le mois de juillet 2016. La déclaration faite par le responsable de l'institution en



octobre 2016 avait pour but de faire le compte rendu des opérations et sensibiliser à nouveau les récalcitrants à libérer les espaces interdits.

#### 4. Les interviews

Les interviews sont des moyens de relations presse utilisés par l'OIPR pour communiquer avec les médias afin de les impliquer dans la sensibilisation des populations à l'écocitoyenneté. Elles sont accordées par l'entreprise à des organes de presse nationaux et internationaux. Elles permettent aux journalistes de mieux comprendre la politique de gestion des aires protégées et des actions menées par l'institution dans le cadre de la promotion de l'écotourisme. Les interviews réalisées par l'Office sont souvent conduites par son directeur général ou les directeurs de zone ou encore les chefs de secteur. Le tableau, ci-dessous, présente les interviews effectuées au cours de ces dernières années.

Thèmes	Date	Médias	Intervieweurs	Interviewés
Le Parc national du Banco, poumon vert d'Abidjan	22 Août 2016	RFI	Anastasia Becchio	Chef du secteur Banco
La Côte d'Ivoire fait renaître sa savane	14 septembre 2014	RFI	Maureen Grisot	Chef du secteur Azagny
Développons le tourisme intérieur avant l'extérieur	10 mars 2014	Le Point d'Abidjan	Lorng Esmel	Dg de l'OIPR
Le parc national du Mont Péko en Côte d'Ivoire	15 janvier 2014	RFI	Maureen Grisot	Directeur de zone ouest
Parcs nationaux et réserves, parlons-en.	23 mars 2012	Radio CI	Emile Konan Fréjuce	Dg de l'OIPR

*Tableau 31: Interviews réalisées par l'OIPR de 2012 à 2016*

Les différentes interviews réalisées par l'OIPR de 2012 à 2016 visent à promouvoir les potentialités touristiques des parcs et réserves mais surtout montrer la nécessité de préserver ces espaces protégés. L'entretien effectué par le chef du secteur Banco avec la Radio France Internationale (RFI) en 2016 s'inscrit dans la

dernière posture. En effet, cette interview a permis à l'interviewé de mettre en évidence le rôle que joue ce parc dans la capitale économique. Elle a aussi donné lieu à l'agent forestier de présenter les produits touristiques du parc. En ce qui concerne l'entretien réalisé en 2014 par RFI, il a consisté à amener le chef du secteur Azagny à exposer sur la restauration de la flore au niveau du PNA. Soulignons que le parc national d'Azagny regorge deux types de végétation : la savane et la forêt. Cette ambivalence de végétation fait bénéficier au parc plusieurs espèces animales. L'interview a permis au responsable de ce parc de montrer les efforts faits par l'OIPR en vue de le restaurer et de développer l'écotourisme. Elle a permis au journaliste français de relayer l'information. L'entretien réalisé par le quotidien Le Point d'Abidjan en 2014 abonde dans le même sens que l'interview précédente. Il s'est agi pour le directeur général de mettre en exergue les stratégies élaborées par sa structure pour développer l'écotourisme. À travers cette interview, un accent a été également mis sur les enjeux du tourisme vert pour le développement local. Les entrevues effectuées par RFI en 2014, quant à elles, abordent la question de l'occupation des parcs et réserves. Elle a donné l'opportunité au directeur de zone d'explicitier les mesures prises en vue de déguerpir et de recoloniser les occupants.

Relativement à la dernière interview, elle intervient suite à la récompense du directeur général pour les meilleures initiatives scientifiques dans le domaine de la conservation de la nature. Il a reçu le prix le « Whitley Award for Nature » à Londres. Interviewé par Emile Konan Fréjuce, le DG de l'OIPR a dans un premier temps fait une présentation générale du réseau des parcs et réserves, dans un second temps, il s'est appesanti sur les particularités de deux parcs nationaux ; le parc national du Banco et le parc national de Taï. Les deux aires protégées étant les plus visitées ont été l'objet principal de l'échange entre le responsable des PNR et les journalistes afin de faire savoir aux populations les travaux de restauration entrepris en leur sein pour la relance de l'écotourisme. Cette interview a aussi été l'occasion pour le DG d'inviter les journalistes de la radio à s'engager dans la relance de l'écotourisme dans les PNR.

### **III-LES RELATIONS AVEC LES LEADERS D'OPINION**

Les procédés de l'OIPR consistent à influencer les influenceurs pour en faire des relais. C'est pourquoi sont visés tous les groupes socio-économiques susceptibles d'influencer les perceptions et les attitudes de tous les publics dont l'avis compte pour le succès de la préservation de la biodiversité. Les réunions sont les moyens par lesquels l'entreprise bâtit son capital de confiance avec ses leaders d'opinion. Ces réunions répondent à une triple fonction : informer, dialoguer avec les populations et faire remonter leurs besoins à l'État. Elles sont de quatre types : les réunions du Comité de Gestion Locale (CGL), les réunions avec les tradi-praticiens riverains, les réunions avec les chefferies traditionnelles et les réunions du Comité de concertation et de suivi des activités d'orpaillage.

#### **1. Les réunions du Comité de Gestion Locale (CGL)**

Les réunions du Comité de Gestion Locale tiennent une place de choix dans les stratégies de communication de l'OIPR. En effet, il convient de rappeler que chaque parc national ou réserve naturelle dispose d'un CGL présidé par le préfet de département ou de région où l'espace protégé est situé. Les CGL sont composés des acteurs de l'OIPR, des autorités préfectorales, les représentants des organisations non gouvernementales intervenant dans le parc ou la réserve concernée, ou dans sa zone périphérique de protection, les représentants des collectivités territoriales et des terroirs constituant la zone périphérique de protection (Présidents des Conseils Régionaux, Présidents des Conseils Généraux, Représentants des Organisations Villageoises ...), et des représentants des opérateurs économiques dans le secteur du tourisme et de l'artisanat.

Les réunions des Comités de Gestion Locale sont organisées par chaque direction de zone à fréquence d'une fois par trimestre et une dernière session pour faire le bilan de toutes les activités réalisées au cours de l'année. Le tableau suivant présente les réunions de CGL de la DZSO tenues au cours de l'année 2016.

Direction de zone sud-ouest			
Session	Communications	Date et Lieu	Personnalités présentes
4 <sup>ème</sup>	-Bilan du plan d'opérations  -La situation des zones aménagées dans le PNT  -Les données actualisées relatives aux infrastructures sociales de base (ISB) de l'Espace Taï	22/12/2016 au bureau régional de la GIZ à San-Pedro	-Préfet de la région du Cavally  -Préfet du département de Guiglo  -Dg de l'OIPR
3 <sup>ème</sup>	-Compte rendu des sessions précédentes  -Contribution des CGL à la préservation des parcs et réserves	29/09/2016 au centre de recherche en écologie de la réserve scientifique de Lamto, à Toumodi	-membres statutaires des des CGL du PNT et PNC  -les acteurs étatiques  -DG de l'OIPR  -Acteurs du centre de recherche en écologie
2 <sup>ème</sup>	La présentation du bilan du premier trimestre 2016 et la présentation synthétique des résultats de la 10ème phase du suivi écologique.	-19 /05/2016 à Djouroutou	-Député de Kong  -Francis Laugenie, de l'ONG Afrique nature Internationale  -Représentants du conseil général de la Nawa  -Chef de canton Pantokola et notables
1 <sup>ère</sup>	-Présentation du programme d'activité pour l'année 2016  -Présentation du Budget de fonctionnement	19 février 2016 à Buyo	-Préfet de région de Cavally  -Préfet du département de guiglo  -Prefet de Buyo  -Dg de l'OIPR

Tableau 32 : Les réunions du CGL du PNT réalisées au cours de l'année 2016

Selon ce tableau, la direction de zone sud-ouest a tenu ses quatre sessions de CGL au cours de l'année 2016. Ces rencontres ont réuni souvent des personnalités préfectorales, des autorités traditionnelles et des acteurs forestiers. La sensibilisation de ces participants se révèle importante dans la mesure où ces derniers ont une influence sur leurs administrés. Les réunions du CGL constituent des lieux de dialogue avec les parties prenantes en vue de les impliquer dans les prises de décisions. C'est le cas de la troisième session des réunions du CGL. En effet, cette rencontre avait pour objet de montrer la contribution des Comités de Gestion Locale dans la gestion des PNR. À cette occasion, les parties prenantes ont été sensibilisées sur l'implication des populations rurales dans la promotion des aires protégées. Cette image traduit la présence des autorités présentes à cette réunion.



*Figure 81: Les autorités préfectorales à la 3<sup>ème</sup> session du CGL du PNT,2016*

*Source : DZSO de l'OIPR*

La sensibilisation de ces autorités traduit la volonté de l'OIPR de rendre effective la gestion participative des PNR. Cet exemple est légion dans les trois autres sessions de rencontre. Les réunions de CGL permettent aux acteurs de l'OIPR de rendre compte de la gestion des aires protégées aux parties prenantes.

## **2. Les rencontres avec les tradi-praticiens riverains**

Faire contribuer les tradi-praticiens à la préservation et à la conservation des PNR est une priorité de l'OIPR. En effet, ces premiers infiltrent le plus souvent les aires protégées à la recherche des écorces d'arbre, des racines et des feuilles pour

l'exercice de leurs activités. Ces actes participent à la dégradation de la biodiversité. Dans l'intention de mettre fin à ce fléau, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves a décidé de rencontrer souvent les praticiens de la médecine traditionnelle vivant aux périphéries des aires protégées afin de leur faire comprendre les dangers de leurs actions sur l'environnement. Ces rencontres de communication axées sur le dialogue visent à faire d'eux des acteurs dans la préservation des PNR. Par exemple, le mardi 14 mai 2014, la direction de zone sud-ouest a organisé un atelier d'information et de sensibilisation des tradi-praticiens vivant à proximité du parc national de Taï et de la réserve de N'Zo dans sa salle de conférence. Selon le responsable de communication de cette direction, l'objectif principal de cette rencontre était d'amener les tradi-praticiens à contribuer à la protection et à la conservation durable des ressources biologiques/génétiques en vue d'une mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya en Côte d'Ivoire. Il convient de noter que le protocole Nagoya vise le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des technologies pertinentes.



*Figure 82: Sensibilisation des tradi-praticiens, 2014*

*Source : DZSO de l'OIPR*

La sensibilisation des tradi-praticiens s'inscrit dans le cadre des principes de l'écotourisme qui stipulent que les populations locales doivent bénéficier de façon équitable des bénéfices de la gestion des sites touristiques. Cette rencontre de

dialogue a permis aux médecins traditionnels de participer aux prises de décisions concernant les orientations de la gestion de ces espaces protégés.

### **3. Les rencontres avec les chefferies traditionnelles**

Dans le cadre de la sensibilisation sur l'écotourisme, l'OIPR rencontre quelquefois des chefs traditionnels. Ces rencontres visent à sensibiliser et à accroître l'engagement des chefs traditionnels dans les projets écotouristiques et de protection de la forêt. Ainsi de 2012 à 2015, la direction de zone sud-ouest de l'OIPR, en collaboration avec l'ONG WCF, a rencontré une fois les chefs de canton et les notables des peuples Dao et Oubi dans le camp d'écotourisme du parc national de Taï dans le cadre de la promotion de l'écotourisme. Cette rencontre a eu lieu du 5 au 6 juin 2015. Les dialogues entre les organisations et les chefferies ont essentiellement porté sur les améliorations apportées au camp et le professionnalisme des écouguides de leurs communautés respectives. Aussi, ont-ils effectué des visites guidées pour observer les singes mangabeys et colobes rouges, de même que le circuit ethnobotanique. Ensuite, ils ont pu visiter la cabane traditionnelle achevée en décembre 2014 et assister à la soirée traditionnelle organisée par les habitants de Gouléako 1.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une sensibilisation. Il s'est agi pour les agents forestiers d'amener les autorités traditionnelles à impliquer leurs administrés, c'est-à-dire les communautés villageoises dans la promotion de l'écotourisme. Ce contact a permis aux autorités traditionnelles d'expérimenter l'ensemble des activités écotouristiques et des installations qui sont maintenant présentes dans le PNT afin de jouer le rôle de relais d'information et de conseillers auprès de la population.

### **4. Les réunions avec le Comité de concertation et de suivi des activités d'orpillage**

Ce comité, créé en 2014 par arrêté préfectoral dans la région de la Nawa, est une plate-forme de concertation qui implique, outre les autorités administratives et

judiciaires, l'OIPR, la SODEFOR, les services techniques des Ministères de l'Environnement et des Mines, les populations riveraines et les opérateurs économiques. Il a pour objectif principal de rationaliser les activités de l'orpaillage dans la région de la Nawa et de lutter contre cette activité pratiquée de façon clandestine dans le parc national de Taï. Il est présidé par le préfet de la région de Nawa. Le comité de concertation et de suivi des activités d'orpaillage a une durée de trois ans. Ces réunions s'inscrivent dans un cadre de sensibilisation de ses membres afin de s'impliquer dans la lutte contre le phénomène qui sévit dans le PNT. Ses activités ont débuté en 2016. Le tableau suivant met en évidence ces rencontres.

Session	Date	Lieu	Participants
2 <sup>ème</sup>	31 août 2016	Méagui	-Préfet de la région de la Nawa -Autorités préfectorales -Autorités judiciaires -Acteurs de la SODEFOR -Acteurs du ministère de l'environnement et des mines -Opérateurs économiques -Représentants des populations riveraines
1 <sup>ère</sup>	19 février 2016	Buyo	-Préfet du département de Buyo -Autorités judiciaires -Acteurs de la SODEFOR -Acteurs du ministère de l'environnement et des mines -Opérateurs économiques -Représentants des populations riveraines -Acteurs de l'OIPR

*Tableau 33 : Les rencontres du comité de concertation et de suivi des activités d'orpaillage pour l'année 2016*

Les deux sessions de réunion organisées au cours de l'année 2016 ont connu une participation effective des membres du comité. En ce qui concerne la deuxième, elle a été présidée par le préfet de région de la Nawa, président statuaire du comité. Cette rencontre a eu pour but de présenter aux parties prenantes le bilan des activités



de lutte contre l'orpaillage clandestin dans le parc de Taï. Aussi, a-t-elle permis de sensibiliser les membres sur les différentes étapes franchies, par le programme national de rationalisation des activités d'orpaillage, dans la Région de la Nawa. L'image de cette rencontre se présente comme suit :



*Figure 83: La première session du Comité de Concertation et de Suivi des activités d'Orpaillage, 2016*

Source : DZSO de l'OIPR

La présence massive des autorités préfectorales témoigne de la volonté de l'Etat de contribuer à la gestion des aires protégées.

La première session de ce Comité, quant à elle, a été organisée à Buyo. Elle a été présidée par le préfet du département de cette ville en l'absence du préfet de la région de la Nawa comme le témoigne la planche ci-dessous.



*Figure 84: La première session du Comité de Concertation et de Suivi des activités d'Orpaillage, 2016*

Source : DZSO de l'OIPR

Au cours de cette session, le représentant du président du comité a instruit les membres sur le programme relatif aux activités d'orpaillage dans l'espace Taï. À l'issue de ces communications, le Comité a formulé des recommandations à l'endroit des structures techniques impliquées. Ce sont entre autres la poursuite de la sensibilisation des populations sur les méfaits de l'orpaillage clandestin, le renforcement de la protection du parc national de Taï et le renforcement des initiatives pour le développement de la zone périphérique de ce parc.

Cette réunion du comité de concertation et de suivi des activités d'orpaillage a permis à chacun de ses membres de prendre conscience de la gravité du phénomène dans le PNT et de s'impliquer davantage dans sa lutte. Notons aussi que ce comité s'inscrit dans le cadre de la gestion participative du parc national de Taï.

### **Conclusion partielle**

La gestion participative des PNR repose sur une franche collaboration entre l'OIPR et ses parties prenantes. Dans ce mode de gestion, les relations de qualité et durable se révèlent comme une nécessité. Les relations publiques permettent d'établir un mode relationnel sur le contrat plutôt que sur la contrainte.

**DEUXIÈME PARTIE :**  
**PRÉSENTATION ET DISCUSSION DES**  
**RÉSULTATS SUR LES DISPOSITIFS DE**  
**SENSIBILISATION DE L'OIPR**

## **CHAPITRE IV : LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS**

Dans le présent chapitre, il est question de la mise à plat des données collectées lors des entretiens et des enquêtes par questionnaire. Les résultats des enquêtes s'articulent autour de quatre (4) thématiques. Certaines de ces thématiques émanent des entretiens et d'autres sont issus de l'enquête par questionnaire. Notons que celles provenant des entretiens ont été identifiées à partir des verbatim. Autrement dit, ces thématiques ont été identifiées par des vocables ou de courtes expressions exprimant les relations publiques et l'écotourisme. Les thématiques retenues sont : le mécanisme d'émission des messages, la participation des populations locales aux campagnes de sensibilisation, la pratique de l'écotourisme dans les PNR, des mécanismes d'implication des parties prenantes dans la promotion de l'écotourisme et la gestion des conflits fonciers.

### **I. LE MÉCANISME D'ÉMISSION DES MESSAGES**

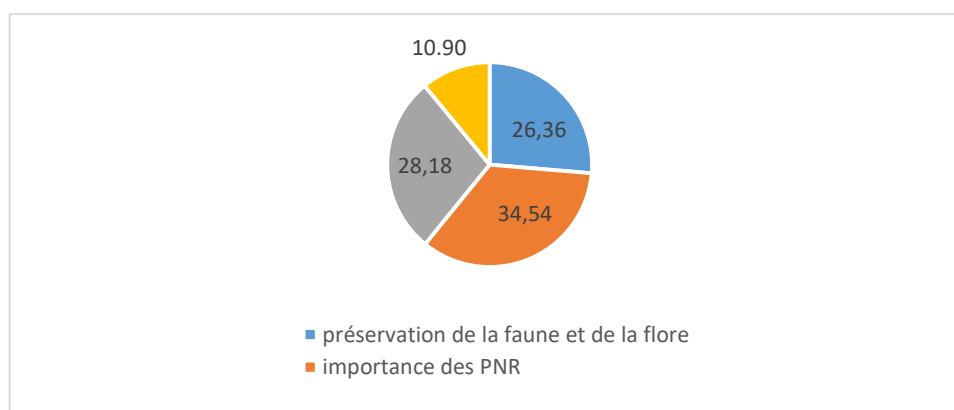
Le mécanisme de diffusion de l'information met en évidence les thèmes abordés au cours des campagnes de sensibilisation, les actions de communication menées au cours de ces dernières années et les supports de promotion utilisés par l'OIPR pour inciter les populations à visiter les parcs et réserves. Soulignons que cette thématique est issue des questionnaires et entretiens avec des acteurs de la direction générale, des directions de zone centre, sud-ouest, les secteurs de Banco et d'Azagny.

#### **1. Les thèmes abordés par l'OIPR au cours des campagnes de communication autour de l'écotourisme**

Dans le souci de connaître le type de message véhiculé par l'OIPR dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, les salariés de l'entreprise ont été interrogés sur la question suivante : Q n°25 : Quels sont les thèmes abordés le plus souvent par votre structure au cours de ses campagnes de sensibilisation ?

Thèmes abordés	Effectif	Pourcentage (%)
la préservation de la faune et la flore	29	26.36
l'importance des parcs et réserves	38	34.54
le respect de l'intégrité des parcs et réserves	31	28.18
le rôle des parcs et réserves	12	10.90
Total : 110		99.98

*Tableau 34: Thèmes abordés au cours des campagnes de communication*



*Figure 85: Thèmes abordés au cours des campagnes de sensibilisation*

Source : nous-même

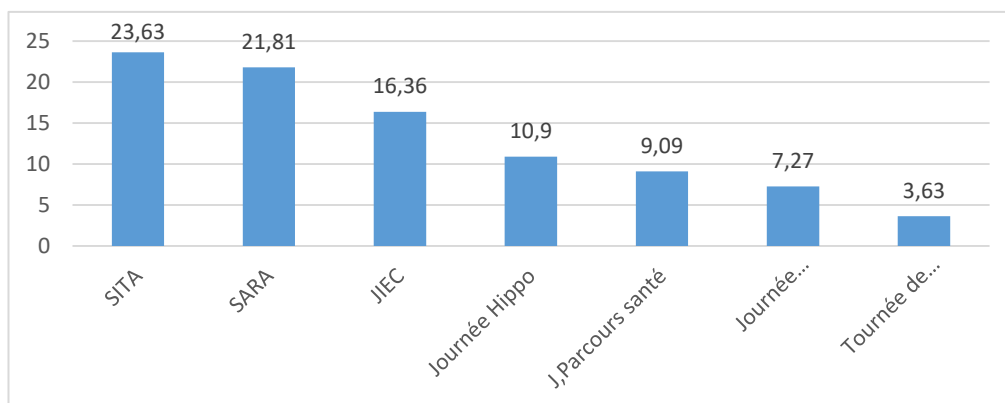
Dans le but de connaître les thèmes abordés au cours des campagnes de sensibilisation, un questionnaire a été administré à l'endroit des salariés de l'OIPR. Sur un échantillon de 120 salariés, 110 ont répondu aux questions. Sur cet effectif, 29 soit 26.36% ont cité « la préservation de la faune et de la flore », 38 soit 34.54 % ont évoqué « l'importance des PNR », 31 soit 28.18% ont déclaré « le respect de l'intégrité des PNR » et 12 soit 10.98 % ont affirmé « le rôle des PNR ».

## 2. Les actions de promotion de l'écotourisme menées par l'OIPR de 2015 à fin 2016

Ces données recueillies sont issues du questionnaire administré à l'endroit des acteurs de la direction générale de l'OIPR, la direction de zone sud-ouest, la direction de zone centre et les secteurs d'Azagny et de Banco. La question se présente comme suit : Quelles sont les activités de promotion menées par votre structure au cours de ces dernières années ?

Activités	Effectif	Pourcentage (%)
-Participation au salon national du tourisme	08	7.27
Participation au SITA	26	23.63
Participation au SARA	24	21.81
Organisation de JIEC ou JEC	18	16.36
Journée Hyppo	12	10.90
Journée « Parcours santé »	10	9.09
Journée d'écotourisme	08	7.27
Tournée de familiarisation	04	03.63
	Total : 110	99.96

Tableau 35 : Les actions de promotion de l'écotourisme



*Figure 86: Diagramme relatif aux actions de promotion de l'écotourisme*

Source : Nous-même

Suite à la question, ci-dessus, 26 soit 23.63% des salariés ont cité le SITA, contre 24 soit 21.81% qui ont cité le SARA. Les JIEC ont été citées par 18 personnes soit 16.36% contre 12 personnes, soit 10.9% qui ont cité les journées hippo. En plus des activités, 10 interviewés ont mentionné les journées parcours santé. Ce qui se traduit par 9.09%. Les journées d'écotourisme et tournées de familiarisation ont été citées, respectivement, par 08 individus et 04 individus. Ces chiffres se traduisent par des pourcentages de 7.27 et 3.63.

### 3. Les outils de promotion et de sensibilisation utilisés par l'OIPR

Ces données recueillies sont issues des entretiens et questionnaires avec les acteurs de la direction générale de l'OIPR, la direction de zone sud-ouest, la direction de zone centre et les secteurs d'Azagny et de Banco. La question est la suivante : Quels sont les outils utilisés dans le cadre de la promotion de l'écotourisme ?

Outils de communication	Effectif	Pourcentage (%)
Radios locales	26	23.63
Dépliants Tee-shirts	35	31.81
Les panneaux routiers	25	22.72
Site web (www.oipr.ci) Site web (www.Parcnationaltai.com)	13	11.81
Youtube Facebook	11	10
Total : 110		99.97

Tableau 36 : Les outils de promotion de l'écotourisme

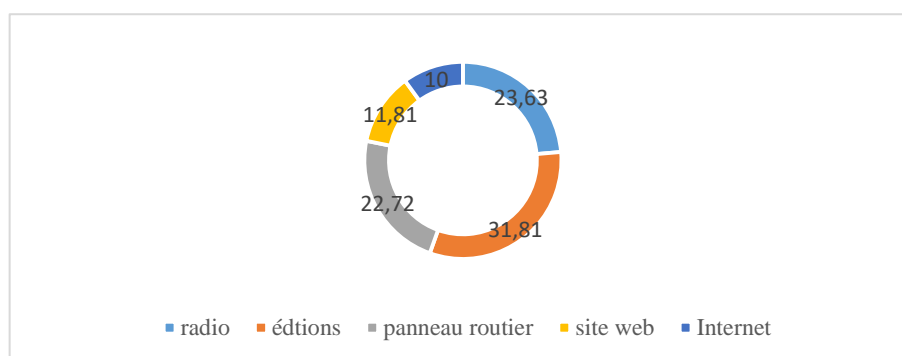


Figure 87: Les outils de promotion de l'écotourisme

Source : Nous-même

Les résultats de la question relative aux outils de promotion et de sensibilisation ont révélé que les outils sont : les radios locales, 26 individus, soit 23.63% l'ont affirmé contre 35, soit 31.81% qui ont cité les éditions. 25 salariés soit 22.72% ont cité les panneaux routiers contre 13 qui ont cité les sites web de l'OIPR et 11 ont mentionné Youtube et Facebook.



## II. LA PARTICIPATION DES POPULATIONS LOCALES AUX CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

Dans l'optique d'évaluer les sensibilisations faites autour de l'écotourisme sur le terrain, l'on a abordé à travers un questionnaire, la question de la participation des populations aux activités de sensibilisation. Cette thématique comprend une question à trois volets. Il s'agit de la question N°20 de notre questionnaire. Elle se présente comme suit : « Avez-vous une fois assisté à une sensibilisation faite par l'OIPR ? », « Si oui, sur quoi a porté la sensibilisation et qu'avez-vous retenu ? » Les réponses à ces questions sont consignées dans les tableaux ci-dessous. Premier volet de la question : Avez-vous une fois assisté à une activité de sensibilisation faite par l'OIPR ?

Modalité	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	62	26.95
Non	168	73.04
Total	230	99.99

Tableau 37 : participation des populations aux activités de sensibilisation

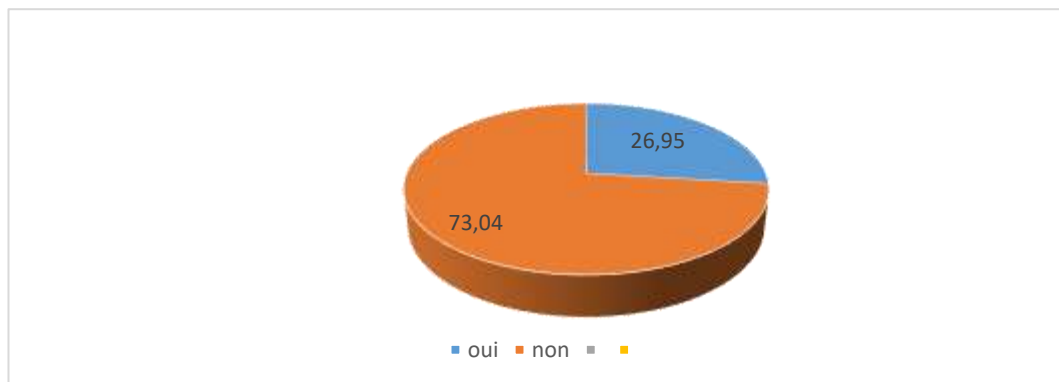


Figure 88 : Diagramme relatif à la participation des populations aux activités de sensibilisation

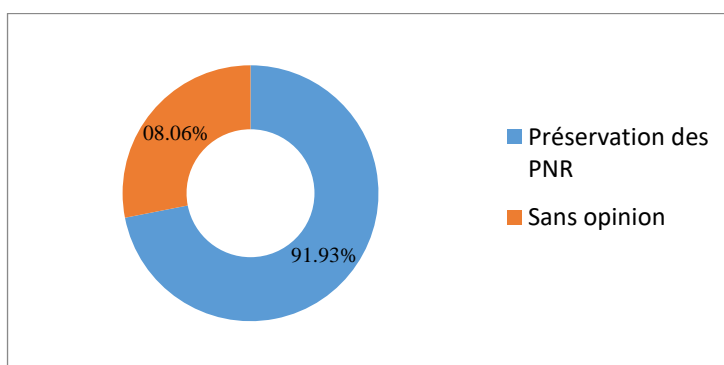
Source : Nous-même

Suite à cette première question, 62 personnes, soit une fréquence de 26.95% ont affirmé avoir participé au moins une fois à une activité de sensibilisation de l'OIPR. En revanche, 168 soit une fréquence de 73.04% affirment n'avoir jamais participé à une activité de sensibilisation de l'entreprise.

Deuxième volet de la question : Si oui, sur quoi a porté la sensibilisation ?

Thème abordé au cours de la campagne	Effectif	Pourcentage (%)
Préservation des PNR	57	91.93
Sans opinion	05	08.06
Total	62	99.96

*Tableau 38: Les thèmes abordés au cours des sensibilisations*



*Figure 89: Diagramme relatif aux thèmes de sensibilisation*

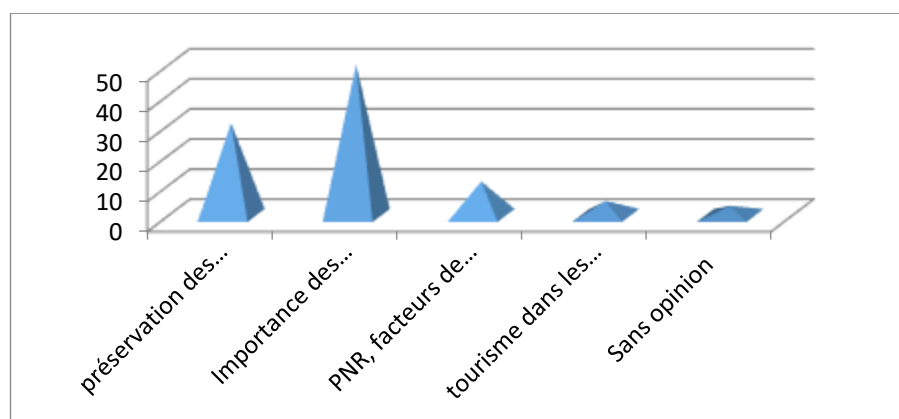
*Source : Nous-même*

Les résultats du deuxième volet de la question révèlent que le thème abordé au cours des campagnes de sensibilisation est « la préservation des PNR ». 57 personnes sur un effectif de 62, soit une fréquence de 91.93% l'ont affirmé. Et 05 personnes, soit une fréquence de 08.06% ont affirmé « ne plus se souvenir ».

Troisième volet de la question : qu'avez-vous retenu ?

Message retenu au cours de la campagne	Effectif	Pourcentage (%)
Préserver les espèces animales et végétales	19	30.64
Les PNR sont importants	31	50
Les PNR favorisent la pluie	07	11.29
Les PNR peuvent être visités	03	04.83
Sans opinion	02	3.22
Total	62	99.98

**Tableau 39: Messages retenus par des populations**



**Figure 90: Diagramme relatif aux messages retenus par les populations au cours des sensibilisations**

**Source : Nous-même**

Suite à ce volet de la question, 19 personnes, soit une fréquence de 30.64% ont affirmé avoir retenu qu'elles « doivent préserver les espèces animales et végétales », 31 personnes, soit 50% ont retenu que les « PNR sont importants » dans le développement économique et social des localités. 7 enquêtés, soit 11.29 % ont affirmé que les « PNR favorisent la pluie », 3 personnes, quant à elles ont retenu que les PNR peuvent être visités. Ce qui se traduit par une fréquence de 04.83%

### III. LA PRATIQUE DE L'ÉCOTOURISME DANS LES PNR

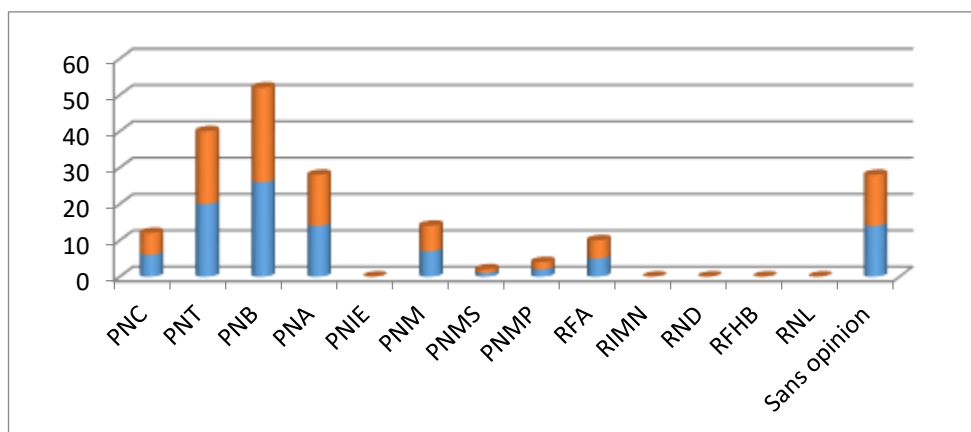
Dans l'optique d'évaluer la pratique de l'écotourisme dans les PNR, trois thématiques ont été abordées. Elles se résument en « la pratique de l'écotourisme dans les PNR ». Ces thématiques sont : la notoriété des PNR, l'image des PNR et la visite touristique des PNR.

#### 1. La notoriété des PNR

Pour évaluer la notoriété des PNR auprès de la population, trois questions ont été posées. Celles-ci correspondent aux n°1, n°2 et n°3 du questionnaire. Ces questions et leurs résultats se présentent comme suit : Q n°1 : Quels sont les PNR que vous connaissez ?

PNR	Effectif	Pourcentage (%)
PNC	13	05.65
PNT	49	21.30
PNB	64	26.6
PNA	33	27.82
PNIE	02	0.86
PNM	17	7.39
PNMS	03	1.3
PNMP	05	2.17
RFA	11	04.78
RIMN	00	00
RND	00	00
RFHB	01	0.43
RNN	00	00
RNL	02	0.86
Sans opinion	30	13.04
Total	230	99.8

*Tableau 40 : Notoriété des PNR*



*Figure 91 : Histogramme relatif à la notoriété des PNR*

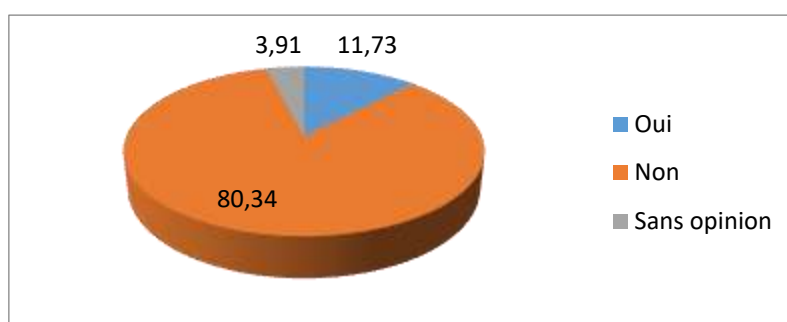
Source : Nous-même

Cette question administrée auprès de la population a permis à 15 personnes, soit 06% d'affirmer qu'elles connaissent le PNC, 51 personnes, soit 20.4% connaissent le PNT, 67 individus soit 26.6% attestent leur connaissance du PNB et 35 personnes soit une fréquence de 14% pour le PNA. En outre pour le PNIE, deux individus l'ont cité, ce qui se traduit par une fréquence de 0.8%, le PNM a été cité par 18 enquêtés, soit 7.2%. Le PNMS a été mentionné par 3 individus, soit une fréquence de 1.2%, le PNMP a été, à son tour, cité par 6 personnes, ce qui se traduit par une fréquence 2.4% et la réserve de faune d'Abokouamékro a été citée par 13 personnes, soit une fréquence de 5.2%. Cependant, la RINM, la RND et la RNN n'ont été citées par aucun individu. La RFHB, quant à elle, a été citée par un seul individu, soit une fréquence de 0.4% et la RNL a été mentionnée par deux personnes. Ce qui se traduit par une fréquence à 8%. 37 enquêtés ont affirmé ne pas connaître les PNR.

Q n° 2 : Connaissez-vous les potentialités touristiques d’au moins l’un (e) de ces parcs (Banco, Azagny, Tai)?

Connaissance des potentialités touristiques des PNR	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	27	11.73
Non	194	80.34
Sans opinion	09	03.91
Total	230	95.98

*Tableau 41 : Connaissance des potentialités touristiques des PNR*



*Figure 92: Diagramme relatif à la connaissance des potentialités touristiques des PNR*

Source : Nous-même

Au cours de l’enquête, 230 personnes ont été interrogées pour évaluer leur connaissance relative aux potentialités touristiques des PNR. Sur cet effectif, 27 individus, seulement, soit une fréquence de 11.73% ont affirmé connaître les potentialités touristiques d’au moins un parc ou une réserve, en revanche, 194 personnes, soit une fréquence de 80.34%, ont affirmé ne pas connaître les potentialités des PNR. 09 personnes, quant à elles, ne se sont pas prononcées sur la question. Ce qui se traduit par un score de 3.91%

Q n° 3 : Si oui, par quel moyen les avez-vous connues ?

Moyens de promotion	Effectif	Pourcentage (%)
Télévision	13	48.14
Campagne de sensibilisation	02	07.40
Visite	03	11.11
Études	07	25.92
Bouche-à-oreille	02	07.40
Total	27	99.97

Tableau 42: Les moyens de promotion

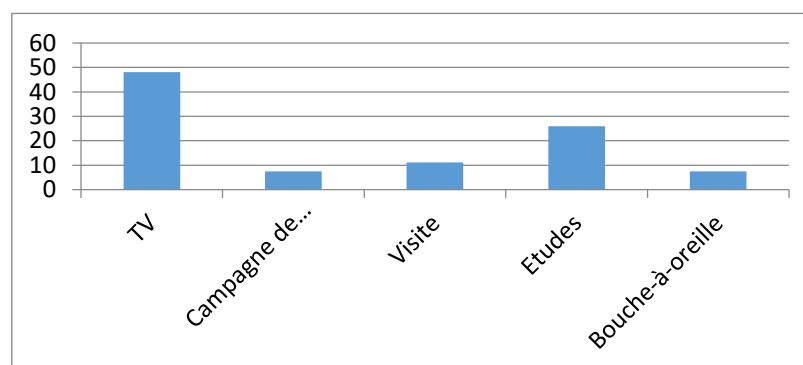


Figure 93 : Diagramme relatif aux moyens de promotion

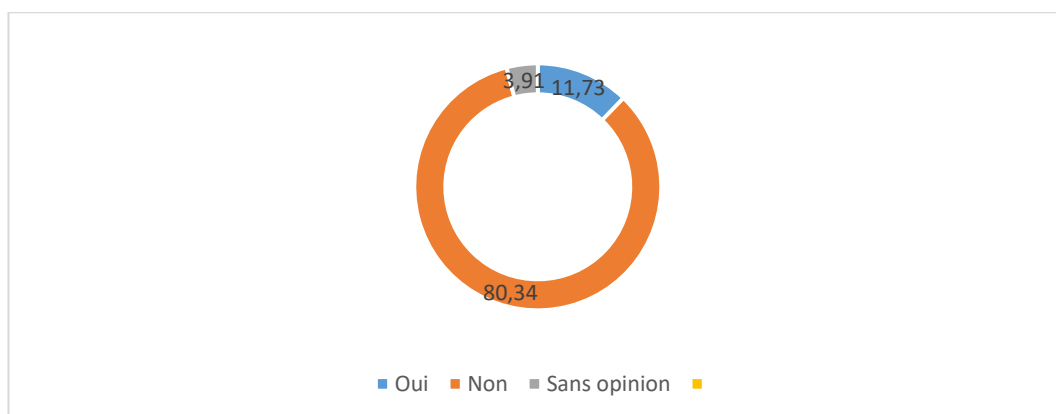
Source : Nous-même

Suite à cette question destinée à ceux qui ont répondu « oui » à la question précédente, 13 individus ont affirmé qu'ils ont connu les potentialités touristiques des PNR grâce à la télévision. Cependant, 02 personnes ont attesté que c'est par les campagnes de sensibilisation contre 03 enquêtés qui ont affirmé que c'est grâce aux visites de quelques PNR. De même, 07 individus ont attesté que c'est par les études contre 02 personnes qui ont répondu que c'est par le bouche-à-oreille qu'elles ont été informées des potentialités de quelques PNR.

Q n°4 : Connaissez-vous les infrastructures touristiques des parcs suivants : Banco, Taï et Azagny ? Si oui citez quelques-unes.

Modalités	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	27	11.73
Non	194	80.34
Sans opinion	09	03.91
Total	230	95.98

**Tableau 43 : Connaissance des infrastructures touristiques**



**Figure 94: Graphique relatif à la connaissance des infrastructures touristiques des PNR**

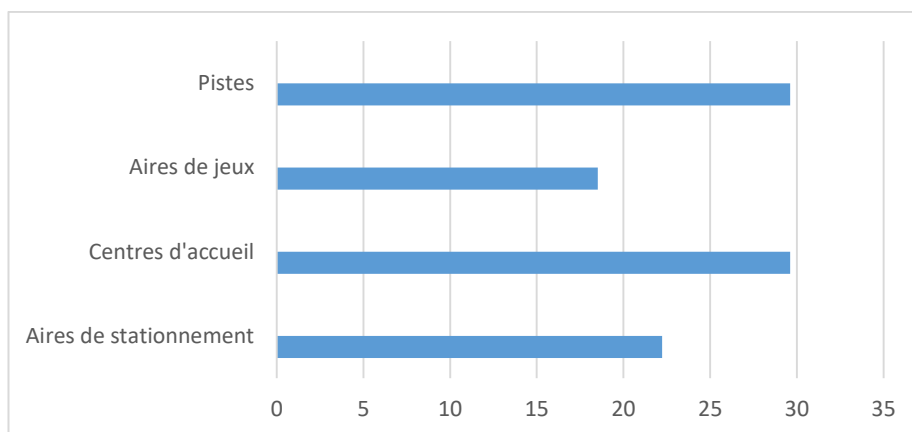
Source : Nous-même

Deuxième volet de la question n°4 : Si oui citez quelques-unes des infrastructures

Infrastructures touristiques	Effectif	Pourcentage (%)
Aires de stationnement	06	22.22
Centres d'accueil	08	29.62
Aires de jeux	05	18.51
Pistes	08	29.62
Total	27	99.97

**Tableau 44: Les infrastructures touristiques des parcs**





*Figure 95 : La connaissance des infrastructures touristiques*

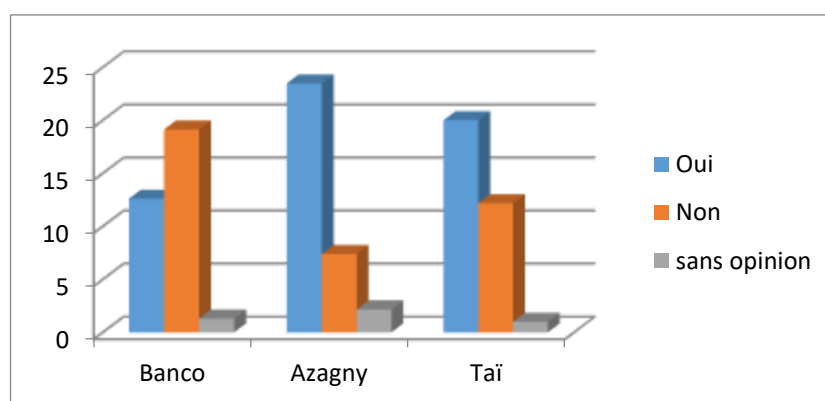
À la question de savoir si les enquêtés connaissent les infrastructures touristiques des parcs du Banco, Taï et d'Azagny, 27 soit 11.73% d'enquêtés ont répondu oui contre 194 soit 80.34% qui ont dit non. Cependant, 9 enquêtés sont restés sans opinions. Ce qui se traduit par un pourcentage de 3.91%. Ceux qui ont répondu « oui » ont cité comme infrastructures : les aires de stationnement (22.22%), les centres d'accueil (29.62%), les aires de jeux (18.51%) et les pistes.

## 2. L'image des PNR

Cette thématique comprend une question essentielle concernant principalement trois parcs : Banco, Azagny et Taï. Pour chaque parc, les réponses ont été recueillies auprès des populations riveraines. Cette question est le N° 25 sur le questionnaire. Elle se présente comme suit : pensez-vous qu'il y a la sécurité dans le parc situé dans votre localité (Banco, Azagny et Taï)? Les réponses à cette question sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Parcs	Modalité	Effectif	Pourcentage (%)
Banco	Oui	29	12.6
	Non	44	19.13
	Sans opinion	03	1.3
Azagny	Oui	54	23.47
	Non	17	7.39
	Sans opinion	05	2.17
Taï	Oui	46	20
	Non	28	12.17
	Sans opinion	04	1.73
Total		230	99.96

*Tableau 45: La sécurité dans les parcs*



*Figure 96: Histogramme relatif à la sécurité dans les parcs*

Source : Nous-même

Suite à cette question, au niveau du parc national du Banco, 29 personnes, soit 12.6% ont affirmé qu'il y a la sécurité dans le parc. En revanche, 44 individus, soit une fréquence 19.13% ont attesté que l'insécurité règne dans ce parc et 03 enquêtés, quant à eux, ont refusé de se prononcer sur la question. Au niveau du parc national d'Azagny, 54 personnes ont répondu par l'affirmatif. Ce qui se traduit par une fréquence de 23.47%. En revanche, 17 individus, soit 7.39%, ont répondu « non » à cette question et 05 personnes, soit 2.17% sont restées sans réponses. En ce qui concerne le parc national de Taï, 46 riverains ont affirmé qu'il règne la sécurité en

son sein, en revanche 28 personnes ont répondu « non » à cette question et 04 ne se sont pas prononcées face à cette question.

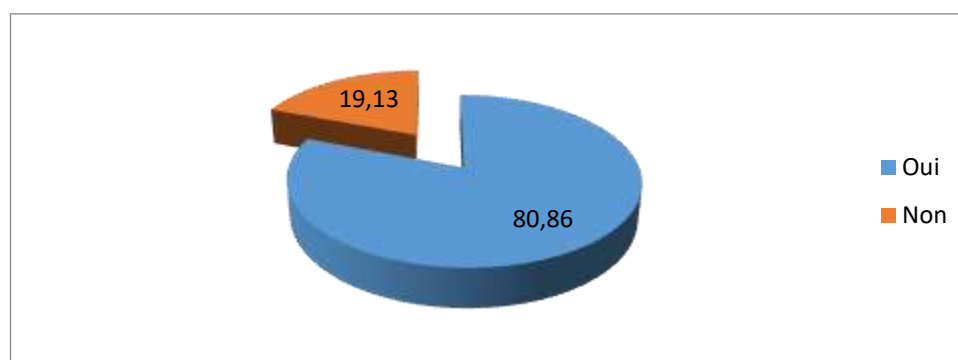
### 3. La visite des PNR

Cette thématique comprend quatre questions. Ces questions concernent essentiellement les parcs nationaux du Banco, d'Azagny et de Tai. Elles portent les numéros 7,8, 9 et 15.

Q n°7 : Savez-vous qu'il est possible pour un civil de visiter les parcs ?

Modalité	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	186	80.86
Non	44	19.13
Total	230	99.99

*Tableau 46: Etat de connaissance sur la visite touristique des parcs*



*Figure 97: Diagramme relatif à l'état de connaissance de la visite touristique dans les parcs*

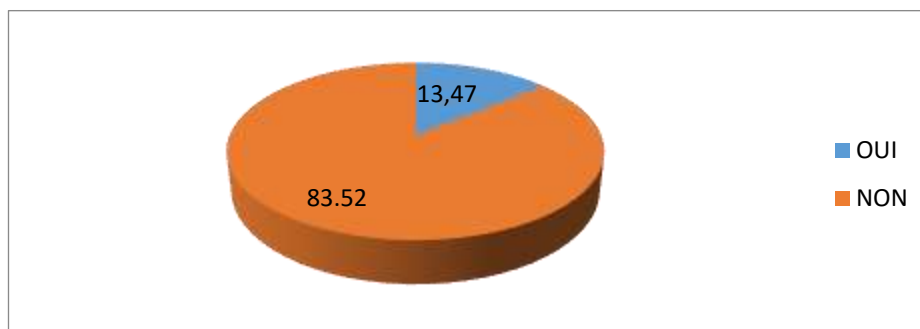
*Source : Nous-même*

À cette question, un grand nombre d'enquêtés a répondu par l'affirmatif. Cela correspond à 186 individus, soit une fréquence de 80.86%. En revanche, 44 personnes, soit 19.13% ont répondu par la négation.

Q n°8 : Avez-vous au moins une fois visité l'un des parcs situés dans votre localité (Banco, Azagny et Tai) au cours des quatre dernières années?

Modalité	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	31	13.47
Non	199	86.52
Total	230	99.99

*Tableau 47 : Visite touristique dans les parcs*



*Figure 98: Visite touristique dans les PNR*

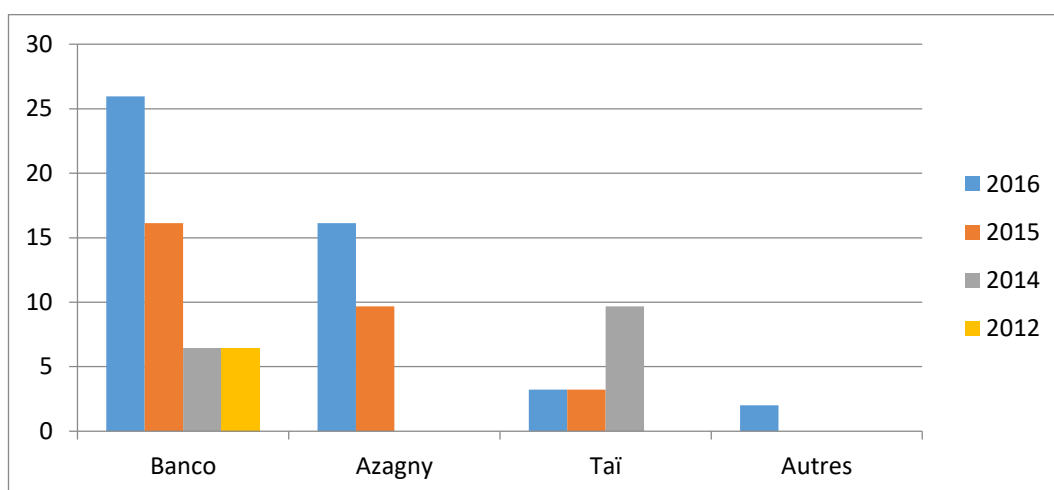
*Source : Nous-même*

Suite à cette question, sur un effectif de 230 enquêtés, seulement 31 personnes, soit 16.4% ont affirmé avoir visité au moins une fois l'un des parcs cités plus haut. 199 individus, soit 86.52% affirment n'avoir jamais visité un par

Q n°9 : Si oui, où et quand ?

Parcs	Date de visite	Effectif	Pourcentage (%)
Banco	2016	08	25.95
	2015	05	16.12
	2014	02	6.45
	2012	02	6.45
	Total	17	54.97
Azagny	2016	05	16.12
	2015	03	09.67
	Total	08	25.79
Taï	2016	01	03.22
	2015	01	03.22
	2014	03	09.67
	Total	05	16.11
Autres (Marahoué)	2014	01	03.22
Total		31	100

*Tableau 48: Nombre de visites des parcs au cours de ces dernières années*



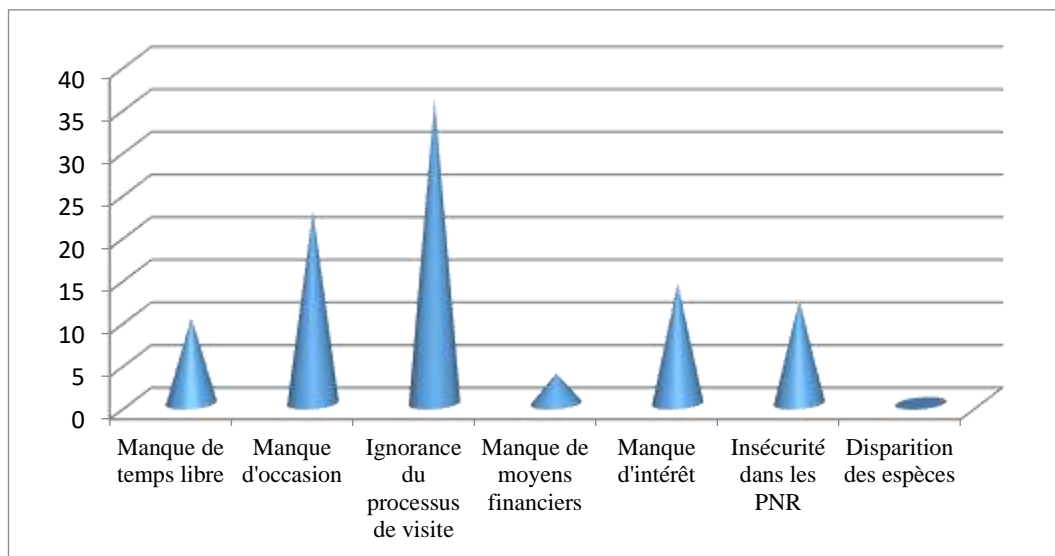
*Figure 99: Flux de fréquentation des parcs au cours de ces dernières années*

Suite à cette question destinée aux enquêtés ayant répondu « oui » à la question précédente, 17 individus, soit 54.97.2% ont affirmé qu'ils ont visité le parc national du Banco au cours de ces quatre dernière années. En ce qui concerne le parc national d'Azagny, 08 personnes, soit une fréquence de 25.79% l'ont visité au cours de ces deux dernières années. Quant au parc national de Taiï, seulement 05 enquêtés ont affirmé l'avoir visité au cours de ces trois dernières années. Ce qui se traduit par une fréquence de 16.12%. Cependant, une personne a affirmé avoir visité le Marahoué en 2014. Ce qui représente 3.22%

Q n°15 : Si vous n'avez jamais visité l'un des parcs, pouvez-vous nous donner les raisons ?

Raisons de la non-fréquentation des parcs	Effectif	Pourcentage
Manque de temps libre	20	10.05
Manque d'occasion	45	22.61
Ignorance du processus de visite	71	35.67
Manque de moyen financier	07	3.51
Manque d'intérêt	28	14.07
Insécurité dans les parcs	24	12.06
Disparition des espèces animales et végétales	04	2.01
Total	199	99.98

*Tableau 49 : Les raisons de la mauvaise fréquentation des PNR*



*Figure 100: Les raisons de la mauvaise fréquentation des PNR*

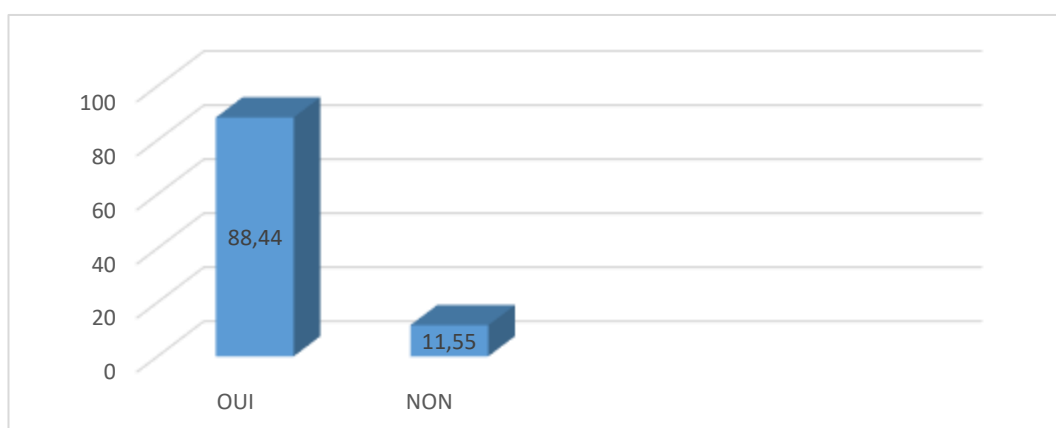
*Source : Nous-même*

Cette question destinée aux enquêtés ayant répondu « non » à la question N°8 a permis de recueillir les données suivantes : 20 personnes soit 10.05% disent qu'elles ne visitent pas les parcs parce qu'elles n'ont pas le temps libre, 45, soit 22.61% ont affirmé qu'elles n'ont pas encore eu l'occasion. 71 individus, soit une fréquence de 35.67% ont révélé qu'ils ignorent le processus de visite, 07 soit 3.51% ont répondu que le manque de moyens financiers est la raison fondamentale pour laquelle, ils ne visitent pas les parcs, 28 enquêtés, soit une fréquence de 14.07% ont, à leur tour, affirmé qu'ils n'éprouvent pas d'intérêts à visiter les PNR, 24 individus, soit une fréquence de 12.06% disent que l'insécurité dans les PNR explique leur démotivation quant à la visite touristique de ceux-ci. Pour terminer, 04 enquêtés ont affirmé que la disparition des espèces animales et végétales explique leur indésir de visiter les parcs. Ce qui se traduit par un pourcentage de 0.95%.

Q n° 17 : Serez-vous tenté (e) de visiter un parc si l'occasion vous en est donnée ?

Modalité	Effectif	Pourcentage (%)
OUI	186	88.99
NON	23	11.00
Total	209	99.99

*Tableau 50 : Opportunité de visite des PNR*



*Figure 101: Anneau relatif aux opportunités de visites des PNR*

Source : Nous-même

Cette question a été destinée à ceux qui n'ont jamais visité un parc. Les réponses recueillies sont : 176 individus, soit 88.44% ont attesté qu'ils visiteraient un parc si l'occasion leur en est donnée. Cependant, 23 individus, soit une fréquence de 11.55% ont affirmé qu'ils ne visiteraient jamais des parcs.

#### **IV. LE MÉCANISME D'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA PROMOTION DE L'ÉCOTOURISME**

Les données relatives à cette thématique sont issues des questionnaires effectués à l'endroit des acteurs de l'OIPR. Elles s'articulent autour de deux (2) points qui sont : la communication bidirectionnelle et les types de relations entretenus par l'OIPR avec les parties prenantes.



## 1. La communication bidirectionnelle

La bidirectionnalité de la communication de l'OIPR se traduit par la participation des communautés locales aux prises de décisions et la prise en compte de leurs besoins dans la stratégie managériale de l'entreprise.

### 1.1 La participation des populations riveraines aux prises de décisions

Afin d'évaluer la participation des populations riveraines aux prises de décisions relatives à la gestion des PNR, la question suivante a été posée aux acteurs de l'OIPR. Q n°11 : Les populations riveraines participent-elles aux prises de décision ?

Modalité	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	96	87.27
Non	14	12.72
Total	110	99.99

Tableau 51: Données relatives à la participation des populations riveraines aux prises de décisions

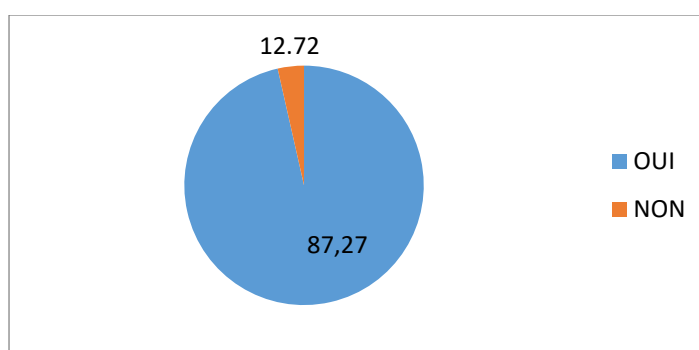


Figure 102 : Diagramme relatif à la participation des populations riveraines aux prises de décisions

Source : Nous-même

Suite à cette question, 96 salarié de l’OIPR soit 87.27% ont affirmé que les populations riveraines, représentées par les chefs traditionnels, les opérateurs économiques locaux et les élus locaux participent aux prises de décision de l’OIPR. Cependant, 14 individus soit 12.72% ont répondu que les populations locales ne participent pas véritablement aux prises de décisions.

### 1.2 La prise en compte des besoins des populations dans la stratégie managériale de l’OIPR

Cette question est adressée aux salariés.

Q n°12 : L’OIPR prend-il en compte les besoins des populations riveraines dans sa stratégie managériale ?

Modalité	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	110	100
Non	00	00
Total	110	100

Tableau 52: Données relatives à la prise en compte des besoins des populations riveraines par l’OIPR

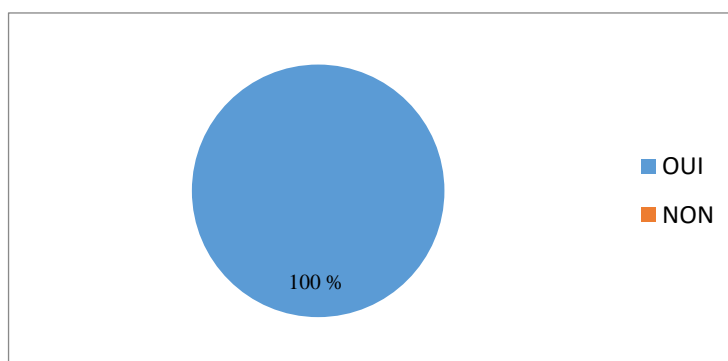


Figure 103 : Diagramme relatif à la prise en compte des besoins des populations par l’OIPR

Source : Nous-même

Tous les acteurs de l'OIPR interviewés ont affirmé au cours des échanges que l'OIPR prend en compte, dans sa stratégie globale, les besoins des populations riveraines. La réponse à ces besoins se traduit par les mesures riveraines.

### **1.3 La participation des parties prenantes aux activités de promotion de l'écotourisme**

Les résultats de cette thématique sont issus des entretiens avec les acteurs de l'OIPR. Ils ont été recueillis suite à la question « quels rôles jouent les parties prenantes dans la promotion de l'écotourisme ? » « Ces rôles sont-ils bien accomplis ? si non, pourquoi ne les sont-ils pas ? »

<b>Rôle des parties prenantes</b>
Relais d'information
Ouvriers dans l'aménagement des PNR
Eco-guide
Surveillance

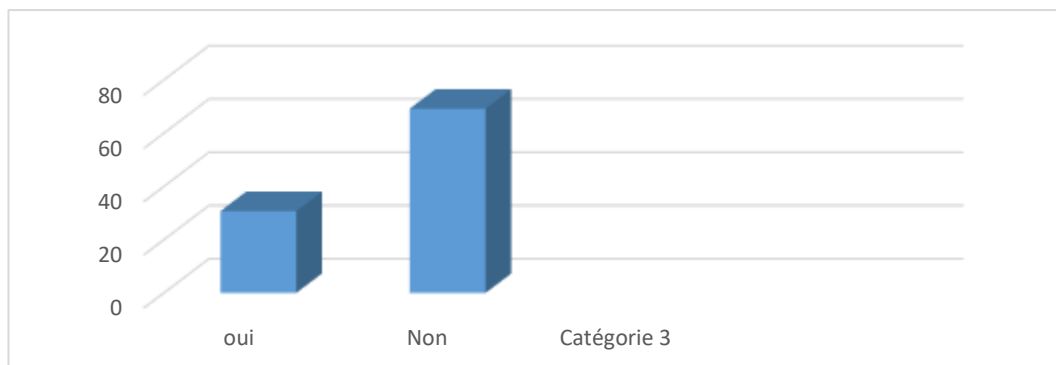
*Tableau 53: Données relatives au rôle joué par les parties prenantes dans le développement de l'écotourisme*

Les entretiens avec les acteurs de l'OIPR ont révélé que dans la participation des parties prenantes dans la gestion des PNR se résume en des activités de : relais de l'information, l'aménagement des PNR, l'écoguide et la surveillance des PNR.

Les résultats du deuxième volet de la question

Modalité	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	04	30.76
Non	09	69.23
Total	13	99.99

*Tableau 54: L'accomplissement des rôles des parties prenantes*



*Figure 104: L'accomplissement des rôles des parties prenantes*

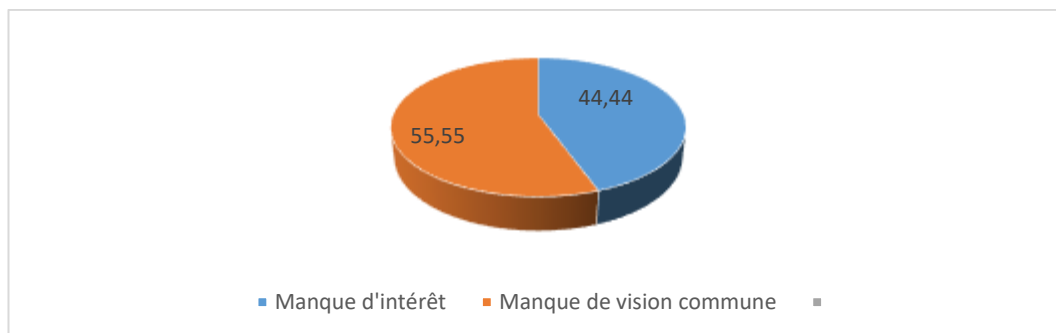
*Source : Nous-même*

A la question de savoir si les rôles sont bien accomplis, 30.76% ont répondu « oui » contre 69.23% qui ont dit « non ».

Troisième volet de la question

Causes	Effectif	Pourcentage (%)
Manque d'intérêts	04	44.44
Manque de vision commune (représentation sociale de la préservation de l'environnement)	05	55.55
Total	09	99.99

*Tableau 55 : Les causes de la non-implication effective dans les activités de l'OIPR*



*Figure 105: Les causes de la non-implication effective des parties prenantes*

*Source : Nous-même*

Les causes de la non-implication effective des parties prenantes selon les acteurs de l'OIPR interviewés sont « le manque d'intérêt » (44.44%) et le manque de vision commune (55.55%), ce qui pourrait s'assimiler comme les représentations sociales de la préservation de l'environnement.

## **2. Les relations de l'OIPR avec ses parties prenantes**

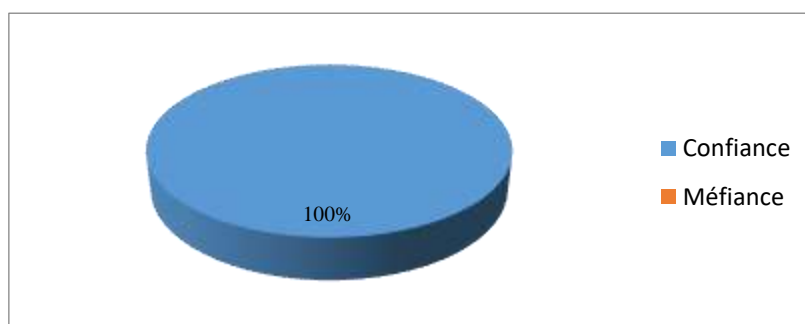
Dans l'optique d'impliquer les populations riveraines dans la gestion des PNR, l'OIPR entretient des relations de confiance avec ses parties prenantes.

### **2.1 Les relations de l'OIPR avec les parties prenantes secondaires**

Les données concernant cette thématique relèvent, d'une part, des questionnaires faits à des acteurs de l'OIPR et, d'autre part, des questionnaires administrés auprès des populations riveraines considérées comme les parties prenantes primaires de l'entreprise. Les questions qui ont suscité les réponses, ci-dessous, des acteurs de l'OIPR et des populations riveraines sont : « Quel type de relation entretenez-vous avec les populations locales ? » et « Quel type de relation entretenez-vous avec les agents de l'OIPR ? » Les résultats de la première question se présentent comme suit :

Types de relation	Effectif	Pourcentage (%)
Confiance	110	100
Méfiance	00	00
Sans opinion	00	00
Total	110	100

**Tableau 56: Données relatives aux types de relations entretenues par l'OIPR avec ses parties prenantes primaires**



**Figure 106 : Diagramme relatif aux types de relation entretenus par l'OIPR avec les populations locales**

Source : Nous-même

Suite à la question, ci-dessus, tous les salariés de l'OIPR interrogés ont affirmé que l'entreprise entretient des relations de confiance avec les populations riveraines. Ce qui se traduit par 100%.

Les résultats de la deuxième question se présentent dans le tableau suivant :

Types de relation	Effectif	Pourcentage (%)
Confiance	80	34.78
Méfiance	40	17.39
Sans opinion	108	46.95
Total	230	99.12

Tableau 57: Données relatives aux types de relations entretenues par l'OIPR avec ses parties prenantes primaires

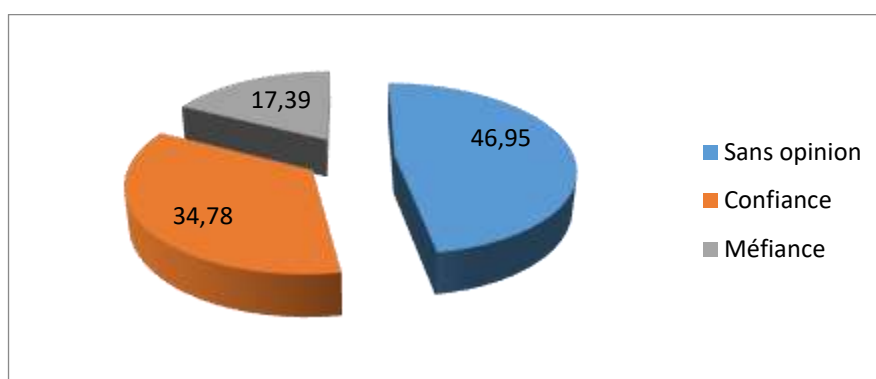


Figure 107 : Diagramme relatif aux types de relation entre l'OIPR et les populations riveraines

Source : Nous-même

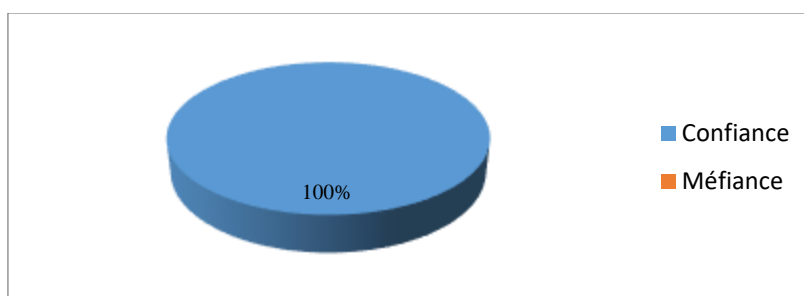
Au cours de nos entretiens avec les populations locales, 80 interviewés ont affirmé, qu'ils entretiennent des relations de confiance avec l'OIPR. Ce qui se traduit par 34.78%. En revanche, 40 individus soit 17.39% ont répondu que les relations qui les lient à l'entreprise sont de méfiance. Cependant, 108 personnes n'ont pas donné leur avis sur cette question pour diverses raisons. Ce qui se traduit par 46.95%.

## 2.2 Les relations de l'OIPR avec les médias et les autres parties prenantes secondaires

Les données, ci-dessous, sont recueillies au cours des entretiens avec les acteurs de l'OIPR suite à la question « Quels sont vos rapports avec les médias et les autres parties prenantes » ?

Types de relations	Effectif	Pourcentage (%)
Confiance	110	100
Méfiance	00	00
Total	110	100

*Tableau 58: Données relatives aux types de relation entre l'OIPR et les médias*



*Figure 108: Diagramme relatif aux types de relations entre l'OIPR et les Médias*

Source : Nous-même

Tous les acteurs de la direction générale et des directions de zone interviewés ont affirmé que leur structure entretient des rapports de confiance avec les médias, en général, et avec les radios locales, en particulier. En ce qui concerne les autres rapports entre l'Office et les autres parties prenantes telles que les ONG, les collectivités locales, etc., ils sont harmonieux.

## **V. LA GESTION DES CONFLITS FONCIERS AUTOUR DES PNR**

Les données de cette partie proviennent des entretiens effectués avec les agents de l'OIPR et des questionnaires administrés auprès des paysans.

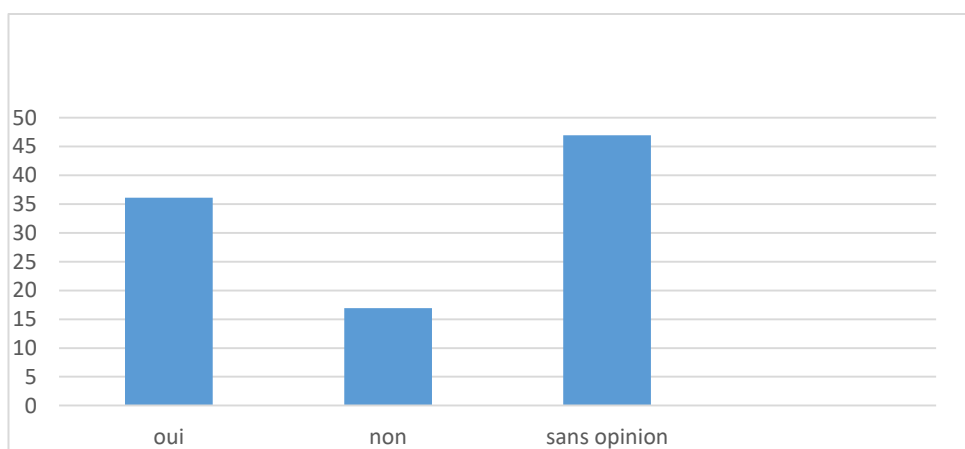
### **1. Les conflits fonciers liés aux aires protégées**

À la question de savoir si les paysans entretiennent quelquefois des conflits fonciers avec les agents de l'OIPR, les réponses obtenues sont consignées dans le tableau qui suit :



Modalités	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	83	36.08
Non	39	16.95
Sans opinions	108	46.95
Total	230	99.98

*Tableau 59: données relatives aux conflits fonciers entretenus par l'OIPR avec les paysans*



*Figure 109: les conflits fonciers entre paysans et agents de l'OIPR*

Source : Nous-même

À la suite de la question, 83 interviewés soit une fréquence de 36.08% ont déclaré oui contre 39 soit 16.95% qui ont répondu non. Cependant, 108 enquêtés soit 46.95% n'ont pas donné de réponses.

## **2. Les méthodes de gestion des conflits fonciers**

Les résultats liés aux méthodes de gestion des conflits sont obtenus à partir de la question suivante : « Comment l'OIPR gère-t-il les conflits fonciers liés aux aires protégées ? ».

Méthode de résolution des conflits	Effectif	Pourcentage (%)
Dialogue (négociation)	147	63.91
Sans opinion	83	36.08
Total	230	99.99

Tableau 60 : La méthode de résolution des conflits fonciers

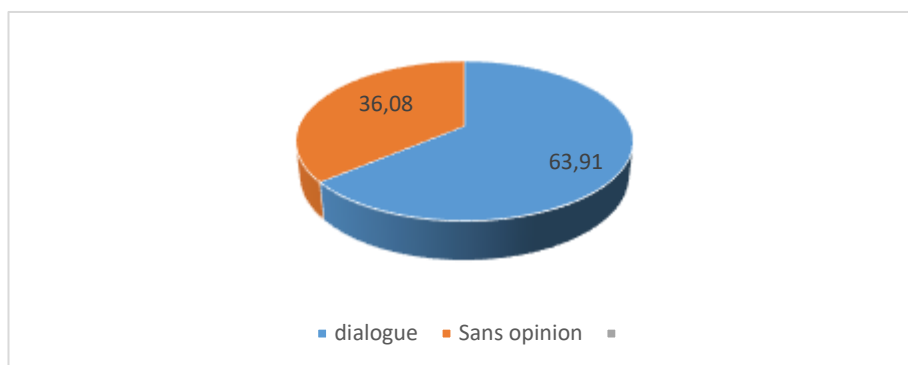


Figure 110: diagramme relatif à la méthode de résolution des conflits fonciers

Source : Nous-même

Au cours de l'enquête, 147 soit 63.91% des personnes interrogées ont affirmé que la méthode principale utilisée par l'OIPR pour la résolution des conflits fonciers est le dialogue. Toutefois, 83 individus n'ont pas donné de réponse. Ce qui se traduit par un score de 36.08%.

## **CHAPITRE V : LA DISCUSSION DES RÉSULTATS**

Le présent chapitre se focalise sur la discussion des résultats obtenus au cours des enquêtes sur terrain. Il s'articule autour de deux parties : l'interprétation des résultats et la vérification des hypothèses.

### **I. L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS**

Elle s'articule autour des points suivants : le mécanisme d'émission des messages, la participation des populations locales aux campagnes de sensibilisation, la pratique de l'écotourisme dans les PNR, le mécanisme d'implication des parties prenantes dans la promotion de l'écotourisme et la gestion des conflits fonciers.

#### **1. La discussion sur le mécanisme d'émission des messages**

Dans le but de comprendre le mécanisme d'émission des messages de sensibilisation de l'OIPR relativement à la promotion de l'écotourisme, cette thématique a été abordée au cours des entretiens et questionnaires administrés à l'endroit des acteurs forestiers. L'analyse de verbatim recueilli a permis de classer les informations en des sous-thèmes suivants : le choix des thèmes abordés au cours des campagnes de sensibilisation, les actions menées au cours de ces dernières années et les supports de communication utilisés.

##### **1.1 Le choix des thèmes de sensibilisation**

L'on a constaté que le choix des thèmes pour des campagnes de sensibilisation est inadapté à la promotion de l'écotourisme. En effet, les thèmes abordés, selon les acteurs de l'OIPR interrogés, sont généralement la préservation de la faune et la flore, l'importance des parcs et réserves, le respect de l'intégrité des parcs et réserves et le rôle des parcs et réserves. Au cours de l'enquête, 34.54% des interviewés ont affirmé que l'entreprise aborde la question de l'importance des PNR au cours des campagnes. En revanche, 26.36% des enquêtés ont révélé que leur institution aborde le thème de la préservation de la faune et la flore. Dans cette

optique, 28.18% des individus ont répondu que l'OIPR aborde la question du respect de l'intégrité des PNR et 10.90% ont déclaré que l'entreprise parle souvent du rôle des PNR dans l'amélioration des conditions de vie. Au regard de tous ces thèmes, l'on constate que les agents forestiers sensibilisent davantage les populations locales sur l'écocitoyenneté, cependant, ils ne présentent pas les parcs et réserves comme des lieux touristiques où les publics pourraient se divertir. Pour preuve, au cours des enquêtes, suite à la question N°7 du questionnaire, 26.6% des personnes interrogées ont affirmé qu'elles ne savent pas que les parcs et réserves peuvent être visités par des civils. En revanche, elles reconnaissent toutes l'importance des PNR et la nécessité de les préserver. Cette situation démontre que les messages délivrés par l'OIPR au cours des campagnes de sensibilisation concernent essentiellement la lutte contre la déforestation. Cette situation relève du fait que la plupart des aires protégées sont confrontées au défrichement agricole clandestin.

En effet, certaines aires protégées en l'occurrence les parcs nationaux du Mont Péko, la Marahoué, de Taï, du Mont Sangbé, de la Comoé et la réserve de faune et de flore du Haut-Bandama sont envahis par des paysans clandestins. Dans le souci de restaurer ces espaces protégés, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves rencontre souvent les paysans vivant dans ces zones interdites pour leur expliquer le bien-fondé de la restauration de ces PNR. Par exemple, au cours de la période de 2014 à 2015, des activités de sensibilisation ont été organisées dans ce sens. Le tableau ci-dessous présente ces activités.

Directions de zone	Date	Villages ou villes	Sous-Préfecture	Personnalités présentes
DZO et DZSO	09 au 10 juillet 2015	Bagouhouo Diéby	Bagouhouo	Sous-Préfet -Chefs traditionnels
DZSO	23 juillet 2014	Guézon	Guézon	

*Tableau 61: rencontres de sensibilisation sur la lutte contre le défrichement agricole clandestin*

Au cours de ces dernières années, les actions de sensibilisation portant sur la lutte contre le défrichement agricole clandestin ont été menées principalement autour des parcs nationaux du Mont Péko et de Tai. En effet, la longue crise sociopolitique qui a traversé la Côte d'Ivoire pendant plus d'une décennie a eu des répercussions sur le secteur forestier. Les parcs et réserves situés dans les parties du pays occupées par l'ex-rebellion ont été pris d'assaut par celle-ci. Ainsi, le parc national du Mont Péko a été le plus infiltré par des paysans. Pendant plus de 10 ans, cette forêt a été interdite d'accès aux agents de l'OIPR. À ce sujet, le directeur de communication de la direction générale de l'OIPR affirme :

*Le parc qui s'étend sur 34.000 hectares est occupé à 70 % par des planteurs burkinabè qui y cultivent le cacao après avoir détruit la faune et la flore. Ces infiltrations à des fins agricoles ont ainsi provoqué la disparition presque totale du couvert forestier et menacé les espèces endémiques comme l'éléphant nain. Nous avons lancé une opération de déguerpissement de ces paysans clandestins, mais les institutions internationales nous parlent de violation des Droits de l'Homme, donc nous avons confié ce dossier à l'Etat. Nous pensons que des solutions sont en train d'être trouvées en vue de restaurer ce parc.<sup>47</sup>*

À travers ces propos, l'on peut dire que le PNMP est dans une situation alarmante. Il est menacé d'extinction. En effet, selon les acteurs de l'OIPR, en l'occurrence le responsable de la communication de la direction générale et un agent technique de cette direction, ce parc avait été occupé par un individu du nom d'Amadé Ouérémi, un ex-chef de guerre. Celui-ci a vendu des parcelles du parc aux populations rurales qui ont développé des cultures de rente comme le cacao et le café. Il a installé ([http:// www.lebanco.net/ default.asp](http://www.lebanco.net/default.asp), 2016) plus de « 2000 personnes dans le parc ». Les paysans clandestins ont utilisé les faiblesses de l'État pour coloniser (idem) « 70% des 34 000 ha » du parc par des cultures de cacao. La

---

<sup>47</sup> Propos recueilli lors d'un entretien à la direction de générale de l'OIPR, le 02/11/15.

planche ci-dessous témoigne de la présence des plantations de Cacao dans le PNMP.



*Figure 111 : Plantations de cacao dans le PNMP, 2014*

*Source : <http://www.oipr.ci>*

Cette image montre la gravité de la dégradation du parc. Selon W. Kra (2016) ce parc produit « 15 000 tonnes de cacao qui rapportent [à l'État] 11 milliards FCFA ». Ces chiffres traduisent la contribution énorme des plantations illégales à l'économie nationale.

En dépit de cette production énorme, l'Etat a décidé de déguerpir les paysans clandestins. Notons que cette décision intervient suite à l'arrestation d'Amadé Ouérémi, le 18 mai 2013, pour détention illégale d'armes. Des dizaines de commandos forestiers formés en 2015, ont été installés afin d'interdire tout nouveau défrichement au sein du parc. Les sensibilisations de proximité engagées par l'OIPR s'inscrivent dans cette optique. Il s'est agi pour l'entreprise d'informer les populations vivant dans cette aire protégée sur les mesures prises relativement à leur réinstallation. Par exemple, lors des rencontres tenues, en 2015 dans les villages consignés dans le tableau, les échanges ont porté essentiellement sur le processus d'évacuation des occupants du PNMP. Le dialogue était au centre de ces rencontres. Il a permis aux populations riveraines d'exposer leurs inquiétudes qui se résument à d'éventuels sites de recasement et de l'appui du gouvernement pour leur réinsertion dans le tissu social. L'image, ci-dessous, traduit les doléances faites par les populations.



*Figure 112: Plaidoyer du représentant des paysans clandestins du PNMP, 2015*

*Source : Direction générale de l'OIPR*

Le plaidoyer des paysans clandestins semble être entendu par les acteurs de l'OIPR et le Sous-Préfet de Bagouhou. Face à ces préoccupations, l'autorité préfectorale a rassuré les occupants en faisant savoir les projets de l'État à leur égard. En clair, on retient que la communication de proximité engagée par l'OIPR à l'endroit des occupants clandestins les a mis en confiance, quant à leur réinstallation après avoir quitté le parc.

Outre le parc national du Mont Péko, le parc national de Taï subit aussi des infiltrations de paysans clandestins. En effet, nonobstant les nombreux efforts consentis par la direction de zone sud-ouest et les nombreux partenaires de l'OIPR dans la gestion de cet espace protégé, ce dernier connaît quelques dégradations dues au défrichement agricole. Les gestionnaires du parc sont conscients de cette situation, c'est pourquoi ils mènent des actions de sensibilisation afin de mettre fin aux infiltrations clandestines des paysans. Dans cette optique, la DZSO en collaboration avec la direction de zone ouest ont organisé une séance de sensibilisation à Guézon le mercredi 23 juillet 2014. Cette campagne de sensibilisation avait pour objectif principal d'inciter les populations rurales à mettre fin aux activités agricoles au sein du parc et de renforcer les relations de confiance entre l'OIPR et les riverains. Selon le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest, cette campagne a réuni plus d'une centaine de personnes composées des autorités coutumières, des représentants des communautés et des

groupes sociaux. Elle a été placée sous la présidence du Sous-préfet de Guézon. La planche suivante atteste la présence effective des paysans à cette rencontre.



*Figure 113: Les participants à la rencontre de sensibilisation à Guézon, 2014*

*Source : DZSO de l'OIPR*

La présence massive des populations rurales démontre leur volonté de s'informer sur la gestion des aires protégées en général et celle de Taï en particulier. À travers cette rencontre, les responsables des deux directions, sus citées, ont dénoncé les actions anthropiques des riverains et la complicité de certaines personnes influentes résidant à Guézon et favorisant les infiltrations dans le parc. De même, le responsable de la direction de zone sud-ouest a aussi mis l'accent sur une rumeur qui stipule que la partie nord du parc occupée par les paysans clandestins serait déclassée. Ces propos des forestiers ont été appuyés par ceux du Sous-Préfet de Guézon. Il a aussi sensibilisé les paysans sur la nécessité de contribuer à la préservation du parc. Les différentes interventions faites par le directeur et l'autorité préfectorale ont permis de relever la nuance qui existe entre un parc national et une forêt classée. De même, elles ont donné lieu aux paysans de prendre conscience du rôle du PNT dans la production agricole. Ces communications ont aussi suscité un dialogue entre les acteurs forestiers et les populations rurales. À travers ce dialogue, les populations riveraines ont exprimé en toute confiance leur besoin et surtout fait des propositions de stratégie pour mieux gérer les parcs. Cette campagne de sensibilisation a été l'occasion pour les parties prenantes de l'Office en l'occurrence les autorités judiciaires de montrer leur



volonté de s'engager du côté de l'entreprise pour appliquer la loi dans toute sa rigueur à tous ces paysans clandestins et leurs complices. En somme, retenons que les campagnes de sensibilisation organisées par l'OIPR constituent des occasions pour l'entreprise d'entretenir les populations rurales sur les lois qui régissent les parcs nationaux et réserves naturelles. Ce sont des opportunités pour l'institution d'en appeler au civisme et au sens de la responsabilité des populations riveraines afin de mettre un frein au défrichement agricole.

### **1.2 Les actions de relations publiques menées au cours de ces dernières années**

Les actions de relations publiques menées par l'OIPR autour de l'écotourisme se résument, d'une part à la participation de l'entreprise à des événements tels que le SITA, le SARA et le salon national du tourisme, et d'autre part à l'organisation des événements tels que : les JIEC, les journées Hippo, les journées parcours santé, les journées d'écotourisme et les tournées de familiarisation. Ces activités ont toutes été citées par les enquêtés, à savoir : 23.63% pour le SITA, 21.81% pour le SARA, 7.27% pour le salon national du tourisme, 16.36% pour les JIEC, 10.90 pour la journée Hippo, 9.09% pour la journée parcours santé, 7.27% pour la journée d'écotourisme et 3.63% pour les tournées de familiarisation. En effet, les événements auxquels participe l'OIPR sont organisés chaque année à Abidjan. Ils réunissent le plus souvent un grand nombre de touristes nationaux et internationaux. C'est pourquoi, l'entreprise participe régulièrement à ces activités. Pour preuve, un grand nombre d'interviewés a cité le SITA suivi du SARA. Ces événements touristiques sont des occasions pour l'institution de se faire connaître et de créer également une notoriété autour des potentialités touristiques de quelques parcs tels que Taï, Comoé et Banco. Cependant, ces événements, étant peu médiatisés et concentrés uniquement dans la capitale économique, ne permettent pas à un grand nombre de la population ivoirienne d'être informé des produits touristiques des parcs. Aussi, convient-il de mentionner que les aires protégées faisant souvent l'objet d'exposition jouissent d'une bonne notoriété tandis que les autres parcs et réserves sont méconnus. Or, les participants à ces événements touristiques sont

issus des différents milieux sociaux parmi lesquels se trouvent des chercheurs. La présentation de tous les parcs et réserves avec leurs différentes potentialités pourrait inciter les chercheurs à les visiter afin de produire des œuvres sur les aires protégées.

Au niveau des activités organisées par l'OIPR autour de l'écotourisme, notons qu'elles sont peu et concentrées autour de deux parcs à savoir : le parc national du Banco et le parc national de Taï. La plupart des journées d'information, d'éducation et de communication (JIEC) organisée par l'Office au cours d'une année sont des initiatives de la direction de zone sud-ouest autour du parc national de Taï. Ces actions sont menées le plus souvent dans des écoles et dans les villages situés à proximité du parc. Cette activité a été citée par 16.36% de nos enquêtés parce qu'elle est organisée chaque année.

En plus de cette action, la direction de zone sud-ouest organise également chaque année une journée de sensibilisation sur la protection de l'Hippopotame Pygmée. 10.90% des acteurs de l'OIPR l'ont attesté. Notons que cette espèce est un produit spécifique au PNT. L'activité dénommée journée Hippo vise à la faire connaître et à inciter les populations à contribuer à sa protection. À travers cette action, les acteurs de l'OIPR présentent à la population les autres produits touristiques de l'aire protégée. En dehors de la direction de zone sud-ouest, la direction de zone sud mène également quelques actions de promotion de l'écotourisme autour du parc national du Banco. Ces activités sont : la journée « parcours santé », la journée d'écotourisme et les tournées de familiarisation. Ces trois (3) actions citées respectivement à 9.09%, 7.27% et 3.63% par les enquêtés sont menées depuis quelques années par le secteur Banco. Les deux premières relèvent de l'année 2015 et la dernière depuis 2012. Les journées « parcours santé » constituent une activité organisée par le Ministère des Sports et des Loisirs, à travers la Direction des sports de masse et du sport féminin, en collaboration avec l'OIPR. La première édition de cette activité a eu lieu le 15 août 2015 dans le parc national du Banco. Elle a consisté à faire du jogging et de séances de fitness. Pour preuve, voyons l'image qui suit :



*Figure 114 : Rassemblement des écotouristes au centre d'accueil, 2015*

*Source : Secteur Banco de l'OIPR*

Cette activité qui s'inscrit dans le cadre de la fête de l'indépendance a connu un réel succès avec la participation « de plus de 700 personnes »<sup>48</sup> comme le témoigne cette image. Les participants sont pour la plupart issus des groupements sportifs des différentes associations de la Fédération Ivoirienne des Randonnées Pédestres et du Bien- Être pour tous (FIRAPE) et du Ministère des Sports et des Loisirs. Selon le chargé d'écotourisme du centre d'accueil, ceux-ci ont parcouru près de 08 Km au sein du PNB en aller et retour du centre d'accueil écotouristique à l'Ecole Forestière. Cette activité a permis à de nombreux participants de découvrir le parc national du Banco qui est un véritable joyau au cœur de la capitale économique. Elle a donné aussi lieu aux acteurs de l'OIPR de sensibiliser les écotouristes sur la nécessité de préserver cet espace protégé.

En ce qui concerne la journée d'écotourisme, elle enregistre un grand score de participants par rapport aux tournées de familiarisation qui concernent seulement la visite des parcs par des familles, des salariés d'une entreprise, une association ou un groupement de personnes. Il convient de noter que ces deux activités sont le plus souvent organisées dans le parc national du Banco. Elles permettent aux populations d'Abidjan de visiter et de s'épanouir dans cet espace protégé. Pour preuve, à l'occasion de la fête des mères de 2013, l'association du peuple Andoh, a

---

<sup>48</sup> Propos recueilli au cours d'un échange avec le chargé d'écotourisme du PNB au centre d'accueil du parc à Adjamé, le 06/09/16.

célébré ses femmes adhérentes au sein du parc. Le lieu de la cérémonie a donné un caractère particulier à cet événement dans la mesure où il a permis à certains membres de l'association de découvrir une forêt. À cet effet, une enquêtée a affirmé : « Je voudrais revivre cet événement parce que cela m'a permise de découvrir pour la première fois quelques singes et des écureuils. J'ai été très heureuse de découvrir également la maison du Gouvernement Reste et l'Arboretum créé par ce dernier »<sup>49</sup>. Ces propos traduisent l'intérêt que présentent les activités écotouristiques dans le parc national du Banco. Il convient de souligner que les tournées de familiarisation sont aussi organisées dans le PNT, mais à une fréquence très faible par rapport au PNB.

La bonne notoriété et la bonne fréquentation des parcs du Banco et Taï sont imputables aux actions menées par le secteur Banco et la direction de zone Sud-ouest. Cependant, en ce qui concerne les autres parcs et réserves, en dépit de leur potentialité touristique, ils ne bénéficient pas d'action de promotion. Pour preuve, durant ces dernières années, la direction de zone centre n'a menée, selon le directeur de zone, aucune action de promotion et de sensibilisation par manque de moyens. L'absence des activités liées à l'écotourisme explique la mauvaise fréquentation des aires protégées de Marahoué, de Lamto et des réserves d'Abokouamékro et du Haut-Bandama. Aussi les populations sont-elles moins impliquées dans la gestion de ces espaces protégés parce qu'elles n'éprouvent aucun intérêt à le faire. Cet exemple est légion dans les autres parcs et réserves. Toutefois, il convient de noter que des journées d'éducation et de communication sont quelquefois organisées autour de ces aires protégées, mais les messages fournis ne promeuvent pas l'écotourisme. Ces informations concernent la lutte contre la dégradation des parcs et réserves.

---

<sup>49</sup> Propos recueillis auprès d'une enquêtée à Yopougon, le 30/08/16.

### **1.3 Les supports utilisés dans le cadre de la promotion à l'écotourisme**

Les supports de communication utilisés dans le cadre de la promotion et de la sensibilisation des populations à l'écotourisme sont les radios locales (23.63%), les dépliants et les tee-shirts (31.81%), les panneaux routiers (22.72%), les sites web ([www.oipr.ci](http://www.oipr.ci) et [www.parcnationaltai.com](http://www.parcnationaltai.com) (11.81%), YouTube et Facebook (10%). En effet, selon les acteurs de l'OIPR interviewés, les radios locales sont les supports privilégiés dans le cadre des sensibilisations. Afin de les impliquer davantage dans la promotion, de nombreuses conventions sont signées entre l'OIPR et ces radios. Nonobstant ces accords, seules quelques radios locales de la zone du parc national de Taï disposent des émissions sur les aires protégées. Ces radios sont : Yakoi de Soubré, zagné, Buyo et la voix de la Nawa. Les émissions réalisées promeuvent les produits touristiques du parc et éduquent à l'écocitoyenneté. La non-implication effective des radios locales dans la promotion de l'écotourisme explique la méconnaissance des potentialités touristiques des PNR et la mauvaise fréquentation de ces derniers.

Relativement aux dépliants et tee-shirts, ils sont distribués le plus souvent lors des événements liés aux parcs et réserves et après une visite d'une direction de zone. Les dépliants présentent généralement les attraits touristiques des PNR. Ils constituent un bon support de promotion, cependant, tous les publics n'ont pas accès à ces supports vu le nombre insuffisant des activités de sensibilisation de l'OIPR sur l'ensemble du territoire. En ce qui concerne les panneaux routiers, grâce au partenariat entre l'OIPR et l'entreprise de téléphonie mobile MOOV-CI, tous les parcs et réserves disposent des panneaux à l'entrée des villes et villages abritant les PNR. Ils permettent de faire connaître les aires protégées.

Au niveau des sites web, l'OIPR ne dispose que de deux sites qui sont celui de la direction générale ([www.oipr.ci](http://www.oipr.ci)) et celui de la direction de zone sud-ouest ([www.parcnationaltai.com](http://www.parcnationaltai.com)). Le site de la direction générale présente l'entreprise, ses activités, l'ensemble des parcs et réserves, les différents contacts des directions de zone. Ce site permet d'avoir des informations globales sur les PNR. Le site de la

direction de zone Sud-ouest, quant à lui, présente la direction, le parc national de Taï (historique, situation géographique, la faune, la flore, les infrastructures touristiques, etc.), les activités menées autour du parc, un espace de demande de visite du parc et le contact du chargé d'écotourisme. Ce site web permet à tout touriste d'avoir toutes les informations nécessaires pour une visite du parc. En dehors de ce parc, aucun PNR ne dispose d'un site web susceptible de promouvoir son image. Cela empêche les touristes étrangers de choisir la destination Côte d'Ivoire pour leurs séjours écotouristiques. Selon nos enquêtes, la plupart des touristes étrangers qui viennent dans le pays s'intéressent au parc national de Taï grâce au site web. De même, au niveau des supports comme Youtube et Facebook, seuls quelques parcs sont présents sur ces espaces. Concernant Youtube, le réseau social héberge quelques vidéos des parcs d'Azagny, de Taï et de la Comoé. Sur Facebook, seul le parc de Taï est présent. Cette situation ne permet pas à un grand nombre de publics de connaître les PNR et de désirer des visites en leur sein.

## **2. La participation des populations locales aux campagnes de sensibilisation**

Dans le dessein d'évaluer la participation des populations locales aux campagnes de sensibilisation autour de l'écotourisme, nous avons administré un questionnaire. Ainsi, à la question de savoir : « Avez-vous une fois assisté à une sensibilisation faite par l'OIPR ? », « Si oui, sur quoi a porté la sensibilisation et qu'avez-vous retenu ? », 62 personnes, soit une fréquence de 26.95% ont affirmé avoir participé au moins une fois à une activité de sensibilisation de l'OIPR. En revanche, 168 soit une fréquence de 73.04% affirment n'avoir jamais participé à une activité de sensibilisation de l'entreprise. En effet, à travers la première fréquence, nous constatons que la participation des populations locales aux activités de sensibilisation de l'OIPR est faible. En revanche, la seconde fréquence qui concerne les personnes n'ayant jamais participé à une activité de sensibilisation est élevée. Ces différents résultats démontrent que les actions de sensibilisation de l'entreprise ne sont pas accessibles au grand public. Celles organisées au cours d'une année par chaque direction de zone ou chaque secteur de l'OIPR sont très insuffisantes. Il existe de nombreuses localités riveraines qui ne bénéficient

d'aucune action de promotion ou de sensibilisation au cours d'une année. Par exemple, le village de Progréagui, situé à une vingtaine de kilomètres du secteur Djapagui du parc national de Taï n'a bénéficié d'une action de l'OIPR que depuis 2013. L'absence ou l'insuffisance des activités de sensibilisation explique la limitation de la fréquentation des PNR. Notons aussi qu'à travers cette question, nombreux sont les enquêtés qui ont affirmé ne pas connaître l'OIPR. Cela atteste que l'entreprise communique très peu sur elle-même et sur ses activités. Elle n'est pas le plus souvent au contact des populations locales. Les enquêtes au campus d'Abobo-Adjamé ont permis de constater que même les étudiants pensent que la gestion des parcs et réserves relève des agents de la SODEFOR ou des Eaux et Forêts.

Suite au deuxième volet de la question, sur un effectif de 62 personnes ayant affirmé avoir participé au moins à une activité de sensibilisation, 57 personnes, soit une fréquence de 91% ont révélé que le thème abordé au cours des campagnes de sensibilisation était « la préservation des PNR » et 05 personnes, soit une fréquence de 08.06% ont affirmé « ne plus se souvenir ». En effet, ce deuxième volet de la question a pour but de vérifier si le thème d'écotourisme fait souvent l'objet de sensibilisation. À travers les résultats, ci-dessus, l'on constate que les thèmes abordés sont relatifs à l'écocitoyenneté comme l'ont affirmé les acteurs de l'OIPR au cours des interviews. La préoccupation actuelle de l'entreprise concerne essentiellement la lutte contre la dégradation des aires protégées. C'est pourquoi tous ses messages délivrés au cours des campagnes sont axés principalement sur la préservation de la faune et de la flore. Or, le développement de l'écotourisme pourrait contribuer à la résolution de cette problématique. Malheureusement, cette activité ne fait pas l'objet de sensibilisation. Les populations locales ne sont donc pas informées des enjeux de cette activité dans le développement local. Ce qui explique leur faible implication dans la gestion des PNR.

Le troisième volet de la question a permis à 19 personnes, soit une fréquence de 30.16% d'affirmer qu'elles ont retenu au cours des campagnes la préservation des espèces animales et végétales. 31 personnes, soit 50% ont retenu que les « PNR sont importants » dans le développement économique et social des localités. 7

enquêtés, soit 11.29% ont affirmé que les « PNR favorisent la pluie », 3 personnes, quant à elles, ont retenu que les PNR peuvent être visités. Ce qui se traduit par une fréquence de 4.81%. Les trois premiers résultats attestent que les messages véhiculés par l'OIPR sont bien compris par les populations locales. Cependant, malgré cette compréhension des messages, les parcs et réserves sont toujours victimes de braconnage et d'exploitation. Cette situation s'explique par le modèle de diffusion de l'information choisi par l'entreprise. En effet, dans la diffusion des messages, l'Office s'appuie sur le modèle de l'information publique. À travers ce modèle, l'institution se préoccupe uniquement de la véracité et de l'impartialité de l'information. Elle ne cherche pas à persuader les publics à s'impliquer véritablement dans la gestion des aires protégées. En ce qui concerne la dernière fréquence, elle est faible parce que l'écotourisme est rarement abordé au cours des campagnes de sensibilisation. Par conséquent, il n'est pas connu par un grand nombre de populations riveraines.

### **3. La discussion sur la pratique de l'écotourisme dans les PNR**

L'évaluation de la pratique de l'écotourisme dans les PNR auprès des publics a permis d'avoir des résultats articulés autour de trois points : la notoriété des PNR, l'image des PNR et les visites touristiques.

#### **3.1 La notoriété des PNR**

Au niveau de la notoriété, il convient de noter que son évaluation est régie par trois questions. Suite à la première question « *Quels sont les PNR que vous connaissez* » ?, les PNR les plus cités sont : le PNB avec une fréquence de 26.6%, le PNT avec une fréquence de 20.4% et Azagny (14%). Les autres PNR présentent une faible notoriété avec 8% pour RNL, 06% pour le PNC, 7.2% pour le PNM, 5.2% la RFA, 2.4% pour le PNMP, 1.2% pour le PNMP, 0.8 pour PNIE et 0.4% pour le RFHB. 14.8% ont affirmé ne pas connaître les PNR. Au regard de ces différents résultats, nous constatons que le PNB, le PNT et le PNA sont les parcs les plus connus des ivoiriens. La bonne notoriété de ces aires protégées se disculpe par deux principales raisons. La première est relative à la situation géographique du



PNB et du PNA et la seconde relève du nombre d'activités menées autour de ces aires protégées. Au niveau de la situation géographique, il faut rappeler que le PNB est situé en plein cœur de la capitale économique du pays et en bordure de l'autoroute du nord. Tous ceux qui effectuent des voyages à Abidjan en passant par cette autoroute découvrent ce parc. Aussi, cette ville abritant la plus grande population en Côte d'Ivoire permet-elle à un grand nombre de publics de connaître le parc national du Banco. En ce qui concerne le PNA, sa notoriété résulte de sa proximité avec la ville d'Abidjan. Il est aussi situé sur l'axe de la côtière (Abidjan-San-Pedro). Au niveau des activités, il convient de mentionner que le PNB et le PNT sont les aires protégées les plus médiatisées dans le pays. De même, l'OIPR mène de nombreuses activités de communication autour de ces parcs. Ce qui explique leur forte notoriété. Les autres PNR étant moins médiatisés et ne bénéficiant pas d'assez d'activités sont méconnus du grand public.

Suite à la deuxième question « Connaissez-vous les potentialités touristiques d'au moins l'un (e) des parcs ou réserves ? », 80.34% d'enquêtés ont affirmé qu'ils ne connaissent pas les potentialités touristiques des PNR contre 11.73% ayant attesté qu'ils en connaissent. Le premier score élevé démontre que la plupart des populations riveraines ne connaissent pas les produits touristiques des aires protégées. Cela s'explique par le fait que l'OIPR ne mène pas de véritable action de promotion d'écotourisme dans les régions abritant les espaces protégés. Pour preuve, lors des enquêtes à Irobo, village situé dans le département de Jacqueville à 7 km du parc national d'Azagny, un enquêté a affirmé : « cela fait un an que je suis ici, je n'ai jamais vu un agent des Eaux et Forêts nous parler de ce qui est dans le parc »<sup>50</sup>. Cet enquêté, agent de l'entreprise PALM-CI, désigne les agents de l'OIPR par les agents des Eaux et Forêts. Ses propos traduisent l'absence d'une communication institutionnelle, c'est-à-dire sur l'OIPR et ses activités. Les personnes ayant affirmé qu'elles connaissent les potentialités touristiques d'au moins un parc ou une réserve ont attesté suite à la question N° 3 : « Si oui, par quel moyen les avez-vous connues ? », qu'elles les ont connues grâce à la télévision

---

<sup>50</sup> Propos recueillis à Irobo, le 02/09/16.

(48.18%), aux études (25.92%), aux visites (11.11%), le bouche-à-oreille (7.60%) et les campagnes de sensibilisation (7.40%). En effet, la télévision ivoirienne (RTI) joue un rôle important dans la sensibilisation des populations à l'écocitoyenneté.

Dans cette mission d'éducation, elle présente souvent des reportages sur les potentialités touristiques de quelques parcs, tels que celui de Taï et du Banco. Ces reportages diffusés permettent à un certain nombre de citoyens de connaître quelques parcs et réserves ainsi que leurs produits touristiques. Aussi, les études contribuent-elles à la notoriété des parcs et réserves. Au cours de l'enquête, certains étudiants, travailleurs et élèves ont attesté que c'est grâce aux études qu'ils ont connus quelques parcs et réserves. C'est également dans ce contexte que certains enquêtés ont affirmé avoir connu les PNR par le biais des visites. Il faut noter que la plupart des personnes ayant effectué des visites dans les aires protégées, l'ont fait dans le cadre des études. Les personnes affirmant qu'elles ont connu les PNR grâce aux bouches-à-oreille et aux campagnes de sensibilisation présentent une faible fréquence. Cela signifie que l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves ne dispose pas d'une véritable politique de communication. Il ne communique pas assez sur ses principaux produits que sont les parcs nationaux et les réserves naturelles.

Afin de s'enquérir sur la notoriété des infrastructures des parcs objet de notre étude, la question suivante a été posée aux enquêtés : « Connaissez-vous les infrastructures touristiques des parcs du Banco, de Taï et d'Azagny ? ». Les réponses obtenues sont les suivantes : 27 soit 11.73% d'enquêtés ont répondu oui contre 194 soit 80.34% qui ont dit non. Cependant, 9 enquêtés sont restés sans opinions. Ce qui se traduit par un pourcentage de 3.91%. L'observation de ces résultats montre que le score de ceux qui ont répondu « oui » est faible par rapport à ceux qui ont dit « non ». Cela s'explique par le fait que l'écotourisme est peu développé contrairement aux autres types de tourisme en l'occurrence le tourisme balnéaire qui est prisé par un grand nombre d'Ivoiriens. Toutefois, il convient de préciser que le score de la première réponse est significatif. En effet, elle démontre que les parcs de Taï, Banco et d'Azagny disposent effectivement d'un minimum d'infrastructures touristiques. La plupart de ces infrastructures était tombée en ruine

à cause de la crise sociopolitique que le pays a connue. Avec la relance de l'écotourisme engagée depuis 2012, nombreuses ont été réhabilitées par l'État et les partenaires de l'OIPR. Notons qu'au moment de l'enquête, certaines étaient en réhabilitation. C'est le cas du mirador du parc national d'Azagny qui était en réhabilitation. Pour s'en convaincre, observons cette image :



*Figure 115: Mirador du PNA en réhabilitation, 2016*

**Source : Secteur Azagny**

Cette infrastructure touristique en réhabilitation permettra aux touristes d'observer la faune et la flore pendant les séjours touristiques.

Les différentes infrastructures existantes dans les parcs ciblés par l'étude sont les aires de stationnement (22.22%), les centres d'accueil (29.62%), les aires de jeux (18.51%) et les pistes (29.62%). Parmi tous ces résultats, les centres d'accueil et les pistes occupent le premier rang. Cela s'explique par le fait que tous les trois parcs disposent des centres d'accueil. Ces centres sont généralement situés à des entrées principales des parcs. Ils permettent aux touristes de prendre contact avec les guides touristiques. Dans ces centres, des informations relatives aux séjours touristiques dans les parcs et réserves sont données aux visiteurs avant toutes visites. Les centres d'accueil sont gérés par les agents de l'OIPR. Par exemple, le centre d'accueil du parc national du Banco est situé à l'entrée principale du parc sur l'axe Adjamé-Yopougon, à côté de la station mobile SHELL. Ce centre se présente comme suit :



*Figure 116 : Centre d'accueil du PNB, 2016*

*Source : Nous-même*

Ce centre est composé de bureaux pour le chef de secteur Banco de l'OIPR et des agents de surveillance. De même, il dispose d'une salle permettant d'enregistrer les écotouristes et tous ceux qui vont dans le parc pour une recherche quelconque. Il dispose aussi d'un espace de repos pour les visiteurs qui, après une longue marche de trois kilomètres, sortent du parc. L'image de cet espace se présente ci-dessous.



*Figure 117: espace de repos, 2016*

*Source : Nous-même*

Ces infrastructures réalisées par l'OIPR et ses partenaires permettent de valoriser le PNB. Elles offrent un caractère spécifique au parc et permettent aux écotouristes de se reposer après les visites avant de regagner leur domicile. Il convient de préciser que cet exemple est légion dans les deux autres parcs. Au niveau du parc de Taï, seul le secteur Djouroutou dispose d'un centre d'accueil et de séjour. Ce centre s'appelle Ecotel Touraco présenté dans le chapitre 1 de la

première partie. Au niveau du parc d'Azagny, au moment de l'enquête, deux (02) bâtiments pour les agents et un campement-hôtel comptant trois (03) bungalows de deux (02) chambres et un restaurant étaient en construction.



*Figure 118: Campement hôtel en construction dans le PNA*

Source : Secteur Azagny

La construction de ce centre d'accueil et de séjour dans le parc national d'Azagny permettra de relancer l'écotourisme dans ce parc. Elle peut contribuer également à améliorer l'image de ce parc.

Au niveau des pistes, tous les trois parcs en possèdent. Elles permettent aux touristes de mieux y sillonner . Ces pistes contribuent aussi à la surveillance des parcs. Dans le parc du Banco, il en existe plusieurs . Il y a des pistes bien construites et des chemins frayés par des agents de l'OIPR et menant à des endroits stratégiques. Les planches ci-dessous attestent ces faits.



*Figure 119 : Les différentes pistes existantes dans les parcs de Taï et du Banco*

Source : DZSO et secteur Banco

Comme l'indiquent les images, la première piste est une voie bien construite contrairement à la deuxième qui semble un chemin frayé par les agents de l'OIPR. La première piste est une voie principale menant dans le parc. La seconde est un chemin conduisant à un lieu attrayant. Selon le responsable de communication de la direction de zone sud-ouest, vu la grande superficie du parc de Taï, il y a une insuffisance d'infrastructure routière. Cette faiblesse est aussi observée dans le parc national d'Azagny. Dans cette aire protégée, il n'existe pas véritablement de voies construites. Ce sont des chemins qui permettent d'accéder au parc. En guise d'illustration observons cette image :



*Figure 120 : L'une des voies d'accès au PNA, 2016.*

*Source : Secteur Azagny*

L'insuffisance de voie construite dans ce parc constitue un handicap au développement de l'écotourisme. L'OIPR est conscient de cela, c'est pourquoi il a lancé une ouverture de piste de 08 km depuis décembre 2016. Ces pistes permettront aux touristes de mieux effectuer des promenades dans le parc.

Les aires de stationnement et de jeux évoquées par les enquêtés sont des infrastructures qui existent dans le parc national du Banco. Les aires de stationnement sont des aires de camping, de parking, de repos et de jeux aménagées au sein des PNR. Elles ont pour rôle principal de permettre aux écotouristes de pouvoir se reposer après une longue visite dans les aires protégées. Il existe plusieurs aires de stationnement ou de repos. L'image ci-dessous présente une aire de repos dans le PNB.



*Figure 121: Aire de repos dans le PNB, 2016*

*Source : Nous-même*

Cet espace contient des sièges permettant de s’asseoir, un robinet servant aux touristes de se désaltérer et un panneau de sensibilisation. Cette aire de repos permet aux touristes de s’épanouir. En plus des aires de repos, le PNB dispose également des espaces de jeux pour des enfants et des adultes. Ces espaces sont composés essentiellement de balançoires et de terrain de football appelé communément maracana. Voici en image ces espaces :



*Figure 122: Espace de jeux dans le PNB*

*Source : Nous-même et secteur Banco*

Ces images démontrent que les PNR en général et le PNB en particulier dispose d’un minimum d’infrastructure permettant aux touristes de passer de séjours agréable et sain dans le parc. Contrairement à ce qu’affirment beaucoup de nos enquêtés : « le PNB est dangereux à cause des bandits », le parc est aménagé, par conséquent, il y a de la sécurité.

### 3.2 L'image des PNR

Au cours de l'enquête auprès de la population, l'on a voulu savoir ce que pensent les populations locales de la sécurité dans l'aire protégée située dans leur zone. Concernant le parc national du Banco, 29 personnes, soit 12.6% ont affirmé qu'il y a la sécurité dans le parc. En revanche 44 individus, soit une fréquence 19.13% ont attesté que l'insécurité règne dans ce parc et 03 enquêtés, quant à eux, ont refusé de se prononcer sur la question. En effet, la première fréquence démontre que le parc national du Banco est victime d'un problème d'image. Il présente une image dissuasive aux yeux des populations Abidjanaises. Ce parc est reconnu par ces dernières comme « le nid des bandits » de la capitale économique. Dans ce contexte une enquêtée a affirmé : « On tue dans Banco ! C'est le lieu où on tranche la tête et le sexe des gens. J'ai un ami qui a été victime de ça dans la période électorale de 2010 »<sup>51</sup>. Ces propos traduisent des actes ignobles qui sont parfois perpétrés au sein de cette aire protégée. Cette situation empêche le développement de l'écotourisme dans ce parc. Nombreux sont les individus qui ont peur d'effectuer des visites dans cet espace protégé à cause de l'insécurité. Contrairement aux individus qui pensent que l'insécurité règne dans le parc, 37.34% pensent qu'il y a la sécurité dans cette aire protégée. En fait, les principales entrées du parc sont surveillées par les agents de l'OIPR. Aussi, à l'intérieur du parc, existe-t-il des habitations de quelques familles et le personnel de l'école forestière. Les différentes pistes à l'intérieur de l'aire protégée sont praticables, ce qui sous-entend que des patrouilles sont faites de façon régulière. On a vérifié toutes ces choses lors de notre visite du parc en début du mois de septembre 2016. Vu les infrastructures de surveillance, nous pouvons affirmer que le parc national du Banco est victime de préjugé.

Au niveau du parc national d'Azagny, 54 personnes ont répondu par l'affirmatif. Ce qui se traduit par une fréquence de 23.47%. En revanche, 17 individus, soit 7.39%, ont répondu « non » à cette question et 05 personnes, soit

---

<sup>51</sup> Propos recueillis à Abobo, le 28/08/17.



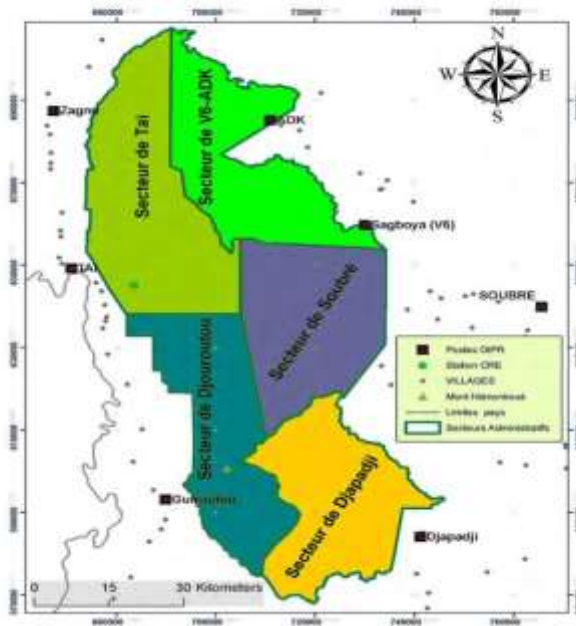
2.17% sont restées sans réponses. Le premier résultat montre que les agents de l'OIPR assurent véritablement la sécurité du parc. Cette sécurité se traduit par des patrouilles dans le parc et les surveillances des différentes entrées de l'aire protégée. Grâce aux actions de sécurité, le 17 mai 2015, deux grands braconniers ont été appréhendés et conduits devant les autorités judiciaires. Les opérations de patrouille organisées souvent au sein et autour du parc permettent à la population de croire à la sécurité dans cet espace protégé. Cette situation favorise les visites dans le parc. Toutefois, il convient de relever que le parc est quelquefois victime d'insécurité. 22.89% des enquêtés l'ont attestée. En effet, cette insécurité est due aux infiltrations du parc par les braconniers et, quelquefois, par des bandits. En guise d'illustration, suivons les propos d'un enquêté interrogé à Irobo : « Dans le parc, il y a trop de braconniers. Vous pouvez partir en visite et recevoir une balle perdue. Il y a souvent les « coupeurs de route » qui se cachent là-bas »<sup>52</sup>. Les coupeurs de route désignent ici les bandits qui opèrent sur les axes routiers. Pour cet individu, la visite du parc n'est pas souhaitée à cause de l'insécurité. Cette image négative du parc perçue par certains individus les empêche de pratiquer l'écotourisme. Par conséquent, ces personnes peuvent déconseiller les visites à leur proche. C'est pourquoi il est indispensable pour l'OIPR de communiquer sur l'image du parc. Quant aux 5 personnes n'ayant pas donné leur avis, elles ont estimé qu'elles ne sont pas informées du parc.

En ce qui concerne le parc national de Taï, 46 riverains ont affirmé qu'il règne la sécurité en son sein, en revanche 28 personnes ont répondu « non » à cette question et 04 ne se sont pas prononcées face à cette question. Relativement au parc national de Taï, sur un effectif de 84 individus interrogés, 59 riverains ont affirmé qu'il règne la sécurité en son sein. Ce qui se traduit par une fréquence 70.23%. En revanche 21 personnes, soit 25% ont répondu « non » à cette question et 04 individus soit 4.76% ne se sont pas prononcées face à cette question. La première fréquence démontre que le parc national de Taï présente une image positive aux yeux des populations locales. Cette image résulte des actions de surveillance

---

<sup>52</sup> Propos recueillis à Irobo, le 02 /09/2016.

menées par l’OIPR. En effet, pour mieux gérer le parc, il a été subdivisé en cinq (5) secteurs qui sont Djouroutou (98 000 ha), Taï (130 000 ha), ADK/V6 (102 000 ha), Soubré (104 000 ha) et Djapagui (102 000ha). En guise d’illustration, observons cette carte :



*Figure 123: secteurs du parc national de Taï*

*Source : DZSO*

Chaque secteur est administré par un chef de secteur et une équipe de surveillance. Des patrouilles sont souvent organisées par chaque secteur, selon son programme afin de sécuriser l’aire protégée contre toutes les personnes qui l’infiltrèrent. Ces actions menées souvent par les secteurs incitent les populations à croire à la sécurité dans le parc. Cependant, d’autres personnes révèlent qu’il existe une insécurité dans le parc à cause des braconniers et quelquefois des bandits. Il importe de souligner aussi que pendant la crise post-électorale de 2010, les secteurs Djouroutou, Djapagui et Taï ont été parfois les lieux de passage ou de refuge des combattants libériens engagés dans la guerre ivoirienne. Toutes ces situations amènent aujourd’hui certains individus à croire que l’insécurité règne dans le parc.

### 3.3 Les visites dans les parcs

Cette thématique compte quatre (4) questions concernant les parcs de Banco, d'Azagny et de Taï. Il s'agit des questions n°7,8, 9 et 15 de notre questionnaire.

Ainsi, à la question de savoir « savez-vous qu'il est possible pour un civil de visiter les parcs ? » Sur un effectif de 230 personnes interrogées, 186 individus, soit une fréquence de 80.86% ont répondu par l'affirmatif tandis que 44 personnes, soit 19.13% ont répondu par la négation. Un grand nombre de populations locales est informé que les parcs peuvent être visités grâce aux médias et aux actions de communication de l'OIPR. Les reportages faits par la RTI 1 souvent sur les parcs et réserves mettent parfois en exergue l'écotourisme. Par exemple, le 30 septembre 2014, au cours du journal de 13h, un reportage sur l'écotourisme dans les PNR a été diffusé. Cet article a présenté quelques potentialités touristiques des parcs et un micro-trottoir a été fait afin d'évaluer la connaissance de ce type de tourisme par les Ivoiriens. Notons que cet exemple est légion à la RTI 2. La diffusion de ces articles permet aujourd'hui à un grand nombre de populations de savoir que les parcs peuvent être visités. Aussi, la participation de l'OIPR à des événements touristiques renforce-t-elle cette connaissance. Les JIEC organisées souvent par l'entreprise, bien qu'elles n'abordent pas toujours l'écotourisme, permettent aux populations de savoir qu'elles peuvent fréquenter les PNR.

Toutefois, il est crucial de mentionner que les individus qui affirment ne pas être informés de la visite des PNR sont généralement les populations rurales. En effet, ceux-ci étant pour la plupart analphabètes n'arrivent pas souvent à décrypter les messages diffusés par les médias tels que la télévision. En outre, à cause de leurs actions souvent agressives contre les aires protégées, les acteurs de l'OIPR les sensibilisent plus sur le respect de l'intégrité des parcs et réserves. Ce qui les amène à ne voir les PNR comme des lieux appartenant uniquement à l'État, par conséquent toute visite n'est pas envisageable.

À la question de savoir, « avez-vous une fois visité l'un des parcs (Banco, Azagny et Taï) situé dans votre localité au cours de ces quatre dernières années?,

sur un effectif de 230 enquêtés, seulement 31 personnes, soit 13.47% ont affirmé avoir visité au moins une fois l'un des parcs cités plus haut. 119 individus, soit 83.52% affirment n'avoir jamais visité un parc. Parmi ces deux résultats, l'on constate que le deuxième présente la fréquence la plus élevée. Cela signifie que la pratique de l'écotourisme n'est pas effective en Côte d'Ivoire. En effet, dans ce pays, le type de tourisme qui jouit d'une forte notoriété et qui est le plus pratiqué est le tourisme balnéaire. La fréquentation des plages d'Assinie, de Grand-Bassam, de Port-Bouët, de San-Pedro, de Monogaga, etc. est devenue une habitude des populations. En revanche, au niveau des aires protégées, le taux de fréquentation reste très faible. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation. Ces facteurs seront évoqués dans les lignes qui suivent.

Suite à la question précédente, l'on a demandé aux individus ayant répondu « oui » de nous dire lequel des parcs ils ont visité et quand la visite a eu lieu. Selon les résultats de cette question, 17 individus, soit 54.97% affirment qu'ils ont visité le parc national du Banco au cours de ces quatre dernières années, c'est-à-dire 2012, 2014, 2015 et 2016. En ce qui concerne le parc national d'Azagny, 08 personnes, soit une fréquence de 25.79% l'ont visité au cours des années 2015 et 2016. Quant au parc national de Taï, seuls 05 enquêtés ont affirmé l'avoir visité au cours de ces trois dernières années. Ce qui se traduit par une fréquence de 16.12%. Cependant, une personne a affirmé avoir visité le parc national de la Marahoué en 2014. Ces différents résultats démontrent que le parc national du Banco est effectivement le plus visité du pays. Il a été le plus visité au cours des années 2016 et 2015. En 2016, 08 individus enquêtés l'ont visité tandis qu'en 2015, 05 individus l'ont visité.

Le taux élevé de fréquentation dans ces deux années s'explique par la stabilité du contexte sociopolitique du pays. En effet, la capitale économique abritant ce parc est beaucoup influencée par les crises sociopolitiques. Dans un tel contexte, la quiétude des populations est souvent troublée. Le parc étant vu comme le lieu de refuge des malfaiteurs n'attire pas de visiteurs. C'est pour cette raison qu'en 2012, seulement 02 de nos enquêtés ont visité ce parc. À cette période, la ville n'était pas véritablement sécurisée. Certains ex-combattants détenaient illégalement des armes

et étaient dissimulés dans des endroits reculés de la ville tels que le parc. En ce qui concerne les autres parcs, leur taux de fréquentation reste faible, 25.79% pour le parc d'Azagny et 16.11% pour le parc national de Taï. Ces faibles taux s'expliquent par la situation géographique de ces deux parcs. Au niveau du parc d'Azagny, il est situé à une dizaine de kilomètres de la ville de Grand-Lahou et à sept kilomètres de la localité d'Irobo. L'accès à cette aire protégée n'est pas aisé pour certaines franges de la population comme les jeunes dans la mesure où en plus du droit de visite, le coût du transport se révèle élevé (1000f/individu). Aussi, l'accès du parc se fait par la traversée d'une lagune en pirogue. Le coût de cette traversée varie entre 1000f en 5000 f. Tous ces différents frais à dépenser pour une visite n'encouragent pas les populations à fréquenter le parc. Relativement au parc de Taï, son site écotouristique est reculé des grandes villes telles que Soubré et San-Pédro. Pour preuve, Djouroutou est situé à environ 250 kilomètres de San-Pedro. Ce qui sous-entend aussi qu'il est distant de plus de 300 kilomètres de Soubré. L'accès du parc n'étant pas aisé, celui-ci reçoit moins de visiteurs nationaux au cours d'une année.

Par ailleurs, l'on a demandé aux individus n'ayant jamais visité un parc ou une réserve de nous fournir quelques raisons. À la suite de cette question, sur un effectif de 199 enquêtés, 20 personnes soit 10.05% disent qu'elles ne visitent pas les parcs parce qu'elles n'ont pas de temps libre. 45 personnes soit 22.61% ont affirmé qu'elles n'ont pas encore eu l'occasion, 71 individus, soit une fréquence de 35.67% ont révélé qu'ils ignorent le processus de visite. 07 individus soit 3.75% ont répondu que le manque de moyens financiers est la raison fondamentale pour laquelle, ils ne visitent pas les parcs, 28 enquêtés, soit une fréquence de 14.07% ont leur tour affirmé qu'ils n'éprouvent pas d'intérêts à visiter les PNR, 24 individus, soit une fréquence de 12.06% disent que l'insécurité dans les PNR explique leur démotivation, quant à la visite touristique de ceux-ci. Pour terminer, 04 enquêtés ont affirmé que la disparition des espèces animales et végétales explique leur indésir de visiter les parcs. Ce qui se traduit par un pourcentage de 0.95%. À travers ces différents résultats, l'on constate que la raison fondamentale de la faible fréquentation des PNR résulte de l'ignorance du processus de visite. 35% des

individus l'ont attesté. En effet, nombreuses sont les populations qui ne connaissent pas le principal gestionnaire des PNR. Pour certains, c'est la SODEFOR, pour d'autres ce sont les agents des Eaux et Forêts. Lorsque les publics éprouvent le désir de visiter un parc, ils ne savent pas à qui s'adresser véritablement. De même, les populations sont peu informées sur le processus de visite. La plupart des riverains ne sont pas informés du droit de visite et des attitudes à tenir lors des visites. Cela démontre l'insuffisance de la communication sur l'écotourisme. Dans ce contexte, un enquêté interrogé à Yopougon a affirmé : « nous ne sommes pas informés suffisamment des PNR par les agents des Eaux et Forêts. Ils ne communiquent même pas. Leur rôle se limite à la préservation des forêts classées et c'est tout ».<sup>53</sup>

Ces propos recueillis au cours d'un échange démontrent effectivement l'insuffisance de la communication autour de l'entreprise elle-même et les PNR. Cet enquêté désigne les agents de l'OIPR par les agents des Eaux et Forêts et les parcs et réserves par des forêts classées. Cette désignation est légion chez toutes les populations riveraines. Cela atteste la méconnaissance des PNR et des activités qui sont menées en leur sein. La deuxième raison de la mauvaise fréquentation des PNR est selon nos enquêtés « le manque d'occasion ». 22.61% de nos interviewés l'ont confirmé. En fait, le manque d'occasion est intimement lié à l'ignorance du processus de visite. Les populations ne savant pas comment engager une visite touristique dans les parcs et réserves attendent que les conditions de visite soient créées par l'OIPR. Cette situation signifie que la promotion de l'écotourisme n'est pas effective. En outre, le manque d'intérêt des visites dans les PNR incite les publics à ne pas s'intéresser à la pratique de l'écotourisme. Certains individus préfèrent s'épanouir à la plage que dans les aires protégées. Cette préférence peut s'expliquer par le fait que les produits touristiques des PNR sont peu promus, ils ne font pas souvent objet de communication au cours des campagnes. Les publics ne les connaissant pas, n'éprouvent aucun intérêt à visiter les parcs et réserves. En plus du manque d'intérêt pour les visites, 12.06% des individus ont évoqué l'insécurité comme une raison de l'infréquentation des PNR. En effet, ces derniers présentent

---

<sup>53</sup> Propos recueillis à Yopougon, le 30/08/16.

une image dissuasive aux yeux des populations riveraines. Pour certains, ce sont les endroits de refuge des grands bandits. Par ailleurs, le manque de temps libre contribue à l'infréquentation des aires protégées. 10.05% des enquêtés l'ont affirmé. Pour certaines personnes, le travail et les études les empêchent de s'épanouir. Par conséquent, elles ne sont pas disponibles pour effectuer des visites dans les parcs et réserves qui sont parfois éloignés des villes et villages. Pour terminer, le manque de moyens financiers et la disparition des espèces animales et végétales ont été aussi évoqués comme des raisons de l'absence des visites dans les aires protégées. La première raison est relative au droit de visite qui se révèle coûteux pour les populations. Rappelons que pour les ressortissants de la CEDEAO, le droit s'élève à 5000 F et pour les non-ressortissants de cette communauté, le droit est fixé à 10 000 F. Ce droit empêche certains ivoiriens de désirer les visites dans les PNR. Cela profite à la visite des plages dont le droit s'élève de 200f à 500f. En ce qui concerne la disparition des espèces animales et végétales, 0.95% des enquêtés l'ont évoquée comme l'une des raisons. En effet, le tourisme dans les PNR ivoiriens est basé essentiellement sur la vision de la faune et de la flore. Or, la plupart des PNR ont connu une dégradation avancée au cours de ces dix dernières années. La faune n'est plus abondante dans les aires protégées. Cette situation provoque une démotivation des publics dans la visite des aires protégées.

Cependant, notons que parmi les personnes qui ne fréquentent pas les PNR pour des raisons évoquées, ci-dessus, nombreuses sont celles qui souhaitent visiter les aires protégées si l'occasion leur est offerte. En effet, suite à la question n°17 du questionnaire formulée comme suit : « Serez-vous tenté (e) de visiter un parc si l'occasion vous en est donnée ? », 176 individus sur un effectif de 199 souhaitent vivement visiter un parc ou une réserve si l'occasion se présente à eux. Ce qui se traduit par une fréquence de 88.44%. 23 individus soit 11.55% estiment qu'ils ne sont pas intéressés par l'écotourisme. Le taux élevé de la première fréquence s'explique par le fait que nombreuses sont les populations qui n'ont jamais été en contact direct avec la faune et la flore. Certains individus n'ont jamais vu une espèce animale vivante. C'est le cas d'un étudiant que nous avons interrogé à l'Université

Nangui Abrogoua. Celui-ci a exprimé sa méconnaissance de la faune en ces termes : « je ne connais aucune espèce animale et végétale si ce n'est par la télévision et les livres. Si les gestionnaires pourraient nous donner un jour l'occasion de visiter le parc de Banco, je serai très honoré. »<sup>54</sup> Ces propos traduisent le désir de cet enquêté à visiter un parc afin d'être en contact avec la faune et la flore. Dans le même contexte, un enseignant enquêté à Grand-Lahou a affirmé :

*notre pays dispose d'une richesse faunique et floristique que nous ignorons. Nous ne sommes pas informés des potentialités touristiques des PNR et les gestionnaires ne donnent pas l'opportunité aux populations de rentrer dans les parcs. Si les gestionnaires nous donnent l'occasion, nous irons tous visiter le parc d'Azagny.*<sup>55</sup>

À l'analyse de cette affirmation, l'on saisit que l'OIPR ne crée pas les conditions pour les visites dans les PNR. Les aires protégées pourraient enregistrer de nombreuses visites si les gestionnaires créent des occasions telles que les journées de visite dans les PNR à moindres coûts. Toutefois, la deuxième fréquence représente des individus qui n'aiment pas la fréquentation des forêts à cause des espèces animales telles que le serpent et des insectes.

#### **4. La discussion sur le mécanisme d'implication des parties prenantes dans la promotion de l'écotourisme**

L'interprétation des données relatives au mécanisme d'implication des populations locales dans la promotion de l'écotourisme s'articule autour de la communication bidirectionnelle, des types de relations entretenus par l'OIPR avec les parties prenantes et le rôle de ces dernières dans la promotion de l'écotourisme.

---

<sup>54</sup> Propos recueillis à l'Université Nangui Abrogoua, le 31/08/16.



#### **4.1 La communication bidirectionnelle symétrique**

La communication bidirectionnelle symétrique de l'OIPR se traduit par la participation des parties prenantes aux prises de décision et la prise en compte de certains de leurs besoins dans la stratégie managériale de l'entreprise. Cependant, quelques facteurs sont à l'origine de leur non-implication effective dans la gestion des aires protégées.

##### **4.1.1 La participation des parties prenantes aux prises de décision**

Le premier élément du système d'implication des populations riveraines dans le développement de l'écotourisme est la communication bidirectionnelle symétrique développée par l'OIPR. Ce type de communication est matérialisé par la participation des parties prenantes à des prises de décisions. À la question de savoir : « les populations riveraines participent-elles aux prises de décisions ? », 96 salariés de l'OIPR soit 87.27% ont affirmé que les populations riveraines participent aux prises de décisions de l'OIPR. Cependant, 14 individus soit 12.72% ont répondu que les populations locales ne participent pas véritablement aux prises de décisions. En effet, les populations locales sont représentées dans les rencontres de l'OIPR par le comité de gestion local. Il importe de rappeler que ce comité regroupe les autorités préfectorales, des chefs traditionnels, les élus locaux, des représentants des ONG, des représentants des opérateurs touristiques. Ceux-ci participent souvent à la planification de l'écotourisme dans les PNR. De même, ils participent aux prises de décisions concernant la gestion des aires protégées en général. Pour preuve, le 19 mai 2016, le CGL du parc national de Taï a tenu sa deuxième session à l'ECOTEL TOURACO à Djouroutou. À cette session, treize(13) membres statutaires sur quinze (15) ont participé aux prises de décision. Pour s'en convaincre, observons cette image :



*Figure 124: deuxième session du CGL de PNT, 2016*

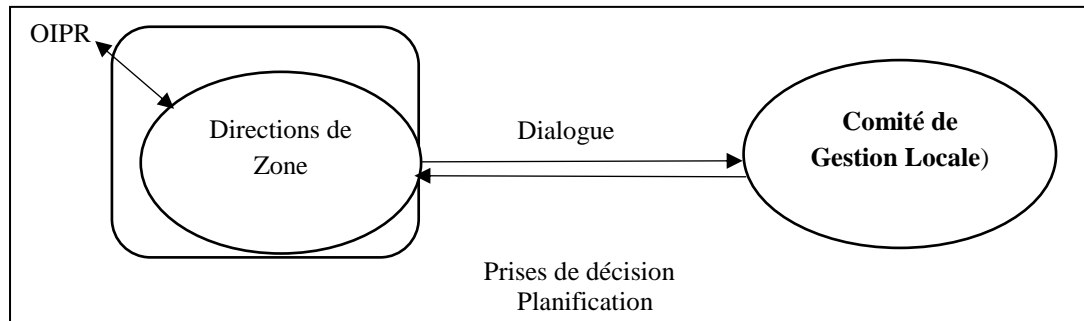
Source : DZSO

Cette session a eu pour objectif de présenter le bilan du premier trimestre de l'année 2016 et surtout les résultats de la 10<sup>ème</sup> phase du suivi écologique. Notons que ces résultats sont les fruits des efforts consentis en matière de prises de décision par les membres du comité de gestion locale lors des sessions antérieures. Cet exemple de la participation du CGL du PNT est légion dans le parc national du Banco. En effet, le CGL du PNB a tenu sa session le 26 novembre 2015 au siège de la direction de zone sud à Adjamé. L'objet de cette rencontre d'échange était la redynamisation de l'écotourisme. Selon, le chef du secteur Banco, l'avis des parties prenantes était vivement souhaité. Il a traduit cela par des propos suivants ([http:// www.oipr.ci](http://www.oipr.ci), 2016):

*le CGL que nous tenons, ce jour, s'inscrit dans le cadre d'une gestion concertée ou participative dont les recommandations et avis des parties prenantes que vous constituez, eu égard à vos domaines de compétence respectifs, nous permettront, en qualité de gestionnaire, d'arriver à une bonne planification des activités. Le tout, pour la conservation du PNB, ce joyau de la nature.*

L'analyse de ces propos, nous permet de constater que les propositions faites par les parties prenantes lors des réunions sont prises en compte par l'entreprise. Ce qui démontre que la gestion des PNR relève du modèle bidirectionnel symétrique de la communication. Ce modèle favorise l'insertion de l'OIPR dans son environnement. Il a permis à l'institution de mettre en place une gestion

participative des parcs et réserves. Ce modèle, dans notre cas précis peut se présenter comme suit :



*Figure 125 : Dialogue avec les parties prenantes*

*Source : Inspiré d'Anne-Marie Gagné, op.cit, p.54*

Cette illustration de la communication met en évidence deux interlocuteurs : les directions de zone de l'OIPR et les parties prenantes représentées par les CGL. Le processus de communication est caractérisé par une rétroaction entre les différents acteurs. L'équilibre des effets de communication permet une gouvernance participative des PNR.

#### **4.1.2 La participation des parties prenantes aux activités de l'OIPR**

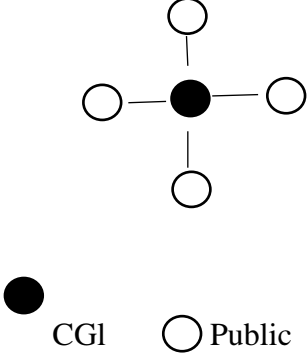
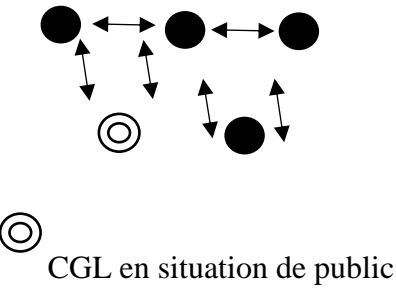
Les résultats liés à la participation des parties prenantes aux activités de l'OIPR s'articulent autour de deux points : le rôle des parties prenantes et la non-implication effective de ces dernières dans les activités de l'entreprise.

##### **4.1.2.1 Les rôles des parties prenantes dans la gestion des PNR**

À la question de savoir « quel rôle jouent les parties prenantes dans la promotion de l'écotourisme ? » 42 individus soit 38.18% ont affirmé que le rôle joué par les parties prenantes est le relais de l'information. En revanche, 23 salariés soit 26.9% ont attesté que les parties prenantes notamment les paysans constituent souvent une main-d'œuvre dans la réalisation des activités d'aménagement. De même, 29 salariés soit 26.36% ont déclaré que les parties prenantes jouent le rôle d'écoguide

et 16 salariés soit 14.54% ont affirmé que les populations locales contribuent à la surveillance des PNR.

Le premier rôle attribué aux parties prenantes représentées par le comité de gestion locale est de relayer les informations de sensibilisation auprès de l'ensemble des publics. Il convient de rappeler que ce comité est constitué des chefs traditionnels, des autorités préfectorales, les conseils généraux, des opérateurs touristiques et des ONG. Dans le cadre de la gestion des PNR, les chefs traditionnels et les autorités préfectorales ont pour mission de faire comprendre les enjeux de la conservation aux populations rurales. Quant aux représentants des opérateurs touristiques et ONG, ils ont pour objectifs de contribuer à la promotion et à la planification de l'écotourisme dans les PNR. De même, leur rôle vise à impliquer l'ensemble de leur corporation dans la gestion des aires protégées. Le rôle de relais d'information ou d'opinion semble essentiel dans la promotion de l'écotourisme. En effet, dans le but d'inciter les publics à visiter les PNR et adopter un comportement écocitoyen, l'OIPR exerce une influence à deux niveaux : le message de sensibilisation délivré par l'entreprise est d'abord reçu et assimilé plus ou moins par le CGL, ensuite, ce leader fait partager son choix aux publics (populations rurales, le grand public, les agences de voyage, les médias, etc.). Dans ce contexte, la relation de communication est caractérisée par la présence de plusieurs formes de relations entre les différents acteurs (voir l'image ci-dessous).

Relation complémentaire pour sensibiliser sur la nécessité de préserver les PNR	Relation symétrique pour résoudre question de préservation des PNR
 <p>● CGI    ○ Public</p>	 <p>◎ CGL en situation de public</p>
Le leader d'opinion a un statut de leader par rapport à sa relation aux publics	Le leader d'opinion se positionne parmi les publics par rapport à la question de préservation

**Figure 126 : Les relations complémentaires et symétriques dans le cadre de la promotion de l'écotourisme**

*Source : Inspiré de Patrick-Yves Badillo et al., 2010, p.173.*

La figure ci-dessus met en évidence deux types de relations entretenues par des acteurs dans le processus de communication autour des PNR. Ces types de relation sont d'une part la relation complémentaire et d'autre part la relation symétrique. À ce sujet, l'École de Palo Alto indique que « tout échange de communication est symétrique ou complémentaire selon qu'il se fonde sur l'égalité ou la différence » (Watzlawick et al., 1972, p. 68). La relation est complémentaire lorsque les experts adoptent un comportement face aux citoyens dit « dissemblable mais adapté » (Watzlawick et al., 1972, p. 67). Dans notre cas, ce type de relation désigne les rapports entretenus par les membres du Comité de Gestion Locale (experts) avec les différents publics (citoyens) dans le cadre de la sensibilisation à la préservation des aires protégées. Face aux enjeux de l'écotourisme qui sont importants dans le processus du développement durable, les membres du CGL se placent souvent dans

une relation de symétrie avec les publics. Par symétrie, nous entendons « l'idée selon laquelle nous sommes tous égaux devant la cause » (Patrick-Yves Badillo, *op.cit*, p.174). Ils entretiennent à la fois une relation complémentaire et une relation symétrique avec les publics face à la question de préservation des PNR qui a un intérêt général.

En plus de relayer l'information, les parties prenantes notamment les paysans constituent souvent des mains-d'œuvre dans les travaux d'aménagement des PNR. Cette affirmation a été confirmée par 26.9% des enquêtés. Afin de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural, l'OIPR implique les paysans dans la réalisation des projets d'aménagement des parcs et réserves. Ces activités comprennent pour la plupart des cas l'ouverture et l'entretien des layons, le reprofilage des pistes et des voies d'accès, l'entretien et la réhabilitation et l'équipement des casernes et habitation, la construction d'ouvrages divers (écotourisme, ponts, points d'observation, etc.), des études techniques et financières diverses, la restauration des zones dégradées, etc. La participation des paysans à ces activités leur permet de bénéficier d'un salaire afin de survenir à leur besoin. Par exemple, au niveau du parc de Taï, la restauration de la forêt par la coupe des plantations revient à « 25 000 FCFA par ha ».<sup>56</sup> Or jusqu'en 2014, « environ 4 230 ha »<sup>57</sup> étaient concernés par cette opération. Le budget dégagé pour cette opération était de « 105 750 000 FCFA »<sup>58</sup>. Cette somme perçue par les paysans leur a permis d'améliorer leurs conditions socio-économiques. Cependant, les Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD) ont l'exclusivité des activités. Pour l'ouverture et l'entretien des layons et des pistes du PNT, le contrat annuel s'élève à « 30 000 000 F ». Toutefois, il convient de souligner que la participation des populations rurales à la réalisation des projets présente des limites qui sont entre autres l'expertise des compétences techniques pour la réalisation des grands ouvrages ou des études techniques poussées. En clair, il s'agit des

---

<sup>56</sup> Propos recueilli auprès du responsable de communication de la DZSO, le 28/12/16.

<sup>57</sup> *Idem*.

<sup>58</sup> *Ibidem*.

infrastructures routières, de la construction des bâtiments qui nécessitent des compétences plus approfondies et des procédures d'appels d'offres plus stricts. Ces marchés échappent assez souvent aux populations locales dont la plupart des opérateurs sont dans l'informel.

Le rôle des populations riveraines est aussi perceptible dans les prestations touristiques. Cette affirmation relève de 26.36% des enquêtés. En fait, ces premières sont souvent embauchées par les partenaires de l'OIPR, en l'occurrence la fondation chimpanzé en qualité d'écoguide. Au niveau du PNT, jusqu'en 2015, on comptait huit (08) écoguides. Ceux-ci ont un salaire mensuel de « 80 000 FCFA/mois/personne »<sup>59</sup>. Ils contribuent à la professionnalisation de l'écotourisme dans les PNR.

La surveillance des parcs est l'un des rôles essentiels que jouent les paysans. En effet, aucun objectif dans le domaine de la gestion des aires protégées ne peut être atteint par un seul individu ou une seule organisation. L'OIPR est conscient de cela, c'est pourquoi il a adopté une approche participative dans la gestion des parcs et réserves. Cette approche se traduit par la mise en place des associations appelées « Association Villageoise de Conservation et de Développement (AVCD) » et des Comités Locaux de Sensibilisation (CLS). Les membres de ces groupements reçoivent souvent des formations sur la lutte contre le braconnage, les méthodes de sensibilisation et la réalisation des microprojets tels que l'apiculture, les cultures maraîchères et l'aviculture. Notons que les ONG villageoises à vocation environnementale bénéficient également de ces formations grâce à des conventions signées avec l'OIPR. Par exemple, en 2013, le parc national de la Comoé comptait (OIPR, 2014, p.6) « huit (8) AVCD formellement constituées (avec récépissé de dépôt) ». « Six (6) conventions avec les ONG locales (Beni-haly, Termites, SOS Comoé, Bitakoulessa, Deprerenaf, AGEREF) » ont été signées au cours de cette année. Parmi les huit AVCD, trois à savoir Kakpin, Yalo et Tougbo-yaga ont reçu

---

<sup>59</sup> Propos recueilli auprès du responsable de communication de la DZSO, le 28/12/16.

des financements, suite à des formations, pour la mise en œuvre des microprojets respectivement d'apiculture, de maraîchers et d'aviculture. Il convient de souligner que parmi ces microprojets, l'apiculture est une solution à la dégradation de l'écosystème. Les abeilles, outre la production du miel, présentent une grande importance agronomique en tant qu'insecte pollinisateur des cultures. Elle est en dépit de cela toujours victime des traitements pesticides utilisés en agriculture intensive. L'incitation des populations rurales par l'OIPR à l'élevage des abeilles est une invitation de ces premières à restaurer l'écosystème. En plus des microprojets, les AVCD du parc national de la Comoé ont reçu aussi des formations sur les opérations de surveillance. Grâce à ces activités d'éducation, les populations rurales contribuent efficacement aux opérations régulières de patrouilles dans le parc et sont en retour rémunérées. Selon l'OIPR (2014, p.6) « pour l'année 2013, au cours des 82 missions de surveillance totalisant 10536 hommes-jours, 1869 hommes-jours ont été utilisés pour les auxiliaires villageois (environ 20% de l'effort de patrouilles) ». À l'analyse de ce qui précède, nous constatons que la participation du monde rural à la préservation du parc est effective.

#### **4.1.2.2 La non-implication effective des parties prenantes dans la gestion des PNR**

Au cours de nos entretiens avec les acteurs forestiers, 69.23% ont affirmé que les parties prenantes n'assument pas véritablement leurs rôles. Les causes de cette situation sont imputables au « manque de vision commune » (55.55%), c'est-à-dire aux représentations sociales de la préservation des aires protégées et au « manque d'intérêt » (44.44%). En effet, les parcs et réserves, en dépit de nombreuses actions de sensibilisation, continuent d'être infiltrés par des paysans, des braconniers et des orpailleurs clandestins. Les efforts de surveillance des PNR par les riverains restent limités. Ces actions donnent l'impression que les chefs traditionnels, les autorités préfectorales et les élus locaux, membres statutaires du CGL, n'assument pas véritablement le relais de l'information. Au niveau touristique, aucune agence de voyage n'est impliquée dans la promotion de l'écotourisme. Cette situation montre que le système de relais de l'information présente beaucoup de faiblesses. Pour s'en



convaincre, observons les propos du responsable de communication de la direction générale de l'OIPR :

*nos parcs et réserves subissent toujours des pressions de la part des paysans parce que les autorités traditionnelles, membres des comités de gestion locale n'assument pas le relais de l'information. Ils ne mènent aucune action concrète à l'endroit de leurs administrés afin de les impliquer dans la gestion des aires protégées.<sup>60</sup>*

Ces propos recueillis traduisent l'inefficacité du système d'implication des populations locales. La plupart des membres du CGL, en dehors de leur participation aux prises de décision ne contribuent pas aux efforts de sensibilisation et de promotion de l'écotourisme.

Les causes de la non-implication effective des parties prenantes sont deux ordres selon les résultats de l'enquête. Le premier est le « manque de vision commune ». Cette réponse peut être assimilée aux représentations sociales de la préservation de l'environnement en général et de l'écotourisme en particulier. Par représentation sociale, l'on entend « un ensemble de croyances, d'idées, de pensées, que les membres d'un groupe bien identifié vont partager à propos de ce qu'on appelle un objet social, autrement dit, à propos d'une thématique » (F. Girandola et L. Souchet, 2014, p.27). En effet, dans le cadre de la gestion des PNR, les zones riveraines définies par l'OIPR se composent de population hétérogène, c'est-à-dire multiculturelle. Les croyances et les idées ne sont pas identiques à tous les publics lorsqu'on parle d'écotourisme ou de préservation des aires protégées. L'absence d'une prise en compte des différentes représentations sociales de l'écotourisme dans l'élaboration des stratégies de communication rend inefficace les actions de sensibilisation. Cette situation est aussi perceptible au niveau des CGL qui se révèlent inefficaces. Notons que les membres statutaires des CGL étant issus de plusieurs domaines de la société perçoivent différemment les enjeux de la préservation. Leur influence sur le terrain détermine le comportement de leurs

---

<sup>60</sup> Propos recueillis à la direction générale, le 02/10/16.

administrés. Par exemple, lors d'une campagne de sensibilisation menée le 14 juillet 2014 à Guézon, les directeurs de zone sud-ouest et ouest ont dénoncé la complicité de certains chefs traditionnels dans l'infiltration du parc de Taï. L'implication de ces leaders dans l'infiltration des aires protégées montre que le système de relais de l'information présente des défaillances.

La deuxième cause de la non-implication effective des parties prenantes est le « manque d'intérêt ». En effet, les aires protégées ivoiriennes se réclament peu ou prou du mode de gestion participatif. Ce modèle donne droit aux populations locales d'être parties prenantes à l'organe décisionnel. Cependant, force est de constater que la gouvernance officielle de l'Etat reste majoritaire. Dans ce contexte, l'influence réelle des représentants des communautés locales demeure posée. Face aux autorités étatiques, ces représentants sont généralement en position de faiblesse pour réclamer des bénéfices de la conservation. L'UICN (2012, p.40) soutient cette idée lorsqu'elle affirme que les acteurs étatiques « fondent le plus souvent leurs arguments sur des données et des enjeux qui échappent aux acteurs locaux, toujours en infériorité numérique par ailleurs dans les conseils d'administration ». Dans le cas précis, malgré la participation des populations locales aux prises de décision, les acteurs forestiers tiennent le rôle déterminant. Cette situation contribue à la non-implication effective des autorités traditionnelles dans la gestion des PNR. Par ailleurs, le manque d'intérêt peut être aussi perçu en termes de revenu. Notons que de façon générale, la mobilisation sociale autour de la gestion des aires protégées est toujours en deçà du financement des projets dans les PNR. Cette situation s'explique par le fait que nombreux riverains ne semblent pas percevoir « de lien systématique entre les avantages reçus des projets et la nécessité d'observer les réglementations restrictives gouvernant l'utilisation des ressources de l'aire protégée » (UICN, op.cit, p.40). Cela conduit aux infractions et complicités d'infiltration des aires protégées.

### **4.1.3 La prise en compte des besoins des parties prenantes : les mesures riveraines**

La prise en compte des besoins primaires des parties prenantes dans la stratégie globale de l'OIPR se traduit par les mesures riveraines. Au cours de l'enquête, tous les acteurs interrogés l'ont confirmé. Par mesure riveraine, l'on entend « l'ensemble des actions entreprises à la périphérie des aires protégées visant à informer, sensibiliser et accompagner les populations locales pour la réalisation de leurs aspirations sociales, économiques et culturelles dans un contexte de conservation des ressources naturelles » (OIPR, 2017, p.6). Les mesures riveraines sont soutenues par le développement de partenariats multi-acteurs. Elles visent à favoriser des retombées socio-économiques pour ces populations et surtout, faire en sorte qu'au-delà du rôle écologique éminemment important joué par chaque aire protégée, les riverains perçoivent ce patrimoine national comme étant un atout majeur du développement local. Ce sont les fruits des efforts d'une coopération entre les populations locales et l'OIPR. Ces actions témoignent que l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves considère les intérêts des parties prenantes. Elles se traduisent sur le terrain par :

*le renforcement de l'organisation des organisations villageoises pouvant contribuer à la gestion durable des ressources naturelles, le renforcement de leurs capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles visant l'amélioration du leadership des organisations de base, le financement d'activités génératrices de revenus, de micro-projets socio communautaires et d'infrastructures sociales de base, le renforcement de leurs capacités en guidage touristique, aménagement et utilisation rationnelle des ressources naturelles (OIPR, 2017,p.6)*

La première action qui est l'appui des associations villageoises vise à inciter les populations locales à s'organiser en AVCD afin de concilier conservation et développement local. Cependant, cet appui ne vient pas en remplacement aux ONG existantes. L'enjeu de la deuxième réside dans le fait que les organisations communautaires sont au centre de la stratégie d'appui aux populations riveraines.

Par conséquent, le renforcement de leurs capacités en gestion associative et en animation pour l'autopromotion et l'autogestion des acquis se révèle indispensable. En outre, pour les aires protégées ayant une vocation touristique, une des actions au profit des riverains consistera à les organiser et à les former aux thématiques d'écotourisme. En ce qui concerne la troisième activité, elle s'inscrit dans la dynamique de promotion de l'économie verte. Cette dernière favorise une amélioration du bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources. Pour bénéficier du financement, l'Activité à Génératrice de Revenu (AGR) doit « être de petite taille (micro-projets), réalisables à l'échelle locale, identifiées par les communautés de base et dont le coût ne fait pas appel à des financements importants » (idem, p.15). Au cours de ces dernières années, l'OIPR a appuyé de nombreuses réalisations de microprojets. Voici quelques projets réalisés dans les zones du parc de Taï au cours des années 2015 et 2016 :



*Figure 126: Réalisation de projet de riziculture dans le secteur de Taï, 2015*



*Figure 127: Réalisation de projet d'élevage d'aulacode dans le secteur de Taï, 2016*

*Source : DZSO de l'OIPR*

L'appui de l'OIPR dans la réalisation de ces projets démontre qu'il tient compte des intérêts économiques des populations riveraines. En plus du financement des AGR, l'entreprise s'intéresse aussi aux infrastructures de base. En effet, les infrastructures communautaires, ou encore infrastructures sociales de base

(ISB), concernent les microprojets à caractère social et économique réalisés au profit du grand public. Ils visent à améliorer l'accès aux services sociaux et économiques de base dans les communautés ciblées en les aidant à la reconstruction ou la réhabilitation d'infrastructures socio-économiques et éducatives. Ainsi, en 2015, l'OIPR a construit et équipé une maternité dans la localité de Djapagui. De même, en 2016, l'entreprise a initié des cours d'alphabétisation à l'endroit des femmes vivant à proximité du parc national de Taï. Ces actions sont explicitées dans la première partie du travail. Ces exemples attestent qu'en plus de se soucier des conditions économiques, le cadre de vie des populations intéresse l'entreprise. Au niveau du renforcement de leurs capacités en guidage touristique, aménagement, il s'agit pour l'OIPR de former les populations locales à l'accueil des touristes, à la réalisation des projets écotouristiques communautaires. Par ailleurs, l'aménagement des espaces à des fins touristiques fait souvent office de formation des riverains. Toutes ces actions mentionnées démontrent que l'entreprise prend en compte les intérêts de ses parties prenantes.

Cependant, il convient de souligner que, nonobstant la prise en compte des besoins des populations riveraines par l'entreprise, ces dernières ne sont pas impliquées de façon véritable dans la promotion et le développement de l'écotourisme.

#### **4.2 Les types de relations entretenues par l'OIPR avec ses parties prenantes secondaires**

La promotion de l'écotourisme nécessite la contribution de plusieurs parties prenantes issues de divers secteurs d'activité. L'OIPR, conscient de cela, entretient une relation de confiance avec ses parties prenantes. Ses acteurs interrogés pendant les enquêtes l'ont attesté. De même, la plupart des parties prenantes interrogées sur la question a confirmé la réponse des acteurs de l'entreprise. Le système relationnel de l'OIPR avec ses collaborateurs se présente ci-dessous :

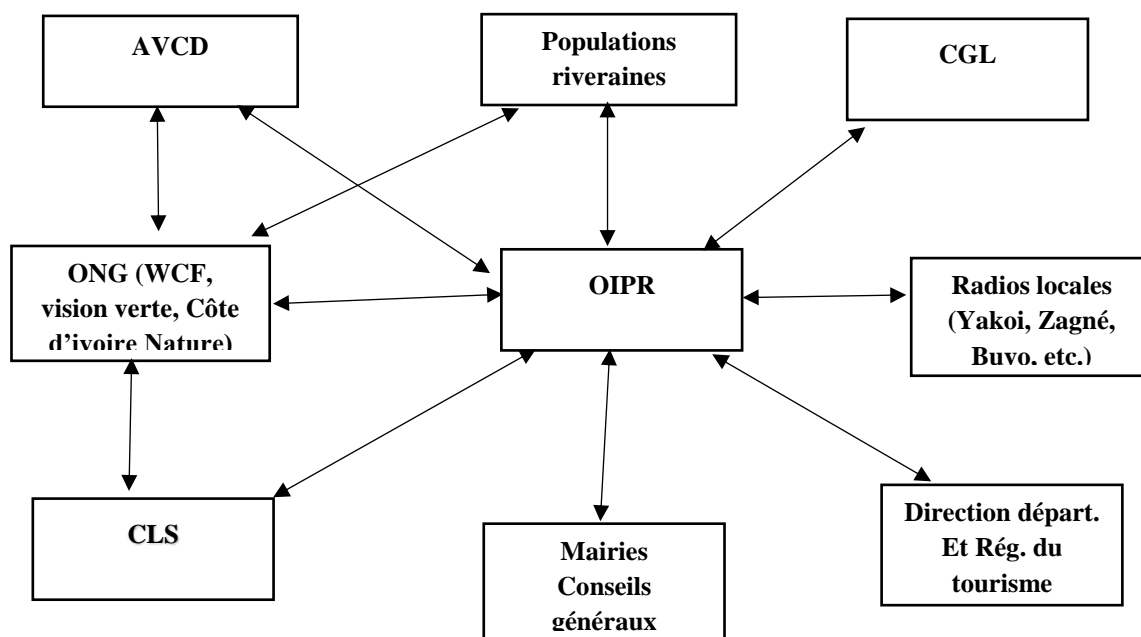


Figure 128 : Le système relationnel de l'OIPR et ses parties prenantes

Source : Nous-même

Le système relationnel de l'OIPR et ses parties prenantes reposant sur un équilibre d'effet communicationnel permet de créer une relation de confiance entre les différents interlocuteurs. En effet, le concept de confiance est une notion protéiforme en ce sens qu'elle a fait l'objet de nombreux travaux de recherche dans plusieurs disciplines, notamment en psychologie, en marketing, en sociologie des organisations, etc. Les résultats de ces travaux permettent de comprendre que cette notion est difficile à définir et à cerner. Selon Shapiro (Shapiro (1987) cité par Gagné, op.cit, p.98) « les définitions de la confiance sont si nombreuses qu'elles prennent la forme d'un véritable potpourri sémantique. Selon cet auteur, l'appréhension du concept ne fait pas l'unanimité. Ainsi dans notre contexte précis, nous souscrivons à la définition de Meeker (1983), qui stipule que c'est une « attente d'un comportement coopératif de la part de l'autre ». Ici, la confiance est perçue comme la sollicitude de la coopération de quelqu'un. Selon ce sociologue, la confiance est un sentiment de certitude ou l'attente d'une coopération d'une personne ou un groupe de personnes. Pour la documentation scientifique, il existe cinq types de confiance : la confiance affective, la confiance cognitive, la confiance

relationnelle, la confiance organisationnelle et la confiance rationnelle. Parmi ces types de confiance, celui entretenu par l'OIPR avec ses parties prenantes est la confiance affective. Cette dernière (Karpik, 1996) repose uniquement sur les qualités perçues chez l'autre partie et sur les émotions ressenties. Ce type de confiance est caractérisé par les éléments constitutifs tels que l'honnêteté, la bienveillance, le charisme, la fiabilité, la flexibilité, l'ouverture, la sympathie, l'empathie, etc. Il est la confiance accordée en fonction des propriétés de l'individu.

La confiance affective est générée par l'émotion qui habite la personne lorsqu'elle décide d'accorder sa confiance et par les qualités personnelles qu'elle perçoit chez l'individu à qui elle accorde sa confiance. Le charisme est une caractéristique qui donne aux acteurs forestiers une certaine crédibilité dans la diffusion des messages. Il facilite les échanges entre l'entreprise et ses parties prenantes et permet d'attirer l'attention des populations riveraines sur la nécessité de préserver les PNR. En ce qui concerne l'ouverture d'esprit, elle est perçue, ici, comme une ouverture à la communication et au changement de comportement. Cet élément constitutif de la confiance affective suppose une écoute des parties prenantes par l'OIPR au cours des réunions de CGL afin d'influencer leur comportement. Avec les parties prenantes primaires, c'est-à-dire les populations rurales, ce type de confiance entretenu par l'entreprise leur permet de participer à la gestion des aires protégées. Cette participation se traduit par les activités comme « les mesures riveraines », la surveillance et l'aménagement. Au niveau des « mesures riveraines », les populations rurales contribuent à la mise en œuvre des microprojets. Relativement aux activités de surveillance, elles se résument aux patrouilles, aux informations et aux poursuites judiciaires contre les agresseurs des PNR. Les populations locales y jouent un rôle très important, mais assez discret, en ce sens qu'elles sont chargées d'informer les agents de surveillance des différentes agressions des aires protégées. En ce qui concerne les activités d'aménagement, elles comprennent essentiellement l'ouverture et l'entretien des layons et le reprofilage des pistes et des voies d'accès, l'entretien et la réhabilitation et l'équipement des casernes et habitations, la construction d'ouvrages divers

(écotourisme, ponts, points d'observation, etc.), des études techniques et financières diverses, la restauration des zones dégradées, etc. Les populations rurales participent à ces activités à travers des Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD). Il est crucial de mentionner que les AVCD en ont l'exclusivité de l'entretien des layons. Nonobstant la participation des populations locales aux efforts de conservation des PNR, ces derniers connaissent toujours des dégradations dues aux actions anthropiques. Cela signifie que l'ensemble des populations locales n'adhèrent pas à la gestion des aires protégées.

Avec les autres parties prenantes telles que les médias locaux, les ONG, les collectivités locales, etc. l'OIPR entretient également des relations de confiance. En effet, tous les acteurs interviewés l'ont déclaré. Ses relations sont fondées sur des conventions de partenariat. Cependant, dans certaines zones, les actions des radios locales ne sont pas perçues. Dans celles-ci, la participation des médias locaux n'est pas effective dans la mesure où ces derniers ne disposent pas de véritable programme relatif aux aires protégées. C'est le cas des radios de proximité des zones centre et sud. Dans cette localité, les médias locaux participent peu aux efforts de sensibilisation des populations. Avec les ONG, les collectivités locales, les conseils généraux, etc., l'OIPR entretient des relations de confiance fondées généralement sur des partenariats. Pour preuve, dans la commune de Grand-Lahou, un partenariat implique la mairie dans la gestion du parc national d'Azagny. De même, dans la zone du parc national de Taï, un comité d'orientation et de décision regroupant les acteurs de l'OIPR, des mairies et des conseils généraux a été créé en 2015. Ce comité est impliqué dans la gestion du PNT et s'occupe de l'amélioration des conditions de vie des riverains. Cependant, en dépit des conventions et la création des comités regroupant les collectivités locales et les conseils généraux, nous constatons que ceux-ci ne sont pas impliqués véritablement dans la gestion des aires protégées. L'OIPR collabore également avec les directions départementale et régionale du tourisme. Malgré cette collaboration, ces dernières ne sont pas impliquées dans la promotion de l'écotourisme dans les parcs et réserves. Pour preuve, le responsable de communication de la direction de zone sud-



ouest a affirmé au cours d'un entretien : « Il n'y a aucun véritable apport des directions départementale et régionale du tourisme dans la promotion du parc national de Taï ». Selon cet acteur de l'OIPR, ces structures décentralisées du ministère du tourisme ne sont pas impliquées dans la promotion de l'écotourisme dans les PNR. Leurs actions se limitent à la création de la notoriété des autres sites touristiques.

## **5. La discussion sur la gestion des conflits fonciers liés aux aires protégées**

La discussion des données sur la gestion des conflits fonciers liés aux aires protégées s'articule autour deux principaux points.

### **5.1 Les conflits fonciers liés aux aires protégées**

La question sur l'existence des conflits fonciers liés aux aires protégées a permis de recueillir deux types de réponses. 36.08% d'enquêtés ont attesté que l'OIPR entretient quelquefois des conflits fonciers avec les paysans contre 16.95% qui ont répondu non à cette question. Cependant, 46.95% d'enquêtés sont restés sans opinion parce qu'ils ne connaissent pas selon eux l'entreprise.

Le premier résultat démontre effectivement que les conflits sont imputables aux PNR. En effet, selon Christiane Gagnon et Serge Gagnon (op.cit, pp.183-184) « si des orientations nouvelles se dessinent comme la promotion de l'écotourisme, la recherche de complémentarités entre la protection des milieux naturels et la maîtrise locale du développement, la problématique conservation/tourisme reste éminemment conflictuelle ». Pour ces auteurs la valorisation des aires protégées à des fins touristiques est souvent source de conflit. Le conflit environnemental en général et dans les espaces protégés en particulier, est un phénomène inéluctable, qui trouve son origine à la fois dans la diversité des représentations de la nature, dans la multiplicité des usages et dans la particularité des formes de propriété de l'espace. Une revue de littérature sur les conflits fonciers nous permet de distinguer deux visions de la nature : la nature au service de l'homme et la nature, espace à protéger. Selon Nash (1989), la première vision est soutenue par le modèle

« utilitariste » et la seconde est fondée sur le modèle « conservationniste ». Ces modèles antagonistes de l'environnement se perçoivent à travers des comportements parfois extrémistes entre les gestionnaires des aires protégées et les populations riveraines. En outre, ces modèles nous permettent de déterminer les facteurs explicatifs des difficultés de conservation des aires protégées dans le monde et surtout en Afrique. Au niveau du continent africain, notons que pour Sournia (1990), c'est le mécanisme même de création de ces sites qui est en cause. Cela s'explique par le fait que dans cette création, en conduisant souvent à l'expropriation de populations vivant sur ces territoires, a provoqué beaucoup d'incompréhension, de révolte et de comportements prédateurs liés à un très fort sentiment de confiscation de la ressource. Aussi, les espaces protégés font l'objet de multiples convoitises de la part des braconniers, des défricheurs, voire des mouvements rebelles et des forces armées.

Pour le cas des parcs objet de notre étude, ils connaissent des appropriations différentes et souvent conflictuelles. Par appropriation, nous entendons ici l'occupation du sol et les droits d'utilisation qui y sont définis. Ces appropriations sont sources de nombreux conflits fonciers autour des aires protégées. Les origines de la plupart des conflits sont imputables à la mauvaise délimitation des parcs et à l'interdiction d'accès aux populations des aires protégées. La première origine concerne le parc de Taï. Ce dernier est victimes du non-respect de ses limites. Les raisons relèvent du fait que les populations estiment que leurs parcelles leur ont été spoliées par l'État. Dans certains parcs, les limites au niveau de certaines parties n'ont pas été matérialisées à leur création. Cette situation amène les paysans à étendre leurs plantations au-delà des limites indiquées par l'État. Ce qui provoque des conflits. L'exemple le plus illustre est celui qui a eu lieu autour du parc national de Taï, précisément au niveau du secteur de Soubré, en novembre 2013. Selon le chef du secteur Soubré de la direction de zone sud-ouest, ce conflit remonte de 1988, date de la délimitation du parc dans ce secteur. Les populations riveraines installées à cet endroit depuis 1970 ont été mises en garde de franchir les limites indiquées par les agents des Eaux et Forêts. Mais les paysans, dans le souci d'étendre leurs

plantations, ont franchi les limites. Comme suite à ces actions offensives contre le parc, des campagnes de communication et de sensibilisation ont été menées par l'OIPR pendant plusieurs années afin d'amener les paysans à abandonner leurs plantations situées dans le parc. En novembre 2013, les agents forestiers ont procédé à la destruction de toutes cultures pratiquées dans ce secteur. Ce qui a créé colère et indignation des populations riveraines. Selon leur porte-parole N'guessan Yao Raoul, les fondements de ce conflit sont imputables à la mauvaise délimitation du parc. À leur installation, la rivière Hana leur avait été indiquée comme la limite du parc. Lors de la matérialisation de la limite en 1988, les gestionnaires du parc ont fait dévier le layon englobant ainsi les plantations. Ce conflit foncier a été à maintes reprises soumis aux autorités préfectorales de Soubré et de Méagui mais ceux-ci n'ont pu le résoudre. Ces tensions existant entre l'entreprise et les paysans dans des zones de conflit mettent parfois en péril les relations qui les lient. Cet exemple est légion dans le parc national de la Comoé. Dans les villages de Bilimono, Gorowi et de Toupé dans le département de Bouna, la délimitation du parc national de la Comoé est objet de conflit entre les populations rurales et les agents de l'OIPR.

En effet, depuis sa création en 1968, la limite ouest du parc national de la Comoé (PNC) n'a pas été matérialisée. Elle a de ce fait, été l'objet de beaucoup de contestations traduites en termes d'agressions par des défrichements à des fins agricoles dans cette partie de l'aire protégée. Pour sauvegarder ce parc, la DZNE, ayant obtenu un financement de la part de l'Unesco pour la délimitation du PNC, a entrepris en 2014 une campagne d'information et de sensibilisation auprès des populations des zones concernées. Ainsi, du 14 au 16 mai 2014, les villages cités dans les lignes précédentes ont reçu la visite des acteurs de l'OIPR et des autorités préfectorales de la région. Ces rencontres ont été l'occasion pour les acteurs forestiers d'expliquer la nécessité de la délimitation du parc et leur franche collaboration pour le respect des limites. L'image, ci-dessous, met en exergue une séance de présentation de délimitation du parc.



*Figure 129 : Séance de présentation de la délimitation du parc à Bilimono, 2014*

*Source : Direction générale de l'OIPR*

Les échanges entre l'entreprise et les populations ont permis à cette première de comprendre les besoins de ces dernières. Ce qui a amené l'institution à promettre des activités génératrices de revenu dans le cadre de l'appui au développement local. Notons que cette promesse est fondée sur l'un des métaprinipes de l'écotourisme qui est la contribution au développement local.

De même, l'interdiction de la chasse, des récoltes de fruits et d'autres actions humaines amènent les populations riveraines à entretenir des conflits avec les gestionnaires des PNR. C'est le cas du parc national du Banco. Dans cette aire protégée, les conflits liés à l'interdiction des activités humaines telles que l'agriculture, la récolte des fruits, la chasse, la recherche du bois de feu, des plantes médicinales et culinaires et la construction des maisons opposent les populations autochtones Ebrié et Attié aux gestionnaires du parc. Ces conflits sont perceptibles dans le Nord-est et le sud du parc. Selon le chargé d'écotourisme de cet espace protégé, les zones où les revendications foncières sont les plus enregistrées sont : Anonkoua Kouté et Sagbé au nord, Agban-attié et Agban-village au sud-est, et Andokoi au sud. La contestation du parc dans ces zones a parfois provoqué des incidents entre les agents de l'OIPR et les populations autochtones. Ce sont toutes ces situations qui ont incité certains individus à déclarer qu'ils entretiennent des relations de méfiance avec les agents de l'entreprise.

## 5.2 La méthode de gestion des conflits fonciers

Les gestionnaires des aires protégées savent très bien que leurs activités constituent une forme de gestion des conflits, dans la mesure où ils s'emploient à concilier des intérêts divergents, parfois incompatibles. Dans cette optique, l'approche communicationnelle de gestion des conflits privilégiée par l'OIPR est le dialogue. Cela est attesté par 63.91% des enquêtés. En effet, la gestion des parcs et réserves en Côte d'Ivoire est marquée par un pluralisme législatif et institutionnel. Cependant, l'applicabilité des textes se révèle inefficace dans la gestion des conflits. Le recours à la voie du dialogue permet à l'entreprise de renouer la confiance avec les populations rurales. Les types de dialogue utilisés, selon Kouakou Guillaume Yao (2018) sont : la consultation, la négociation et la médiation environnementale. Ces approches (Kouakou Guillaume Yao, *op.cit*, p. 62) visent à « informer constamment les paysans clandestins mais aussi à s'engager dans un dialogue approfondi portant sur les questions de déguerpissement ». Il ressort, ici, que les approches de la communication dialogique permettent de mieux faire comprendre le cadre légal, réglementaire et surtout les intérêts des différentes parties prenantes.

Le dialogue permet de réduire sensiblement les recours des plaintes contre les décisions des autorités compétentes. Toutefois, il présente quelques limites. Il ne permet pas de prévenir véritablement les conflits. Cette situation est due selon Christiane Gagnon et Serge Gagnon (*op.cit*, p.32) « s'il y a surexploitation des ressources naturelles et dégradation des écosystèmes, c'est à cause des inégalités entre les humains, inégalités qui poussent les plus démunis à des pratiques non durables ». Pour ces auteurs, la pauvreté en milieu rural est un facteur clé de la dégradation des aires protégées, par ricochet des conflits fonciers. Le développement de l'écotourisme semble être un moyen pour gérer les conflits. En effet, cette stratégie de développement durable tente de réduire les inégalités en milieu rural en permettant aux individus de bénéficier des retombées de la gestion des aires protégées. Le métaprincape de la contribution de l'écotourisme au développement économique local fait alors appel à la volonté de créer un processus ouvert, équitable et démocratique de partage des avantages de l'écotourisme (Avila

Foucat, 2002; Lequin, 2001 ; Mitchell, 2001). Les projets écotouristiques viseraient alors à améliorer la qualité de vie des populations riveraines par l'établissement d'une équité et d'une justice sociale et environnementale. Ce qui permet donc de réduire les conflits fonciers. Aussi la réalisation des infrastructures sanitaires et éducatives dans les localités riveraines aux PNR grâce aux retombées de l'écotourisme contribue à faire baisser les tensions entre le monde rural et les gestionnaires des espaces protégés. Par exemple, dans la localité de Djapagui, située dans la sous-préfecture de Doba à proximité du parc national de Taï, l'achèvement de la construction de la maternité et son équipement en matériel de santé par l'OIPR, en novembre 2015, ont incité la population rurale à améliorer ses relations avec l'entreprise. Désormais l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves est perçu par les riverains comme un bienfaiteur. La création d'emploi par le biais de l'écotourisme autour des PNR permet également aux populations d'abandonner tout conflit foncier.

En outre, le métaprincape de la valorisation de la conservation (Lequin, 2001 in Christiane Gagnon, et Serge Gagnon, op.cit, p.32) traduit par « l'expression d'une volonté de protection du patrimoine naturel et culturel pour les générations à venir » permet de prévenir les conflits fonciers. En fait, ce principe permet aux populations rurales de percevoir l'environnement non plus seulement comme un écosystème à protéger, mais un patrimoine commun à protéger dans le temps pour elle et surtout pour leur progéniture. Selon les résultats de nos enquêtes réalisées sur le terrain, la plupart des paysans savent aujourd'hui que leur bien-être social et économique dépend essentiellement de l'environnement. Au cours de nos entretiens, beaucoup ont cité la dégradation des aires protégées comme véritable facteur des sécheresses constatées dans ces dernières années. Cette prise de conscience, si elle est renforcée par la promotion de l'écotourisme, pourrait réduire les conflits fonciers.

## **II. LA VERIFICATION DES HYPOTHÈSES**

Cette partie de la présente étude vise à confirmer ou infirmer les hypothèses émises dans le cadre théorique.

### **1. La vérification de l'hypothèse principale**

L'analyse des résultats issus des entretiens et enquêtes par questionnaire permet de constater que dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, le recours aux relations publiques présente de nombreux enjeux tels que la visibilité, la recherche de réseaux, de performance relationnelle et de dialogue. D'abord au niveau de la visibilité, notons qu'à travers des actions de cet outil de communication abordées dans la première partie de notre travail, l'entreprise crée une notoriété et améliore l'image de quelques parcs tels que Banco, Taï et Azagny. Dans ce contexte, il est important de mentionner que grâce à ces actions, les deux derniers parcs jouissent d'une bonne réputation. Cela est confirmé par l'analyse des résultats de la question n°1 de notre questionnaire. Ensuite, au niveau de la recherche de réseau, l'OIPR a mis en place un système fondé sur la communication à deux niveaux. Le premier niveau concerne la sensibilisation des parties prenantes primaires représentées par le comité de gestion locale, les AVCD, les CLS et les chefs traditionnels. Le deuxième niveau est un relais d'information de la part des parties prenantes. La recherche du réseau vise à impliquer toutes les populations locales dans la gestion des aires protégées. L'analyse des résultats issus des entretiens et questionnaires présentés dans le dernier point de notre interprétation confirme bien cela. La description de ce système repose sur la théorie de la communication à deux niveaux convoquée dans le cadre théorique de notre travail. Par ailleurs, concernant la performance relationnelle, elle est perçue par la communication bidirectionnelle symétrique développée par l'entreprise. En effet, l'analyse des résultats issus de nos entretiens et questionnaires démontre que les populations riveraines, représentées par les chefs traditionnels participent aux prises de décisions relativement à la gestion des aires protégées. Les besoins socio-économiques des riverains sont pris en compte dans la stratégie managériale de

l'OIPR. L'entreprise contribue à la réalisation des infrastructures de base en milieu rural. La communication bidirectionnelle développée par l'Office lui permet d'entretenir des relations de confiance avec ses parties prenantes. Enfin, relativement au dialogue, notons qu'il est privilégié par l'OIPR au cours des actions de promotion de l'écotourisme. À travers des événements créés par l'entreprise ou auxquels cette dernière participe, le dialogue est mis en évidence afin de permettre aux publics de mieux s'informer. La communication dialogique est également utilisée par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves au cours des réunions des comités de gestion locale afin de permettre aux parties prenantes de s'exprimer librement et de faire des propositions. Notons que leurs avis sont pris en compte dans l'élaboration des stratégies de gestion des PNR. Partant de ces résultats, nous pouvons affirmer que les actions de relations publiques menées par l'OIPR sont en congruence avec le quatrième modèle théorique de Grunig et Hunt présenté dans le cadre théorique de l'étude. Aussi ces différents résultats sont-ils en conformité avec l'hypothèse générale. Ce qui la confirme.

## **2. La vérification des hypothèses secondaires**

Cette vérification concerne les deux premières hypothèses secondaires.

### **2.1 La vérification de l'hypothèse n°1**

Les résultats issus de nos questionnaires et entretiens avec les acteurs de l'OIPR démontrent que l'entreprise mène un nombre important d'actions de relations publiques en vue de promouvoir l'écotourisme. Ces actions visent d'une part à promouvoir les potentialités touristiques des PNR. D'autre part, elles consistent à éco-éduquer et à sensibiliser les publics sur la nécessité de préserver les aires protégées. Ces différents résultats s'inscrivent dans le cadre de l'approche CESP. Ils confirment notre hypothèse n°1 qui stipule que « dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, l'OIPR mène de nombreuses actions de relations publiques en vue de renforcer l'attractivité des PNR et impliquer ses parties prenantes dans la gestion de ces derniers ». En effet, dans le cadre de la promotion, l'entreprise a créé des événements comme les JIEC, les journées d'écotourisme



dans le parc national du Banco, les journées Hippo, etc. En plus de ces événements créés, l'entreprise participe également aux événements touristiques tels que le SITA, le SARA, le salon du tourisme. Ces événements sont internationaux. Ceux-ci ont tous été cités par nos enquêtés. En outre, l'OIPR a recours à l'éco-éducation et à la sensibilisation des populations riveraines afin de les impliquer dans la gestion des PNR. De même, il fait participer ses parties prenantes aux prises de décisions et prend en compte leurs besoins dans sa stratégie managériale. Aussi, privilégie-t-il le relais de l'information dans l'implication de l'ensemble de ses publics. En outre, il entretient des relations de confiance avec ses parties prenantes. Toutes ces activités démontrent que l'OIPR mène effectivement de nombreuses actions de relations publiques dans le cadre de la promotion de l'écotourisme. Notre hypothèse n°1 est donc confirmée.

## **2.2 La vérification de l'hypothèse n°2**

Au cours de notre enquête, 83.52% d'individus ont affirmé qu'ils n'ont jamais effectué de visite dans un PNR. Les résultats issus des thématiques suivantes : « la pratique de l'écotourisme dans les PNR » et « la participation des populations locales aux activités de l'OIPR » montrent les facteurs qui sont à l'origine de la limitation de la fréquentation touristique des PNR et de la non-implication effective des parties prenantes dans leurs gestions. En effet, les résultats de la première thématique sont regroupés en trois sous-thèmes qui sont la notoriété des PNR, l'image des PNR et la visite des PNR. Au niveau de la notoriété, notons que les PNR sont peu connus dans leur ensemble par le grand public. Leurs potentialités touristiques sont méconnues par de nombreux nationaux. Pour s'en convaincre, référons-nous aux résultats de l'enquête qui montrent que seuls les parcs du Banco, d'Azagny et de Taï, jouissent d'une notoriété relativement bonne (26.6% pour Banco, 20.4% pour Azagny et 14% pour Taï). Les autres PNR ont une notoriété très faible. En ce qui concerne les potentialités touristiques des parcs et réserves, 80.34% des individus enquêtés ont confirmé qu'elles ne sont pas connues. A ces éléments s'ajoute l'imaginaire touristique, c'est-à-dire les préjugés et le manque de culture touristique. Au cours de notre enquête, certains individus (12.6%) ont

affirmé qu'ils ne visitent pas les parcs à cause de l'insécurité qui y règne. Ces affirmations semblent des préjugés dans la mesure où les aires protégées sont souvent objet de patrouilles des acteurs forestiers. Quant au manque de culture touristique, il se perçoit dans nos enquêtes par le « manque d'intérêt » (14.07%). Aussi l'ignorance du processus de visite contribue à la limitation de la fréquentation des parcs et réserves. Ces facteurs empêchent les publics de choisir les PNR comme des destinations touristiques.

Par ailleurs, les résultats de notre enquête (73.0%) montrent que les parties prenantes ne participent pas aux activités de sensibilisation de l'OIPR. Ces premières ne sont pas réellement impliquées dans la gestion des PNR (69.23% des enquêtés). Les causes de cette situation sont le manque de vision commune (55.55%) et le manque d'intérêt (44.44%). A ces facteurs s'ajoutent les pesanteurs socioculturelles traduites par les conflits fonciers (36.08%).

Tous ces résultats susmentionnés confirment notre deuxième hypothèse spécifique qui stipule que malgré les nombreuses actions, la fréquentation touristique des PNR reste limitée à cause de nombreux facteurs comme que la méconnaissance des potentialités touristiques des PNR, l'imaginaire touristique (préjugés liés aux PNR, manque de culture touristique), l'ignorance du processus de visite, etc. En outre, les parties prenantes sont moins impliquées dans la gestion des aires protégées à cause des manques de vision commune, d'intérêt et des pesanteurs socioculturelles.

## **CHAPITRE VI : LES CONTRAINTES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME DANS LES PNR ET UNE PROPOSITION DE PLAN STRATÉGIQUE**

Les PNR ivoiriens disposent d'énormes potentialités écotouristiques. Ces dernières se traduisent par une richesse faunistique et floristique. De véritables raretés d'espèces animales et végétales existent au sein des parcs et réserves. Celles-ci peuvent faire objet de découvertes et de nombreuses publications scientifiques. Aussi, les populations riveraines disposent-elles d'une diversité culturelle susceptible de contribuer au développement de l'écotourisme. L'architecture de leur lieu d'habitation, leur danse traditionnelle, leur manière d'accueillir des étrangers, etc. constituent des sources de curiosité. Cependant, l'exploitation touristique de ces aires protégées connaît, depuis leurs créations, des phases contrastées de développement et de régressions. Cette situation est liée à de nombreuses contraintes parmi lesquelles les problèmes communicationnels occupent une place de choix. Ce chapitre analyse les contraintes liées au développement de l'écotourisme dans les PNR et présente une proposition de plan stratégique de développement d'écotourisme.

### **I. UNE ANALYSE DES CONTRAINTES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME DANS LES PNR**

Les contraintes liées au développement de l'écotourisme sont multiples. Cependant, dans le cadre de ce travail celles qui se révèlent les plus représentatives ont été retenues. Elles sont : une absence de stratégie de développement d'écotourisme dans chaque PNR, une insuffisance d'aménagement touristique des PNR et des mécanismes de financement des projets écotouristiques inadaptés.

## **1. Une absence de stratégie de développement d'écotourisme dans chaque PNR**

Le développement de l'écotourisme est l'un des objectifs principaux de la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire. Malheureusement, cet objectif n'est encore pas atteint à cause d'une absence de véritable stratégie de développement de l'activité. Dans notre contexte précis, l'absence de stratégie écotouristique se perçoit à travers une absence de planification stratégique d'activités touristiques dans chaque aire protégée, un manque de plan directeur d'écotourisme, une insuffisance des infrastructures et de produits touristiques.

### **1.1 Une absence de planification stratégique dans chaque PNR**

Selon Bryson (1995, p.4), « la planification stratégique permet à une organisation, grâce à un intense effort de réflexion, de prendre des décisions fondamentales quant à sa vocation, à son type d'intervention et aux raisons de son action ». Pour cet auteur, ce concept renvoie à une prise de décision, quant à la résolution d'une problématique. La planification stratégique nécessite la mise au point d'un système de collecte de renseignements important et efficace, la conception de nouvelles stratégies et d'un processus d'évaluation des conséquences des décisions envisagées. Elle implique la communication et la participation publique, c'est pourquoi elle permet de concilier les valeurs et les intérêts divergents, contribuant ainsi à une prise de décision éclairée et raisonnable, et maximisant les chances de succès de la réalisation du plan. L'approche systémique adoptée par l'OIPR dans la gestion des aires protégées (Robert Soubrier, 2000, p.117) nécessite « une planification fondée sur la compréhension du fonctionnement de l'ensemble des éléments qui composent un système ». Malencontreusement, ce type de planification n'est pas adopté par les directions de zone de l'OIPR dans le cadre de la promotion de l'écotourisme en Côte d'Ivoire.

En effet, selon les enquêtes effectuées à la direction générale et dans quelques directions de zone et secteurs, les PNR ne disposent pas de véritable politique de planification en matière d'écotourisme. Quand bien même que l'activité soit

pratiquée de façon effective dans les parcs nationaux de Taiï, de Banco et d'Azagny, il convient de noter qu'elle n'est pas organisée. Pour preuve, aucune direction de zone ou de secteur ne dispose d'un chiffre exact des entrées touristiques dans les parcs et réserves. Certaines directions de zone en l'occurrence celle du centre, n'a menée aucune activité de promotion durant l'année 2015. Cela démontre que cette fonction de gestion de l'OIPR ne constitue pas une priorité actuelle pour l'entreprise. Aussi, les prises de décision dans ce domaine ne se font pas de façon consensuelle entre les gestionnaires des PNR et les professionnels locaux du tourisme. Cela justifie la non-implication effective des acteurs touristiques dans la promotion de l'écotourisme dans les PNR.

Cependant, il importe de souligner que chaque PNR dispose d'une planification de gestion élaborée en début de chaque année. Cette planification, élaborée par l'OIPR et ses comités de gestion locale, suppose une évaluation des risques et des prévisions concernant les événements et conditions futurs anticipés et incertains. Dans ce contexte, il existe deux approches de planification selon l'USFS. Ces modèles sont d'une part la planification basée sur les menaces et, d'autre part, la planification basée sur les conditions désirées. En effet, le premier modèle aborde uniquement les menaces actuelles, ou les menaces futures que les planificateurs peuvent prévoir lorsqu'ils conçoivent l'orientation de la gestion. Ce modèle est inapte à anticiper les menaces futures imprévisibles qui pourraient se développer et à y réagir, ainsi qu'à prévoir des cibles et objectifs dans les situations qui ne s'accompagnent pas de menace. Cette approche de planification est celle adoptée par toutes les directions de zone de l'OIPR pour la gestion des espaces protégés. Chaque année, chaque direction de zone et son comité de gestion locale se réunissent pour définir des plans d'action susceptible de mettre fin aux menaces actuelles et futures des PNR. La question du développement de l'écotourisme ne figure pas au centre des préoccupations des gestionnaires. En revanche, la deuxième approche, quant à elle, indique les buts et objectifs généraux prévus pour l'aire protégée, ainsi que des objectifs plus spécifiques pour chaque micro-zone qui s'y

trouve, en vue de guider tous les efforts de gestion futurs. Ce modèle repose essentiellement sur l'écotourisme (USFS, op.cit, p.7) car

*en fixant des objectifs, il décrit la composition et la structure des caractéristiques biologiques et physiques désirées à travers l'espace protégé, tout en incorporant des éléments économiques et sociaux, pour atteindre les conditions désirées du plan dans le long terme.*

Les éléments socioéconomiques dont parle cette organisation est bien évidemment l'écotourisme qui est une stratégie de gestion permettant d'améliorer les conditions socio-économiques des populations. En ce qui concerne la gestion des parcs et réserves ivoiriens, cette approche de planification stratégique n'est pas développée par les directions de zone de l'OIPR.

## **1.2 Une absence de plan de gestion de l'écotourisme**

Un plan de gestion de l'écotourisme (PGE) (UICN, 2010, p.85) est « un instrument permettant de guider le développement de l'écotourisme dans une aire protégée, en synthétisant et représentant d'une part la vision de tous les acteurs impliqués et en cherchant simultanément à réaliser les objectifs de conservation fixés pour le site ». Selon cette organisation, c'est un document qui met en exergue les recommandations des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'écotourisme dans les aires protégées. En général, un PGE formera une poursuite détaillée des lignes directrices générales établies dans le plan de gestion général. Dans le cadre de la gestion de l'écotourisme dans les PNR, les directions de zone ne disposent pas de plan directeur. Ce qui explique une absence de plan spécifique de développement du tourisme dans chaque PNR. Pour preuve, exceptés les parcs nationaux de Taï et de Banco qui disposent de quelques produits touristiques particuliers tels que des écomusées, tous les autres PNR n'ont pas de produits qui leur sont spécifiques. Le tourisme dans les PNR ivoiriens est basé essentiellement sur l'observation de la faune et de la flore. Alors que la plupart des aires protégées connaissent des dégradations avancées. Cette situation ne motive pas les visites et le prolongement des séjours touristiques dans les PNR.

## **2. Une insuffisance d'aménagement touristique des PNR**

Les parcs et réserves ivoiriens, à l'instar des aires protégées de l'Afrique de l'ouest francophone éprouvent une insuffisance d'aménagement touristique. Cette dernière se perçoit à travers des insuffisances de plateforme d'observation, de réseaux de piste, d'infrastructures d'hébergement, de restauration et des aménagements récréatifs.

### **2.1 Une insuffisance de plateforme d'observation**

Les plateformes d'observation sont des aménagements touristiques à des fins de vision de la faune. Dans le paysage des parcs et réserves ivoiriens, elles sont de faible quantité. Sur les 14 aires protégées, seul le parc national de Taï en dispose une située dans la localité de Djouroutou. Vue la superficie et la richesse faunistique de ce parc, cette quantité est jugée insuffisante. En dehors de cet espace protégé, les autres PNR ne disposent pas de plateforme d'observation. Cette faiblesse d'infrastructure est l'un des facteurs de la mauvaise fréquentation des parcs et réserves, étant donné que l'objectif principal de tout touriste est d'observer les animaux.

### **2.2 Une insuffisance et un manque d'entretien des réseaux de piste**

Les PNR, dans leur ensemble, disposent d'un faible réseau de piste. Ce qui complexifie les missions de surveillance et empêche le développement de l'écotourisme dans les aires protégées. Certains parcs, en l'occurrence celui des Îles Ehôtilé ne dispose pas de réseau de piste susceptible de favoriser les visites et la surveillance. D'autres, en revanche, en possèdent, mais la crise sociopolitique que le pays a connue en 2002 a favorisé la dégradation de ceux-ci. C'est le cas de la réserve de biosphère de la Comoé, du parc national du Mont Sangbé, la réserve du Haut-Bandama.

En outre, en ce qui concerne le parc national de Taï, vue sa spécificité écologique et sa réputation internationale n'est pas digne de son réseau de piste. Le

parc ne dispose aucune voie de pénétration carrossable. Seuls, des layons ouverts manuellement facilitent le déplacement au sein de la forêt. Les quelques kilomètres de pistes qui existent permettent d'atteindre la ville de Taï, la station du centre de recherche en écologie et le campement Boesch.

### **2.3 Une faiblesse des infrastructures d'accueil et de restauration**

La plupart des PNR ivoiriens ne disposent pas d'infrastructures d'accueil et de restauration. On entend par infrastructures d'accueil, les centres d'accueil et des hôtels. En effet, les premiers ont pour objectif la réception et l'information des publics, tandis que les hôtels permettent d'héberger les touristes qui passent de long séjour dans les parcs et réserves. Sur l'ensemble des aires protégées, seules quelques-unes en possèdent. En ce qui concerne les restaurants, seuls les parcs nationaux de Taï et de Banco en disposent. Les restaurants sont quasiment inexistant dans les autres PNR. Cette situation ne favorise pas la fréquentation des PNR.

### **2.4 Une insuffisance des aménagements récréatifs**

Les aménagements récréatifs concernent les aires de repos, les aires de loisirs (jeux, piscine, des ponts suspendus, etc.) et les itinéraires sportifs. Parmi ces aménagements cités, seuls quelques-uns existent dans les parcs de Taï et de Banco. Les autres PNR ne disposent aucune infrastructure. La faiblesse voire l'inexistence des aménagements récréatifs dans les PNR explique la faible fréquence des séjours touristiques dans les parcs.

## **3. Des mécanismes de financement des projets écotouristiques inadaptés**

Plusieurs facteurs économiques expliquent pourquoi l'écotourisme a dû mal à être développé dans les aires protégées. Dans le cadre de ce travail, nous avons énuméré les facteurs les plus importants. Ils se présentent comme suit : une concession d'exploitation touristique des PNR quasiment inexistante, un manque



de diversification des sources de revenu, une insuffisance de financement des PNR par l'État et un système de taxe trop élevé pour les nationaux.

### **3.1 Une concession d'exploitation touristique des PNR quasiment inexistante**

L'intégration du secteur privé dans le développement touristique des PNR est un facteur indispensable de l'économie permettant de dégager des recettes pour la protection et la valorisation. Il s'agit de développer un régime foncier applicable pour l'attribution de concession au secteur privé, induisant la création de zone de développement touristique prioritaire. En Côte d'Ivoire, l'article 32 de la Loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relatif aux aires protégées préconise l'ouverture de l'exploitation touristique des parcs et réserves au secteur privé. Malheureusement, dans la gestion actuelle des PNR, il n'existe qu'une seule convention de concession signée entre l'OIPR et le secteur privé. Cette concession concerne l'exploitation touristique de la réserve de faune d'Abokouamékro. Le concessionnaire est la SODETOUR-LACS. Il convient de rappeler que cette entreprise, située à Yamoussoukro, a pour vocation de promouvoir le tourisme de la région des Lacs dont la capitale politique est le chef-lieu. Le manque d'intégration du secteur privé dans la gestion des autres PNR constitue un véritable handicap financier dans la valorisation des PNR.

### **3.2 Un manque de diversification des sources de revenu**

Dans la recherche de financement pour la valorisation touristique des PNR, les éditions, les publications et les autres produits dérivés tels que les tee-shirts, les DVD de présentation des PNR, etc. pourraient constituer une source de revenu importante. Au-delà des enjeux économiques, ces produits peuvent constituer un vecteur d'image des PNR. Parmi ces produits, certains existent mais ils ne sont exposés qu'au cours des événements touristiques. Cela ne permet pas à l'entreprise de réaliser un bon chiffre d'affaire.

### **3.2.1 Une insuffisance de financement des PNR par l'État**

La gouvernance de l'écotourisme dans les parcs nationaux et réserves en Côte d'Ivoire relève principalement de l'État, à travers l'OIPR. Néanmoins, les tendances actuelles à la cogestion s'accompagnent d'une implication des populations à travers le comité de gestion locale. Le gouvernement assure donc le financement des aires protégées. Grâce à ces financements, quelques infrastructures de base telles que des centres d'accueil, ont été réalisés dans les aires protégées d'Abokouamékro et d'Azagny, et à proximité de celles de Taï, de la Comoé, de la Marahoué et du Mont Sangbé. Cependant, ces actions de développement touristique n'ont pu être maintenues à cause de l'insuffisance du budget alloué au PNR. Aujourd'hui, le budget qui est alloué aux parcs nationaux et réserves permet dans la majorité des cas de subvenir uniquement aux frais de fonctionnement et de personnel, sans pouvoir contribuer au développement de l'activité touristique.

### **3.2.2 Un système de taxe de visite trop élevé**

Les taxes d'entrée constituent la principale source de financement des activités touristiques dans les parcs et réserves. Les frais de visite des PNR en Côte d'Ivoire coûtent « 5000 FCFA/jr » pour les nationaux et ressortissants de la CEDEAO. Pour les non-ressortissants de la CEDEAO, la visite coûte « 10 000 FCFA/jr ». Il convient de préciser que pour les séjours touristiques, le tarif varie d'un parc à un autre. Par exemple, pour le parc national de Taï, un séjour touristique de trois jours coûte « 196 500 FCFA », soit 300 euros pour un non-ressortissant de la CEDEAO. Ces frais sont repartis comme suit :

*10 000 FCFA pour une nuit à Taï dans une chambre climatisée ; 20 000 FCFA pour 3 jours dans le parc (Taxe de séjour dans le parc) ; 80 000 FCFA pour 2 jours en pension complète dans une tente confort ; 10 000 FCFA pour la visite des colobes rouges ; 15 000 FCFA pour la visite des Mangabeys ; 10 000 FCFA pour le circuit ethnobotanique ; 5 000 FCFA pour la visite de l'écomusée ; 10 000 FCFA pour le repas au bord de la rivière N'Zé ; 2 500 FCFA pour le circuit du village ; 13 000*

*FCFA pour une nuit en case traditionnelle (avec diner du soir et petit déjeuner) ;  
25 000 pour la soirée traditionnelle<sup>61</sup>*

Ce détail des frais du séjour touristique dans le parc de Taï nous permet de constater que sur les « 196 500 FCFA », « 60 000 FCFA » sont consacrés au parc. Le droit d'entrée s'avère trop élevé, vue la cherté de la vie dans le pays et le chômage qui a pris de l'ampleur. Selon les résultats de nos investigations, les ivoiriens sont intéressés par la découverte de la faune et de la flore, cependant les frais de visite constituent un frein aux visites des PNR. Cette situation profite énormément au développement du tourisme balnéaire. En effet, le coût de la visite d'une plage en Côte d'Ivoire pour une journée se situe entre 200f et 500f. Par exemple, la visite de la plage de San-Pédro s'élève à 250f. Ce frais étant accessible permet à un plus grand nombre de populations de prendre des temps de distraction à la plage.

## **II. ANALYSE DE LA STRATÉGIE GLOBALE DE COMMUNICATION DE L'OIPR**

La stratégie globale de communication mise en place par l'OIPR pour promouvoir l'écotourisme présente des insuffisances. Ces insuffisances se perçoivent à travers : une absence de politique d'image des PNR, une faible médiatisation des PNR, une faible promotion de l'écotourisme et des mécanismes d'implication des parties prenantes inadaptées.

### **1. Une absence de politique d'image des PNR**

Par politique d'image, nous entendons un ensemble de décisions et d'actions menées par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves en vue de positionner les PNR dans l'esprit des publics, par conséquent les amener à aimer et à fréquenter les aires protégées. Dans le cadre du développement de l'écotourisme, l'OIPR ne dispose

---

<sup>61</sup> *Source : direction de zone sud-ouest de l'OIPR*

aucune politique d'image. Cette carence se traduit par une absence d'identité des PNR et une image dissuasive des aires protégées.

### **1.1 Une absence d'identité forte des PNR**

Une identité (Catellani et Sauvajol-Rialland, op.cit, p.39) est « ce que l'organisation est réellement (ses bâtiments, ses produits, ses hommes et femmes, ses capitaux) ». Pour ces auteurs, l'identité est la perception objective d'une entreprise par ses publics. Dans notre contexte, l'identité des PNR renvoie aux représentations qu'ont les publics des aires protégées. Selon les recherches documentaires et les enquêtes de terrain réalisées, les PNR ivoiriens n'ont aucune image de marque ou identitaire au niveau national et international. En effet, au niveau national, tous les publics ont une image identique des PNR. Les résultats de nos enquêtes ont démontré que les potentialités touristiques de chaque aire protégée ne sont pas connues, par conséquent, les publics considèrent tous les PNR comme ayant le même statut et les mêmes atouts touristiques. Alors que les aires protégées, selon leurs richesses faunistique et floristique, disposent de statuts différents et des produits touristiques différents. Le manque d'identité de chaque parc et réserve montre une carence des actions de communication menées dans ce sens. Au niveau international, selon UICN (op.cit, p.69)

*d'après l'examen des produits proposés dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest ,aucune originalité n'est vraiment recherchée par les professionnels de voyage pour créer une identité ,copiant l'image des parcs d'Afrique orientale ou australe, comme s'ils étaient « le modèle » à suivre, alors que le contenu n'y est pas, ce qui conduit à vendre un produit mensonger.*

Pour cette organisation internationale à vocation environnementale, les aires protégées africaines en général et celles de la Côte d'Ivoire en particulier n'ont pas une identité qui leur est spécifique. Ce qui constitue un facteur limitant pour des investisseurs potentiels, mais aussi pour « l'écotouriste », le touriste scientifique ou écologique à la recherche de prestations de qualité pour visiter les aires protégées.

## **1.2 Une image dissuasive des parcs et réserves**

Les aires protégées ivoiriennes présentent une image dégradée et d'insécurité. En effet, rappelons que l'écotourisme dans les PNR en Côte d'Ivoire repose essentiellement sur un « tourisme de vision ». Alors que le seul produit d'appel pour les acteurs de l'OIPR est l'observation de la faune, cette dernière est de plus en plus difficile à observer. L'OIPR (2009, p.9) soutient cette idée lorsqu'il affirme que « le dépeuplement dramatique des aires protégées par le braconnage, mettant en mal la vision de la faune sauvage et contribuant ainsi à la désaffection des visiteurs pour certains sites ». Aussi, au cours de notre enquête 0.95% des enquêtés ont affirmé que la disparition des espèces animales et végétales serait la cause principale de leur indésir de visiter les aires protégées.

Aussi, les parcs et réserves sont-ils considérés par les populations comme des lieux qui abritent des bandits. Par exemple, la population abidjanaise considère le parc national du Banco comme le nid des grands malfaiteurs de la ville. Ce qui n'incite pas les publics à trop le visiter. De même pour le parc national de Taï, au cours de nos enquêtes, certains enquêtés résidant dans ses périphéries ont affirmé que le parc abrite les bandits appelés communément « coupeurs de route ». Cette perception du parc par les populations ne favorise pas sa visite.

## **2. Une faible médiatisation des potentialités touristiques des PNR**

Une communication média consiste en la réalisation d'une campagne de communication en utilisant un ou plusieurs médias via l'achat d'espace : presse, télévision, affichage, Internet, radio, etc. Selon l'Institut Régional d'Administration de Bastia (2005, p.47) « la campagne de communication média est utilisée pour toucher un large public et vise à informer sur des mesures, sensibiliser ou promouvoir des modifications de comportements ». Pour cet Institut, les médias permettent d'informer un grand nombre de populations tout en agissant sur leur comportement. Aussi constituent-ils des vecteurs d'image c'est-à-dire ils ont pour objectifs de développer la notoriété et la visibilité, de dynamiser une image ou renforcer certaines de ses composantes, de crédibiliser un discours sur un produit

ou une destination, etc. Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, les médias sont peu impliqués. Ce qui explique une faible médiatisation des potentialités touristiques des PNR. Pour preuve, les résultats des investigations ont révélé qu'un grand nombre de la population ivoirienne ne connaît ni les PNR, ni leurs potentialités touristiques. En revanche, cette population est informée de la dégradation de l'ensemble des PNR. Cela démontre que les médias contribuent à renforcer l'image dégradée des PNR dans l'esprit des publics au détriment de l'écotourisme. L'une des raisons principales de cette situation est que les journalistes sont peu informés des atouts touristiques des PNR. Des actions de relations presse telles que des voyages de presse, des dossiers de presse, etc. ne sont pas menées assez par l'OIPR afin de permettent aux médias de contribuer véritablement à la promotion de l'écotourisme.

### **3. Une faible promotion de l'écotourisme dans les PNR**

Les PNR manquent de visibilité au niveau national et international. Cette situation est due à une insuffisance de promotion. Au niveau national, les manifestations relatives à la promotion touristique sont peu organisées par l'OIPR. Les quelques actions organisées au cours d'une année se déroulent principalement dans deux parcs à savoir ceux de Taï et du Banco. Les autres parcs et réserves ne bénéficient d'aucune action de promotion. Par exemple, au cours d'un entretien avec le directeur de zone centre de l'OIPR, celui-ci a affirmé que sa direction ne mène aucune action de promotion touristique par manque de moyen financier. Il convient de rappeler que cette direction gère le parc national de la Marahoué, les réserves d'Abokoumékro et du Haut-Bandama. Cette absence de promotion dans ces espaces protégés est légion dans l'ensemble des PNR. Au niveau international, des efforts sont consentis par l'OIPR à travers ses participations aux événements touristiques. Cependant, de nombreuses autres actions doivent être menées afin de positionner l'image des PNR à l'échelle internationale.

#### **4. Des mécanismes d'implication des parties prenantes inadaptés**

Dans le but d'impliquer les parties prenantes dans la promotion et le développement de l'écotourisme, l'OIPR adopte des mécanismes qui sont inadaptés. Ce qui justifie la non-implication effective des acteurs dans la promotion touristique des PNR. Ces mécanismes sont : un système d'implication des populations locales inefficace, un manque de concertation entre l'OIPR et les acteurs du tourisme, une insuffisance de partenariat dans la gestion des PNR, une absence de projet d'écotourisme communautaire.

##### **4.1 Un système d'implication des populations locales inefficace**

La gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire repose sur une approche participative. Nous entendons par gestion participative des espaces protégés (UICN, 1997 in N.E YEO et al., op.cit, p.5)

*une forme de partenariat permettant aux différents acteurs intéressés de se partager les fonctions, les droits et les responsabilités relatives à la gestion d'un territoire ou d'une gamme de ressources jouissant d'un statut de protection.*

Selon cette organisation internationale, la gestion participative implique plusieurs acteurs dans la gestion des PNR. Parmi ces acteurs, figurent les populations riveraines ou locales qui jouent un rôle important. L'implication effective de celles-ci dans la promotion de l'écotourisme est une nécessité. C'est pourquoi l'OIPR adopte des mécanismes fondés sur une communication à deux niveaux pour les sensibiliser. Ces niveaux de la communication sont : les comités de gestion locale et les populations riveraines. En effet, dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, les premiers acteurs qui bénéficient des informations sont les membres du comité de gestion locale. Ces derniers étant considérés comme des leaders d'opinion ont pour rôle principal de relayer l'information auprès de toutes les composantes des populations riveraines. Cependant, ce rôle n'est pas assuré par ces leaders d'opinion. Pour preuve, selon les enquêtes, les agences de voyage, les

responsables d'hôtel, les artisans, etc. ne se sentent pas concernés par la promotion de l'écotourisme.

Les représentants des comités de gestion locale ne mènent aucune action concrète sur le terrain dans le sens de la promotion du tourisme dans les PNR. Leurs actions sont essentiellement bureaucratiques et se limitent à la contribution des prises de décision. Les raisons qui justifient cette situation relèvent du fait que les membres des CGL ne sont pas variablement impliqués dans la gestion des PNR.

### **5.3 Un manque de concertation entre l'OIPR et les acteurs du tourisme**

La Côte d'Ivoire dispose d'un nombre pléthorique d'agences de voyage localisées à Abidjan et dans les grandes villes de l'intérieur telles que San-Pedro, Yamoussoukro, Bouaké, etc. De même, chaque région dispose d'une direction régionale du tourisme. Cependant, toutes ces structures touristiques ne sont pas impliquées dans la promotion de l'écotourisme dans les PNR. Aucune agence de voyage n'est orientée spécifiquement vers les aires protégées. Cela est dû au manque de concertation entre l'OIPR et les acteurs du tourisme. En effet, nombreuses sont les agences de voyage qui ignorent les opportunités qu'offre l'écotourisme. Aussi, ne sont-elles pas réellement informées des potentialités touristiques des PNR. Cette méconnaissance amène la plupart d'entre elles à orienter prioritairement leurs actions vers le tourisme balnéaire, le tourisme religieux et le tourisme culturel. En ce qui concerne les directions régionales du tourisme, leurs actions ne sont pas orientées vers les parcs et réserves par manque de concertation. Elle privilégie la promotion des autres sites écotouristiques au détriment des aires protégées.

### **5.4 Une insuffisance de partenaires engagés dans le tourisme**

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves dispose de plus d'une dizaine de partenaires dans la gestion des aires protégées. La plupart de ces partenaires sont engagés dans la gestion du parc national de Taï. Le parc compte dix (10) partenaires dont huit (8) étrangers (Coopération Allemande, KFW, GIZ, UNESCO, Programme



MAB, WWF, WCF et Centre Suisse de Recherche) et deux (2) nationaux (Centre de Recherche en Ecologie et Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire). Parmi tous ces partenaires, seul la WCF est engagée dans la promotion de l'écotourisme. Cette insuffisance de partenaire touristique constitue un handicap pour la promotion de l'écotourisme dans ce parc. Au niveau des autres parcs et réserves, les partenariats financiers sont insuffisants et ceux pour la promotion du tourisme sont inexistantes. Notons que certaines aires protégées n'ont aucun partenaire spécifique dans leur gestion. L'OIPR, ne disposant pas assez de moyens financiers, reste impuissant quant à la valorisation touristique des PNR.

### **III. PROPOSITION DE PLAN STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME DANS LES PNR**

Le plan stratégique est un document distinct qui obéit à une finalité plus vaste et fait intervenir davantage de paramètres. Il décline toutes les stratégies managériales en objectifs et actions planifiées. Dans l'optique de positionner la Côte d'Ivoire comme une destination de référence en matière d'écotourisme, nous proposons un plan stratégique qui s'articule autour de trois (3) lignes stratégiques : améliorer l'organisation, la planification et la gestion des PNR, élaboration d'une démarche de relations publiques pour une meilleure promotion de l'écotourisme, mettre en place des systèmes de financements des projets.

#### **1. Améliorer l'organisation, la planification et la gestion des PNR**

Cette première ligne stratégique concerne la restauration des aires protégées à des fins touristiques. Elle est composée des points suivants : développer un plan stratégique de gestion de l'écotourisme dans chaque PNR et Améliorer l'aménagement touristique de l'ensemble des PNR.

### **1.1 Développer un plan stratégique de gestion de l'écotourisme dans chaque PNR**

Le développement de l'écotourisme dans les aires protégées ivoiriennes nécessite une dotation de chaque parc et réserve d'un plan stratégique d'écotourisme. Ce dernier définira la répartition par zones de chaque espace protégé, ce qui à son tour permettra de désigner les secteurs qui seront mis à disposition pour des fins touristiques. Le processus d'élaboration du plan s'échelonne sur plusieurs phases. Cependant, avant de se lancer dans un PGE à grande échelle, il est essentiel d'effectuer une évaluation minutieuse des ressources de l'aire protégée, de ses capacités humaines et du potentiel touristique de cet espace. Selon Drumm et Moore (op.cit, p.63-64), « certains aspects fondamentaux doivent être considérés ». Il s'agit du plan de gestion général de l'aire protégée, l'acceptation et l'engagement pour les principes de l'écotourisme, les fonds requis, le soutien technique et logistique et l'aptitude d'une aire protégée à la mise en œuvre de l'écotourisme.

D'abord, au niveau du plan de gestion général des aires protégées, notons qu'il doit définir les grandes lignes directrices du fondement du plan stratégique de gestion de l'écotourisme. Ce plan général doit préconiser des activités touristiques dans l'aire protégée.

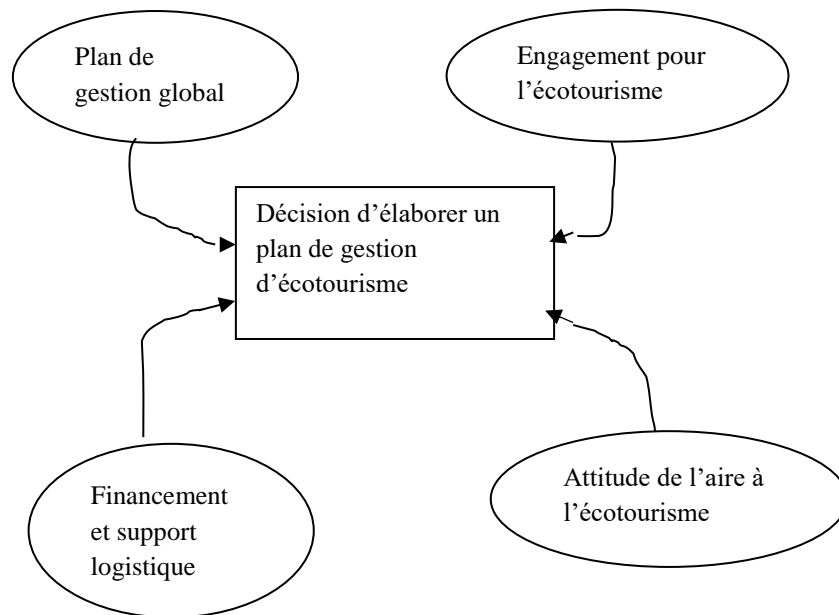
Ensuite, le deuxième aspect quant à lui, signifie que l'OIPR doit accepter d'impliquer davantage les populations rurales, les opérateurs économiques du secteur touristique, les agences de voyage, les chercheurs en tourisme, les ONG à vocation environnementale, etc. dans les prises de décision et la planification de l'écotourisme. De même, l'entreprise doit accepter de collaborer avec tous ces acteurs en toute confiance. Selon Dumm et Moore (op.cit, p.64),

*très souvent, la décision de mettre en œuvre l'écotourisme signifie que l'administration de l'aire protégée doit se soumettre à un changement dans ses rapports avec le grand public et face à ses attentes, et ceci en ce qui concerne tous les aspects de l'administration de l'aire protégée, pas seulement l'écotourisme.*

Pour ces auteurs, le développement de l'écotourisme nécessite une amélioration des relations entre les gestionnaires et leurs parties prenantes.

Par ailleurs, l'élaboration d'un plan de gestion d'écotourisme suppose la disposition d'un fonds requis et du soutien technique et logistique. En effet, l'élaboration du PGE peut s'avérer coûteuse. Aussi, impliquer plusieurs acteurs dans les études préliminaires permet-il de détecter très tôt les talents capables de contribuer à la planification de l'écotourisme.

Enfin, le dernier aspect permet de soumettre la législation du parc ou de la réserve concernée à un examen minutieux afin de voir si elle autorise le développement du tourisme. De même, cet aspect permet d'identifier les menaces existant dans l'aire protégée afin de voir si elles peuvent être palliées par l'écotourisme. Les aspects à considérer lors de la décision d'élaborer un plan de gestion écotouristique peuvent être schématisés comme suit :



*Figure 130: Facteurs majeurs à considérer lors de la décision d'élaborer un Plan de gestion*

*Source : Drumm et Moore, op.cit, p.64*

Tous facteurs liés à la prise de décision d'élaborer un plan de gestion d'écotourisme conduisent aux différentes phases du processus de planification d'un plan de gestion d'écotourisme. Ces différentes phases de l'élaboration du plan peuvent être représentées par le schéma suivant :

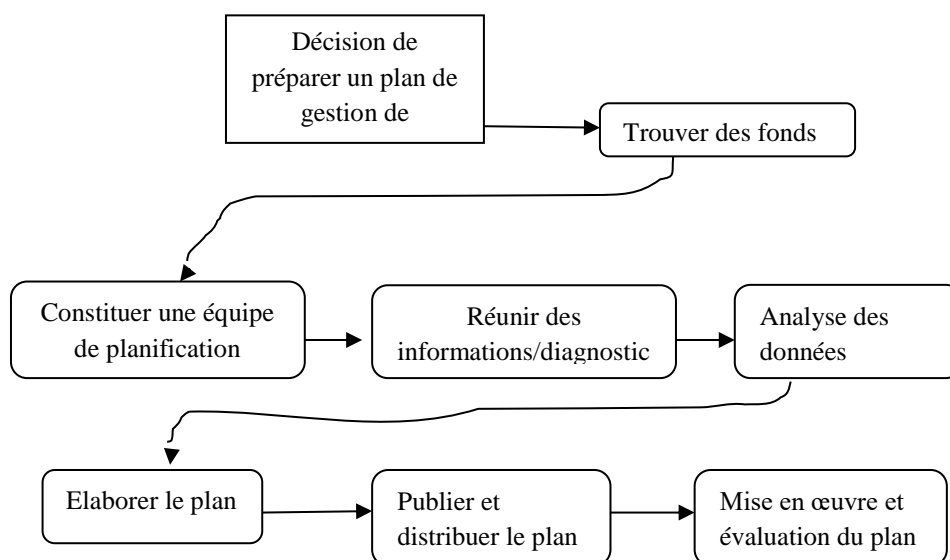


Figure 131: Phases du processus de planification pour un Plan de gestion de l'écotourisme

Source : Drumm et Moore, *op.cit*, p. 63

La première phase du processus d'élaboration du plan stratégique de gestion d'écotourisme concerne la prise de décision évoquée dans les lignes ci-dessus.

La deuxième phase concerne les fonds. Cette phase consistera à rechercher les fonds pour la mise en œuvre du projet. En effet, le coût de l'élaboration d'un plan de gestion d'écotourisme peut s'avérer élevé et même supérieur aux capacités d'absorption du budget du parc ou de la réserve. Cependant, trois sources de financements sont envisageables. Il s'agit des organisations internationales, l'État et l'industrie du tourisme. Au niveau des organisations internationales, le soutien financier peut s'obtenir de diverses manières. L'OIPR peut soumettre des projets d'écotourisme concernant des PNR spécifiques à la The Nature Conservancy. Cette organisation offre une assistance technique et des fonds à des aires protégées sélectionnées, la priorité allant au développement de l'écotourisme. Aussi, de l'aide

peut être obtenue auprès des ONG de défense de l'environnement telles que Conservation International et le World Wildlife Fund. En outre, certains projets multilatéraux mis en place par la banque mondiale (par l'intermédiaire du programme GEF), la Banque Inter-américaine de Développement (BID) et la Banque de Développement d'Amérique Centrale (BDAC) constituent des sources de financement. Il importe de souligner que, vue la procédure bureaucratique et la portée attachées aux projets multilatéraux, il est proposé à l'OIPR d'être présent lors de leur planification initiale afin d'assurer que ses priorités seront effectivement traitées. Le PGE peut aussi être financé par les agences bilatérales telles que SAID (États-Unis), GTZ (Allemagne), CIDA (Canada), et JICA (Japon). Au niveau de l'État et des entreprises nationales, des financements peuvent être obtenus suite à un lobbying fait par l'OIPR appuyé par des projets. Concernant l'industrie touristique, la sollicitation des opérateurs touristiques, des agences de voyage et le ministère du tourisme peut permettre à l'Office de disposer des fonds pour la réalisation des plans. Enfin, les collectivités locales et les conseils généraux peuvent contribuer au financement de l'élaboration du PGE parce que le développement de l'écotourisme y va de leur intérêt.

La troisième phase concernera la constitution d'une équipe de planification. Cette équipe devra comprendre les acteurs de l'OIPR, des représentants des communautés locales, les représentants des agences de voyage, les représentants des opérateurs touristiques, le ministère du tourisme, le ministère de l'environnement et du développement durable, les chercheurs en tourisme et en communication, les représentants des ONG nationales et internationales à vocation environnementale et touristique et des acteurs occasionnels consultés et impliqués à différentes occasions dans le processus d'élaboration du PGE : experts, bailleurs de fonds, tour-opérateurs et réceptifs, élus locaux ou autres administrations intéressées par le développement touristique.

L'élaboration d'un plan de gestion d'écotourisme nécessite au préalable une collecte d'informations concernant l'aire protégée en question. En effet, l'analyse diagnostique doit consister à réunir toutes les informations nécessaires aux

potentialités touristiques du parc ou de la réserve et réaliser les études complémentaires le cas échéant (étude d'impact environnemental, étude socio-économique, étude de marché, etc.). Dans cette phase du diagnostic des sites, l'appel à une expertise «écotourisme» pour appuyer l'équipe permanente en charge de l'élaboration du plan s'avère indispensable. La phase de l'analyse des données consiste à analyser toutes les données recueillies afin de voir quel type de plan conviendrait à l'aire protégée.

L'élaboration du PGE exige une précaution et un réalisme dans la définition des objectifs et du chronogramme. Le plan de gestion d'écotourisme doit s'articuler autour de trois grands points : la vision, le but et la stratégie. D'abord, au niveau de la vision, les planificateurs doivent présenter la vision générale quant à l'orientation de l'écotourisme dans l'aire protégée. De façon concrète, il s'agira de construire des paragraphes présentant une projection brève et intégrale de ce que sera devenue l'aire protégée suite à plusieurs années d'écotourisme réussi. Ensuite, au niveau du but, il sera question de spécifier les buts que poursuit le développement de l'écotourisme dans le parc ou la réserve. Ces buts doivent dériver des principes de base de l'écotourisme qui sont : tourisme de faible impact, faire profiter les communautés locales, financer la conservation et promouvoir l'éducation environnementale. Enfin, quant à la stratégie, son élaboration se révèle une nécessité. Les stratégies du programme d'écotourisme peuvent aussi se regrouper en sous-programmes, s'intitulant par exemple développement de l'infrastructure, système des guides touristiques, éducation environnementale, relations avec les communautés, interprétation de l'environnement, système des droits à percevoir (ou génération de revenus), gestion des concessions et administrations.

En ce qui concerne la phase de publication et de distribution du plan, selon UICN/PACO (op.cit, p.87), le plan doit susciter l'élaboration des documents ci-dessous susceptibles de favoriser le développement et le suivi des activités touristiques au sein du parc ou de la réserve. Ces documents sont un plan de gestion et d'aménagement de l'aire protégée incluant un plan de zonage. De même, c'est un Plan de gestion de l'écotourisme/du tourisme incluant les lignes directrices de

l'habitat écologique. Ils constituent un Cahier des charges pour les opérateurs touristiques (un cahier des charges vise à définir exhaustivement les spécificités du service à réaliser par l'opérateur touristique au sein de l'aire protégée. Il en décrit aussi les modalités d'exécution.) Ils disposent un Règlement intérieur (c'est un document écrit, régissant les devoirs et les droits des opérateurs et/ou chercheurs intervenant dans l'aire protégée), une Charte éthique des professionnels du tourisme et un Code de bonnes pratiques pour les visiteurs. Ces documents doivent être publiés et distribués à l'ensemble des parties prenantes et partenaires de l'OIPR. Le PGE, une fois, élaboré doit être mis en œuvre. L'équipe chargée du PGE doit identifier les indicateurs de suivi et évaluation continus.

## **1.2 Améliorer l'aménagement touristique de l'ensemble des PNR**

L'amélioration de l'aménagement touristique des PNR doit se faire en deux phases. Dans un premier temps, il faut innover les produits touristiques des PNR où la pratique de l'écotourisme est effective et dans un second temps, doter les autres PNR d'infrastructures touristiques.

Au niveau de l'innovation, dans le but d'améliorer les visites touristiques dans les parcs nationaux de Banco, d'Azagny et de Taï, l'OIPR doit créer de nouveaux produits touristiques. Au niveau du parc national du banco, notons que sa faune ne constitue pas un attrait touristique. L'aire protégée ne dispose pas d'une richesse faunistique à cause de sa situation géographique. Par conséquent, le tourisme de vision ne peut être pratiqué. C'est pourquoi l'OIPR doit créer de nouveaux produits attractifs tels que des aires de jeux, des ponts suspendus afin d'attirer plus de touristes. Concernant les parcs d'Azagny et de Taï, ces aires protégées très riches en faune et en avifaune, méritent des innovations dans leurs aménagements afin d'attirer plus de touristes. Ces innovations doivent être la création des safaris photographiques. En effet, ces derniers constituent en soi un produit d'appel pour les amateurs ou professionnels de la photographie animalière. Ils nécessitent quelques aménagements légers, tels que des caches photographiques ou affûts, peu onéreux, et un guide, qui a une bonne connaissance du milieu. En outre, des

plateformes d'observation modernes doivent être également réalisées dans ces espaces protégés afin de faciliter la vision de la faune et de l'avifaune. Aussi, la création d'itinéraires sportifs de longue marche, de randonnée et de cyclisme s'avère une nécessité. Par ailleurs, le parc national d'Azagny faisant une ouverture sur la lagune Lahou, des aménagements récréatifs au bord de ce cours d'eau doivent être réalisés.

Relativement aux autres parcs et réserves, les infrastructures touristiques traditionnelles (Centre d'accueil, les aires de stationnement, les signalétiques) tombées en désuétude doivent être réhabilitées afin de relancer l'écotourisme. Le réseau routier de l'ensemble des PNR doit être amélioré afin de faciliter les visites touristiques.

L'amélioration de l'aménagement des parcs et réserves doivent s'étendre sur une période d'au moins 5 ans. Ces actions doivent être menées par l'OIPR en collaboration avec les ministères du tourisme et de l'environnement et du développement durable. Cependant, l'expertise de l'UICN et de l'OMT peut être sollicitée afin de créer des produits touristiques de qualité et de durabilité qui respectent les normes internationales.

La budgétisation dépendra des différentes tâches qui vont contribuer à la mise en œuvre de la stratégie. Quant au suivi, il concernera la réalisation des produits touristiques. Il se fera à travers des visites sur le terrain de façons périodiques. Concernant l'évaluation, elle consistera à mesurer la qualité des produits touristiques.

## **2. Mettre en place des systèmes de financements des projets écotouristiques adaptés**

Dans le but de développer l'écotourisme dans les aires protégées, l'OIPR doit mettre en place un mécanisme de financement des PNR adapté aux réalités ivoiriennes. L'adoption d'un nouveau mécanisme de financement des aires protégées vise à doter ces dernières de moyens financiers afin de développer des



infrastructures touristiques et de réaliser de nouveaux produits touristiques susceptibles d'attirer la clientèle. Dans cette optique, nous proposons des actions suivantes : établir une grille tarifaire adaptée, diversifier les sources de financements des PNR et développer des concessions hôtelières.

### **2.1 Établir une grille tarifaire adaptée**

Pour augmenter les recettes touristiques des parcs et réserves, il serait loisible de fixer le tarif d'entrée en tenant compte de certains facteurs tels que la qualité des infrastructures et les services offerts dans les PNR, la catégorie du visiteur et l'usage de matériel photographique. Ainsi, des tarifs différenciés pourraient être appliqués comme suit :

-Pour les PNR disposant d'une richesse faunique, des infrastructures touristiques de qualité et des services variés comme la restauration, des prestations variées avec des guides qualifiés, des aménagements de vision, etc., le tarif d'entrée pour les non-ressortissants de la CEDEAO doit être maintenu (10 000 F/jr). Pour les ressortissants de la CEDEAO, il faudra maintenir également le tarif d'entrée qui s'élève à 5000f/jr. Au niveau des nationaux, le tarif doit être réduit à 2500 pour les salariés, 2000f pour les commerçants et les hommes de métier, 500F pour les élèves et étudiants.

- Pour les parcs et réserves ayant subi une dégradation au niveau de la faune et ne disposant pas d'infrastructures touristiques de qualité, il faut réduire de 50% le tarif d'entrée pour les non-ressortissant et les ressortissant de la CEDEAO. Pour les nationaux, les tarifs doivent être 1000f pour les salariés, 500f pour les commerçants et les hommes de métiers, 200f pour les sans-emplois, les élèves et les étudiants. Pour les touristes ayant des matériels photographiques, les tarifs peuvent être augmentés de 10%

## **2.2 Diversifier les sources de financements des PNR**

L'une des difficultés liées au développement de l'écotourisme dans les PNR est l'insuffisance des moyens financiers pour la réalisation des projets. Pour résoudre cette question, les directions de zone de l'OIPR doivent diversifier les sources de revenu à travers les éditions, les publications et d'autres produits dérivés des parcs et réserves. Chaque secteur de l'OIPR doit développer sa gamme de produits dérivés c'est-à-dire les tee-shirts, les DVD de présentation des potentialités touristiques du parc ou de la réserve, des porte-clés à la griffe de l'aire protégée, des stylos, des cahiers, des carnets de note portant la marque du parc ou de la réserve. Ces produits doivent être vendus sur toute l'étendue du territoire. Ces objets pourront aussi être proposés aux touristes au cours de leur visite. Ces objets, en plus de constituer des sources de revenu, pourraient contribuer à la promotion de l'image des parcs et réserves.

## **2.3 Développer des concessions hôtelières**

L'hébergement dans les parcs nationaux et réserves naturelles peut constituer une source de financement très importante pour les PNR. C'est pourquoi, l'OIPR doit attribuer des concessions hôtelières à l'intérieur ou autour des aires protégées. Pour les PNR ne disposant pas des infrastructures d'hébergement, l'OIPR doit faire des appels d'offre et attribuer la concession à des privés pour la construction des campements.

## **3. Élaboration d'une démarche de relations publiques pour la promotion de l'écotourisme dans les PNR**

Pour positionner l'image des parcs et réserves comme des meilleures destinations écotouristiques et impliquer de façon effective les populations locales dans le développement touristiques des aires protégées, nous proposons une stratégie de relations publiques fondée sur la méthode R.A.C.E qui est une formule spécifique à cette discipline. Notons que cette méthode classique a été élaborée par Marston en 1963 aux Etats-Unis. Cet acronyme résume les quatre phases du cycle

de la production d'un plan de communication : Recherche, Action ou Analyse, Communication et Évaluation.

### **3.1 Recherche**

À ce premier stade, il s'agit de rechercher la connaissance et la compréhension de l'environnement de l'OIPR en termes d'attitudes de ses publics. De même, il s'agit d'identifier les différents types de publics de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves afin d'évaluer les contraintes liées à la compréhension des messages émis par l'organisation. Ainsi, dans le cadre de notre étude, la Recherche s'est faite par le biais des entretiens et des enquêtes par questionnaire. Selon les résultats de ces études, les publics de l'entreprise sont composés de jeunes, des enfants, des adultes et des vieux. Une analyse psychosociologique nous a permis de déterminer le statut social de ces publics qui sont, des élèves, des étudiants, des salariés, des commerçants, des paysans, des hommes de métiers et les médias. Tous ces publics cités n'ont pas la même opinion, ni les mêmes attitudes par conséquent dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, les messages conçus par l'OIPR et le choix des supports de communication ne doivent pas être identiques. Par exemple, 99% des enquêtés ayant affirmé avoir une fois visité un parc sont des jeunes élèves ou étudiants. La plupart de leur visite s'inscrit dans le cadre des études. Aussi, nombreux sont-ils à souhaiter visiter les PNR si l'occasion se présente à eux. En revanche, nombreux sont les adultes qui pensent qu'il y a de l'insécurité dans les parcs et réserves. Les paysans quant à eux n'éprouvent aucun désir de visiter les PNR. Cela démontre que les opinions sont partagées. Par conséquent, plusieurs actions de communication d'objectifs différents doivent être menées.

Par ailleurs parmi ces publics, ceux vivant à proximité des aires protégées et les médias locaux constituent le cœur de cible de l'entreprise. Elles doivent bénéficier des messages particuliers axés sur leur intérêt à s'impliquer dans le développement touristique des aires protégées.

Au niveau de la circulation de l'information émise par l'entreprise, des bruits linguistiques sont parfois perçus lors des campagnes vue l'illettrisme de certains

publics de l'entreprise en l'occurrence les paysans, les commerçants et les hommes de métiers. Cela empêche la compréhension des messages. À ce facteur s'ajoute le mauvais choix des canaux de communication. De même, la méconnaissance des potentialités touristiques des parcs et des procédures de visite contribue à la mauvaise fréquentation des parcs et réserves.

### **3.2 Analyse**

L'analyse de tous ces éléments énumérés dans les lignes précédentes nous a permis de dégager des axes stratégiques, des objectifs stratégiques et de déterminer les cibles de communication.

#### **3.2.1 Les axes stratégiques**

Dans le but de créer la notoriété des parcs et réserves, d'améliorer leur image et de susciter le désir de les visiter, nous avons défini les axes stratégiques suivants :

- Créer une image de qualité et durabilité de la destination touristique ;
- Assurer la participation locale et la collaboration institutionnelle ;
- Créer, faire la promotion et la commercialisation de l'écotourisme ;
- Sensibiliser et intégrer les produits agraires et artisanaux dans l'écotourisme.
- Développer une stratégie de relations publiques de crise pour promouvoir les PNR en contexte de crise politique

#### **3.2.2 Les objectifs stratégiques**

Notre démarche de relations publiques pour la promotion de l'écotourisme vise à positionner les PNR comme des meilleures destinations touristiques. Pour atteindre cet objectif, la communication autour de l'écotourisme doit œuvrer à :

- Créer et consolider un forum permanent de rencontre, réflexion et discussion, pour assurer la participation locale active dans le développement du tourisme durable dans les parcs et réserves.

-Créer les relations de confiance entre l'OIPR, les entreprises touristiques et les autres acteurs locaux.

-Sensibiliser les enfants, les jeunes, les adultes et les vieux au PNR, à l'écotourisme et à la durabilité.

### **3.2.3 Les cibles**

Notre stratégie de communication concernera dans un premier temps l'ensemble de la population ivoirienne capable de visiter les parcs, les populations riveraines, les médias, les agences de tourisme. Dans un second temps, elle touchera les touristes étrangers.

## **3.3 Communication**

Cette étape est la mise en œuvre des axes stratégiques à travers des actions concrètes de relations publiques. Autrement dit, c'est un programme d'actions pertinentes et efficaces relatif aux axes stratégiques.

### **3.3.1 Axe 1: Créer une image de qualité et durabilité de la destination touristique**

Afin de construire une image de qualité des PNR susceptible d'attirer la clientèle, l'OIPR doit mener des activités et utiliser des supports consignés dans le tableau ci-dessous. Les acteurs d'exécution de ces actions y sont également indiqués.

<b>Action 1</b>	<b>Développer une stratégie Webmarketing offensive et partagée</b>
Description et contenu de l'action	Cette action a pour but de séduire et de conquérir de nouvelles clientèles en améliorant la visibilité des potentialités touristiques des PNR sur le Web. Elle aura pour avantage d'améliorer le référencement naturel des dispositifs Internet pour alléger les coûts d'acquisition d'audience, de mettre en place une politique concertée de liens entrants, d'adapter les contenus aux différents médias et géolocaliser les contenus touristiques, d'assurer la e-réputation des marques touristiques des PNR et d'assurer un service de veille permettant de s'adapter rapidement aux évolutions technologiques et aux changements de comportement des internautes.
Supports utilisés	Le support de communication qui sera utilisé est l'Internet
Acteurs d'exécution	Les services de communication de la direction générale et des directions de zone ou les directeurs de zone
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Création de site web pour chaque PNR</li> <li>-Présentation de la faune et de la flore</li> <li>-Les infrastructures touristiques des PNR</li> <li>-L'accès des PNR</li> </ul>
<b>Action 2</b>	<b>Construire une marque touristique forte des PNR</b>
Description et contenu de l'action	Cette activité vise à créer une marque touristique forte des PNR, visible au niveau national et international. Cette marque devra être cohérente avec les valeurs des aires protégées. Elle doit être positionnée comme vitrine du dispositif marketing régional et en faire le fer de lance de la promotion touristique régionale. Pour atteindre cet objectif, il convient de mettre en place un comité stratégique interrégional, intégrant les acteurs du tourisme des régions et ceux de l'OIPR. Á cet effet des signatures de conventions de partenariat doivent être réalisées.

Calendrier	Cette action peut s'étendre sur une période de 5 ans
Acteurs d'exécution	OIPR, directions départementales et régionales du tourisme, les collectivités locales.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Notoriété de la « marque parcs et réserves de Côte d'Ivoire »</li> <li>-Visite touristique des PNR</li> <li>-Niveau des partenariats contractualisés autour de la structuration et de la promotion de cette marque</li> <li>-Audience du dispositif Internet dédié</li> </ul>
<b>Action 3</b>	<b>Conforter l'image d'excellence des PNR grâce à la qualité et à l'innovation</b>
Description et contenu de l'action	<p>L'objectif principal de cette action est d'aboutir à la labellisation qualité tourisme de l'ensemble des PNR et d'innover leur service de médiation. Pour atteindre cet objectif, il est souhaitable de sensibiliser et d'accompagner les parties prenantes de l'OIPR dans une démarche de développement durable. Cela sous-tend proposer des formations pour développer l'analyse et l'acquisition d'un savoir-faire au sein des équipes dédiées à l'animation et la gestion des sites. En ce qui concerne l'innovation en matière de services, de nouveaux services et des nouvelles technologies tels que m-tourisme et e-tourisme, vente et réservation des visites en ligne, pass électronique, etc. doivent être développés. Aussi, au niveau de la médiation, des outils comme des films, maquettes 3 D, consoles interactives, visites virtuelles sont souhaités.</p>
Acteurs d'exécution	OIPR, Ministère du tourisme, Office Côte d'Ivoire Tourisme
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de grands sites ayant obtenu le label Qualité Tourisme</li> <li>-Évaluation du degré de satisfaction des visiteurs (enquête visiteurs)</li> </ul>

Tableau 62: Actions pour la création de l'image et durabilité de la destination touristique

### 3.3.2 Axe 2 : Promouvoir les potentialités touristiques des parcs et réserves

Les parcs et réserves de Côte d'Ivoire disposent d'énormes potentialités touristiques. Malheureusement, elles ne sont pas connues du grand public. Cela contribue à la mauvaise fréquentation des aires protégées. Dans l'optique de créer une notoriété autour des produits touristiques des PNR et inciter les publics à les visiter, nous avons proposé des actions de communication dans le tableau ci-dessous.

<b>Action 1</b>	<b>Créer un salon dénommé « salon des parcs et réserves » et une exposition photographique des PNR</b>
Description et contenu de l'action	<p>L'exposition et le salon sont des manifestations permettant à une institution de promouvoir des actions de communication, de diffuser de l'information auprès d'un public ciblé, voire de développer son image.</p> <p>Le « salon des parcs et réserves » réunira toutes les directions de zone de l'OIPR dans une même unité de temps et d'espace afin de présenter leurs produits touristiques. L'organisation de cette activité suppose au préalable une étude diagnostique des PNR afin de dégager les forces et les faiblesses de chaque PNR. Les produits touristiques doivent se présenter en image et feront l'objet de commentaire par des acteurs des directions de zone. Aussi la présentation de chaque parc et réserve doit s'inscrire dans la vérité.</p> <p>En ce qui concerne les expositions photographiques, elles présenteront les images des différents produits touristiques des PNR. Cette activité suppose une collaboration entre l'OIPR et les</p>



	professionnels de la photographie. Au cours de ces activités, des dépliants, des brochures doivent être distribués.
Acteurs d'exécution	La direction générale et les directions de zone de l'OIPR. Les professionnels de la photographie
Modalités de mise en œuvre	L'organisation de ces activités doit s'effectuer sur les espaces publics des grandes villes situées à proximité des parcs et réserves. De même, les élèves et étudiants, étant les plus intéressés par les aires protégées, ces activités doivent se faire aussi dans les établissements primaires, secondaires et dans les universités et grandes écoles. Il convient de souligner que la présence de la presse à ces manifestations est exigée vue que les médias assurent le relais de l'information.
Calendrier	Ces activités doivent être organisées chaque année dans les régions du pays
Indicateurs	-Nombre d'activités réalisées au cours d'une année  - Nombre de participants
<b>Action 2</b>	<b>Faire associer l'image des PNR aux événements nationaux et internationaux</b>
Description et contenu de l'action	L'association de l'image des PNR aux événements va se traduire par la pratique du sponsoring. En effet, le sponsoring désigne un mécanisme publicitaire consistant à financer totalement ou partiellement une action, en général, sportive, en associant le nom d'un produit ou d'une marque à l'événement. La contrepartie pour le sponsor est la mise en avant du produit. Pour une meilleure promotion de l'écotourisme, l'OIPR doit associer l'image des parcs et réserves à des événements culturels tels que « Baby dance Buttle », « Star Live » et « Africa Voice » qui sont

	des émissions diffusée par la RTI et prisée par la population ivoirienne. Aussi, les événements sportifs tels que la CAN et le championnat de la ligue 1 de football doivent être utilisés par l'OIPR pour vendre l'image des PNR.
Acteurs d'exécution	La direction générale et les directions de zone de l'OIPR en collaboration avec Côte d'Ivoire Tourisme, le ministère de l'environnement et du développement durable
Indicateurs	-Nombre d'événements sponsorisés  -Notoriété des parcs et réserves
<b>Action 3</b>	<b>Développer les relations presse autour de l'écotourisme</b>
Description et contenu de l'action	<p>Les relations presse sont l'ensemble des techniques de communication hors médias consistant à utiliser la presse comme relais d'information, sans y acheter d'espaces. Dans le cadre de notre étude, elles regroupent l'ensemble des actions mises en œuvre à destination des journalistes dans le but d'obtenir une couverture favorable aux destinations et produits touristiques. Cette activité aura pour objectif de développer la notoriété et la visibilité des potentialités touristiques des PNR, de dynamiser leur image ou de renforcer ses composantes et surtout de crédibiliser les discours de l'OIPR sur les produits touristiques. Pour atteindre cet objectif, les activités susceptibles d'être menées sont : le dossier de presse, les rendez-vous avec la presse, les assistances techniques et le voyage de presse, la tournée médiatique et le publi-reportage.</p> <p><b>le dossier de presse :</b> Il constituera un document de référence sur l'écotourisme pour les journalistes. Son contenu doit présenter un parc ou une réserve, ses produits touristiques, son accès, le coût de la visite et ses saisons touristiques. En clair, il</p>

doit faire office de fonds documentaire que le journaliste consultera en fonction de ses besoins.

**Le rendez-vous avec la presse :** Ce sont des rencontres organisées sur la base du « one to one » afin d'établir une relation de confiance avec les journalistes à qui l'on peut fournir des informations « de premières mains ». Cette activité aura pour avantage d'inciter les médias à produire des articles sur les potentialités touristiques des PNR. Elle pourra être organisée au moins trois fois dans l'année. Sa réussite est conditionnée par une bonne connaissance des médias.

**Les assistances techniques :** De nos jours, de nombreux journalistes se sédentarisent et ne se déplacent plus sur le terrain par manque de temps et de moyens, il serait opportun pour l'OIPR de fournir constamment des informations utiles et des visuels libres de droit aux médias.

**Le voyage de presse :** Il consistera pour l'OIPR à se déplacer avec un ensemble de journalistes dans un parc ou réserve afin de les faire découvrir les produits touristiques de l'aire protégée. Cette action a pour but d'amener le journaliste à produire un article authentique sur l'écotourisme. Les voyages de presse doivent être organisés dans tous les parcs et réserves.

**La tournée médiatique :** Elle consistera pour les directeurs de zone à effectuer une vaste tournée à la rencontre des médias de proximité installés dans les périphéries des PNR. L'objectif est de les inciter à produire des émissions relatives à l'écotourisme.

**Le publi-reportage :** Le publi-rédactionnel ou publi-reportage est une technique à mi-chemin entre l'article dans sa forme et la publicité dans le fonds. Cet outil des relations presse doit être utilisé par l'OIPR pour véhiculer des messages concernant les produits touristiques des aires protégées. Á cet effet, un

	accent particulier doit être mis sur l'image de la faune, de la flore, des infrastructures d'accueil, des cours d'eau, etc. afin d'inciter les publics à pratiquer l'écotourisme.
Acteurs d'exécution	Les responsables de communication de la direction générale et des directions de zone.
Indicateurs	-Présence des PNR dans les médias  -Notoriété et image des PNR
<b>Action 4</b>	<b>Organiser une campagne de visites et de randonnées dans les PNR</b>
Description et contenu de l'action	Les résultats de nos enquêtes sur terrain ont démontré que nombreux sont les publics qui souhaitent visiter un parc ou une réserve si l'occasion se présente à eux. Pour cela, les directions de zone de l'OIPR doivent organiser une campagne de visite et de randonnée dans les aires protégées. Cette activité pourrait se dénommer « journée des parcs et réserves ». Au cours de cette activité promotionnelle, le coût de la visite devra être réduit à 1000 f pour les salariés, 500 f pour les Hommes de métier, 200 f pour les élèves et étudiants et 100 f pour les écoliers. Les visites doivent être guidées par les agents de l'OIPR.
Acteurs d'exécution	Directions de zone et direction générale
Calendrier d'exécution	Cette activité doit se dérouler dans la période des vacances au cours de l'année. Elle peut aussi être organisée pendant les congés de Noël, de Pâques.
Indicateurs	-Nombre d'action  -Nombre de participants

<b>Action 5</b>	<b>Développer une stratégie des relations publiques Web 2.0 autour de l'écotourisme</b>
Description et contenu de l'action	<p>À l'ère du Web collaboratif, les médias sociaux représentent l'un des plus puissants outils de communication planétaire en ce XXI<sup>e</sup> siècle. Définis comme l'ensemble des plateformes en ligne créant une interaction sociale entre différents utilisateurs autour de contenus numériques (photos, textes, vidéos) et selon divers degrés d'affinités, ils sont au centre de toutes les attentions. Leur audience ne cesse de croître, et ils bénéficient d'un engouement de plus en plus fort de la part des organisations. C'est sous l'angle des mutations qu'ils induisent sur les pratiques des relations publiques. Vue son utilisation par un nombre pléthorique d'utilisateurs, les médias sociaux se positionnent comme une plateforme interactive avec leurs publics pour ainsi satisfaire les besoins d'information et de communication.</p> <p>Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme (Pirolli, 2010, p.82),</p> <p style="text-align: center;"><i>les pratiques informationnelles liées au développement du web 2.0 modifient profondément le rapport des individus à l'information. Les notions d'intelligence collective, de partage des savoirs et d'interopérabilité des applications façonnent de nouveaux rapports à l'information en ligne.</i></p> <p>Les médias sociaux sont susceptibles de créer et de maintenir des relations de confiance entre l'OIPR et les consommateurs à l'information touristique.</p> <p>Selon Hamid Ouyoub Montreux (2011, p.15) « une grande partie des consommateurs préparent leurs vacances en ligne ». Ils ont recours aux moyens du Web 2.0 pour échanger des informations,</p>

	<p>pour publier des expériences touristiques, pour faire des comparaisons entre les établissements et les offres touristiques, pour localiser des attractions touristiques. C'est pourquoi, l'OIPR doit utiliser les possibilités offertes par les médias sociaux pour promouvoir les destinations écotouristiques et pour mieux informer les clients réels et potentiels.</p>
<p>Mise en œuvre de la stratégie du Web 2.0 autour de l'écotourisme</p>	<p>Il existe une multitude de moyens du « tourisme 2.0 ». Cependant, dans le cadre de ce travail, nous ne proposerons que quelques outils les plus populaires susceptibles de mieux promouvoir l'écotourisme.</p> <p><b>Travelblog :</b> C'est l'une des plateformes dédiées à la création de blogs touristiques les plus connues. C'est une collection de journaux ou carnets de voyage. Les principales fonctionnalités de Travelblog sont les blogs eux-mêmes, le forum de discussion et la collection de photos qu'il offre. Les blogs sont classifiés par continent avec une subdivision par pays, par province et par ville. Dans le cadre de la promotion, chaque direction de zone doit créer son travelblog sur lequel, elle présentera l'histoire des parcs et réserves, les produits touristiques, les accès, l'animation des activités touristiques, l'hébergement, les lieux visités, la culture des populations locales et le coût du séjour touristique. Ce blog pourra servir aux touristes ayant visité les PNR d'exprimer leur satisfaction ou insatisfaction ou encore de faire des suggestions par rapport à la qualité des services offerts.</p> <p><b>Wikitravel :</b> C'est un Wiki spécialisé dans le domaine du tourisme et du voyage. Il consiste à créer des guides de voyages de pays à travers le monde avec un contenu libre rédigé d'une façon collaborative et instantanée. Les directions de zone ou les secteurs de l'OIPR peuvent créer et éditer des wikis qui</p>

contiennent des informations touristiques des parcs et réserves. Ces wikis doivent être mis à jour de façon régulière. Le moteur de recherche associé permettra aux touristes de faire la recherche du pays. Le Wikitravel dispose de deux sections : « Wikitravel Shared » et « Wikitravel Extra ». La première section permettra aux directions de zone ou secteur de mettre à la disposition des « wikivoyageurs » un dépôt de photos relatives aux potentialités touristiques des PNR. La deuxième section, quant à elle, peut offrir d'autres options personnalisées comme le partage des expériences de voyage dans les PNR, poser des questions sur un aspect relatif à l'écotourisme, trouver des partenaires de voyage, etc. Cette section fait appel aux autres outils du web 2.0 comme les blogs et les flux RSS.

**Travelistic :** C'est un site de partage de vidéos. Il est similaire à Youtube. Il permet aux touristes d'y héberger les vidéos réalisées au cours de leur séjour touristique. Ainsi, pour inciter les touristes à visiter les PNR, les directions de zone de l'OIPR doivent poster souvent des vidéos relatives aux potentialités touristiques des PNR. Aussi, doivent-ils, en accord avec des touristes ayant visité les PNR, partager les images de leur séjour avec leur famille, leurs amis et la communauté virtuelle. L'avantage de ce site est de permettre aux internautes de télécharger, de télécharger les vidéos, de les commenter, les évaluer et les tagger.

**Tripadvisor:** c'est l'un des réseaux sociaux dédiés à la communauté des voyageurs. Cet outil de communication permet une meilleure interaction et un partage de toutes les informations relatives à l'évaluation des hôtels, des attractions et des autres produits et services touristiques. Tripadvisor est l'une des plus grandes communautés virtuelles touristiques avec des membres

	<p>qui se comptent en millions et une couverture de milliers de destinations, d'hôtels et d'attractions. Ainsi, ce site peut être utilisé par les directions de zone ou les secteurs pour promouvoir l'image des aires protégées. Les richesses faunistiques et floristiques, ainsi que les infrastructures touristiques pourront être mises en évidence de sorte à attirer des touristes étrangers à visiter les PNR.</p> <p><b>Facebook et Youtube :</b> De nos jours, l'utilisation des médias sociaux tels que Facebook et Youtube est devenue une pratique enracinée dans les habitudes des internautes. Avec un nombre pléthorique d'utilisateurs, ces réseaux sociaux ont changé la donne dans nos façons de communiquer, voire de penser. C'est pourquoi nombreuses sont les entreprises présentes sur ces réseaux sociaux pour promouvoir leurs produits et services. À l'exemple de ces organisations, dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, chaque secteur de l'OIPR doit disposer d'une page Facebook afin de partager les images relatives aux potentialités touristiques des parcs et réserves. Ce compte Facebook doit être animé de façon régulière afin d'inciter des touristes à visiter les PNR. Au niveau du réseau Youtube, chaque direction de zone doit réaliser des vidéos ou des films sur les parcs et réserves et les mettre à la disposition des internautes à travers Youtube. Ces vidéos et films doivent prendre en compte, en plus des produits touristiques des aires protégées, les cultures des populations locales</p>
Acteurs d'exécution	Les services de communication de la direction générale et des directions de zone de l'OIPR.
Indicateurs	-Présence des parcs et réserves sur les réseaux sociaux



	<p>-Nombre de touristes étrangers ayant choisi la destination touristique ivoirienne grâce aux réseaux sociaux</p> <p>-Nombre de touristes nationaux ayant choisi un parc ou une réserve grâce aux réseaux sociaux</p>
--	--

*Tableau 63 : Action pour la promotion des potentialités touristiques des parcs et réserves*

### 3.3.3 Axe 3 : Assurer la participation locale et la collaboration institutionnelle

Les communautés locales jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des stratégies de conservation des aires protégées. Ainsi, dans le cadre de la promotion de l'écotourisme dans les PNR ivoiriens, la participation locale et institutionnelle s'avère indispensable. Par participation locale et collaboration institutionnelle, nous entendons l'implication des populations rurales, les ONG environnementales exerçant à proximité ou dans les aires protégées, les collectivités locales, les conseils généraux, les opérateurs touristiques locaux et les directions régionales du tourisme. Pour impliquer tous ces acteurs cités supra dans la promotion et le développement du tourisme durable, nous proposons les actions consignées dans le tableau ci-dessous.

<b>Action 1</b>	<b>Créer un forum permanent de l'écotourisme des parcs et réserves</b>
Justification, description et contenu de l'action	La participation des acteurs locaux dans la promotion et la gestion d'une destination touristique, ainsi que la collaboration et coopération des institutions publiques et privées, sont des éléments indispensables pour le développement du tourisme durable. Selon les résultats de nos enquêtes, la participation des acteurs locaux est très faible. Les comités de gestion locale n'assurent pas véritablement leur rôle de relais d'information. Aussi, n'existe-t-il aucune concertation entre les acteurs de

	<p>l'OIPR, ceux du secteur touristique, les collectivités locales, les conseils généraux et les institutions publiques et privées.</p> <p>La création d'un forum permanent d'écotourisme permettra une rencontre de tous les acteurs locaux afin de réfléchir et de discuter du développement de l'écotourisme dans les aires protégées. De même, ce forum aura pour objectif de renforcer les relations de confiance entre l'OIPR et les autres acteurs.</p>
<p>Mise en œuvre de l'action</p>	<p>Pour la mise en œuvre de l'action, il est recommandé les éléments suivants :</p> <p>Membres : les participants à ce forum doivent être les agents de l'OIPR (direction générale et direction de zone), les maires et leurs conseils municipaux, les conseils généraux, les directions régionales du tourisme, les agences de voyages locales, les chefs traditionnels et leurs notables, les responsables d'association et groupements locaux, les responsables des ONG à vocation environnementale, les ministères du tourisme et de l'environnement et du développement durable, les enseignants chercheurs en tourisme ou environnement, les radios de proximité .</p> <p>Caractère : ce forum doit être permanent, volontaire, gratuit et ouvert à tout groupe qui désire participer.</p> <p>Fonctionnement : les critères de fonctionnement seront ceux qui sont approuvés par la majorité des participants. Pour un meilleur fonctionnement, nous suggérons la nomination d'un coordinateur qui dynamisera et assura la circulation de l'information entre les membres, avec au moins les fonctions suivantes: mise à jour de la base de données des membres du forum et de leurs coordonnées; réalisation de la convocation et des contenus des journées; élaboration d'un rapport de chaque réunion</p>

	(participants, sujets traités, résultats, accords trouvés); et envoi à tous les membres par email. Dans l'avenir, ces informations pourraient être accessibles sur un web pour la connaissance de tous ceux qui seraient intéressés. En outre, nous suggérons que des réunions soient organisées au moins deux fois dans l'année. Á cet effet, il sera loisible de créer un tableau de travail thématique relatif à des sujets spécifiques comme : image des PNR, qualité des infrastructures touristiques, demande touristique, etc.
Acteurs d'exécution	La direction générale de l'OIPR en collaboration avec le ministère de l'environnement et du développement durable
Indicateurs	-Nombre et statut des participants au forum dans une année -Nombre de réunions organisées dans une année -Nombre de tableaux de travail créés
<b>Action 2</b>	<b>Développer des projets d'écotourisme communautaire</b>
Description et contenu de l'action	Le « Community-based Tourism (CBT) ou tourisme communautaire implique un nombre significatif d'individus vivant sur un territoire. Ces derniers contrôlent de manière substantielle son développement et sa gestion. La majorité des bénéfices est redistribuée à l'économie locale. Les membres de la communauté, y compris les individus impliqués de manière indirecte, y trouvent une forme d'intérêt (fonds pour la communauté, effet démultiplicateur, etc.) » (Haüsler 2005). Selon cet auteur, ce type d'écotourisme constitue une stratégie d'implication effective des populations locales dans la gestion des aires protégées. Pour une meilleure promotion de l'écotourisme, des projets de ce type de tourisme doivent être développés. Le fait que les individus engagés dans ce projet

	perçoivent directement les retombées économiques peut les motiver à s’impliquer véritablement dans la gestion des PNR.
<p>Mise en œuvre du projet d’écotourisme communautaire dans les PNR</p>	<p>Afin de réussir la mise en œuvre des projets d’écotourisme communautaire, il sera opportun pour l’OIPR d’accompagner les populations locales depuis sa conception jusqu’à sa commercialisation, en passant par le suivi-évaluation de son efficacité. il s’agira de développer une bonne législation visant à donner un certain pouvoir aux populations locales et à les aider à renforcer leurs relations avec les gestionnaires des aires protégées ; de les aider à bénéficier de l’appui de partenaires extérieurs (ONG nationales ou internationales), techniques et financiers, et des autorités compétentes ; d’avoir une équipe sur place pour assurer une assistance technique permanente aux populations locales et de faciliter l’accès aux crédits des communautés. Selon l’UICN (op.cit : 88) les lignes directrices de la mise en place d’un programme d’écotourisme communautaire sont :</p> <p><b>A-Examiner l’opportunité de l’option de l’écotourisme</b>  Examiner les relations entre les communautés locales et la protection de l’environnement et évaluer le gain potentiel pour la conservation au travers leur engagement dans l’écotourisme</p> <p>Vérifier que les conditions préalables à la mise en place de l’écotourisme sont réunies (un cadre économique et politique favorable, des droits de propriété conséquents pour les communautés, des attraits touristiques, des moyens d’accès...)</p> <p>Adopter une approche intégrée</p> <p>Inscrire l’écotourisme dans d’autres secteurs de l’économie rurale. La clé de sa réussite vient de son</p>

	<p>intégration à d'autres initiatives de développement durable à une échelle plus large.</p> <p><b>B- Planifier l'écotourisme avec les communautés et les autres parties prenantes</b></p> <p>Trouver la meilleure façon d'impliquer la communauté. De bonnes structures sont requises afin de permettre à la communauté de tirer profit de l'écotourisme.</p> <p>Consulter toutes les parties prenantes afin d'aboutir à une vision et une stratégie communes.</p> <p>Assurer l'intégrité environnementale et culturelle.</p> <p>Encourager les communautés à valoriser leur patrimoine culturel, identifier les limites de changement acceptables, en fonction des attentes et désirs des populations.</p> <p><b>C- Développer des projets viables d'écotourisme communautaire</b></p> <p>S'assurer de la réalité du marché et se donner les moyens d'une promotion efficace. Présenter des produits de qualité.</p> <p>Assurer la qualité de l'exécution du projet, tant du point de vue de l'offre que de celui du plan commercial.</p> <p><b>D- Améliorer la performance des initiatives d'écotourisme communautaire</b></p> <p>Gérer les impacts</p> <p>Limiter l'impact sur l'environnement et maximiser les avantages locaux provenant de l'écotourisme</p> <p>Fournir un appui technique</p> <p>Assurer une assistance technique continue en matière de développement, de gestion, de commercialisation pour aboutir à des projets de qualité</p>
--	--

	<p>Obtenir l'appui des visiteurs et des voyageurs</p> <p>Les sensibiliser à la protection de l'environnement par des mécanismes spécifiques</p> <p>Surveiller les performances et assurer la continuité de l'opération</p>
Acteurs d'exécution	Populations locales en collaboration avec les directions de zone de l'OIPR, les collectivités locales et les conseils généraux
Source financière	Les projets pourraient être financés par la coopération hollandaise SNV, fortement présente dans l'identification, la structuration et le suivi-accompagnement des projets de tourisme communautaire. Les ministères du tourisme, de l'environnement et du développement durable, les collectivités locales, les conseils généraux pourraient apporter un appui financier pour la mise en œuvre.
Indicateurs	<p>-Forte implication des populations rurales, des collectivités locales, les directions régionales du tourisme et les conseils généraux.</p> <p>-coopération entre les acteurs</p>
<b>Action 3</b>	<b>Créer et assurer la structuration des « circuits villages »</b>
description et contenu de l'action	les « circuits villages » visent à encourager les populations riveraines des aires protégées à s'investir davantage dans le développement touristique et à organiser de façon efficace et originale une offre touristique collective, regroupant une partie ou l'ensemble des villages périphériques à un parc ou une réserve. ces « circuits villages » doivent être équipés de moyens logistiques tels que les VTT, le téléphone portable, les pirogues et calèches de balade, les gilets de sauvetage, mais aussi de cases

	<p>d'accueil écotouristique ayant des fonctions multiples (buvette, bureau pour le comité de gestion, boutiques d'art, cours de percussions, de tresses africaines, etc.). en outre les « circuits villages » présentent de nombreuses autres aubaines telles que :</p> <p>la création du réseau des éco-villages ;</p> <p>la création d'une identité culturelle dans les zones périphériques des PNR ;</p> <p>une limitation des conflits inter-villageois ;</p> <p>une diversification des produits de l'aire protégée, alliant nature et culture ;</p> <p>une réappropriation du territoire par les locaux entraînant une volonté de conservation ;</p> <p>la création d'activités génératrices de revenu et d'emplois pour un plus grand nombre ;</p> <p>la mise en place d'un fonds de développement communautaire pour l'ensemble des communautés impliquées.</p>
Acteurs d'exécution	L'OIPR en collaboration avec les populations riveraines
Indicateurs	<p>-Présence d'un « circuit village » autour de chaque parc et réserve</p> <p>-la disposition des moyens logistiques par chaque « circuit village »</p> <p>-présence des cases d'accueil autour de chaque aire</p>

	protégée.
<b>Action 4</b>	<b>Créer un cadre de concertation entre l'OIPR et les acteurs du tourisme</b>
Description et contenu de l'action	<p>Le système de cogestion adopté par l'OIPR dans la gestion des aires protégées n'implique pas véritablement les opérateurs touristiques dans la promotion et le développement de l'écotourisme. Les agences de voyages ne se sentent pas concernées par les parcs et réserves. De même, les actions des directions régionales du tourisme et de l'Office Ivoirien « Côte d'Ivoire Tourisme » ne sont pas perçues sur le terrain. Cela s'explique par le fait qu'ils ne sont pas véritablement impliqués dans la gestion des parcs et réserves. La création d'un cadre de concertation avec ces structures se révèle une urgence afin de les impliquer dans la promotion et le développement du tourisme durable. Cette concertation pourrait se traduire par les réunions ou des rencontres de dialogue sur les stratégies de développement de l'écotourisme. Aussi, ces acteurs touristiques doivent être associés à la planification des activités touristiques dans les PNR.</p>
Acteurs et mise en œuvre de l'action	<p>La mise en œuvre de cette action doit être assurée par la direction générale et les directions de zone de l'OIPR. À cet effet, l'entreprise devra recenser, de prime abord, tous les acteurs touristiques installés dans les régions qui abritent les aires protégées. Les acteurs de l'OIPR doivent les rencontrer pour leur expliquer la nécessité de les impliquer et les intérêts qu'ils gagneraient à s'investir dans l'écotourisme. Des réunions ou des rencontres de dialogues doivent être organisées au moins 3 fois dans</p>



	l'année afin de réfléchir sur les stratégies de développement du secteur.
Indicateurs	-Nombre de réunions  -Nombre de participants

*Tableau 64: Action pour Assurer la participation locale et la collaboration institutionnelle*

### **3.3.4 Axe 4 : Sensibiliser les publics à l'écotourisme**

Informé et éduqué les populations ivoiriennes aux valeurs sociales, biologiques et touristiques des PNR s'avèrent une nécessité pour l'OIPR. En effet, les aires protégées sont peu visitées par les nationaux à cause de l'ignorance des richesses fauniques et floristiques. Aussi, selon les résultats de nos enquêtes nombreuses sont des personnes qui ignorent le processus de visite des PNR. De même, certains interviewés ont affirmé qu'ils ne sont pas informés que les aires protégées peuvent être visitées par des citoyens autres que des gestionnaires. D'autres enquêtés ont également évoqué la question de l'insécurité dans les parcs et réserves. Pour lever toutes ces équivoques, l'OIPR doit sensibiliser les publics à l'écotourisme. Le tableau ci-dessous présente des actions de sensibilisation que nous proposons pour le développement de l'écotourisme.

<b>Action 1</b>	<b>Sensibiliser les enfants et jeunes</b>
Description de l'action et méthodologie d'exécution	La sensibilisation des enfants et des jeunes aura pour objectif principal d'informer ces cibles des potentialités touristiques des PNR afin de les inciter à visiter les aires protégées. De même, cette sensibilisation vise à éduquer les enfants et les jeunes à l'écocitoyenneté. Pour atteindre cet objectif, un programme de campagne doit être mis en place et exécuté sur toute l'étendue du territoire par les

directions de zone. L'élaboration du contenu du programme doit se faire en deux volets et tenir compte des éléments suivants ci-dessous.

**Volet 1 : Élaboration du programme de sensibilisation**

**Cibles** : les populations locales jeunes, c'est-à-dire les écoliers, les lycéens, les étudiants, les jeunes exerçant les métiers, les commerçants, les fonctionnaires, etc.

**Message** : le contenu des messages de la campagne doit être :

- qu'est-ce qu'un parc et une réserve ?
- Qu'est-ce que l'écotourisme ?
- Quelles sont les potentialités touristiques des parcs et réserves ?
- Les impacts positifs de l'écotourisme pour la conservation des PNR et le développement d'autres secteurs traditionnels (valorisation des produits du terroir: agricoles, artisans, etc.)
- Les impacts négatifs du tourisme non durable pour le territoire
- L'attitude positive vers le tourisme durable et les touristes

**Activités et moyens d'action**

Les activités et moyens d'action doit être :

- Les rencontres d'échange avec les élèves et étudiants dans les écoles primaires, les lycées et collèges et dans les Universités et grandes écoles.
- Les rencontres d'information et de communication

	<p>sur les espaces publics.</p> <p>À ces rencontres d'échanges, des dépliants, des tee-shirts, des stylos et cahiers portant la marque des parcs et réserves doit être distribués.</p> <p>Les campagnes à travers les radios locales : À l'exemple du parc national de Taï qui dispose des émissions dans certaines radios de Soubré, Buyo et Taï, les autres aires protégées doivent faire l'objet d'émission dans les radios locales. À cet effet, les relations de partenariat doivent être renforcées avec les radios locales.</p> <p>Calendrier : cette campagne doit s'étendre sur une période de 3 ans.</p> <p><b>Volet 2 : Élaboration et exécution du programme d'éducation environnementale</b></p> <p><b>Cibles :</b> Les populations locales jeunes, élèves, étudiants, écoliers et association de jeunes</p> <p><b>Message :</b> le contenu des messages doit concerner :  Les principales valeurs sociales, biologiques et touristiques des parcs et réserves  La nécessité de la préservation des PNR  Proposition de visite et de randonnée  Proposition des ateliers et des activités</p> <p><b>Activités et moyens :</b> les activités seront principalement les journées d'éducation environnementale. Au cours de ces activités, des matériels didactiques tels que des cahiers, des fiches et des jumelles doivent être mis à la disposition des apprenants.</p>
--	---

Acteurs d'exécution	L'OIPR en collaboration avec les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et les fondateurs ou directeurs d'école.
Indicateurs	<p>-Programme de sensibilisation</p> <p>-Nombre d'action</p> <p>-Nombre d'institutions (école, lycée et collège, Université et grandes écoles, association des jeunes, etc.)</p>
<b>Action 2</b>	<b>Sensibiliser les populations locales à l'écotourisme</b>
Description de l'action et méthodologie d'exécution	<p>Selon nos enquêtes de terrain, un grand nombre des populations locales ne connaissent pas les aires protégées de leur région. Autrement dit, les populations riveraines sont peu informées des richesses faunistiques, floristiques et des infrastructures touristiques des PNR. La sensibilisation des publics riverains aux valeurs touristiques des parcs et réserves s'avère indispensable. L'élaboration du programme de sensibilisation doit respecter le contenu ci-dessous.</p> <p><b>Cible</b> : les villageois et les citoyens riverains</p> <p><b>Message</b> : l'élaboration du message doit prendre en compte des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les valeurs naturelles et culturelles des aires protégées</li> <li>-L'écotourisme dans les PNR</li> <li>-Les enjeux de l'écotourisme dans le développement local</li> </ul>

	<p><b>Moyens :</b> ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les porte-à-porte avec la distribution des outils d'édition tels que les dépliants, des prospectus, des calendriers portant la marque des PNR, des tee-shirts, etc.</li> <li>- Les journées d'information sur les espaces publics</li> <li>-les médias locaux</li> </ul> <p><b>Calendrier :</b> l'exécution de l'action doit s'étendre au moins sur trois ans.</p>
Acteurs d'exécution	La direction générale et les directions de zone de l'OIPR en collaboration avec les autorités préfectorales et municipales.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Programme de sensibilisation</li> <li>-Nombre de campagne</li> <li>-Nombre d'action</li> </ul>
<b>Action 3</b>	<b>Organiser une campagne de projection de films documentaires sur les PNR dans les villes et villages</b>
Description et contenu de l'action	L'audiovisuel est sans aucun doute le moyen idoine pour conserver intact le souvenir des richesses floristiques, faunistiques, les cascades, les montagnes et les cours d'eau des parcs et réserves. Il est porteur de message et est susceptible d'inciter les publics à visiter les aires protégées. Ainsi, dans le cadre de la promotion, une campagne de projection de films documentaires doit être organisée dans les villes et villages. Cette projection doit se faire sur les espaces publics des villes et villages. Elle doit être animée par les directeurs de zone ou les chefs techniques ou encore

	les chargés d'écotourisme. La réussite de cette activité est conditionnée par des annonces au préalable dans les radios de proximité. Aussi, cette activité peut-elle être organisée dans les établissements primaires, secondaire et supérieur.
Acteurs d'exécution	OIPR en collaboration avec le ministère de l'environnement et du développement durable et les collectivités locales
Indicateurs	-nombre de tournées au cours d'une année. -nombre de participants au cours d'une projection -appréciation des films

*Tableau 65: Actions pour la sensibilisation des publics à l'écotourisme*

### 3.3.5 Axe 5 : Développer une stratégie de relations publiques de crise pour promouvoir les PNR en contexte de crise politique

La fréquentation touristique des aires protégées est dépendante de la stabilité politique. En contexte de crise sociopolitique, la plupart des PNR restent infréquentés. Par corriger ce facteur, il y'a nécessité de mettre en place une stratégie de relations publiques de crise. En effet, selon Andrea Catellani et Caroline Sauvajol-Rialland (op.cit, p.88) « les RP de crise interviennent en amont de la crise, pour les prévenir, pendant la crise pour gérer les relations devenues hyper-réactives avec les publics de l'entreprise et en sortie de crise, pour reconstruire la réputation ». Le tableau ci-dessous présente les actions que doit comporter la stratégie de RP de crise.

<b>Action 1</b>	<b>Cartographie des risques et procédures</b>
Description de l'action et	La contribution des relations publiques à la promotion de l'écotourisme en période de conflits sociaux peut porter « sur les risques d'opinion » (idem, p.89), c'est-à-dire les préjugés susceptibles de déconstruire l'image et la

méthodologie de l'exécution	réputation des PNR. Il s'agit pour l'OIPR cartographier de façon hiérarchique ces risques d'opinion afin de mieux communiquer à destination des touristes en temps de crise sociopolitique.
Acteurs d'exécution	Les directions de zone de l'OIPR
Indicateur	Les préjugés liés aux PNR
<b>Action 2</b>	<b>Créer une cellule de crise</b>
Description de l'action et méthodologie d'exécution	La création de la cellule de crise consistera pour l'OIPR à créer une équipe composée de responsables de communication et des chargés de l'écotourisme des direction de zone capables d'apprendre les techniques de communication en contexte de conflit. Cette équipe doit comporter un responsable habilité à proposer des stratégies de communication, puis un secrétaire en charge de main courante le relevé de l'ensemble des décisions et leur suivi.
Acteurs d'exécution	-Direction générale de l'OIPR
<b>Action 3</b>	<b>Media training</b>
Description de l'action et méthodologie d'exécution	La formation ou le media training consistera à former les acteurs de la cellule de crise à l'élaboration des stratégies de communication d'image et de confiance en contexte de conflit social ou politique. Cette action aura aussi pour but de former ces acteurs aux prises de parole en période de crise sociale.

Acteurs d'exécution	Direction générale de l'OIPR
<b>Action 4</b>	<b>Le dark site</b>
Description de l'action et méthodologie d'exécution	Le dark site ou gestion de crise par Internet sera très utile pour communiquer sur les parcs et réserves en période de conflit. Il s'agira de former les responsables de communication à la gestion des sites internet des PNR en temps de crise. Autrement dit, il s'agira d'entraîner les responsables de communication des directions de zone à l'élaboration des messages de confiance sur la visite des aires protégées en temps de conflit.
Acteurs d'exécution	Acteurs d'exécution

#### 4. L'évaluation

L'évaluation consistera à étudier les impacts de toutes les actions de communication proposées dans les lignes précédentes. L'exécution de chaque action doit être suivie d'une évaluation qui se fera trois mois plus tard à partir des indicateurs liés à cette activité.



## CONCLUSION GÉNÉRALE

Le continent africain est l'un des plus grands réservoirs de biodiversité dans le monde. Selon l'UCN (2010, p.23), « on y trouve près d'un tiers de la diversité biologique terrestre mondiale ». Ces différentes espèces animales et végétales sont conservées et préservées dans les aires protégées. Dans le paysage ouest africain en général et en Côte d'Ivoire en particulier, les espaces protégés occupent une petite superficie, soit 6.53% du territoire national. Il en résulte que la conservation de la biodiversité sur ces espaces restreints est un véritable défi à relever à cause des actions anthropiques. Pour les populations rurales, la gestion des aires protégées sous-entend essartage, braconnage et pacage. Sournia (1990) soutient cette idée lorsqu'il affirme que les aires protégées sont considérées comme des « garde-manger entourés par la faim » (Sournia, 1990 in UCN, op.cit, 23). La pauvreté en milieu rural est l'une des véritables racines de la pression forestière. Face à cette situation, l'écotourisme semble apporter une solution durable. Il permet de concilier conservation et développement socio-économique. C'est une forme de tourisme qui, idéalement, offre une expérience enrichissante au visiteur, tout en aidant à conserver les ressources naturelles et à améliorer la qualité de vie des populations locales. Il est devenu de ce fait, l'un des types de tourisme les plus en vogue dans le monde. Il contribue aujourd'hui à la croissance économique de nombreux pays qui ont su l'exploiter.

Dans notre pays, cette activité touristique est en pleine croissance. L'État a la volonté de faire de l'écotourisme un moteur de développement local viable. De nombreuses réformes institutionnelles ont été faites afin de positionner le pays comme l'un des fleurons du tourisme vert. Parmi les réformes, la promotion occupe une place de choix. En effet, contrairement au tourisme balnéaire et religieux, l'écotourisme est peu pratiqué par le grand public ivoirien. L'une des raisons principales est le manque d'information sur les potentialités touristiques des parcs et réserves. Aussi, la méconnaissance des enjeux de ce type de tourisme par les élus locaux et les populations riveraines est un frein à son développement. Dans le but de créer une notoriété autour des PNR et impliquer les publics dans leur gestion,

l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves a recours aux relations publiques. De nombreuses actions de cette technique de communication menées au cours de ces dernières années ont permis d'augmenter le nombre de visites dans les aires protégées. Dans ce contexte, il importe de s'interroger : quels sont les enjeux des relations dans la promotion de l'écotourisme ? C'est cette question qui est en filigrane de cette recherche.

Dans le souci de répondre à cette question centrale, nous avons, dans un premier temps, effectué une revue de la documentation scientifique sur le sujet afin de collecter des informations et déterminer l'angle d'orientation de l'étude. En outre, dans l'optique d'identifier les actions de relations publiques menées par l'OIPR pour promouvoir l'écotourisme afin de mesurer leur efficacité, une recherche de terrain a été effectuée. Les directions générale de l'OIPR, de zone sud-ouest, centre et les secteurs Banco et Azagny ont été visités. Aussi un échantillon de population des villes d'Abidjan, de Grand-Lahou, de Soubré, de San-Pedro et celui des localités rurales telles qu'Irobo et Djapagui a-t-il été rencontré afin de recueillir leur avis sur la promotion de l'écotourisme. Les résultats des enquêtes ont été obtenus à partir des méthodes qualitative et quantitative. Comme techniques de la première méthode, l'entretien, l'observation participante et la recherche documentaire ont été utilisés. Quant aux données quantitatives, elles ont été obtenues grâce au questionnaire. Notons que tous ces résultats s'articulent principalement autour de trois hypothèses.

D'abord, cette recherche permet de constater que dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, le recours aux relations publiques présente de nombreux enjeux tels que la visibilité, la recherche de réseaux, de performance relationnelle et de dialogue. Leur rôle consiste à alimenter la réputation de quelques parcs tels que Banco, Taï et Azagny. Aussi permettent-elles aux gestionnaires de dialoguer et d'entretenir des relations de confiance avec leurs parties prenantes. Ces résultats attestent l'hypothèse générale.

Ensuite, cette étude a permis de mettre en évidence les nombreuses actions de relations publiques menées par l'OIPR en vue de promouvoir l'écotourisme. Ces actions se résument aux événements organisés par l'entreprise autour de l'écotourisme mais aussi ceux auxquels elle participe, aux activités de communication dialogique, d'éducation environnementale dans les écoles et dans les villages, aux campagnes de sensibilisations des publics, aux relations presse et aux éditions. Toutes ces actions évoquées sont en congruence avec notre première hypothèse spécifique.

Enfin, ce travail nous a donné l'opportunité de découvrir que malgré les nombreuses actions menées par l'OIPR autour de l'écotourisme, la fréquentation des PNR reste limitée et les parties prenantes sont moins impliquées dans leur gestion. Il convient de mentionner que plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation. Au niveau de la limitation des visites, les principales causes sont la méconnaissance des potentialités touristiques des PNR, l'imaginaire touristique (préjugés liés aux PNR, manque de culture touristique), l'ignorance du processus de visite, etc. En ce qui concerne l'implication des parties prenantes, les manques de vision commune, d'intérêt et des pesanteurs socioculturelles expliquent leur réticence. Ces résultats valident notre deuxième hypothèse spécifique.

L'analyse de tous ces résultats sus cités s'est faite grâce à trois théories : les quatre modèles théoriques de Grunig et Hunt, la théorie de la communication à deux niveaux et l'approche CESP. Dans la première théorie, le modèle bidirectionnel symétrique été privilégié dans l'analyse de la participation des parties prenantes aux activités de l'OIPR. Il également servi à donner un sens à l'intégration des intérêts des publics dans la stratégie globale de l'entreprise. Par ailleurs, ce modèle d'expliquer les types de relations entretenus par les acteurs forestiers avec leurs parties prenantes. Quant à la seconde, elle a permis de mieux interpréter les résultats relatifs au mécanisme d'implication des populations riveraines, notamment le relais d'information, dans la gestion des aires protégées. La dernière théorie a été utile dans l'analyse des actions de relations publiques menées en vue de communiquer, d'éduquer et de sensibiliser la population à l'écocitoyenneté.

D'un point de vue théorique, cette thèse est l'une des premières à analyser les relations publiques comme une modalité de sensibilisation au développement durable. Elle contribue ainsi à fournir une explication sur leur efficacité en tant qu'outil de sensibilisation aux phénomènes environnementaux. Du point de vue de la pratique, rappelons que notre objectif principal visait à montrer les enjeux des relations publiques dans la promotion de l'écotourisme. En ce sens, l'accroissement de la fréquentation des PNR permet de saisir l'efficacité de la stratégie des relations publiques dans la promotion du développement durable. Au niveau des objectifs spécifiques, il s'agissait, d'abord, d'étudier les actions de relations publiques menées par l'OIPR dans le cadre de la promotion de l'écotourisme afin d'en relever les insuffisances. Ensuite, identifier les facteurs qui limitent la fréquentation touristique des aires protégées et la non-implication effective des parties prenantes dans la promotion de l'écotourisme. Enfin, proposer des stratégies de relations publiques adaptées au tourisme durable susceptible de positionner la Côte d'Ivoire comme une destination de référence en matière d'écotourisme. Au regard des résultats présentés plus haut, nous pouvons affirmer que nos objectifs sont atteints.

Des relations publiques au tourisme en passant par le développement durable, le sujet a été traité de manière vaste. Ses apports peuvent être modérés par un nombre de limites qui laissent entrevoir des voies de recherche future. Les faiblesses sont relatives à la contextualisation de la problématique. Au cours de l'enquête de terrain, l'on a constaté que les directions de zone et secteurs enquêtés ne disposent pas de données exactes sur le taux de fréquentation des PNR sur une période cinq ans. Seul le parc de Taï dispose de quelques données chiffrées allant de la période de 2017 à 2018 sur sa fréquentation. Ces données ont été enregistrées par l'ONG WCF. Le manque d'information sur le taux de fréquentation a été un handicap dans l'évaluation de l'efficacité des relations publiques. De même, ce travail présente aussi des faiblesses au niveau de l'échantillon choisi. En effet, vu les distances qui séparent les centres d'accueil des sites touristiques des parcs choisis, le choix de l'échantillon s'est porté sur les individus dont l'âge est compris entre 15 et 70 ans alors que les enfants pourraient constituer une cible importante

de l'écotourisme. Au niveau des facteurs qui expliquent la non-implication effective des parties prenantes, le manque de vision commune évoqué comme l'une des raisons principales, n'a pas été exploré afin de déterminer les différentes représentations sociales de la préservation des aires protégées par les parties prenantes. Pourtant, une exploration de ce facteur pourrait aider l'OIPR à mieux concevoir des messages adaptés à ses publics.

Au terme de ce travail qui est une recherche-action, les résultats obtenus en termes de mécanisme d'émission des messages par l'OIPR autour de l'écotourisme, la participation des populations aux activités de l'entreprise, les visites des PNR et le mécanisme d'implication des populations riveraines exigent une nouvelle stratégie de communication. Cette stratégie doit créer la notoriété de tous les PNR, corriger l'imaginaire touristique et communiquer sur le processus de visite des aires protégées. Aussi devra-t-elle permettre de rendre accessible les actions de l'OIPR relatives à l'écotourisme à l'ensemble de la population ivoirienne et étrangère. De même, cette stratégie devra corriger certaines approches communicationnelles en l'occurrence le relais d'opinion afin de permettre à toutes les populations riveraines d'être impliquées dans la gestion des PNR. Cependant, toutes ces recommandations ne doivent pas être considérées comme un sésame susceptible de garantir le développement de l'écotourisme. La participation de plusieurs acteurs notamment le ministère du tourisme, le ministère de l'environnement et du développement durable, l'Office Ivoirien Côte d'Ivoire Tourisme, les entreprises publiques et privées, les médias et les populations riveraines s'avère une nécessité. Au regard de ce qui précède, quel doit être le rôle de chaque acteur dans la promotion de l'écotourisme ? La présente question à laquelle cette étude ne répond pas sera l'objet de recherche post doctorale devant déboucher sur la publication d'article scientifique.

## BIBLIOGRAPHIE

ABDALLAH, Idi-Mohamed (2014), *Enjeux et défis de l'écotourisme pour les entités insulaires de l'océan Indien*, Comores, 10<sup>ème</sup> Forum économique des îles de l'océan Indien.

ADAMAN, Sinan (2011), *Echec des stratégies participatives et modalités d'implication durable des populations locales à la gestion des aires protégées à l'ouest de la Côte d'Ivoire : Cas du parc national de la Marahoué*, Thèse de doctorat en sociologie, Bouaké : Université de Bouaké.

ADEME (2007), *Le guide de l'écocommunication*, Paris : Erolles éditions.

ADHEPEAU, Julien Michel (2012), « La gestion des relations publiques dans le gouvernement de Côte d'Ivoire », *Revista internacional de relaciones públicas*, n° 3, vol. 2 , pp. 131-152.

AKTOUF, Omar (1987), *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, Montréal : Presse de l'Université du Québec.

ALLIE, Louis (2005), *La gestion de l'espace dans des Parcs naturels régionaux sous pressions touristique et urbaine ou comment les acteurs bricolent du développement et de la préservation dans les massifs de Chartreuse et du Vercors?*, Thèse de doctorat en Géographie sous la direction de BRYANT Christopher et la codirection de Martin Vanier, Grenoble : Université Joseph Fourier, Grenoble I.

ALI, Moi (2002), *Les relations publiques*, Hong Kong : Mango pratique.

AMIROU, Rachid (1995), *Imaginaire touristique et sociabilités du voyage*, Paris : Les Presses universitaires de France, 1<sup>re</sup> édition.

ANGERS, Marc (2012), « Evaluation et excellence en relations publiques : Etude de cas », *Journal of Professional Communication*, n°2, pp.35-61.

ANONYME, *Plan d'investissement forestier (PIF Côte d'Ivoire)* (2016)

ARNAUD, Jean-Claude (1978b), « Le relief » in VENNETIER, P et LACLAVERE, G.(éds).*Atlas de la Côte d'Ivoire*, Paris : Jeune Afrique, pp 6-7.

AUDOUIN, Alice et al. (2009), *La communication responsable : la communication face au développement durable*, Paris : EYROLLES, 2009.

AUZIAS, Dominique et LABOURDETTE, Jean-Paul (2009-2010), *Petit futé Côte d'Ivoire*.

BADILLO, Patrick-Yves et al. (2010), « Perspectives des nouveaux champs de la communication des organisations : Éléments à partir du projet Européen Fire Paradox », *Les Cahiers du numérique*, n°4, Vol. 6, pp. 167-180.

BALAGUÉ, Christine et FAYON, David (2010), *Facebook, Twitter et les autres... Intégrer les réseaux sociaux dans une stratégie d'entreprise*, Paris : Éditions Pearson.

BAUDIN, Mathieu (2009), *Le développement durable : nouvelle idéologie du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris : L'Harmattan.

BAUDRY, Bernard (1994), «De la confiance dans la relation d'emploi ou de sous-traitance », *Sociologie du travail*, Vol.1, pp. 43-61.

BEAU, Michel (2006), *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master et une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris : La Découverte.

BEDARD, François (2001), *L'agent de voyage à l'ère du commerce électronique : une profession à réinventer*, Québec : Presse de l'Université du Québec.

BELIGNE, Vincent (1996b), *Propositions d'aménagement de la Réserve partielle de faune du N'Zo* (1977-2016). GTZ et PACPNT, Abidjan.

BERTRANT, Yves et VALEE, Bernard (1995), *Communication et environnements organisationnels*, Saint-Foy : Télé-Université, Presses de l'Université du Québec.

BILLIET, Stéphane (2009), *Les relations publiques : refonder la confiance entre l'entreprise, les marques et leurs publics*, Paris : Dunod.

BITTY, Eloi Anderson et al (2013), « Inventaire de la faune mammalogique d'une forêt urbaine, le Parc National du Banco, Côte d'Ivoire », *International Journal of Biological and chemical sciences*, pp. 1678-1687.

BONNIN, Marie (2008), *Les corridors écologiques : vers un troisième temps de la conservation de la nature*, Paris : L'Harmattan.

BOUGRAIN-DUBOURG, Allain et DULIN, Antoine (2015), *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique*, Paris : Les éditions des JOURNAUX OFFICIELS.

BOYER, Marc (1999), *Le tourisme de l'an 2000*, Lyon : Presse Universitaire de Lyon.

BULLETIN D'INFORMATION (2015) «L'Univers des parcs et réserves », N° 05, septembre.

CABIN, Philippe et DORTIER, Jean-François (2008), *La communication : Etats des savoirs*, Auxerre : Sciences Humaines éditions.

CATELLANI, Andrea et SAUVAJOL-RIALLAND, Caroline (2015), *Les relations publiques*, Paris : Dunod.

CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE (2009), *Etude sur l'identification des possibilités de développement de l'écotourisme dans les périphéries du parc national du w au Benin*, Rapport définitif.

CHABOUD, Christian, et al., dir. (2003), *L'écotourisme comme de valorisation de l'environnement : diversité et stratégies des acteurs à Madagascar*, Paris : Papier présenté au XIXème journée de développement organisée par l'Association Tiers-Monde et le Gemdev.



CHAREST, Francine et al.(2015), « La planification stratégique dans les médias sociaux : étude de cas d'une organisation innovante, *Les écosystèmes numériques et la démocratisation informationnelle : Intelligence collective, D'développement durable, Inter-culturalité, Transfert de connaissances*, France : Schoelcher, pp.1-15.

CHAREST, Francine (2011), « Processus d'intégration dans les médias sociaux en dix étapes », *Observatoire des médias sociaux en relations publiques*.

CHAREST, Francine et BEDARD, François (2009), *Les racines communicationnelles du web*, Québec : Presse de l'Université du Québec.

CHATELAIN, Cyrille et al. (dir) (2001), *Relations faune - flore dans le parc national de Taï : une étude bibliographique*, Abidjan : Tropenbos - Côte d'Ivoire.

CHERIKI-NORT, Juliette (dir.) (2010), *Guide pratique d'éducation à l'environnement : entre humanisme et écologie*, Montpellier : Edition Yves Michel.

CHOUCHAN, Lionel et FLAHAULT, Jean-François (2009), *Les relations publiques*, Paris : PUF.

CMS (2002), Compte rendu intégral de la septième session de la Conférence des Parties, Bonn, Allemagne.

COLLIN, Gérard et BOUREÏMA, Amadou (2006), *Suivi de l'état de la conservation du Parc National de Taï en Côte d'Ivoire, site de Patrimoine Mondial*, Rapport de mission.

CONSORTIUM AGRIFOR CONSULT (2006), *Profil Environnemental de la Côte d'Ivoire*, Rapport Finale : Commission Européenne.

CONVENTIONS DES NATIONS UNIES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (2005), Les changements climatiques et la désertification.

CRE (centre de recherche en Ecologie) (2013), *Le parc national de la Comoé, réserve de biosphère et patrimoine mondial. Notes sur le milieu naturel & données socioéconomiques*, rapport de mission.

DA MOTA, Catarina Freitas (2016), *Le système touristique comme un facteur de développement local dans les moyennes villes à travers des attractifs: le cas de fafe au Portugal*, Thèse de doctorat en Tourisme sous la direction de Jaume Guia et Christian Bataillou : Universitat de Girona.

DAGENAIS, Bernard, « Des modèles utiles mais ignorés: le cas des relations publiques », *Communication et organisation*, n°30, 2006, pp148-162.

DAMAK-AYADI, Salma (2003), La théorie des parties prenantes : théorie empirique ou théorie normative?, *24ème congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*, pp.1-20.

DEGUIGNET, Marine (2014), *Liste des Nations Unies des Aires Protégées 2014*, Cambridge : UK, NEP-WCMC.

DEHOORNE, Olivier (2002), « Tourisme, travail, migration : Interrelations et logiques mobilitaires », *Revue européenne des migrations internationales*, n°1, vol.18, pp.7-36.

DE KONING, Jean (1983), *La forêt du Banco*, Wageningen: H. Veenman & Zonen B.V.

DEVINEAU, Jean-Louis (1975), *Etude quantitative des forêts-galeries de Lamto (moyenne Côte d'Ivoire). Ecologie, Environnement*, Paris: Université Pierre et Marie Curie.

DJE, Bernard (2014), *Document de stratégie du programme national du changement climatique*, rapport.

DONALDSON, Thomas et PRESTON, Lee (1995), « The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence and Implications », *Academy of Management Review*, n° 1, Vol. 20, pp. 65-91.

DOUMBE-BILLE, Stéphane (2001), *Droit international de la faune et des aires protégées : Importance et implications pour l'Afrique : Etudes juridiques de la FAO*.

DOUMBE-BILLE, Stéphane (1998), « L'apport du droit international à la protection de la nature : la Convention des Nations Unies sur la conservation de la diversité biologique », Limoges : *20 ans de protection de la nature Hommage à Michel Despax*, PULIM, pp. 179-19.

DRUMM, Andy et MOORE, Alan (2002), *Introduction à la planification de l'écotourisme*, Virginie : The Nature Conservancy.

DUDLEY, Nigel (2008), *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland, Suisse : UICN.

EL MZEM, Abdellah et al. (2009), *Vocabulaire des relations publiques*, Québec : Université du Québec, 2<sup>ème</sup> édition.

FARTE, Gheorghe-Ilie (2014), « Rôles et activités dans la pratique des relations publiques », *Argumentum : Journal of the Seminar of Discursive Logic, Argumentation Theory and Rhetoric*, n°1, vol.12, pp. 117-131.

FAO (2009), *L'importance des forêts de mangrove pour la pêche, la faune sauvage et les ressources en eau en Afrique*, Accra : Nature & Faune, n° 1, vol.24.

FAO (2007), *Communication et développement durable : Sélection d'articles présentés lors de la 9<sup>ème</sup> Table ronde des Nations Unies sur la communication pour le développement*, Rome.

FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (2014), *Sensibilisation et éducation du public à la*

*réduction des risques de catastrophe : un guide*, Genève : Sensibilisation et éducation du public.

FELLI, Romain (2008), *les deux âmes de l'écologie: Une critique du développement durable*, Paris : L'Harmattan.

FENNEL, David (2003), *Ecotourism: An introduction*, London: Routledge, 2<sup>nd</sup> ed.

FERCHICHI, Wahid (2011), *Evaluation du cadre institutionnel et juridique relatif à l'écotourisme et aux aires protégées en Tunisie*, rapport.

FÉRONE, Geneviève et al. (2004), *Ce que développement durable veut dire*, Paris : Éditions d'Organisation.

FLORENT, Luc (2011), « L'utilisation du label UNESCO dans la communication touristique : entre choix et contrainte », *Téoros, Revue de recherche en tourisme*, n° 2, vol. 30, pp. 17-27.

FRAZIER, Scott (1999), *Vue d'ensemble des sites Ramsar. Wetlands International*. vi +.

FREEMAN, Edward (1984), *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, Boston: Pitman.

GAGNÉ, Anne-Marie (2012), *La relation de confiance en relations publiques : vers un modèle d'adéquation contextuelle optimale*, Thèse de doctorat en communication sous la direction de Mongeau Pierre, Québec : Université du Québec à Montréal.

GAGNON, Christiane (dir.) (2008), *L'écotourisme visité par les acteurs territoriaux : entre conservation, participation et marché*, Québec : Presse de l'Université du Québec.

GAGNON, Christiane (1994-1995), « Le développement viable : approches, stratégies et défis pour les communautés », *Coopératives et développement*, n° 2, vol. 26, pp.61-82.

GAGNON, Christiane et GAGNON Serge (2006), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : de la conservation au développement viable des territoires*, Québec : Presse Universitaire du Québec.

GARROD, Brian (2003), « Local Participation in the Planning and Management of Ecotourism: A Revised Model Approach », *Journal of Ecotourism*, n°1, vol. 2, pp. 33-53.

GAUTHIER, Bernard (dir.) (2009), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Québec : Presse Universitaire du Québec, 5<sup>ème</sup> éd.

GAUTHIER, Bernard (dir.) (2003), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy (Québec) : Presse Universitaire du Québec.

GAUTHIER, Marie-Axelle (2010), *La protection de l'environnement sur les plateformes industrielles : un défi pour le droit de l'environnement*, Paris : L'Harmattan.

GECA-PROSPECTIVE, plan d'affaire 2008-2012 du Parc national de Taï

GNAMBA-YAO, Jean-Baptiste (2014), « Le tourisme balnéaire et le développement en Côte d'Ivoire: le cas d'Assinie et d'Assouindé », *Revue Canadienne de Géographie Tropicale*, n°1, Vol. 2, pp. 15-27.

GOH, Denis (2005), *Les approches participatives dans la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire : l'expérience du Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï*, Thèse de doctorat en sciences et gestion de l'environnement sous la direction de SISSOKO Alain, Abidjan : Université d'Abobo-Adjamé.

GOH, Denis (2015), « Le parc national de la Marahoué : de la logique de conservation à la logique de prédation », *European Scientific Journal*, n°8, vol.11, pp. 226-241.

GOKRA, Dja André Ouréga Junior (2017), « Relations publiques, un outil de promotion du développement durable », *Revue de Littérature§ d'Esthétique Négro-Africaine*, n° 17, vol.3, pp.163-175.

GOKRA, Dja André Ouréga Junior (2015), « La logique de la pratique des relations publiques en Côte d'Ivoire », *Communication en Question*, n°5, pp.132-151.

GOKRA, Dja André Ouréga Junior (2015), « De la nécessité des relations publiques dans la gestion des conflits en Afrique : l'exemple de la Côte d'Ivoire », *Revue Ivoirienne des Sciences du Langage et de la Communication*, n° 6, pp. 132-145.

GOKRA, Dja André Ouréga Junior (2012), « Problématique de l'identité des relations publiques en Côte d'Ivoire », *Revue scientifique de littérature, langues et sciences humaines, lettres ivoires*, n°014, pp.132-145.

GONE BI, Zoro Bertin et al. (2013), «Diversité végétale et valeur de conservation pour la Biodiversité du Parc National du Mont Péko, Côte d'Ivoire », *Journal of Applied Biosciences*, n° 71, pp. 5753-5762

GROUA, N'Démi, *Etude d'avant-projet de création d'une réserve de faune aménageable en parc national du Mont Sangbé*, Abidjan : rapport inédit.

GRUNIG, James (2014), « Questions et théories en éthique des relations publiques », *Revue internationale communication sociale et publique*, n°11, pp.1-14.

GRUNIG, James et HUNT, Todd, (1984) : *Managing Public Relations*, New York : Holt, Rinehart and Winston.

HALLE, Birgit et BRUZON, Véronique (2006) : *Le profil environnemental de la Côte d'Ivoire* : Rapport final.

HERITIER, Stéphane (2011) : « Parcs nationaux et populations locales dans l'ouest canadien : de l'exclusion à la participation », *Le Géographe Canadien*, n° 2, vol. 55, pp. 158-179.

HERITIER, Stéphane (2010), « Participation et gestion dans les parcs nationaux de montagne : approches anglo-saxonnes », *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research*, vol.98, pp. 155-169.

HESSELINK, Frits et al. (2007), *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) : Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordonnateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB)*, Gland, Suisse : L'Union mondiale pour la nature.

IBNLKHAYAT, Nozha (2005), *Marketing des systèmes et services d'information et de documentation*, Saint-Foy : Presse Universitaire du Québec.

INSTITUT DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (2002), Numéro spécial du sommet de Johannesburg, Canada : communications Science-impact, n°55, 56, 57.

IRCOM (Institut des relations publiques et de communication) (1989), *Le guide pratique de la communication*, Paris : EYROLLES.

JACQUET, Pierre et al. (dir.) (2009), *La gouvernance du développement durable*, Paris : Presse de sciences Po, 2009.

JALENQUES-VIGOUROUX, Béatrice « Thierry Libaert, Communication et environnement. Le pacte impossible », *Questions de communication*, Paris : Presse universitaire de Nancy, 2011, pp.383-385.

JAMBES, Jean-Pierre (2001), *Territoires apprenants : esquisses pour le développement local du XXème siècle*, Paris : L'Harmattan.

JEAN-BAPTISTE, Avit et al. (dir) (1999), *Diversité biologique de la Côte d'Ivoire*, rapport de synthèse.

JOHANNES, Karine (2013), « Les relations publiques sur le Web 2.0: vers de nouveaux modèles relationnels », *Communication présentée à la Journée du Groupe de Contact FNRS*.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 2014

KATZ, Elihu et LAZARSELD, Paul (1955), *Personal Influence*, New-York: The Free Press.

KISS, Alexandre, Beurier, Jean-Pierre (2000), *Droit international de l'environnement*, Paris : Pedone.

KOFFI, Bernard et al. (2015), *Gestion durable de la faune et des ressources cynégétiques en Côte d'Ivoire*, Rapport pour les états généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eaux.

KONAN, Ekoun Michael et ODOUKPE, Kadio St Guillaume (2014), « Diversité des oiseaux du sous-bois du parc national du Banco, Abidjan (côte d'ivoire), *Revue Ivoire Scientifique Technologique*, vol.24, 2014, pp. 196 -212.

KOUADIO, KOUAKOU BOB et al.(2013), « dynamique de la végétation et fréquence des feux de brousse dans la réserve de faune d'abokouamekro (centre, cote d'ivoire) », *European Scientific Journal* , n°35 vol.9, pp. 1857-1881.

KOUASSI, Kouamé Sylvestre (2010-2011), *La prospective territoriale au service de la conservation durable des aires protégées : les exemples comparés des parcs nationaux de Taï et de la marahoué en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat en géographie Tropicale sous la direction de KOPY Assa Théophile, Abidjan : Université d'Abidjan-Cocody.

KRA, Kouamé Walter (2016), « Le parc national du Mont Péko (Côte d'Ivoire) entre dynamiques de déguerpissement, tensions sociales et logiques des acteurs :



vers un risque d'explosion de violences », *Études caribéennes*, pp.33-34.

KUGLER, Marianne (2010), *Des campagnes de communication réussies : 42 études de cas primés, tome2*, Québec : Presses de l'Université du Québec.

LAFRANCE, Jean-Paul et BROUILLARD, Pierre (2002), *Le commerce électronique : y a-t-il un modèle québécois ?*, Québec : Presse de l'Université de Québec.

LAHANQUE, Silvie et SOLATGES, Fabienne (1991), *Les relations publiques : guide pratique*, Paris : Éditions d'organisation.

LAMOTTE, Maxime (1998a), *Le mont Nimba, réserve de la Biosphère et site du Patrimoine Mondial-initiation à la géomorphologie et biogéographie*, Paris : UNESCO.

LAMOTTE, Maxime, et al.(2003), « Le Nimba et ses principaux biotopes », *LAMOTTE M. & ROYR. (eds), Le peuplement animal du mont Nimba (Guinée, Côte d'Ivoire, Liberia). Mémoires du Muséum national d'Histoire naturelle* 190, Paris, pp. 29-50.

LAPLANTE, Normand et HARRISSON, Denis (2008), « Les conditions de la confiance entre gestionnaires et représentants syndicaux dans un contexte d'innovations », *Relations Industrielle*, Vol. 63, pp. 85-107.

LAVIGNE, Alain (2012), *Médias ou réseaux*, Conférence prononcée dans le cadre du Webinaire organisé par l'Observatoire des médias sociaux en relations publiques, Université Laval.

LAVIGNE, Alain (2002), « Journalisme, relations publiques et publicité : produits et médias d'hybridation dans l'univers de l'écrit », *Les cahiers du journalisme*, n°10, pp. 182-197.

LAUGINIE, Francis (2007), *Conservation de la nature et aires protégées en Côte d'Ivoire*, Abidjan : CEDA/NEI.

LAZZERI, Yvette (2008), *Le développement durable : Du concept à la mesure*, Paris : L'Harmattan.

LEBRUN, Jean-Luc (2007) *Guide pratique de rédaction scientifique : comment écrire pour le lecteur scientifique international*, France : EDP Sciences.

LECOLLE, Laura (2008), *Écotourisme : outil et bonnes pratiques*, Rapport, pôle relais lagune méditerranéennes et conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon.

LEININGER-FREZAL, Caroline (2009), *Le développement et ses enjeux éducatifs. Acteurs, savoirs et stratégies territoriales* Thèse de doctorat inédite sous la direction de Lefort Isabelle, Lyon : Université Lumière Lyon 2.

LE LOEUF, Pierre et al.(1993), *Environnement et ressources aquatiques en Côte d'Ivoire*, ORSTOM, Tome.

LEONARD, Eric et IBO, Guéhi Jonas (1994), « Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte d'Ivoire », *La nature et l'homme en Afrique. Politique Africaine*.

LEQUIN, Marie (2001), *Écotourisme et gouvernance participative*, Sainte-Foy : Presse Universitaire du Québec.

LEQUIN, Marie et SARRASSIN, Bruno (2008), *Tourisme et territoire forestier : vers de nouvelles perspectives de mise en valeur*, Québec : Presse Universitaire du Québec.

LIBAERT, Thierry., *Le plan de communication : définir et organiser votre stratégie de communication*, Paris, Dunod, 3<sup>ème</sup> éd., 2008.

LIBAERT, Thierry (2007), *La communication verte : l'écologie au service de l'entreprise*, Paris : QIC éditions.

LOUBET DEL BAYLE, Jean-Louis (2000), *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris-Montréal : L'Harmattan.

MaHoC conseil en ingénierie touristique (2010), *Elaboration d'une stratégie marketing pour un tourisme de nature en Languedoc-Roussillon*, Rapport de phase 3 et 4.

MALAN, Djah François (2009), « Religion traditionnelle et gestion durable des ressources floristiques en Côte d'Ivoire : Le cas des Ehotilé, riverains du Parc National des Îles Ehotilé », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° 2, vol.9.

MALAN, Djah François et al.(2007) « Diversité floristique du parc national des îles Ehotilé (littoral est de la Côte d'Ivoire) », *BOIS ET FORÊTS DES TROPIQUES*, n° 29, pp. 49-48.

MAISONNEUVE, Danielle (2010), *Les relations publiques dans une société en mouvance*, Québec : Presse Universitaire du Québec, 4<sup>ème</sup> éd.

MEGARD, Dominique (2012), *La communication publique et territoriale*, Paris : Dunod.

MENGUE-MEDOU, Célestine (2002), « Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° 1, vol. 3.

MENVIELLE, William(2004), *Intégration d'Internet dans la stratégie de communication de l'entreprise*, Thèse de doctorat en administration des affaires sous la direction de Pettigrew Denis, Québec : Université du Québec à Trois-Rivière.

MERCIER, Samuel (1999), *L'éthique dans les entreprises*, Paris : La découverte.

MBATIKA, Karen (2006), *Le nouveau modèle d'excellence en relations publiques : caractérisation et perspectives critiques*, mémoire de maîtrise, Québec : Université Laval du Québec.

MICHEL, Suzanne et al. (2007), *Communiquer le développement durable : Guide pratique*, Berne : Office fédéral du développement territorial (ARE) et Direction du développement et de la coopération (DDC).

MICHEL, Xavier et al. (2009), *Management des risques pour un développement durable*, Paris : Dunod.

MINISTERE D'ÉTAT, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT (2010), *Les conditions du développement durable en Côte d'Ivoire*, rapport.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITE DE VIE, DIRECTION DE L'ECOLOGIE ET DES MILIEUX NATURELS (2014), *Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie*, rapport.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME (1995), *Le Plan d'Action Environnementale 1996-2010*, Rapport, Abidjan.

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT (2005), *Les conventions des nations unies sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification : Besoins et Priorités intersectoriels en Matière de Renforcement des Capacités en Côte d'Ivoire*, Rapport.

MINISTERE DES EAUX ET FORETS (2014), *Le nouveau code forestier ivoirien*, Rapport.

MINISTERE DU TOURISME (2014), *La relance du tourisme en Côte d'Ivoire*, dossier de presse.

MONGEAU, Pierre (2008), *Réaliser son mémoire ou sa thèse*, Québec : Presse Universitaire du Québec.

NASH, Roderick Frazier (1989), *The Rights of Nature; A History of Environmental Ethics*, Madison: The University of Wisconsin Press.

N'DA, Paul (2015), *Méthodologie de recherche en sciences sociales et Humaines réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel et article*, Paris : L'Harmattan.

N'DA, Paul (2006), *Méthodologie de recherche. De la problématique à la discussion des résultats. Comment réaliser un mémoire, une thèse d'un bout à l'autre*, Abidjan : EDUCI.

NDIAYE, Adama (2012), *Communication, tourisme et développement durable au Sénégal : enjeux et risques*, Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication sous la direction de Lenoble-Barth, Paris : Université Michel De Montaigne.

N'Dri, Germain Aphing-Kouassi (2001), *Le tourisme littoral dans le Sud-Ouest ivoirien* (sous la direction de Hauhouot, Thèse de doctorat en Géographie, Abidjan : Université de Cocody - Abidjan.

OECD (2009), *The Impact of Culture on Tourism* (French translation of pp. 3-75), Paris: OECD.

OCDE (2001), *Développement durable, quelles politiques ?*, Paris : Editions de l'OCDE.

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (2015), *Guide de formation sur la gestion participative des aires protégées au burundi*, Bujumbura.

OIPR (2015), *Plan d'aménagement et de gestion du parc national de Tai*, Rapport.

- OIPR (2015), *Les potentialités écotouristiques de la Côte d'Ivoire*, rapport.
- OIPR (2014), *Stratégie de relance de l'écotourisme dans les parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire*, Rapport.
- OIPR (2014), *Etat de la conservation du parc national de la Comoé*, rapport.
- OIPR (2010), *Procédures de concession de l'exploitation touristique des parcs nationaux et réserves*, rapport.
- OIPR (2009), *document de stratégie de relance de l'écotourisme dans les parcs nationaux et réserves en Côte d'Ivoire*.
- OIPR (2006), *Plan d'aménagement et de gestion du parc national de Tai*, Rapport définitif.
- OIPR (2005), *Atelier de validation de la stratégie de surveillance de la zone centre, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire*, rapport d'activité OIPR zone centre.
- OLIVIER, Lawrence et PAYETTE, Jean-François (2010), *argumenter son mémoire ou sa thèse*, Québec : Presse de l'Université du Québec.
- OMS (1999) , *Glossaire de la promotion de la santé*.
- OMS (2003), *Méthodologie de la recherche dans le domaine de la santé : guide de formation aux méthodes de la recherche scientifique*, 2<sup>ème</sup> éd., Manille, Bureau régional du pacifique occidental.
- Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et Programmes des Nations Unis pour l'environnement (PNUE) (2002), *Sommet mondial du tourisme*, Québec, Rapport final.
- ORELLANA, Isabel et FAUTEUX, Stéphane (2000), « L'éducation relative à l'environnement à travers les grands moments de son histoire », *Jarnet, A., Jickling, B., Sauve, L., Wals, A. et Clarkin, P. (dir.), Proceeding from an On-Line*

*Colloquium. On the Future of Environmental Education in Postmodern World?*  
*Whitehorse : Yukon College, pp.13-24.*

OUELLET, Maxime (1966) , *Incertitude et concertation dans la gestion de la zone côtière, Thèse de doctorat en Halieutique*, Rennes : département Halieutique des Agrocampus Rennes.

OUYOUB, Montreux, Hamid (2011), *Apports et applications du Web 2.0 dans l'industrie du tourisme*, Travail final de certificat.

PAILLÉ, Pierre et MUCCHIELLI, Alex (2012), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin, 3<sup>ème</sup> édition.

PAM (2009), *Réunion et atelier sur la problématique homes-femmes dans le monde*, Caire (Egypte).

PEARCE, David et BARBIER, Ed (2000), *Blueprint for a sustainable economy*, Londres: Earthscan publications ltd.

PECQUEUR, Bernard (1989), *Le développement local : mode ou modèle ?*, Paris : Syros.

PETIT, Matthieu (2010), *Développement de la promotion du tourisme durable en Polynésie française*, Rapport d'activité du CRISP.

PIROLI, Fabrice (2010), « *Web 2.0 et pratiques documentaires: évolutions, tendances et perspectives* », *Les Cahiers du numérique*, n° 1, vol.6, pp. 81-95.

PNUE (2015), *Côte d'Ivoire : Evaluation environnementale post-crise*, Rapport.

PNUE (2015), *Vers un tourisme durable : guide à l'usage des décideurs*, Paris : CEDEX 15.

PODGORSKI, Ferialle (2015), *Communication, territoires et environnement : le cas du parc national des Calanques*, Thèse en Sciences de l'information et de la

communication sous la direction de Pailliarth Isabelle, Grenoble, Université Grenoble Alpes.

PONCIER, Anthony (2009), « La gestion de l'image de l'entreprise à l'ère du web 2.0. », *Revue internationale d'intelligence économique*, Vol 1, pp. 81-91.

POULLET, Yves (2001), *Guide pour la diffusion de l'information publique*, Bruxelles : Hans D'HONDT.

QUERE, Louis (2005) « Les dispositifs de confiance dans l'espace public », *Réseaux*, n°32, pp.185-217.

RAMADE, François (2008), *Dictionnaire encyclopédique des sciences de la nature et de la biodiversité*, Paris : Dunod.

RESEAU DE VEILLE EN TOURISME CHAIRE DE TOURISME TRANSAT (2015), *Agrotourisme : Comprendre le consommateur et situer l'offre québécoise*, Rapport.

ROBINSON, Robbie et BADIANE, Julien (1996), *Patrimoine africain 2000 : l'avenir des aires protégées en Afrique subsaharienne. Actes de l'atelier régional africain de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'UICN*, Gland : UICN.

ROCH, Samson (2006), « Nature et Culture dans les parcs nationaux : reconnaître les liens », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, n°1-2, vol. 60, pp. 191-203

ROURE, Georges (1959), « Tourisme de la nature vivante en côte d'ivoire », *Revue forestière française*, pp. 289-309

ROYAL, Ségolène (2014), *Cinquième rapport sur la diversité biologique*.

ROYER, Chantal (dir.) (2006), *Bilan et perspectives de la recherche qualitative en sciences humaines et sociales, actes du 1<sup>er</sup> colloque international francophone sur les méthodes qualitatives*, Montpellier : Université Paul Valéry, Montpellier III.



SALIN, Elodie (2010), « Les paysages culturels entre tourisme, valorisation patrimoniale et émergence de nouveaux territoires », *Cahiers des Amériques Latine*, n°1-2, vol 54-55, pp.125-136.

SAMII, Kamyab Alexandre (2001), *Stratégie de services : E.business, Supply Chain*, Paris : Dunod.

SANGARE Yaya (1995), « Le parc national de Taï : un maillon essentiel du programme de conservation de la nature en Côte d'Ivoire », Programme de coopération sud-sud pour un développement socio-économique respectueux de l'environnement dans les tropiques humides, *documents de travail*, n° 5.

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Organisation mondiale du tourisme et Programme des Nations Unies pour l'environnement (2009), *Le tourisme pour la nature et le développement: un guide des bonnes pratiques*, Montréal.

SOLOMON, Susan et al. (dir.) (2007), *Changement climatique 2007 : les éléments scientifiques*, Rapport.

SONKO, Seedou Mukthar (2013), *Tourisme rural et réduction de la pauvreté*, thèse de doctorat en économie sociale sous la direction VELLAS, François, Toulouse : Université de Toulouse.

SOUBRIER, Robert (2000), *Planification, aménagement et loisir*, Québec : Presse de l'Université du Québec.

SOURNIA, Gérard (1990), « Les aires de conservation en Afrique francophone: aujourd'hui et demain espaces à protéger ou espaces à partager? », *Cahiers d'Outre-Mer*, vol.172, pp. 451-464.

SOURNIA, Gérard (1990), « Les aires de conservation en Afrique francophone : aujourd'hui et demain espaces à protéger ou espaces à partager ? », *Cahiers d'outre-*

mer, n° 172 - 43e année, Menaces sur la flore et la faune dans les pays tropicaux. pp. 451-463.

SOURNIA, Gérard (1974), *Les parcs nationaux*, Abidjan, rapport inédit.

STAFFORD, Jean (1998), *La recherche touristique : introduction à la recherche quantitative par questionnaire*, Sainte-Foy : Presse de l'Université du Québec.

TAHOUX, Touao Martine (2013), *Bilan des activités relatif au plan d'action de Madrid (2008-2012)*.

TAHOUX, Touao Martine et BIEMI, Jean (dir.) (2006), *Apport de la télédétection et d'un système d'information géographique (sig) à la gestion intégrée et participative des aires protégées en Côte d'Ivoire : application au parc national de Comoé (réserve de biosphère)*, Rapport d'étude financée par le programme UNESCO/MAB pour Jeunes Scientifiques.

THEYS, Jacques (2002), « L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires*, Dossier 1.

TIEHA, Venance (2010), *La politique forestière 2010-2015*, document provisoire.

TOSELLI, UGO (2008), *Agir ensemble pour un tourisme durable : Un guide pour informer, sensibiliser, encourager et passer à l'action*, Paris : Comité 21.

TOURISME QUEBEC (2002) : *Nature et tourisme : l'écotourisme*, Québec : bibliothèque nationale du Québec.

TRAN, Sébastien, et al. (2013), *L'impact du web 2.0 sur les organisations*, Paris : Springer-Verlag.

TREMBLAY, Solange (2011), « Développement durable et communication: vers un espace ouvert fondé sur la participation citoyenne, l'éthique du dialogue et l'interinfluence », *Telescope*, n°2, vol.17, pp.239-255.

TREMBLAY, Solange (dir.) (2007), *Développement durable et communication : au-delà des mots, pour véritable engagement*, Québec : Presse de l'Université du Québec.

UICN (2002), *Guide pratique sur la communication de proximité et l'information du public sur les risques industriels*, Paris : Engagements de progrès, 2<sup>ème</sup> édition, novembre.

UICN (2007), *Communication, Education et Sensibilisation du Public (CESP) : Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordonnateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB)*, Gland, Suisse : Union Mondiale pour la Nature (service de publication).

UICN/BRAO (2008), *Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves de Côte d'Ivoire*, rapport, Gland et Cambridge : UICN.

UICN/PACO (2010), *Le tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ?* Ouagadougou :UICN/PACO.

VAN CAMPENHOUDT, Luc et QUIVY, Raymond (2011), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod.

VAN DUYSSEN, Jean-Claude, et JUMEL, Stéphanie (2008), *Le développement durable*, Paris : L'Harmattan.

VAN ROMPAEY RSAR et al. (2001), *Biodiversité végétale et écologie du paysage dans le Sud du Parc National de Taï*, Wageningen : Tropenbos Côte d'Ivoire, Documents 2.

VENTURA, Antoine (2015), « Ecotourisme : Une brève introduction » *ELOHI*, n°7, 2015, pp.3-15.

VERDEAUX, François (2012), « Des forêts et des hommes : politiques et dynamiques forestières », *Les dossiers thématiques de l'IRD*, SUDS.

VEÏ, Kpan Noël (2015), « Dynamique spatio-temporelle de la réserve du Haut Bandama en Côte d'Ivoire », *Germivoire*, n°2.

VUATTOUX, Roger (1996), « Chronologie sommaire de l'installation et du développement de la station d'Ecologie de Lamto », *ABBADIE, L., Vuattoux, R. et Sangaré, Y. (éds), Rapport général du séminaire « Synthèse des acquis scientifiques et de programmation des activités de recherche dans la réserve naturelle de Lamto »*, pp 3-6.

Wetlands International (2003), *Stratégie régionale en éducation et sensibilisation du public sur les zones humides*, Dakar, Wetlands International.

WHC-12/36.COM/INF.7A (2012), *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et nature*, Paris : Rapport.

WIDLOECHER, Patrick et QUERNE, Isabelle (2009), *Le guide du développement durable en entreprise*, Paris, : Les Echos éditions et Eyrolles.

Wild Chimpanzee Foundation (2015), *Activités menées par la Wild Chimpanzee Foundation pour l'amélioration de la conservation des chimpanzés et de leur habitat en Afrique de l'Ouest*, Rapport annuel.

Wild Chimpanzee Foundation (2010), *Activités menées par la Wild Chimpanzee Foundation pour l'amélioration de la conservation des chimpanzés et de leur habitat en Afrique de l'Ouest*, Rapport annuel.

Winkin, Yves (2001), *Anthropologie de la communication : De la théorie au terrain*, Paris : Editions De Boeck & Larcier S.A./Editions du Seuil.

Winrock International (2008), *Meilleures Pratiques: Prévention et Élimination du Travail des Enfants à travers l'Éducation*, Arlington, USA.

WATZLAWICK Paul et al. (1972), *Une logique de la communication*, Paris : Seuil, notre pagination sous réédition chez Point, 1979.

WWF International (2011), *Les lignes directrices pour le développement de l'écotourisme communautaire*, Switzerland : Gland.

YAO KOKORE-BEIBRO Hilaire, et al. (2010), « Oiseaux du Parc National des Iles Ehotilé, sud-est Côte d'Ivoire », *Researchgate*, pp. 89-102.

YAO Assogba (2000), *Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique*, Saguenay (Québec) : Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

YAO Koffi Georges (2014), *Destruction des forêts en Côte D'ivoire : Accusé, levez-vous !*, Paris : L'Harmattan-Côte d'Ivoire.

YAO Kouakou Guillaume (2019), « Les relations publiques, une exigence pour la résolution et la prévention des conflits identitaires à l'ouest de la Côte d'Ivoire », *Echanges*, n°12, pp.297-304.

YAO Kouakou Guillaume (2018), « Gestion des conflits fonciers et préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire : Et si on repensait les relations publiques », *Germivoire*, n°9, pp. 54-71.

YEO, Elisée Napari et al. (2014), « Gestion participative de la Réserve de Biosphère de Taï, en Côte d'Ivoire : quelle implication des populations locales », *ScienceLib Editions Mersenne*, n ° 14, vol. 6, pp.1-19.

## WEBOGRAPHIE

Ministère de l'environnement et du cadre de vie, « stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique de la côte d'ivoire » [En ligne],

[http://www.cbd.int/doc/world/ci/ci-nbsap-01-fr .pdf](http://www.cbd.int/doc/world/ci/ci-nbsap-01-fr.pdf), consulté le 20 juin 2015.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, « National du développement durable en Côte d'Ivoire dans la perspective de Rio+20, rapport pays » [En ligne],

<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/801cotediovre.pdf>, consulté le 03 mars 2015.

Anonyme, « la biodiversité en Côte d'Ivoire : état des lieux et facteurs de menace » [En ligne]

[http://www.univ-franfurt.de/47671235/CI\\_05](http://www.univ-franfurt.de/47671235/CI_05), consulté le 18 juillet 2015.

ASSIE, Guy et KOUASSI, Roland Raoul, *Cours d'initiation à la méthodologie de recherche* disponible sur <http://www.ecolechambredeccommerce.org/pdf> consulté le 09 février 2015.

COMMISSION EUROPEENNE, *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises*, 2001 [En ligne],

[http://ec.europa/entreprise/crs/index\\_fr.htm](http://ec.europa/entreprise/crs/index_fr.htm), consulté le 16 octobre 2016.

DAGENAIS, Bernard et SAUVAGEAU, Florian, « L'équivoque dans les métiers de la communication », *Communication et organisation* [En ligne],

<http://communicationorganisation.revues.org/1803> , consulté le 13 mai 2016.

FINISTERE TOURISME (2013), Relations presse, AudiPresse, [En ligne],

<http://www.Finisteretourisme.com>, consulté le 20 octobre 2016.

HERITIER, Stéphane (2007) « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local », *Géocarrefour*, n°4, Vol. 82 , [ mis en ligne ],

<http://geocarrefour.revues.org/299>, consulté le 18 octobre 2016.

KOUASSI, Aka Marcel, *Projet d'Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial (ANCR-GEM)*, rapport final [En ligne],

<http://C:/Users/poste%/201/Downloads/rapport-final>, consulté le 08 mars 2015.

MAPAQ (2012), *Inventaire des producteurs en agrotourisme*, [En ligne],

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourisme chiffres/Pages/agrotourisme chiffres.aspx> consulté le 17 décembre 2016.

RIBOT, Jesse (2002), *Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest: Comment la « science » exclut les paysans*, [En ligne],

<https://www.google.com/#q=Ribot,+J,+la+politique+coloniale+de+pr%C3%A9servation+des+for%C3%AAts&>

WEBER, William (1992), *Conservation des primates et écotourisme en Afrique*, [En ligne],

<http://carpe.umd.edu/document-report-weber>, consulté le 02 mai 2015.

Winkin, Yves (1993) « Relations publiques: stratégies de rupture et construction de l'objet », *Communication et organisation*, [En ligne],

[Http://communicationorganisation.revues.org/1655](http://communicationorganisation.revues.org/1655), consulté le 08 Août 2016 à 16h.

[Http://int.ma/3-conventions-touristiques-signees-entre-le-maroc-et-la-cote-divoire](http://int.ma/3-conventions-touristiques-signees-entre-le-maroc-et-la-cote-divoire) consulté le 21 juin 2016 à 10h.

[Http://cotedivoiretourisme.ci](http://cotedivoiretourisme.ci) consulté le 08 février 2016 à 9h.

[Http://www.oipr.ci](http://www.oipr.ci).

[Http://www.cotedivoire/tourisme/copyright.htm](http://www.cotedivoire/tourisme/copyright.htm) consulté le 03 Mai 2016 à 20h 45.

[Http://www.cotedivoiretourisme.ci/index.php/fr/atouts-touristiques/offres-touristiques](http://www.cotedivoiretourisme.ci/index.php/fr/atouts-touristiques/offres-touristiques) consulté le 05/11/2015 à 9h.

# ANNEXES

## I-LES GUIDES D'ENTRETIEN ET QUESTIONNAIRE

### 1. GUIDE D'ENTRETIEN (Collectivité locale, Associations villageoises, structures touristiques, président des jeunes des villages)

Bonjour M./Mme/

Dans le cadre d'une étude doctorale sur le sujet : « **Relations publiques et promotion de l'écotourisme en CI : analyse des dispositifs de sensibilisation de l'OIPR** », nous menons une enquête afin de recueillir votre avis sur la question. Nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes et vous remercions d'avance pour votre disponibilité.

#### **Votre implication dans la promotion de l'écotourisme**

- Votre rôle dans la promotion de l'écotourisme dans le parc
- Votre participation aux prises de décision
- Vos actions pour le développement de l'écotourisme

#### **Les enjeux de l'écotourisme pour les populations riveraines**

- Les emplois
- La contribution au développement local
- Le développement de la région
- La promotion de la culture des communautés riveraines
- La prévention des conflits
- La gestion participative

### 2. GUIDE D'ENTRETIEN (Acteurs de l'OIPR)

Bonjour M./Mme/ le directeur ou le chef



Dans le cadre d'une étude doctorale sur le sujet : « **Relations publiques et promotion de l'écotourisme en CI : analyse des dispositifs de sensibilisation de l'OIPR** », nous menons une enquête afin de recueillir votre avis sur la question. Nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes et vous remercions d'avance pour votre disponibilité.

**1. Les stratégies de promotion de l'écotourisme dans le parc national du Banco**

- les objectifs
- les cibles
- les actions de promotion

**2. Evaluation de la pratique de l'écotourisme**

- nombre de visite du parc par an
- les infrastructures touristiques du parc
- les produits écotouristiques du parc

**3. Implication des populations, des structures dans la promotion de l'écotourisme**

- Implication des chefferies traditionnelles
- Implication des structures touristiques
- Leur rôle dans la promotion
- La participation des populations locales aux prises de décision
- La participation des populations riveraines au développement de l'écotourisme

**4. Les enjeux de l'écotourisme pour les populations riveraines et l'OIPR**

- Les emplois
- La contribution au développement local
- Le développement de la région
- La promotion de la culture des communautés riveraines

-La prévention des conflits

- La gestion participative du parc

### 3. QUESTIONNAIRE

N°

Profession

Bonjour M./Mme/Mlle

Dans le cadre d'une étude sur la promotion de l'écotourisme, nous menons une enquête afin de recueillir votre avis sur la question. Nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes et vous remercions d'avance pour votre disponibilité. Nous vous rassurons que toutes les réponses du présent questionnaire seront traitées de façon strictement confidentielle et anonyme.

#### Notoriété des PNR

1. Combien de parcs nationaux et réserves naturelles compte la Côte d'Ivoire?

.....  
.....

2. Pouvez –vous les citer ?

.....  
.....  
.....

3. Connaissez-vous les potentialités touristiques de ces parcs et réserves ?

Oui

Non

Si oui, citez-les

.....  
.....  
.....

4. Par quels moyens les avez-vous connues ?

TV

Radio

événementiel

visite

5. Lorsqu'on vous parle des parcs nationaux et réserves naturelles, à quel parc ou réserve pensez-vous immédiatement ?

.....  
.....

### Ecotourisme

6. Parmi les parcs nationaux suivants, lequel ou lesquels connaissez-vous ?

Banco  Azagny  Tai

7. Savez-vous qu'il est possible pour un civil de visiter ce(s) parc (s)?

OUI  NON

8. Avez-vous une fois visité l'un ou ces parcs ?

OUI  NON

9. Si oui, lequel et quand ?

.....  
.....

10. Qu'est-ce qui vous a marqué positivement au cours de cette visite ?

.....  
.....  
.....

11. Qu'est-ce qui vous a marqué négativement au cours de la visite ?

.....  
.....  
.....

12. Que pensez-vous des potentialités touristiques de ce(s) parc (s) ?

Attrayantes  Moins attrayantes  Pas du tout attrayantes

.....  
.....  
.....

13. Par quel moyen avez-vous accédé à ce parc ?

.....  
.....  
.....

14. Le processus de visite est-il aisé ?

OUI  NON

Si non, citez les difficultés rencontrées

.....  
.....  
.....

15. Si vous n'avez jamais visité (e) l'un des parcs, pouvez-vous nous donner les raisons ?

.....  
.....  
.....

16. Lequel des types de tourisme préférez-vous?

Visite à la plage  Découverte des animaux et des plantes

visite des sites religieux

17. Serez-vous tenté (e) de visiter un parc si l'occasion vous en est donnée ?

Oui  non

18. Selon vous pourquoi les ivoiriens visitent très peu les parcs ?

.....  
.....  
.....

### COMMUNICATION AUTOUR DE L'ECOTOURISME

19. Que pensez-vous de la politique de communication adoptée par l'OIPR pour inciter les populations à visiter les parcs et réserves ?

Bonne  Mauvaise

20. Avez-vous une fois assisté à une sensibilisation faite par l'OIPR ?

Oui  non

Si oui, sur quoi a porté la sensibilisation ? Et qu'avez-vous retenu ?

.....  
.....

21. Avez-vous une fois regardé un film réalisé sur l'un des parcs ou réserves de CI ?

Oui  non

22. Si oui, par quel canal ?

Télévision

projection de film

23. Selon vous, lequel des moyens serait idoine pour inciter les populations à visiter les parcs et réserves ?

Télévision  la projection des films sur les parcs dans les quartiers

24. Selon vous que doit faire l'OIPR pour améliorer les visites dans les parcs et réserves ?

.....  
.....

### Image des parcs et réserves

25. Pensez-vous qu'il y a la sécurité dans l'un ou les parcs suivants :

Banco Azagny et Taï

Oui (Banco)

Oui (Azagny)

oui (Taï)

Non (Banco)

Non (Azagny)

Non (Taï)

26. Connaissez-vous la structure chargée de surveiller les parcs et réserves ?

Oui

Non

27. Si oui, quelle est cette structure et comment l'avez-vous connue ?

.....  
.....

28. Que pensez-vous de ses actions ?

Efficaces

inefficaces

29. Selon vous, pourquoi est-il utile de préserver les parcs et réserves ?

.....  
.....

30. Selon vous, que doit faire l'Etat pour mieux préserver les parcs nationaux et réserves

.....  
.....  
.....

## II- FICHES D'AUTORISATION D'ACCES A L'OIPR

	<b>REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE</b> Union - Discipline - Travail Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Office Ivoirien des Parcs et Réserves
N° <u>530</u> /MINEDD/OIPR/DG	Abidjan, le <u>29 AOU 2016</u>
<b><u>AUTORISATION D'ACCES</u></b>	
<b>LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES</b>	
Vu la demande formulée le 18 Août 2016 par monsieur YAO Kouakou Guillaume, étudiant à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké ;	
Vu l'autorisation de recherche N° Réf. 137 /UFR.CMS/AO/BKGE/16 délivré par Professeur Azoumana OUATTARA, Directeur de l'UFR Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké;	
Et en attendant la mise en place du Conseil Scientifique de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves ;	
<b>AUTORISE</b>	
Monsieur YAO Kouakou Guillaume, étudiant préparant une thèse de Doctorat en Sciences du Langage et de la Communication, à accéder aux Services de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, notamment ceux de la Direction Générale et des diverses Directions de zones <b>du 29 Août au 28 Février 2016</b> , en vue d'y recueillir auprès des personnes ressources, toutes informations utiles se rapportant à son thème de recherche dont l'intitulé est le suivant :	
<b>«Relations publiques et promotion de l'écotourisme en Côte d'Ivoire : une analyse des dispositifs de sensibilisation de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)».</b>	
Au terme de ses travaux, l'intéressé est invité à remettre une copie de son mémoire à la Direction Générale de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves et aux principales Direction de Zone.	
Le Directeur Technique de l'OIPR et les Directeurs de Zone sont chargés de veiller à l'application de la présente autorisation.	
<b>Ampliations</b> - DZ ..... 5 - Intéressé..... 1 - Chrono..... 1	 <b>Le Directeur Général</b>  <b>M. TONDOSSAMA Adama</b> Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts
06 B.P 426 Abidjan 06 / Tél. : (225) 22 41 40 59	



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
*Union – Discipline – Travail*

Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine  
et du Développement Durable

Office Ivoirien des Parcs et Réserves

N° 507 /MINESUDD/OIPR/DG

Abidjan, le 28 SEP. 2015

### **AUTORISATION D'ACCES**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES

- Vu la demande formulée le 23 Juin 2015 par monsieur YAO Kouakou Guillaume, étudiant à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké ;  
Vu l'autorisation de recherche N° Réf. 42 /UFR.CMS/AO/NA/15 délivré par Professeur Azoumana OUATTARA, Directeur de l'UFR Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké;

Et en attendant la mise en place du Conseil Scientifique de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves ;

#### **AUTORISE**

Monsieur **YAO Kouakou Guillaume**, étudiant préparant une thèse de Doctorat en Sciences du Langage et de la Communication, à accéder aux Services de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, notamment ceux de la Direction Générale et des diverses Directions de zones **du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2015**, en vue d'y recueillir auprès des personnes ressources, toutes informations utiles se rapportant à son thème de recherche dont l'intitulé est le suivant :

«**Relations publiques et promotion de l'écotourisme en Côte d'Ivoire : une analyse des dispositifs de sensibilisation de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)**».

Au terme de ses travaux, l'intéressé est invité à remettre une copie de son mémoire à la Direction Générale de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves et aux principales Direction de Zone.

Le Directeur Technique de l'OIPR et les Directeur de Zone sont chargés de veiller à l'application de la présente autorisation.

#### Ampliations

- DZ ..... 5  
- Intéressé ..... 1  
- Chrono ..... 1



**Col. TONDOSSAMA Adama**  
Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts

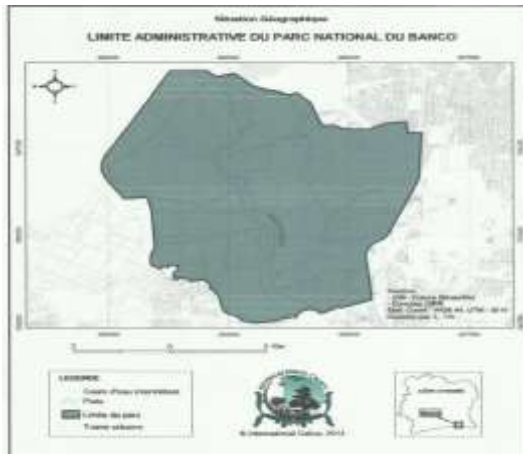
### III-CARTES GEOGRAPHIQUES DES PARCS ET RESERVES



PNT



PNA



PNB



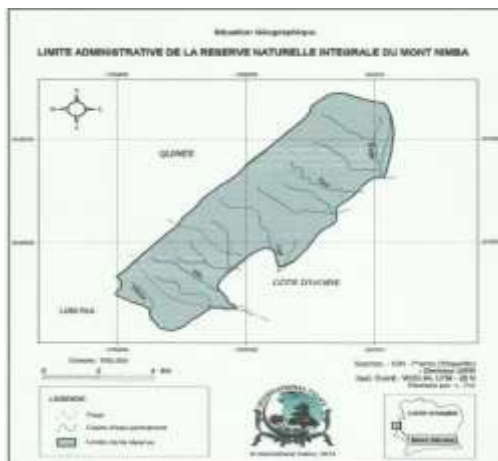
PNC

Source : Direction générale de l'OIPR





PNMP



RNIMN



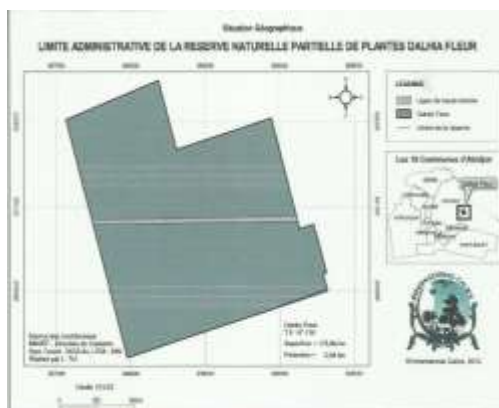
PNMS



PNM



RNL

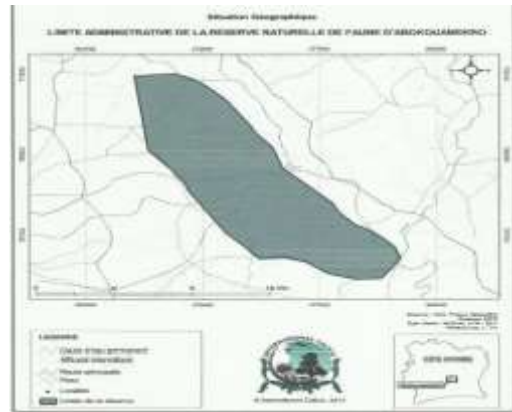


RND

Source : direction générale de l'OIPR



RNHB



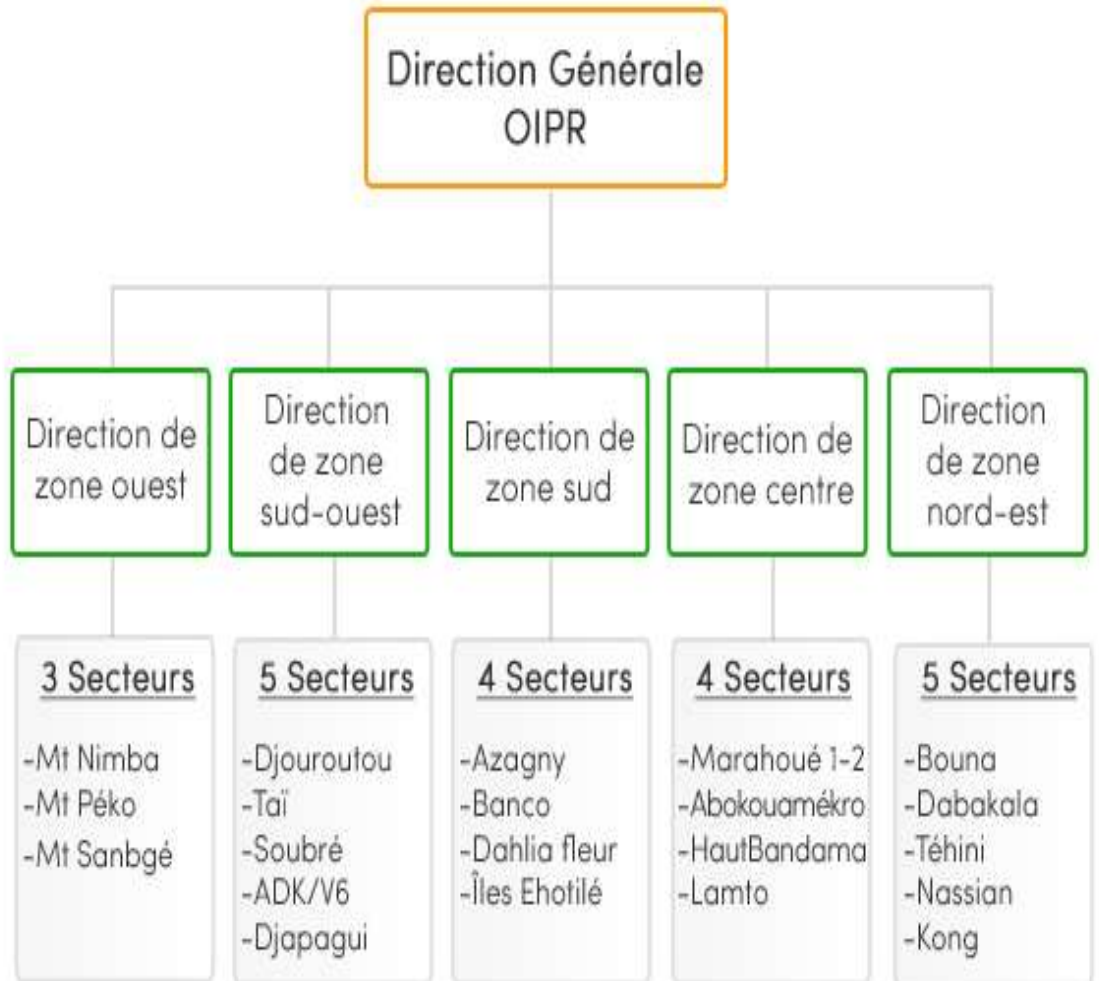
RNFA



PNIE

## IV-ORGANIGRAMME DE L'OIPR

### 1. Organisation centrale



## 2. Organisation décentralisée



## **LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES**

### **1. Liste des tableaux**

Tableau 1: Nombre d'aires protégées dans le monde de 1962-2014.....	31
Tableau 2: Nombre de touristes enregistré de 2011-2014 .....	46
Tableau 3: Synthèse du modèle de l'agent presse .....	54
Tableau 4: Synthèse du modèle de l'information publique .....	55
Tableau 5: Synthèse du modèle de la communication asymétrique .....	57
Tableau 6: Synthèse du modèle de la communication symétrique .....	59
Tableau 7: Répartition du personnel de l'OIPR.....	73
Tableau 8: Répartition de la population enquêtée.....	75
Tableau 9 : Liste des acteurs de l'OIPR interviewés .....	79
Tableau 10: Les visites touristiques dans les PNR .....	128
Tableau 11 : Les informations relatives à la JIEC 2015 .....	134
Tableau 12 : Les éditions de la journée Hippo de 2012 à 2016.....	137
Tableau 13: tournées de familiarisation effectuées dans les parcs du Banco et de Taï de 2014-2016 .....	143
Tableau 14: Liste des tour-opérateurs ayant visité le PNT en 2013 .....	150
Tableau 15: les différentes participations de l'OIPR au SITA de 2014 à 2017..	154
Tableau 16: Participation de l'OIPR au salon international du tourisme de Paris .....	158
Tableau 17: Les différents prix de conservation attribués de 2015 à 2016.....	162
Tableau 18: Les activités réalisées dans les établissements scolaires de 2012-2016 .....	167
Tableau 19: Conférences et projection de film réalisées de 2012 à 2016.....	170
Tableau 20: Les différentes leçons dispensées par le club PAN.....	174
Tableau 21: Liste des écoles primaires ayant bénéficié des activités du PAN de 2013 à 2016.....	175
Tableau 22: Informations sur les différentes tournées de théâtre autour du PNT	178
Tableau 23: Les différents types de concours menés autour du PNT .....	179

Tableau 24 : Liste des radios de proximité diffusant des émissions relatives au PNT .....	183
Tableau 25: Activités de sensibilisation portant sur le respect de l'intégrité des PNR réalisées de 2014 à 2016.....	188
Tableau 26 : les ateliers de formation déroulés en 2015 et en 2016 .....	205
Tableau 27 : Les dons faits aux populations riveraines de la zone de Taï par la DZSO .....	206
Tableau 28: Liste des activités parrainées par l'OIPR de 2012 à 2016 dans la zone de PNT .....	210
Tableau 29 : Les voyages de presse réalisés au PNB au cours de ces dernières années.....	214
Tableau 30 : Les déclarations du DG de l'OIPR de 2012-2016 dans les médias .....	219
Tableau 31: Interviews réalisées par l'OIPR de 2012 à 2016.....	220
Tableau 32 : Les réunions du CGL du PNT réalisées au cours de l'année 2016	223
Tableau 33 : Les rencontres du comité de concertation et de suivi des activités d'orpaillage pour l'année 2016 .....	227
Tableau 34: Thèmes abordés au cours des campagnes de communication .....	232
Tableau 35 : Les actions de promotion de l'écotourisme .....	233
Tableau 36 : Les outils de promotion de l'écotourisme.....	235
Tableau 37 : participation des populations aux activités de sensibilisation.....	236
Tableau 38: Les thèmes abordés au cours des sensibilisations .....	237
Tableau 39: Messages retenus par des populations.....	238
Tableau 40 : Notoriété des PNR.....	239
Tableau 41 : Connaissance des potentialités touristiques des PNR.....	241
Tableau 42: Les moyens de promotion .....	242
Tableau 43 : Connaissance des infrastructures touristiques.....	243
Tableau 44: Les infrastructures touristiques des parcs .....	243
Tableau 45: La sécurité dans les parcs .....	245
Tableau 46: Etat de connaissance sur la visite touristique des parcs .....	246
Tableau 47 : Visite touristique dans les parcs .....	247

Tableau 48: Nombre de visites des parcs au cours de ces dernières années .....	248
Tableau 49 : Les raisons de la mauvaise fréquentation des PNR .....	249
Tableau 50 : Opportunité de visite des PNR.....	251
Tableau 51: Données relatives à la participation des populations riveraines aux prises de décisions.....	252
Tableau 52: Données relatives à la prise en compte des besoins des populations riveraines par l'OIPR .....	253
Tableau 53: Données relatives au rôle joué par les parties prenantes dans le développement de l'écotourisme.....	254
Tableau 54:L'accomplissement des rôles des parties prenantes.....	255
Tableau 55 : Les causes de la non-implication effective dans les activités de l'OIPR .....	255
Tableau 56: Données relatives aux types de relations entretenues par l'OIPR avec ses parties prenantes primaires.....	257
Tableau 57: Données relatives aux types de relations entretenues par l'OIPR avec ses parties prenantes primaires.....	258
Tableau 58: Données relatives aux types de relation entre l'OIPR et les médias	259
Tableau 59: données relatives aux conflits fonciers entretenus par l'OIPR avec les paysans .....	260
Tableau 60 : La méthode de résolution des conflits fonciers.....	261
Tableau 61: rencontres de sensibilisation sur la lutte contre le défrichage agricole clandestin.....	263
Tableau 62: Actions pour la création de l'image et durabilité de la destination touristique.....	346
Tableau 63 : Action pour la promotion des potentialités touristiques des parcs et réserves.....	356
Tableau 64: Action pour Assurer la participation locale et la collaboration institutionnelle.....	364
Tableau 65: Actions pour la sensibilisation des publics à l'écotourisme .....	369

## 2. Liste des figures

Figure 1: Nombre de touristes enregistré de 2011-2014.....	47	
Figure 2: Schéma du modèle de l'agent presse/promotion.....	54	
Figure 3 : Modèle de l'information publique.....	56	
Figure 4: Modèle bidirectionnel asymétrique .....	58	
Figure 5 : Modèle bidirectionnel symétrique .....	60	
Figure 6: Modèle de communication à deux niveaux adapté à l'OIPR .....	63	
Figure 7: La CESP comme instrument d'une politique de préservation de la biodiversité.....	66	
<i>Figure 8 : Cartes géographiques des parcs de Banco, Azagny et Tai.....</i>	<i>69</i>	
Figure 9 : Ecotel Touraco.....	113	
Figure 10: Ecomusée du PNT, 2015 .....	114	
Figure 11: Aperçu de l'arboretum situé au cœur du PNB, 2016.....	116	
Figure 12: L'école forestière de l'Afrique occidentale francophone, 2016.....	117	
Figure 13 : Ecomusée à l'intérieur du parc, 2016.....	117	
Figure 14: Mirador du parc d'Azagny .....	121	
Figure 15 : Le Baptistère.....	122	
Figure 16 : Aperçu du centre d'accueil du PNM avant et après sa réhabilitation, 2014.....	132	
Figure 17: Danse traditionnelle	Figure 18: Jeu traditionnel à l'occasion d'une visite touristique .....	136
Figure 19: L'exécution des chants à la conservation de l'hippopotame pygmée, 2013.....	138	
Figure 20: Séance de question-réponses, 2013 .....	138	
Figure 21 : Remise de kits scolaires aux meilleurs élèves, 2012.....	139	
Figure 22: Les autorités traditionnelles avec le DG de Tranchivoire, 2016 .....	140	
Figure 23: La sensibilisation par les autorités Forestières	Figure 24 : La sensibilisation par l'autorité préfectorale, 2016.....	141
Figure 25: Allocution du porte-parole, 2016 .....	144	



Figure 26 : Séance de présentation du plan du parc aux touristes, 201	145
Figure 27: Visite du PNB par les élèves du lycée classique d'Abidjan, 2016 ....	145
Figure 28: Echange des autorités au sein du parc, 2016 .....	146
Figure 29: L'ambassadeur d'Allemagne et sa fille en visite dans le PNT, 2015	147
Figure 30 : les acteurs de la fondation Shell et OIPR au sommet du Mont Niénokoué, 2014 .....	148
Figure 31: Séance de présentation du PNB à l'Ambassadeur d'Espagne par les acteurs de l'OIPR, 2015 .....	149
Figure 32: Visite du PNT par des députés ivoiriens, 2014 .....	149
Figure 33 : Accueil des touristes, 2013 .....	151
Figure 34: Danse de masque à l'occasion de l'EDUCATOUR, 2013 .....	152
Figure 35: Accueil des touristes par des autorités traditionnelles et administratives, 2013.....	152
Figure 36 : Danse du masque Guèblogahi, 2016 .....	153
Figure 37 : stand du PNT ,2016 .....	155
Figure 38: La visite des stands de l'OIPR par des personnalités, 2015 .....	156
Figure 39: Visite du stand de l'OIPR par les hautes personnalités, 2015 .....	157
Figure 40 : Le stand de l'OIPR à la JNVA 2016 .....	160
Figure 41: Séance de jeux question-réponses, 2016 .....	163
Figure 42: La remise du prix au directeur de zone nord-est, 2016 .....	164
Figure 43: trophée du prix de l'excellence décerné au CGL du PNT, 2016 .....	165
Figure 44: Séance de projection de film présents.....	Figure 45 : Les spectateurs présents..... 168
Figure 46: Séance de question-réponses, 2014 .....	169
Figure 47: séance de sensibilisation par la projection de film, 2015 .....	171
Figure 48: Les paysans de Buyo assistant à une séance de projection de film, 2014 .....	172
Figure 49: L'agent forestier en pleine sensibilisation, 2014 .....	172
Figure 50 : Séance de projection de film à San-Pedro, 2013 .....	173

Figure 51: Séance de cours à Tai et à Adamankro, 2015.....	176
Figure 52 : Le panneau présentant le dessin du vainqueur, 2015 .....	180
Figure 53: Prestation de l'école de Karié, 2012 .....	181
Figure 54 : prestation du lauréat, 2012.....	182
Figure 55: planche pédagogique, 2012 .....	184
Figure 56: Planche pédagogique, 2012 .....	185
Figure 57: planche pédagogique, 2012 .....	186
Figure 58 : Public présent à la caravane de sensibilisation à Sarakadji/Oupoyo , 2016.....	189
Figure 59: Sensibilisation des populations d'Abidjan-Agban, 2014 .....	190
Figure 60 : communication du chef de secteur Soubré à Liagui, 2014.....	191
Figure 61: Panneau de sensibilisation installé à l'entrée du village de Pocréagui/Méagui, 2015 .....	193
Figure 62: panneau de sensibilisation installé dans le PNB, 2016.....	194
Figure 63: Panneau de promotion du PNB	Figure 64 : Panneau
de promotion du .....	de promotion du .....
195	195
Figure 65 : Les différents modèles de dépliant du PNT,2015.....	196
Figure 66: Les relations de partenariat de l'OIPR avec ses parties prenantes primaires.....	199
Figure 67: Cérémonie de lancement du programme d'alphabétisation à la DZSO, 2015.....	203
Figure 68: Remise de kits scolaire à Adamankro, 2015.....	204
Figure 69 : La maternité de Djapagui achevée par l'OIPR, 2015 .....	207
Figure 70: clôture des centres de santé de	Figure 71 : clôture
des centres de .....	des centres de .....
208	208
Figure 72: Bâtiment réhabilité par l'OIPR à Kodaya, 2016.....	209
Figure 73: Réhabilitation de la pompe	Figure 74: Construction d'un
pont.....	pont.....
209	209
Figure 75: Autorités et populations présentes à la journée socio-culturelle à Doba, 2016.....	211

Figure 76 : le soutien de l'OIPR à l'OISSU, 2016.....	212
Figure 77 : Animation du stand de l'oipr, 2013 .....	213
Figure 78 : Voyage de presse réalisé en 2016 au PNB, 2016 .....	215
Figure 79 : Visite du réseau africain de la communication environnementale, 2015 .....	216
Figure 80: Animation de l'émission « protégeons le parc national de Taï », 2016 .....	218
Figure 81: Les autorités préfectorales à la 3 <sup>ème</sup> session du CGL du PNT,2016..	224
Figure 82: Sensibilisation des tradi-praticiens, 2014 .....	225
Figure 83: La première session du Comité de Concertation et de Suivi des activités d'Orpaillage, 2016.....	228
Figure 84: La première session du Comité de Concertation et de Suivi des activités d'Orpaillage, 2016.....	228
Figure 85: Thèmes abordés au cours des campagnes de sensibilisation .....	232
Figure 87: Les outils de promotion de l'écotourisme .....	235
Figure 88 : Diagramme relatif à la participation des populations aux activités de sensibilisation.....	236
Figure 89: Diagramme relatif aux thèmes de sensibilisation.....	237
Figure 90: Diagramme relatif aux messages retenus par les populations au cours des sensibilisations .....	238
Figure 91 : Histogramme relatif à la notoriété des PNR.....	240
Figure 92: Diagramme relatif à la connaissance des potentialités touristiques des PNR.....	241
Figure 93 : Diagramme relatif aux moyens de promotion .....	242
Figure 94: Graphique relatif à la connaissance des infrastructures touristiques des PNR.....	243
Figure 95 : La connaissance des infrastructures touristiques.....	244
Figure 96: Histogramme relatif à la sécurité dans les parcs.....	245
Figure 97: Diagramme relatif à l'état de connaissance de la visite touristique dans les parcs.....	246

Figure 98: Visite touristique dans les PNR .....	247
Figure 99: Flux de fréquentation des parcs au cours de ces dernières années ....	248
Figure 100: Les raisons de la mauvaise fréquentation des PNR .....	250
Figure 101: Anneau relatif aux opportunités de visites des PNR .....	251
Figure 102 : Diagramme relatif à la participation des populations riveraines aux prises de décisions.....	252
Figure 103 : Diagramme relatif à la prise en compte des besoins des populations par l'OIPR .....	253
Figure 104: L'accomplissement des rôles des parties prenantes .....	255
Figure 105: Les causes de la non-implication effective des parties prenantes ...	256
Figure 106 : Diagramme relatif aux types de relation entretenus par l'OIPR avec les populations locales .....	257
Figure 107 : Diagramme relatif aux types de relation entre l'OIPR et les populations riveraines .....	258
Figure 108: Diagramme relatif aux types de relations entre l'OIPR et les Médias .....	259
Figure 109: les conflits fonciers entre paysans et agents de l'OIPR .....	260
Figure 110: diagramme relatif à la méthode de résolution des conflits fonciers	261
Figure 111 : Plantations de cacao dans le PNMP, 2014 .....	265
Figure 112: Plaidoyer du représentant des paysans clandestins du PNMP, 2015	266
Figure 113: Les participants à la rencontre de sensibilisation à Guézon, 2014 ..	267
Figure 114 : Rassemblement des écotouristes au centre d'accueil, 2015 .....	270
Figure 115: Mirador du PNA en réhabilitation, 2016 .....	278
Figure 116 : Centre d'accueil du PNB, 2016 .....	279
Figure 117: espace de repos, 2016 .....	279
Figure 118: Campement hôtel en construction dans le PNA .....	280
Figure 119 : Les différentes pistes existantes dans les parcs de Tai et du Banco	280
Figure 120 : L'une des voies d'accès au PNA, 2016. ....	281
Figure 121: Aire de repos dans le PNB, 2016.....	282

Figure 122: Espace de jeux dans le PNB .....	282
Figure 123: secteurs du parc national de Taï .....	285
Figure 124: deuxième session du CGL de PNT, 2016.....	293
Figure 125 : Modèle bidirectionnel symétrique appliqué à la gestion des PNR .	294
Figure 127: Réalisation de projet de riziculture	Figure 128 : Réalisation
de projet d'élevage .....	303

# TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	iv
Dédicace.....	v
Remerciements.....	vi
Sigles et abréviations.....	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	1
I.  CONSIDÉRATIONS D’ORDRE THÉORIQUE .....	6
1.  Justification du sujet.....	6
1.1  De la motivation personnelle d’une réflexion en relations publiques ..	6
1.2  De la pertinence scientifique d’une réflexion en relations publiques...	8
1.3  Pertinence socio-économique .....	9
2.  Clarification des mots-clés.....	11
2.1  Relations publiques.....	11
2.1.1  Relations publiques, une fonction de gestion.....	11
2.1.2  Les relations publiques institutionnelles .....	13
2.1.3  Les relations publiques produits .....	15
2.2  Promotion.....	16
2.3  Tourisme .....	19
2.4  Écotourisme .....	20
2.4.1  Définition axée sur les ressources naturelles .....	21
2.4.2  Définition axée sur la durabilité.....	22
2.4.3  Définition axée sur les populations locales.....	23
2.4.4  Définition axée sur la demande touristique.....	23
2.5  Sensibilisation.....	27
2.5.1  Selon les académiciens.....	27
2.5.2  Point de vue des organisations internationales.....	28
2.6  Aire protégée.....	29
2.6.1  Catégorie I : Réserve naturelle intégrale/Zone de nature sauvage..	31

2.6.1.1	Catégorie Ia : Réserve naturelle intégrale .....	32
2.6.1.2	Catégorie Ib : Zone de nature sauvage.....	32
2.6.2	Catégorie II : Parc national .....	32
2.6.3	Catégorie III : Monument ou élément nature.....	33
2.6.4	Catégorie IV : Aire de gestion des habitats ou des espèces .....	33
2.6.5	Catégorie V : Paysage terrestre ou marin protégé.....	34
2.6.6	Catégorie VI: Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles .....	34
3.	Revue critique de la littérature .....	35
3.1	Écotourisme .....	35
3.2	Relations publiques et développement durable .....	37
3.3	Sensibilisation à l'écotourisme .....	40
4.	Problématique de recherche .....	43
5.	Hypothèses .....	50
5.1	Hypothèse principale .....	50
5.2	Hypothèses secondaires .....	50
6.	Objectifs .....	51
6.1	Objectif général.....	51
6.2	Objectifs spécifiques.....	51
7.1	Les théories .....	52
7.2	Positionnement théorique .....	67
II.	CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE.....	68
1.	Champ d'étude .....	68
1.1	Le champ géographique.....	69
1.2	Le champ sociologique .....	71
2.	Échantillonnage.....	72
3.	Méthodes d'investigation .....	75
3.1	Approche quantitative.....	76
3.2	Approche qualitative.....	76
4.	Techniques d'enquête.....	77

4.1	Le questionnaire.....	77
4.2	L'entretien.....	78
4.3	L'observation participante .....	80
4.4	La recherche documentaire .....	81
5.	Méthode d'analyse .....	82
5.1	L'analyse systémique.....	82
5.2	Le fonctionnalisme .....	83
6.	Présentation de l'OIPR.....	84
6.1	L'historique, les missions et fonctions de l'OIPR.....	84
6.2	L'organisation administrative de l'OIPR.....	89
6.3	L'organisation de la gestion du patrimoine forestier .....	90
	PREMIÈRE PARTIE : DES RELATIONS PUBLIQUES À LA SENSIBILISATION : L'EXEMPLE DE L'ÉCOTOURISME .....	92
	CHAPITRE I : L'ÉCOTOURISME EN CÔTE D'IVOIRE : ENTRE THÉORIE ET MÉTHODE .....	93
	I. L'ÉCOTOURISME : UNE APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	93
1.	L'écotourisme et l'approche environnementale du DD .....	93
1.1	Les conventions relatives à la préservation des PNR .....	94
1.1.1	La convention de Ramsar (Iran, 1971).....	94
1.1.2	La protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 1972) .....	95
1.1.3	La convention sur la diversité biologique (RIO, 1992).....	97
1.2	La mise en place des projets de conservation dans les PNR .....	99
1.2.1	Le Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï (PACPNT) .....	99
1.2.2	Le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) .	100
1.2.3	Le Projet de Conservation des Ressources Naturelles (CORENA) .....	102
1.2.4	Le Projet d'Appui à la Gestion du Parc National de Taï (PAGT)	102
2.	L'écotourisme et l'approche socio-économique du DD.....	104



II. L'ÉCOTOURISME, UN MODE DE VALORISATION DES PNR.....	105
1. La politique nationale de valorisation des parcs et réserves.....	105
1.1 La coopération touristique entre la Côte d'Ivoire et le Maroc.....	106
1.2 La signature d'un accord sur le tourisme durable entre la Côte d'Ivoire et L'OMT.....	107
1.3 La convention de partenariat entre l'OIPR et l'Office Ivoirien 'Côte d'Ivoire Tourisme'.....	108
2. Les produits d'appel à l'écotourisme dans les PNR : l'exemple des parcs de Taï, Banco et Azagny.....	109
2.1 Les produits écologiques et d'aménagement des parcs.....	109
2.1.1 Le cas du parc national de Taï.....	109
2.1.1.1 L'originalité biologique du PNT.....	109
2.1.1.2 Les offres touristiques du PNT.....	112
2.1.2 Le parc national du Banco.....	114
2.1.2.1 Les produits naturels du PNB.....	115
2.1.2.2 La vocation récréative et pédagogique du parc.....	116
2.1.2.2.1 L'école forestière de l'Afrique occidentale francophone.....	116
2.1.2.2.2 L'écomusée du PNB.....	117
2.1.3 Le parc national d'Azagny.....	118
2.1.3.1 Les produits biologiques du PNA.....	119
2.1.3.2 Les infrastructures touristiques.....	120
2.2 Les produits culturels des parcs.....	121
3. L'éthique et les principes de l'écotourisme.....	122
3.1 L'éthique fondée sur le principe du respect de la biodiversité.....	122
3.2 L'éthique fondée sur le bien-être socioéconomique.....	123
III. L'ÉCOTOURISME, UN MOYEN DE PROMOTION DU TERRITOIRE TOURISTIQUE IVOIRIEN.....	125
1. Les PNR, un label attractif.....	125
2. Les PNR, des outils de promotion nationale.....	127
IV. LA PROMOTION DE L'ECOTOURISME : SOUS L'INFLUENCE DE LA STABILITE POLITIQUE.....	127

1. La stabilité politique, un facteur décisif d'attractivité touristique.....	128
2. Les crises sociopolitiques, un frein à l'émergence de l'écotourisme ...	129
3. Le retour de la paix : une aubaine pour la relance de l'écotourisme ....	130
Conclusion partielle .....	132
<b>CHAPITRE II : LES RELATIONS PUBLIQUES COMME MODALITE DE SENSIBILISATION .....</b>	<b>133</b>
<b>I. L'ÉCOTOURISME DANS LES ÉVÉNEMENTS.....</b>	<b>133</b>
1. Les événements créés par l'OIPR.....	133
1.1 Les éco-manifestations .....	133
1.1.1 Les journées d'information, d'éducation et de communication (JIEC) .....	134
1.1.2 Les journées Hippo .....	136
1.1.3 La journée de promotion de l'écotourisme et de l'écocitoyenneté	139
1.2 Les Journées socioculturelles.....	140
1.3 Les tournées de familiarisation .....	142
2. La participation de l'OIPR à des événements touristiques.....	150
2.1 L'ÉDUCATEUR .....	150
2.2 Le Salon International du Tourisme d'Abidjan (SITA) .....	153
2.3 Le Salon international de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan (SARA).....	156
2.4 Le salon international du tourisme de Paris.....	158
2.5 Journées Nationales de Valorisation de l'Agriculture et des ressources halieutiques (JNVA) .....	159
<b>II. LES CONCOURS AUTOUR DES PARCS .....</b>	<b>161</b>
1. Le prix vert de conservation .....	161
2. Le prix de l'excellence .....	163
<b>III. L'ÉCO-ÉDUCATION DES POPULATIONS .....</b>	<b>165</b>
1. L'éducation au sujet de l'environnement .....	165
1.1 Les journées d'éducation environnementales .....	166
1.1.1 Les conférences et projections de film dans les établissements scolaires .....	166

1.1.2	Les conférences et projections de film dans les espaces publics ..	169
1.2	L'instauration d'un programme d'éducation environnementale dans quelques écoles primaires des DRENET de Soubré et de Guiglo .....	173
2.	L'éducation pour l'environnement .....	177
2.1	Le théâtre scolaire .....	177
2.2	Les compétitions scolaires .....	179
2.3	Les émissions scolaires radiophoniques autour du parc national de Taiï .....	182
IV.	LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION .....	187
1.	Les campagnes de communication dialogique .....	187
1.1	Le respect de l'intégrité des parcs et réserves.....	187
1.2	La lutte contre l'orpaillage dans les PNR .....	190
2.	Les campagnes de panneautage.....	192
2.1	Les panneaux de sensibilisation.....	192
2.2	Les panneaux de promotion.....	194
3.	Les éditions.....	195
	Conclusion partielle .....	196
CHAPITRE III : LES RELATIONS DE CONFIANCE DANS LA GESTION PARTICIPATIVE DES PARCS ET RESERVES .....		
I.	LE SYSTEME RELATIONNEL DE LA GESTION DES PNR.....	197
1.	La gestion participative des PNR : un système d'acteur en interaction	198
2.	Les relations publiques : L'épine dorsale de l'approche participative .	201
3.	Les relations de nature citoyenne de l'OIPR avec ses parties prenantes: une relation gagnante-gagnante .....	201
3.1	L'alphabétisation fonctionnelle pour la conservation des PNR.....	202
3.2	Les ateliers de formation de journalistes .....	204
3.3	Les dons et parrainages.....	206
3.3.1	Les dons .....	206
3.3.2	Les parrainages .....	210
II.	LES RELATIONS PRESSE .....	213

1. Les voyages de presse .....	214
2. Les émissions radiophoniques.....	216
3. Les déclarations à la télévision et à la radio.....	218
4. Les interviews .....	220
III-LES RELATIONS AVEC LES LEADERS D'OPINION.....	222
1. Les réunions du Comité de Gestion Locale (CGL).....	222
2. Les rencontres avec les tradi-praticiens riverains.....	224
3. Les rencontres avec les chefferies traditionnelles .....	226
4. Les réunions avec le Comité de concertation et de suivi des activités d'orpaillage .....	226
Conclusion partielle .....	229
DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS SUR LES DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION DE L'OIPR .....	230
CHAPITRE IV : LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS .....	231
I. LE MÉCANISME D'EMISSION DES MESSAGES.....	231
1. Les thèmes abordés par l'OIPR au cours des campagnes de communication autour de l'écotourisme.....	231
2. Les actions de promotion de l'écotourisme menées par l'OIPR de 2015 à fin 2016.....	233
3. Les outils de promotion et de sensibilisation utilisés par l'OIPR .....	234
II. LA PARTICIPATION DES POPULATIONS LOCALES AUX CAMPAGNES DE SENSIBILISATION .....	236
III. LA PRATIQUE DE L'ÉCOTOURISME DANS LES PNR.....	239
1. La notoriété des PNR .....	239
2. L'image des PNR .....	244
3. La visite des PNR .....	246
IV. LE MÉCANISME D'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA PROMOTION DE L'ÉCOTOURISME.....	251
1. La communication bidirectionnelle.....	252
1.1 La participation des populations riveraines aux prises de décisions	252

1.2	La prise en compte des besoins des populations dans la stratégie managériale de l'OIPR.....	253
1.3	La participation des parties prenantes aux activités de promotion de l'écotourisme .....	254
2.	Les relations de l'OIPR avec ses parties prenantes .....	256
2.1	Les relations de l'OIPR avec les parties prenantes secondaires .....	256
2.2	Les relations de l'OIPR avec les médias et les autres parties prenantes secondaires.....	258
V.	LA GESTION DES CONFLITS FONCIERS AUTOUR DES PNR .....	259
1.	Les conflits fonciers liés aux aires protégées .....	259
2.	Les méthodes de gestion des conflits fonciers .....	260
	CHAPITRE V : LA DISCUSSION DES RÉSULTATS .....	262
I.	L'INTERPRETATION DES RÉSULTATS .....	262
1.	La discussion sur le mécanisme d'émission des messages .....	262
2.	La participation des populations locales aux campagnes de sensibilisation .....	273
3.	La discussion sur la pratique de l'écotourisme dans les PNR.....	275
4.	La discussion sur le mécanisme d'implication des parties prenantes dans la promotion de l'écotourisme .....	291
4.1	La communication bidirectionnelle symétrique .....	292
4.1.1	La participation des parties prenantes aux prises de décision.....	292
4.1.2	La participation des parties prenantes aux activités de l'OIPR .....	294
4.1.2.1	Les rôles des parties prenantes dans la gestion des PNR.....	294
4.1.2.2	La non-implication effective des parties prenantes dans la gestion des PNR .....	299
4.1.3	La prise en compte des besoins des parties prenantes : les mesures riveraines.....	302
5.	La discussion sur la gestion des conflits fonciers liés aux aires protégées .....	308
II.	LA VERIFICATION DES HYPOTHÈSES .....	314
1.	La vérification de l'hypothèse principale .....	314

2. La vérification des hypothèses secondaires.....	315
CHAPITRE VI : LES CONTRAINTES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME DANS LES PNR ET UNE PROPOSITION DE PLAN STRATÉGIQUE .....	318
I. UNE ANALYSE DES CONTRAINTES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME DANS LES PNR.....	318
1. Une absence de stratégie de développement d'écotourisme dans chaque PNR.....	319
2. Une insuffisance d'aménagement touristique des PNR .....	322
3. Des mécanismes de financement des projets écotouristiques inadaptés .....	323
II. ANALYSE DE LA STRATÉGIE GLOBALE DE COMMUNICATION DE L'OIPR.....	326
1. Une absence de politique d'image des PNR .....	326
2. Une faible médiatisation des potentialités touristiques des PNR .....	328
3. Une faible promotion de l'écotourisme dans les PNR .....	329
4. Des mécanismes d'implication des parties prenantes inadaptés .....	330
III. PROPOSITION DE PLAN STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME DANS LES PNR .....	332
1. Améliorer l'organisation, la planification et la gestion des PNR .....	332
2. Mettre en place des systèmes de financements des projets écotouristiques adaptés .....	339
3. Élaboration d'une démarche de relations publiques pour la promotion de l'écotourisme dans les PNR.....	341
3.3.5 Axe 5 : Développer une stratégie de relations publiques de crise pour promouvoir les PNR en contexte de crise politique .....	369
4. L'évaluation.....	371
CONCLUSION GENERALE.....	372
BIBLIOGRAPHIE .....	377
ANNEXES .....	403
I-LES GUIDES D'ENTRETIEN ET QUESTIONNAIRE .....	403

1. GUIDE D'ENTRETIEN (Collectivité locale, Associations villageoises, structures touristiques, président des jeunes des villages).....	403
2. GUIDE D'ENTRETIEN (Acteurs de l'OIPR).....	403
3. QUESTIONNAIRE .....	405
II- FICHES D'AUTORISATION D'ACCES A L'OIPR .....	409
III-CARTES GEOGRAPHIQUES DES PARCS ET RESERVES.....	411
IV-ORGANIGRAMME DE L'OIPR.....	414
1. Organisation centrale.....	414
2. Organisation décentralisée.....	415
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES .....	416
1. Liste des tableaux .....	416
2. Liste des figures.....	419
TABLE DES MATIÈRES .....	425